
Emploi et revenus des indépendants

Édition 2015



Coordination	Laure Omalek, Laurence Rioux						
Contribution	<p><i>Insee</i> :</p> <p>Yohan Baillieul, Hélène Casset-Hervio, Karine Diard, Pierre Lamarche, Jérôme Lé, Véronique Moyne, Laure Omalek, Justine Pignier, Xavier Reif, Laurence Rioux, Maud Romani, Catherine Souquet, Sergine Tellier</p> <p><i>Inra - Agro Paris-Tech</i> :</p> <p>Nathalie Delame</p> <p><i>Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Drees</i> :</p> <p>Fanny Mikol, Anne Pla</p> <p><i>Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, SSP</i> :</p> <p>Pascale Pollet</p> <p><i>Ministère de la Culture et de la Communication, Deps</i> :</p> <p>Marie Gouyon</p> <p><i>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, SOeS</i> :</p> <p>Guillaume Lubatti</p> <p><i>Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE</i> :</p> <p>Nicolas Cavallo</p> <p><i>Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Dares</i> :</p> <p>Thomas Coutrot, Jules Klerlein</p>						
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier						
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani						
Rédaction	Ravi Baktavatsalou, Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani, Hélène Valdelièvre						
Composition	<p>Coordination Édith Houël</p> <p>Maquette</p> <table> <tr> <td>Édith Houël</td> <td>Catherine Kohler</td> </tr> <tr> <td>Pascal Nguyen</td> <td>Rose Pinelli-Vanbauce</td> </tr> <tr> <td>Brigitte Rols</td> <td>Pierre Thibaudeau</td> </tr> </table>	Édith Houël	Catherine Kohler	Pascal Nguyen	Rose Pinelli-Vanbauce	Brigitte Rols	Pierre Thibaudeau
Édith Houël	Catherine Kohler						
Pascal Nguyen	Rose Pinelli-Vanbauce						
Brigitte Rols	Pierre Thibaudeau						
Couverture	<p>Coordination Stéphane Tagnani</p> <p>Conception et réalisation Ineiaki Global Design</p>						
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr						

Avertissement

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2011.

Les comparaisons internationales se fondent sur des données harmonisées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les effectifs d'auto-entrepreneurs économiquement actifs publiés ici s'écartent de ceux publiés précédemment par l'Insee, du fait d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) à l'Insee, qui conduisait à en sous-estimer le nombre.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2015

Emploi et revenus des indépendants

Introduction	7
Vue d'ensemble	
Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés	11
Dossiers	
Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs	31
Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés	43
Les non-salariés dans les activités culturelles	59
Le patrimoine des indépendants	75
Fiches thématiques	
1.1 Dirigeants d'entreprise	92
1.2 Effectifs et revenus d'activité par grand secteur	94
1.3 Disparités de revenus des indépendants « classiques »	96
1.4 Pluriactivité	98
1.5 Emploi et revenu selon le sexe	100
1.6 Emploi et revenu selon l'âge	102
1.7 Conditions de travail des indépendants	104
1.8 Non-salariés sur le territoire métropolitain	106
1.9 Travailleurs indépendants en Europe	108
Fiches sectorielles	
2.1 Agriculture	112
2.2 Industrie hors artisanat commercial	114
2.3 Construction	116
2.4 Commerce et artisanat commercial	118
2.5 Transports et entreposage	120
2.6 Services aux entreprises et services mixtes	122
2.7 Services aux particuliers hors santé	124
2.8 Santé et action sociale	126
2.9 Professions libérales	128
Annexes	
Glossaire	133
Regroupements sectoriels	143
Sigles	151

Introduction

Cet ouvrage de la collection « Insee Références », *Emploi et revenus des indépendants*, a pour vocation d'offrir une vue aussi complète que possible sur les travailleurs indépendants. Cette édition succède aux ouvrages publiés en 2006 et 2009 sur ce sujet.

Agriculteurs, maçons, électriciens, garagistes, pharmaciens, boulangers, vendeurs sur les marchés, chauffeurs de taxis, patrons de cafés-restaurants, moniteurs d'auto-écoles, coiffeurs, consultants en informatique, conseillers pour les affaires, avocats, architectes, médecins, *designers* ou encore artistes, les indépendants ont pour point commun l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre. L'ouvrage apporte des réponses à de nombreuses questions relatives à cette population, comme : combien sont-ils, dans quels secteurs d'activité travaillent-ils, combien gagnent-ils, quel est leur patrimoine ? Il décrit également les bouleversements occasionnés par la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cet ouvrage est 2011.

L'ouvrage est structuré en deux grandes parties. La première est constituée d'un panorama de l'emploi et des revenus d'activité des non-salariés en 2011 et de quatre **dossiers**. En fin de panorama, le lecteur trouvera un encadré présentant de manière détaillée les sources mobilisées dans l'ouvrage ainsi que des définitions essentielles. Le premier *dossier* de la publication se penche sur les ressources qui viennent compléter le revenu agricole des foyers d'agriculteurs et contribuent à atténuer l'impact de la volatilité des prix et des aléas climatiques sur celui-ci : revenu salarié de l'exploitant, revenu de l'activité du conjoint si celui-ci exerce une activité hors de l'exploitation ou bien s'il est salarié agricole, revenus de patrimoine ou retraite. Le deuxième *dossier* s'intéresse aux conditions d'exercice et aux revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés. Il montre que les jeunes médecins, installés depuis moins de cinq ans, sont moins souvent généralistes et plus souvent spécialistes que leurs aînés ; ils exercent également plus souvent une activité salariée en complément de leur activité libérale. Le troisième *dossier* porte sur les non-salariés dans les secteurs culturels. Ces secteurs se distinguent par une part élevée de non-salariés dans l'emploi, une forte présence des auto-entrepreneurs, de nombreux pluriactifs et des revenus relativement faibles. Le quatrième *dossier* examine le patrimoine professionnel et privé des indépendants. Il montre notamment que, si les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages, ils ne l'allouent pas d'une façon très différente des autres ménages entre les différents actifs.

La seconde partie de l'ouvrage est constituée d'un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** dans lesquelles sont rassemblés et commentés les chiffres de référence sur les non-salariés. Selon la structure habituelle de la collection, chaque *fiche* comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques). Les *fiches thématiques* éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité : situation des indépendants selon la catégorie juridique et la taille de l'entreprise, disparités de revenu, pluriactivité, conditions de travail, répartition sur le territoire métropolitain, éléments de comparaison européenne. Les *fiches sectorielles* proposent, quant à elles, pour chaque grand secteur d'activité, les principales données sur l'emploi (effectifs, part des auto-entrepreneurs, part des pluriactifs, part des femmes) et sur les revenus d'activité, en distinguant les indépendants « classiques » et les auto-entrepreneurs.

Vue d'ensemble

Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés

Laure Omalek, Laurence Rioux*

En France, 2,8 millions de personnes exercent une activité non salariée à titre principal ou en complément d'une activité salariée fin 2011. Exploitants agricoles, commerçants, artisans ou professionnels libéraux, ils exercent plus fréquemment que les salariés dans la construction, le commerce ou la santé. De 2006 à 2011, hors agriculture, les effectifs de non-salariés progressent de 26 %, et plus encore dans certaines activités de service : conseil de gestion, *design*, informatique, activités artistiques et récréatives ou enseignement, notamment. Ce dynamisme s'explique en partie par le succès du statut d'auto-entrepreneur : fin 2011, 487 000 auto-entrepreneurs sont économiquement actifs, soit un non-salarié sur cinq, hors agriculture. 33 % d'entre eux exercent une activité salariée en complément de leur activité non salariée, contre 10 % des non-salariés « classiques ».

En moyenne, les non-salariés « classiques » gagnent 3 100 euros nets par mois. Les secteurs les moins rémunérateurs sont le commerce hors magasin (sur les marchés, à distance ou par d'autres canaux), les arts et spectacles, la coiffure, les taxis et l'enseignement ; à l'autre extrémité de l'échelle, les revenus moyens sont les plus élevés dans les professions juridiques, la médecine ou le commerce pharmaceutique. Les auto-entrepreneurs gagnent en moyenne 460 euros par mois, avec peu de différences selon les secteurs.

Les inégalités de revenu d'activité sont plus marquées parmi les non-salariés que chez les salariés du privé. Parmi les non-salariés « classiques », hors agriculture et hors revenus nuls, la moitié la moins rémunérée ne concentre que 15 % des revenus (contre 25 % pour les salariés), tandis que les 10 % les mieux payés en concentrent 41 % (contre 33 % pour les salariés).

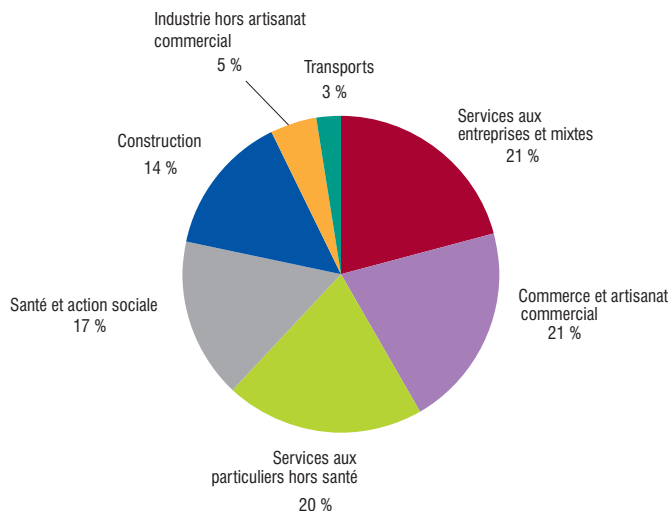
Fin 2011, en France, 3 millions de personnes dirigent une entreprise, dans l'ensemble des secteurs d'activité. Ces entrepreneurs ont un point commun qui les différencie des autres travailleurs : l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre. Pour le reste, ils présentent une très grande variété de profils. Pour certains, il s'agit de leur activité principale, pour d'autres d'une activité de complément ; certains emploient des salariés, d'autres non ; certains sont les seuls dirigeants de leur entreprise, dans d'autres cas plusieurs personnes partagent cette responsabilité. Les statuts sous lesquels ils exercent sont également variés. Les « **indépendants** » désignent dans cette *Vue d'ensemble*, comme généralement dans l'ouvrage, ces 3 millions de dirigeants d'entreprise, en référence à leur absence de lien de subordination. La très grande majorité d'entre eux (2,8 millions) sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés et, de ce fait, seront par la suite dénommés « **non-salariés** ». Ils sont entrepreneurs individuels « classiques », auto-entrepreneurs ou gérants majoritaires de société. Les autres (168 000) ont un statut de salarié de leur entreprise : ils sont présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes, présidents de sociétés par actions simplifiées ou gérants minoritaires de sociétés (*encadré*).

* Laure Omalek, Laurence Rioux, Insee.

Parmi les non-salariés, 15 % dirigent une exploitation agricole. Les autres sont maçons, électriciens, garagistes, pharmaciens, boulangers, vendeurs sur les marchés, chauffeurs de taxis, patrons de cafés-restaurants, moniteurs d'auto-écoles, coiffeurs, consultants en informatique, conseillers pour les affaires, avocats, architectes, médecins, *designers* ou encore artistes. Commerçants, artisans ou professionnels libéraux, les activités qu'ils exercent sont extrêmement diverses, tout comme le bénéfice ou le revenu qu'ils en retirent.

Les non-salariés représentent une personne en emploi sur dix, à peine plus d'une sur vingt en petite couronne parisienne et jusqu'à une sur cinq dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Davantage présents dans les activités où les petites et moyennes entreprises sont nombreuses et où la relation de proximité est privilégiée, ils se répartissent différemment des salariés du privé¹ entre les secteurs d'activité. Ainsi, hors agriculture, la moitié d'entre eux exercent leur activité dans le **commerce et l'artisanat commercial** (21 %), la **santé et action sociale** (17 %) et la **construction** (14 %), alors que ces secteurs ne rassemblent que le tiers des salariés du privé (*figure 1*). Ils sont également surreprésentés dans certains **services aux particuliers** (hébergement et restauration, arts et spectacles, coiffure ou autres services personnels). À l'inverse, dans les secteurs davantage soumis à la concurrence internationale, où les grandes entreprises prédominent et où les investissements de départ sont élevés, les non-salariés sont peu présents. Ainsi, moins de 5 % d'entre eux travaillent dans l'**industrie** (hors artisanat commercial) contre 16 % des salariés du privé ; ils exercent principalement dans l'ameublement, l'habillement, la réparation et l'installation de machines et équipements, ou dans d'autres activités peu capitalistiques telles que la fabrication d'instruments, de prothèses ou de bijoux fantaisie. Par rapport aux salariés du privé, les non-salariés sont également sous-représentés dans les **services aux entreprises et mixtes**, notamment dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (nettoyage, sécurité) ou dans les activités financières et d'assurance.

1. Répartition des non-salariés par grand secteur d'activité au 31 décembre 2011



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée (y compris auto-entrepreneurs), hors agriculture.
Source : Insee, base Non-salariés.

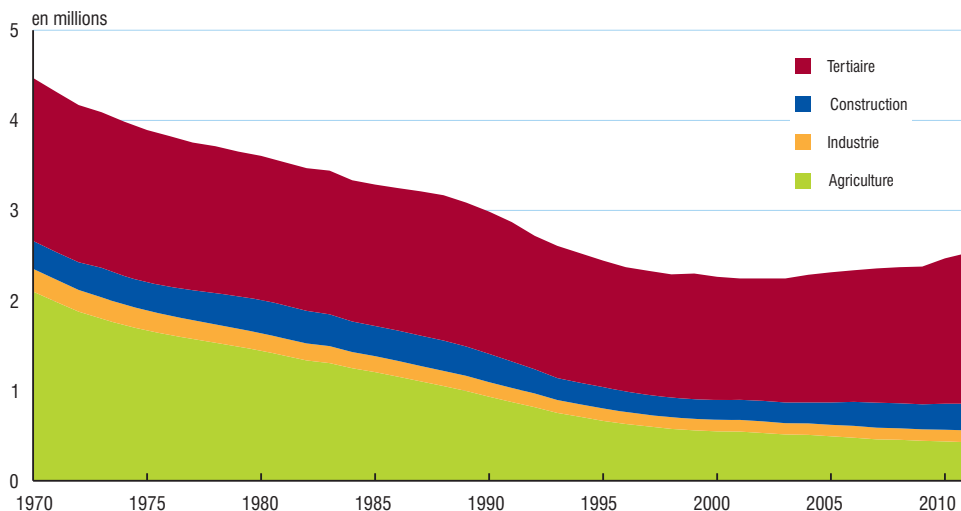
1. Les salariés des entreprises publiques sont inclus dans le secteur privé.

Un renouveau du travail non salarié après une longue période de déclin

Le nombre de non-salariés n'a cessé de reculer durant la seconde moitié du XX^e siècle, en particulier sous l'effet de la baisse de l'emploi agricole, liée aux forts gains de productivité dans l'agriculture, et de la diminution du nombre de petits commerces suite au développement accéléré des grandes surfaces. Mais après ces décennies de recul, le nombre de personnes dont l'emploi principal correspond à une activité non salariée a cessé de diminuer en France depuis le début des années 2000 (figure 2). Il progresse même depuis le milieu de la décennie. Dans l'agriculture, les effectifs continuent de baisser, à un rythme cependant plus modéré qu'auparavant. Mais le dynamisme de l'emploi non salarié dans les autres secteurs fait plus que compenser les pertes de l'agriculture. Ce renouveau du travail non salarié s'inscrit dans une tendance à la diversification des formes d'emploi qui s'est traduite par l'apparition dans la période récente de plusieurs modèles se situant à la frontière du salariat et du non-salariat². La création, au 1^{er} janvier 2009, du statut d'auto-entrepreneur s'inscrit dans cette tendance. Ce statut, qui allège les formalités de création d'entreprise et permet de ne payer des cotisations sociales que si l'activité génère un chiffre d'affaires positif, connaît un réel succès depuis sa création, qui a provoqué un afflux de non-salariés d'un genre nouveau.

La hausse récente de l'emploi non salarié et l'arrêt (au moins momentané) du processus de salarisation concerne aussi l'Union européenne. À partir de 2002, on constate dans la plupart des pays d'Europe occidentale, à l'exception de l'Italie, une phase de forte croissance du nombre d'indépendants, essentiellement portée par ceux qui n'emploient aucun salarié³. Les travailleurs indépendants restent toutefois moins représentés en France que dans la majorité des pays de

2. Emploi non salarié au 31 décembre selon le secteur d'activité de 1970 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, estimations d'emploi.

2. Portage salarial, coopératives d'activité et d'emploi ou dépendance économique de certains non-salariés envers un donneur d'ordre unique.

3. Le travail indépendant a en effet fait l'objet de nombreuses politiques de soutien au niveau européen (Stratégie de Lisbonne 2000, "Small Business Act" en 2008) et/ou de chaque pays. Les mesures adoptées ont généralement consisté à favoriser l'accès aux financements pour les indépendants, à réduire la fiscalité et à simplifier les démarches administratives pour créer une entreprise.

l'Union européenne. En 2011, leur part dans l'emploi total est proche de celle de l'Allemagne mais nettement moins élevée qu'au Royaume-Uni ou dans les pays du pourtour méditerranéen. Sur l'ensemble de l'Union (UE 28), les indépendants forment plus de 15 % de l'emploi total.

Le nombre de non-salariés hors secteur agricole progresse de 26 % entre 2006 et 2011

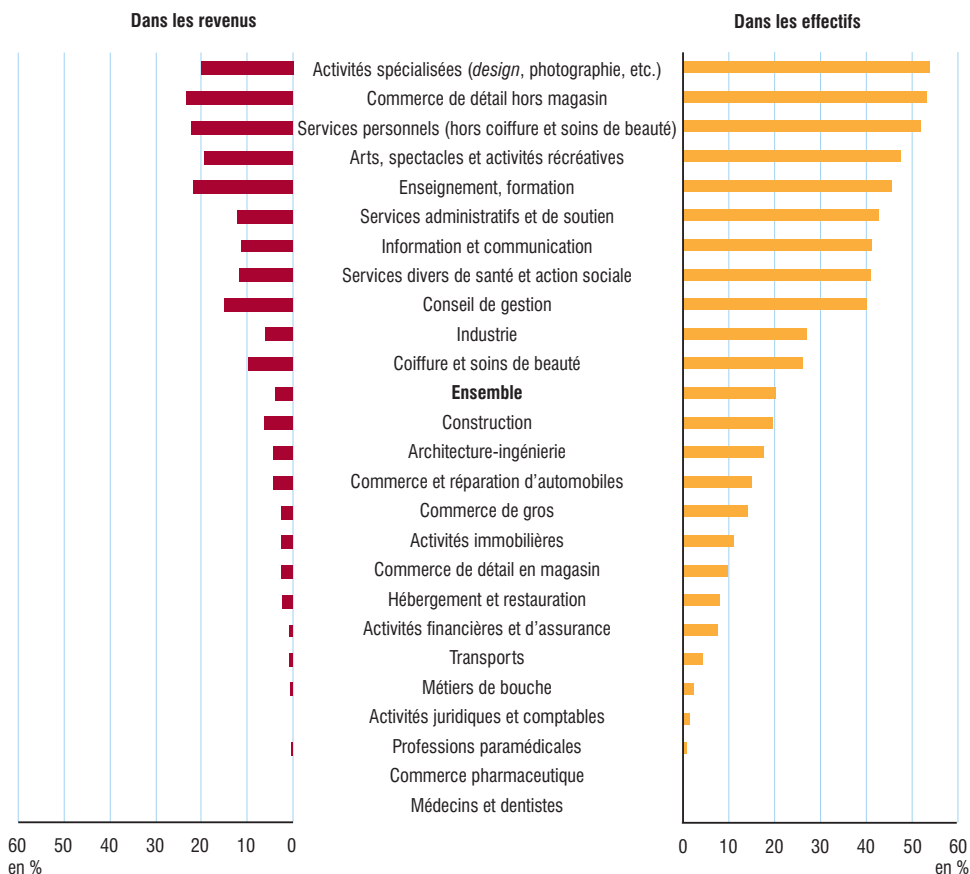
En France, entre 2006 et 2011, hors agriculture, le nombre de non-salariés à titre principal ou en complément d'une autre activité a progressé de plus d'un quart. Cette hausse affecte tous les secteurs d'activité, à l'exception de certaines activités de santé (médecine générale et pratique dentaire), ainsi que le commerce pharmaceutique et les métiers de bouche. La dynamique est particulièrement forte dans les services aux entreprises et mixtes (+ 47 %) et dans les services aux particuliers hors santé (+ 38 %). En particulier, l'effectif non salarié a été multiplié par 2,5 dans les activités spécialisées « autres » (publicité, *design*, photographie, traduction, etc.) et a doublé dans le conseil de gestion ou dans les services divers de santé et action sociale (psychologues, diététiciens, magnétiseurs ou autres professions non réglementées). Il progresse de 80 % dans l'information et communication (informatique notamment), les arts, spectacles et activités récréatives ou l'enseignement (enseignement artistique, culturel ou sportif, formation continue, soutien scolaire, cours de langues), et de 50 % dans le commerce de détail hors magasin (vente sur les éventaires et marchés, vente à distance ou vente directe).

Ce dynamisme est en partie porté par le succès du statut d'**auto-entrepreneur** qui, fin 2011, trois ans seulement après sa création, rassemble déjà 487 000 non-salariés **économiquement actifs**. Cette nouvelle donne modifie profondément le paysage dans certains secteurs d'activité. Ainsi, dans le commerce de détail hors magasin, l'effectif hors auto-entrepreneurs baisse de 30 %, alors que celui y compris auto-entrepreneurs augmente de 50 %. Il en va de même dans les arts, spectacles et activités récréatives (l'effectif hors auto-entrepreneurs baisse de 10 %, alors que celui y compris auto-entrepreneurs progresse de 70 %) ou dans l'enseignement. Parmi les **non-salariés « classiques »**, les infirmiers libéraux et les autres professionnels paramédicaux sont ceux qui bénéficient de la plus forte dynamique d'emploi sur la période 2006-2011 (+ 20 %). Cependant, les effectifs progressent aussi dans les services aux entreprises et mixtes, notamment le conseil de gestion (+ 16 %), les autres activités spécialisées ou l'information-communication, secteurs également investis par les auto-entrepreneurs. Dans l'ensemble, la mise en place du nouveau statut ne s'est pas traduite par une baisse d'effectifs chez les non-salariés « classiques », dont le nombre reste globalement stable entre 2006 et 2011.

Fin 2011, un non-salarié sur cinq est auto-entrepreneur

Les auto-entrepreneurs représentent au total plus d'un non-salarié sur cinq (hors agriculture). Ils sont présents dans la plupart des secteurs d'activité, et en particulier les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement, les services et soins personnels, le commerce de détail hors magasin ou encore l'information et la communication (regroupant notamment les activités de conseil et programmation informatiques, ainsi que l'édition et l'audiovisuel) ou le conseil de gestion. Dans ces secteurs qui ne requièrent pas un fort investissement à l'installation, plus de 40 % des non-salariés sont auto-entrepreneurs (*figure 3*). Les auto-entrepreneurs sont en revanche quasiment absents dans les transports, les activités juridiques ou la santé, secteurs composés essentiellement de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut. Les exploitants agricoles sont exclus de ce régime mais bénéficiaient déjà d'un système forfaitaire, applicable en deçà d'un certain montant de chiffre d'affaires (forfait agricole) : en 2011, ils sont plus de 100 000, soit un quart d'entre eux, à avoir opté pour ce régime.

3. Part des auto-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité



Champ : France, hors agriculture.

Lecture : dans l'enseignement, les auto-entrepreneurs économiquement actifs représentent 46 % des effectifs non salariés à la fin 2011 et perçoivent 22 % des revenus du secteur.

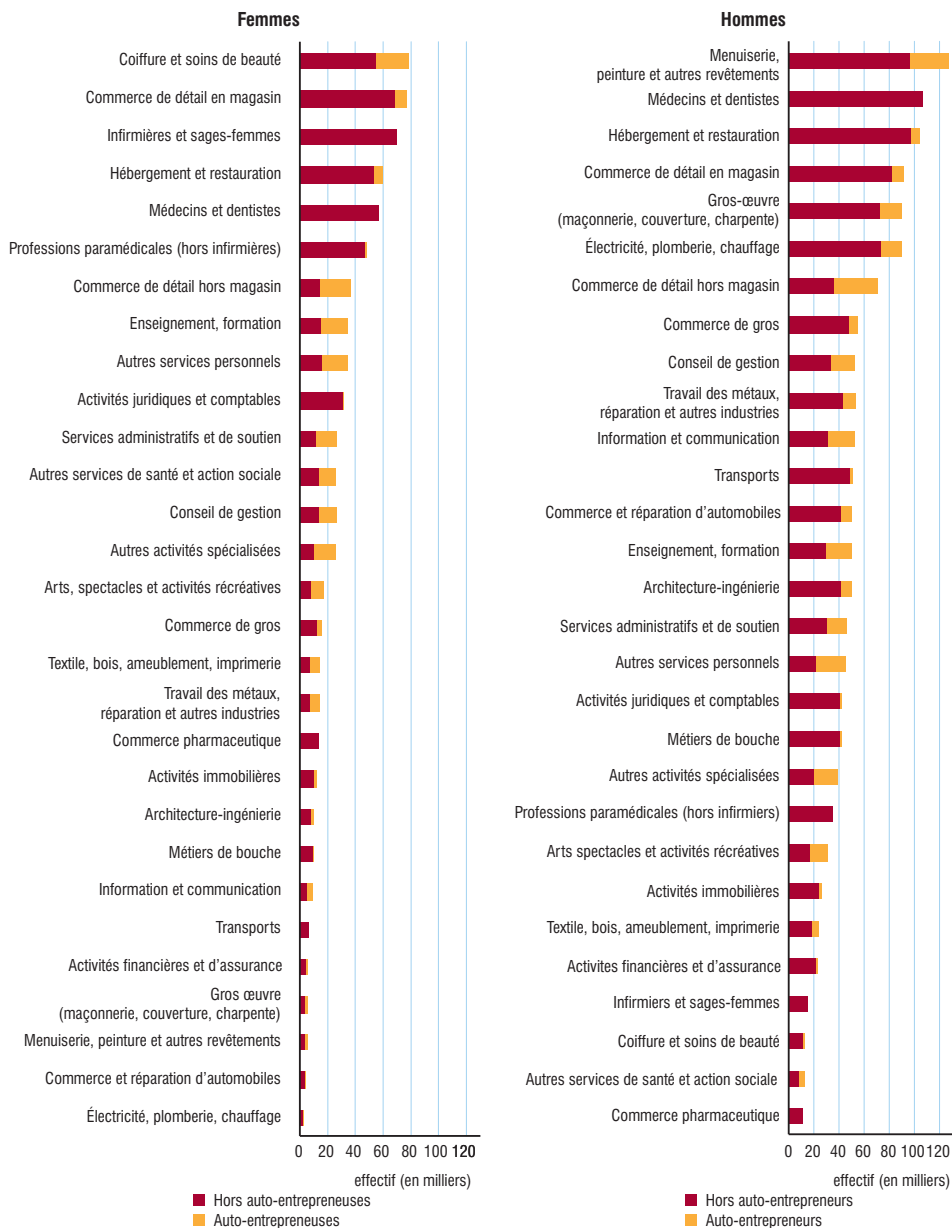
Source : Insee, base Non-salariés.

Une population plus masculine et en moyenne plus âgée que celle des salariés

Les femmes sont largement minoritaires parmi les non-salariés : même si leur présence s'accroît progressivement, elles ne forment en 2011 qu'un tiers des effectifs non agricoles (un quart dans l'agriculture), alors qu'elles représentent environ 40 % des salariés du secteur privé et 60 % des salariés de la fonction publique. Très peu présentes dans la construction (4 %) et les transports (12 %), elles sont cependant beaucoup plus nombreuses dans les services aux particuliers et sont majoritaires dans la santé (53 %). Hors agriculture, deux non-salariés sur cinq, hommes ou femmes, exercent leur activité dans le commerce ou dans les services aux entreprises et services mixtes (par exemple conseil de gestion, activités juridiques et comptables, architecture, ingénierie et autres activités spécialisées ou encore information et communication), mais un homme sur cinq travaille dans le bâtiment tandis

qu'une femme sur cinq est coiffeuse ou infirmière libérale (figure 4). Globalement, l'auto-entrepreneuriat attire un peu plus de femmes que l'entrepreneuriat « classique » : fin 2011, 39 % des auto-entrepreneurs sont des femmes, contre 32 % des entrepreneurs « classiques ».

4. Principaux secteurs d'activité des non-salariés au 31 décembre 2011

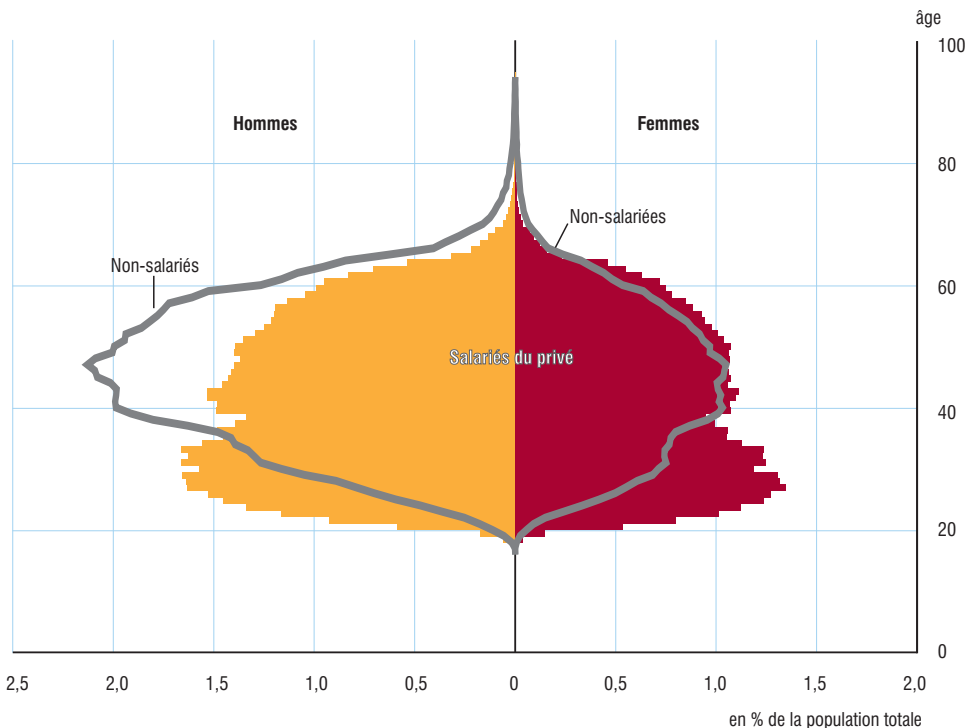


Champ : France, hors agriculture.
Source : Insee, base Non-salariés.

Hommes ou femmes, les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés (*figure 5*). Leur âge médian est de 45 ans contre 38 pour les salariés du privé. Ils débutent en effet leur activité plus tard, souvent après un passage par le salariat, et se retirent des affaires à un âge plus avancé. Les non-salariés de 60 ans ou plus sont ainsi plus nombreux que les moins de 30 ans (11,4 % en 2011 contre 9,2 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles, 9,5 % contre 6,1 % parmi les agriculteurs exploitants). Un médecin libéral sur quatre a 60 ans ou plus, et plus d'un non-salarié sur cinq dans certaines activités de services comme le conseil de gestion, l'architecture ou l'ingénierie. À l'inverse, la part des 60 ans ou plus dépasse à peine 5 % dans la coiffure, les métiers de bouche (bouchers, boulangers, etc.) ou la construction. Dans ces secteurs, en effet, les cessations d'activité interviennent plus tôt en raison de la pénibilité des travaux et de débuts d'activité précoces.

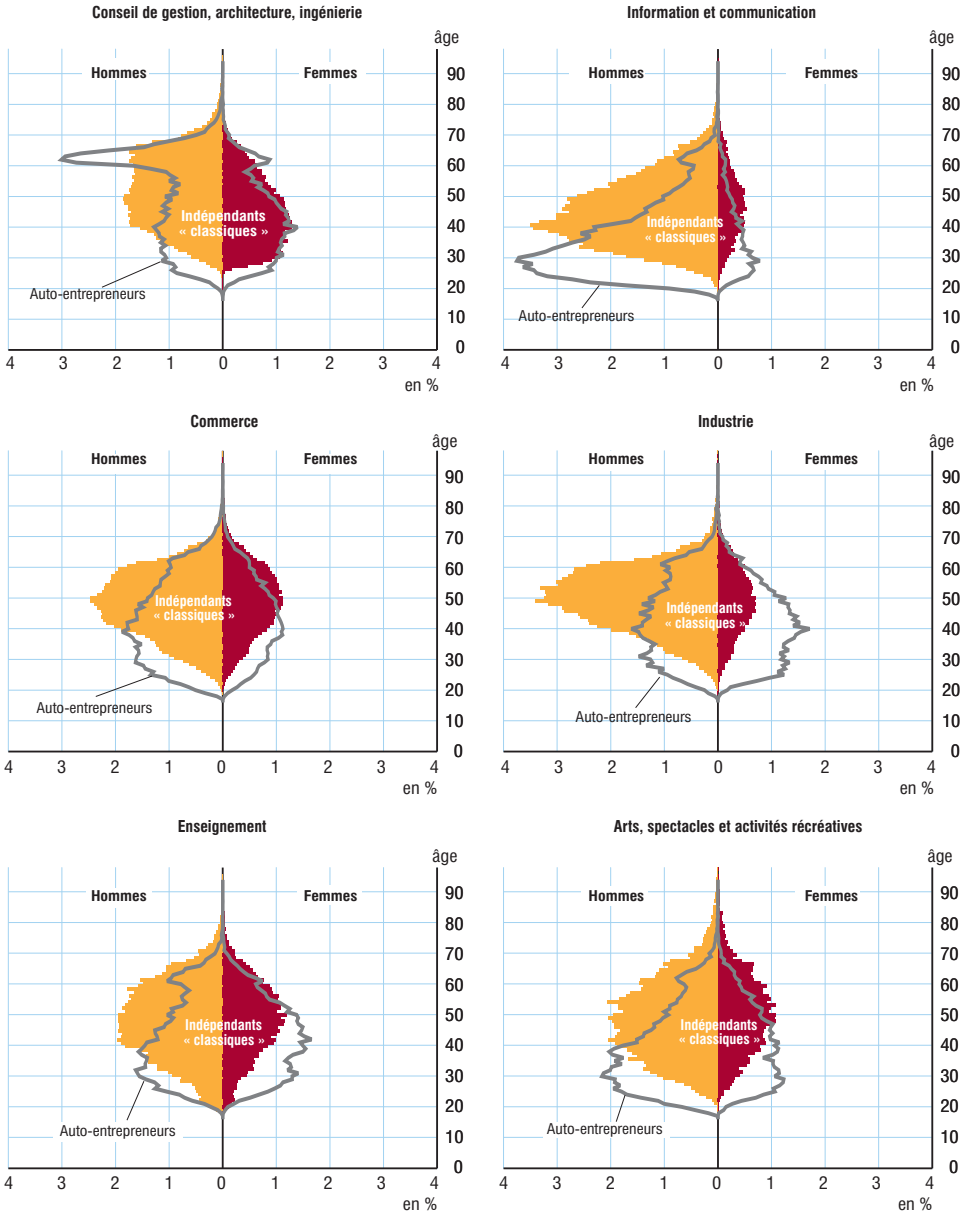
Les moins de 30 ans sont les plus nombreux parmi les professions paramédicales (hors infirmiers), professions en fort développement et où l'installation à son compte intervient souvent juste après la fin des études. Ils sont aussi nombreux parmi les coiffeurs, dans l'information-communication, ainsi que dans les activités artistiques et récréatives ou l'enseignement. Dans ces activités, les jeunes s'installent le plus souvent comme auto-entrepreneurs. À l'inverse, les moins de 30 ans sont très rares parmi les médecins et pharmaciens et représentent à peine 5 % des non-salariés dans les activités financières et immobilières. Les jeunes sont aussi peu présents parmi les artisans taxis, métier nécessitant un certain capital de départ et rarement exercé en début de vie active.

5. Structure par sexe et âge des non-salariés et des salariés au 31 décembre 2011



Les auto-entrepreneurs sont globalement plus jeunes que les non-salariés « classiques » : leur âge médian est de 41 ans contre 46 pour ces derniers. Leur profil est cependant très varié selon les secteurs d'activité (figure 6). Il peut s'agir de cadres confirmés poursuivant

6. Structure par sexe et âge des auto-entrepreneurs et des non-salariés « classiques » dans quelques secteurs d'activité en 2011



Champ : France, hors agriculture.

Lecture : parmi les auto-entrepreneurs en activité au 31 décembre 2011, 3 % sont des hommes de 62 ans en conseil de gestion, architecture et ingénierie ; dans les arts, spectacles et activités récréatives cette part est de 0,8 %.

Source : Insee, base Non-salariés.

leur activité professionnelle sous un autre statut au moment du passage à la retraite (conseil de gestion), de jeunes s'engageant dans la vie professionnelle (information et communication), de professionnels plus ou moins expérimentés faisant le choix d'un statut jugé plus adapté à leur activité, comme dans la construction ou certaines activités commerciales, ou encore de salariés exerçant de façon ponctuelle ou plus régulière une activité d'appoint, en marge de leur activité principale (enseignement, activités artistiques et récréatives).

Un auto-entrepreneur sur trois et un non-salarié « classique » sur dix cumulent leur activité avec un emploi salarié

Fin 2011, 33 % des auto-entrepreneurs exercent en parallèle une activité salariée, contre 10 % des non-salariés « classiques ». Ces pluriactifs sont nombreux dans l'enseignement, aussi bien parmi les non-salariés « classiques » (23 %) que parmi les auto-entrepreneurs (54 %), dans les arts et spectacles (respectivement 20 % et 48 %), l'information et communication (14 % et 38 %) et le conseil de gestion (17 % et 38 %). La pluriactivité concerne aussi 36 % des médecins spécialistes et 24 % des généralistes. Elle est en revanche peu fréquente (entre 5 % et 10 % des non-salariés) dans l'hébergement-restauration, parmi les dentistes, les coiffeurs ou dans les métiers du bâtiment, et presque absente (moins de 4 %) parmi les pharmaciens, les chauffeurs de taxis ou dans les métiers de bouche.

Dans tous les secteurs sauf la santé, les pluriactifs exercent majoritairement leur activité salariée dans un autre secteur que leur activité non salariée. Ainsi, dans les arts, spectacles et activités récréatives, neuf non-salariés pluriactifs sur dix ont en parallèle un emploi salarié dans un autre secteur d'activité. Il en va de même dans les industries du textile, bois et ameublement. L'activité de complément n'est alors pas un prolongement de l'activité principale dans un autre cadre, mais correspond à une activité différente. C'est dans l'enseignement et surtout la santé que les activités salariée et non salariée coïncident le plus fréquemment : 42 % des pluriactifs dans l'enseignement et 72 % de ceux dans la santé sont dans ce cas.

Un non-salarié pluriactif sur quatre (hors agriculture) travaille en parallèle dans la fonction publique. Mais cette proportion varie très fortement d'un secteur à l'autre. Les métiers de la santé se distinguent à cet égard : parmi les médecins libéraux pluriactifs, sept sur dix travaillent aussi dans le secteur public (hôpital ou centre de santé), et plus de quatre sur dix parmi les infirmiers et sages-femmes. Dans l'enseignement, les activités juridiques et comptables ou l'architecture, le cumul du non-salariat et d'une activité salariée dans la fonction publique concerne aussi un tiers des pluriactifs. En revanche, il concerne moins d'un pluriactif sur dix dans les métiers de bouche, les métiers du bâtiment ou les transports, où la pluriactivité est de surcroît rare.

Sur l'ensemble des secteurs, seuls 28 % des pluriactifs tirent leur principal revenu de leur activité non salariée, auto-entrepreneurs et non-salariés « classiques » confondus. Dans la santé cependant, comme dans les activités juridiques et comptables, l'activité non salariée constitue l'activité principale pour une majorité de pluriactifs. Dans la santé par exemple, c'est le cas pour 63 % des pluriactifs et l'activité non salariée rapporte en moyenne 71 % du revenu global. Dans tous les autres secteurs, l'activité non salariée constitue pour plus des trois quarts des pluriactifs une activité de complément : c'est le cas pour 87 % des pluriactifs dans l'industrie, 85 % dans le commerce, 81 % dans les services aux particuliers (hors santé), et 76 % dans la construction et les transports. Ainsi, en moyenne, la part du revenu non salarié dans le revenu global s'élève à 22 % dans l'industrie, 28 % dans le commerce, les services aux particuliers ou les transports et 33 % dans la construction et les services aux entreprises et mixtes.

3 100 euros nets par mois pour les non-salariés « classiques », 460 euros pour les auto-entrepreneurs

En 2011, les non-salariés retirent en moyenne 2 600 euros nets par mois de leur activité non salariée dans l'ensemble des secteurs non agricoles (y compris auto-entrepreneurs), et 1 420 euros dans l'agriculture (y compris les bénéficiaires du forfait agricole pour les petites exploitations). Le commerce hors magasin, les activités artistiques et récréatives, les services personnels ou l'enseignement génèrent les plus bas revenus, de 540 euros à 1 050 euros en moyenne par mois. Ce faible niveau de revenu s'explique en partie par une présence importante des auto-entrepreneurs dans ces secteurs, l'activité non salariée constituant alors souvent une activité d'appoint. Tous secteurs confondus (hors agriculture), les auto-entrepreneurs ne gagnent en effet que 460 euros par mois, contre 3 100 euros pour les non-salariés « classiques ». Pour ces derniers toutefois, les secteurs les moins rémunérateurs restent les mêmes que pour l'ensemble des non-salariés : le commerce hors magasin (870 euros par mois), les arts, spectacles et activités récréatives (1 200 euros), la coiffure (1 260 euros), l'enseignement (1 460 euros). Les taxis viennent s'ajouter à cette liste, avec un revenu moyen de 1 410 euros en 2011. À l'autre extrémité de l'échelle, les revenus moyens les plus élevés sont perçus dans les professions juridiques, par les médecins et dentistes ou dans le commerce pharmaceutique (de 7 840 euros en moyenne par mois pour ces derniers à plus de 9 000 euros pour les professionnels du droit).

Les revenus des auto-entrepreneurs, limités par les plafonds imposés sur les chiffres d'affaires réalisés, varient peu d'un secteur à l'autre. Ils sont toutefois plus élevés que la moyenne dans la construction (640 euros en moyenne par mois) et dans les services aux entreprises (plus de 700 euros dans le conseil de gestion, l'architecture et l'ingénierie).

Des disparités de revenu plus élevées que chez les salariés

Les inégalités de revenu d'activité sont bien plus marquées parmi les non-salariés que chez les salariés, ce qui s'explique à la fois par le poids des hauts revenus et par la présence de revenus très faibles voire nuls. En bas de l'échelle des rémunérations, un non-salarié « classique » sur dix (hors agriculture) déclare un revenu nul car il n'a pas dégagé de bénéfices ou parce qu'il se rémunère autrement, par exemple sous forme de dividendes pour les gérants majoritaires. Ceux qui n'ont pas dégagé de revenu peuvent bénéficier des ressources des autres membres de leur ménage ou d'une aide de leur famille ; ils peuvent avoir d'autres revenus (salaires, retraites) ou travailler au noir ; ils peuvent vivre de leurs économies, accumulées avant de se lancer dans la création d'entreprise. Les revenus nuls sont surreprésentés chez les créateurs lançant leur activité, mais cette situation peut difficilement s'éterniser.

Parmi ceux qui ont dégagé un revenu positif, un sur dix a déclaré moins de 440 euros par mois en 2011 au titre de son activité non salariée, un sur quatre moins de 1 020 euros et la moitié moins de 2 070 euros mensuels (*figure 7*). En haut de l'échelle des rémunérations, un sur quatre a perçu plus de 4 030 euros et un sur dix plus de 7 470 euros par mois. Ce montant est plus de deux fois supérieur au dernier décile du revenu d'activité des salariés du privé (3 510 euros)⁴. Le rapport interdécile⁵ s'établit ainsi à 17 pour les non-salariés « classiques », contre 4 pour les salariés. Dans l'agriculture, ce rapport est égal à 9.

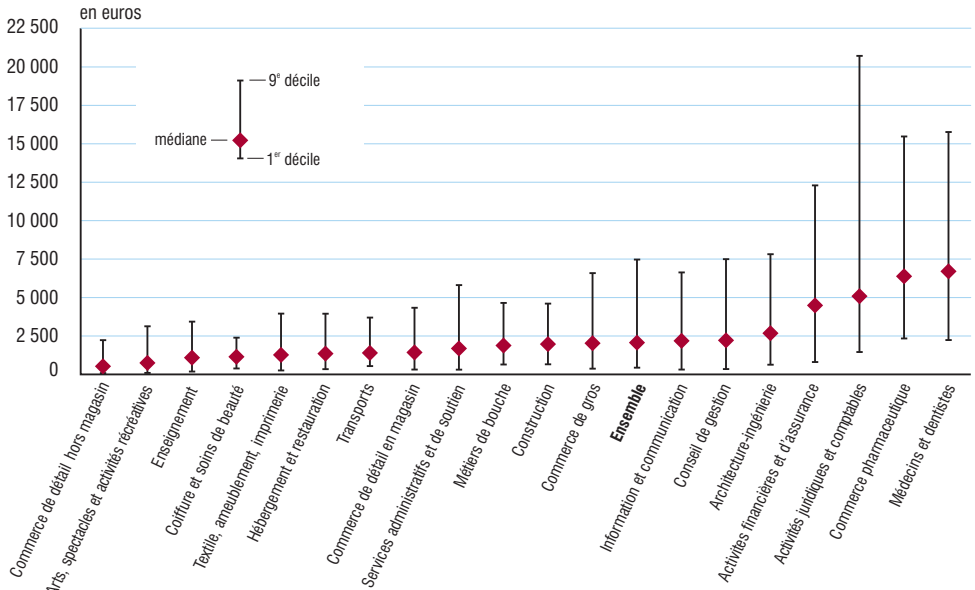
De fait, parmi les non-salariés « classiques », la moitié la moins rémunérée ne concentre que 15 % des revenus (contre 25 % pour les salariés), tandis que les 10 % les mieux payés en

4. On utilise ici le salaire annualisé net de cotisations sociales, mais y compris contributions sociales (CSG-CRDS) pour avoir un concept comparable entre salariés et non-salariés.

5. Rapport entre le dernier décile de revenu (seuil au delà duquel se situent les 10 % de personnes les mieux rémunérées) et le premier décile (en deçà duquel se situent les 10 % de personnes les moins payées).

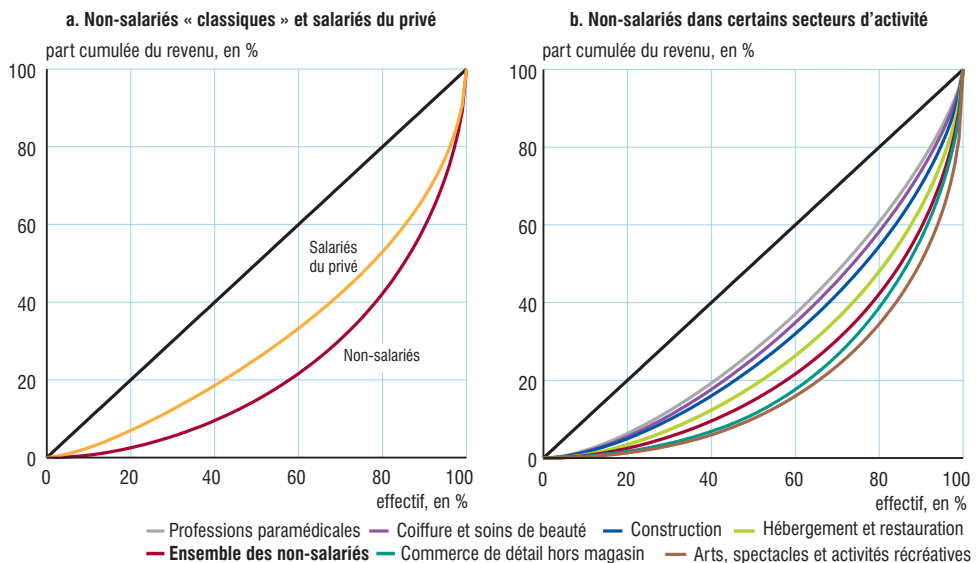
concentrent 41 % (contre 33 % pour les salariés), hors agriculture et hors revenus nuls (figure 8). Si l'on y ajoute les auto-entrepreneurs, le monde des non-salariés apparaît donc extrêmement inégal au regard du revenu que leur activité leur procure.

7. Distribution des revenus mensuels des non-salariés « classiques » en 2011, par secteur d'activité



Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors revenus nuls.
 Lecture : en 2011, les non-salariés « classiques » dans le conseil de gestion ont un revenu médian de 2 210 euros par mois. 10 % d'entre eux gagnent plus de 7 490 euros et 10 % moins de 350 euros.
 Source : Insee, base Non-salariés.

8. Concentration des revenus d'activité en 2011



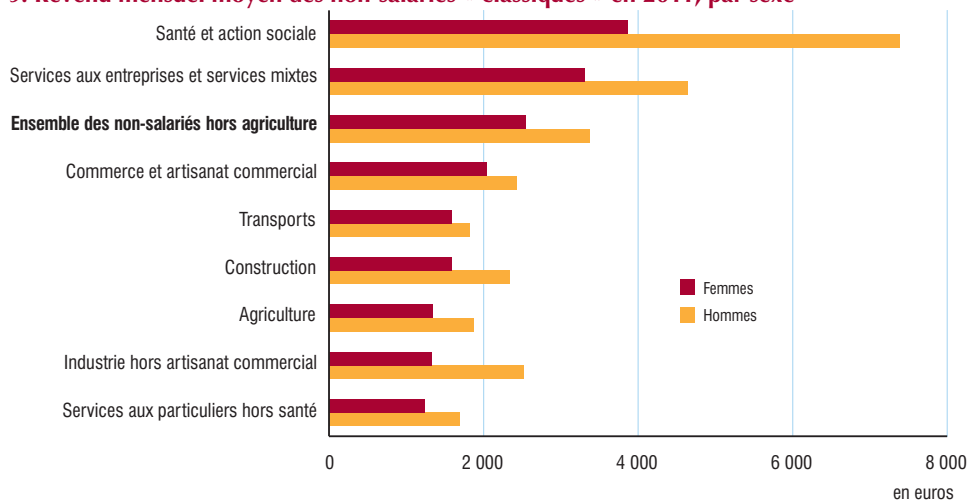
Champ : France, salariés du secteur privé et non-salariés, hors revenus nuls, hors agriculture et hors auto-entrepreneurs.
 Lecture : en 2011, 50 % des non-salariés perçoivent 15 % des revenus non salariés, alors que 50 % des salariés du privé reçoivent 25 % des salaires.
 Source : Insee, base Non-salariés et DADS.

Les inégalités de revenus diffèrent selon les secteurs. Elles sont plus modérées dans les transports ou la construction (rapport interdécile proche de 7, hors revenus nuls et hors auto-entrepreneurs), ainsi que dans la santé où les revenus sont rarement très bas. Elles sont plus élevées dans le commerce et dans les services aux entreprises et services mixtes, secteurs où le rapport interdécile est de 20. Dans le commerce, le revenu varie en effet très fortement entre le commerçant sur les éventaires et marchés et le titulaire d'une officine de pharmacie. Dans les services aux entreprises et services mixtes, les disparités de revenus sont importantes quel que soit le secteur d'activité, notamment dans l'information et la communication, le conseil de gestion, les activités immobilières et financières ou encore les services administratifs et de soutien aux entreprises (nettoyage, sécurité, activités de location, photocopie ou autres services de bureau). Les inégalités les plus fortes s'observent toutefois dans les arts, spectacles et activités récréatives, où cohabitent un nombre important de revenus très faibles et des revenus élevés : la moitié des non-salariés ont touché moins de 740 euros par mois en 2011 et ne concentrent que 10 % des revenus du secteur, tandis que le centième le mieux rémunéré en concentre 18 %. Le montant du dernier centile de revenu dans les activités artistiques et récréatives (12 140 euros par mois en 2011), bien qu'en forte progression depuis 2009, reste toutefois inférieur au niveau moyen du dernier centile de l'ensemble des non-salariés (22 340 euros), et loin du niveau atteint dans les activités juridiques et comptables (plus de 60 000 euros).

Les femmes non-salariées « classiques » gagnent un quart de moins que les hommes

Les femmes, moins nombreuses que les hommes, sont aussi moins bien rétribuées qu'eux : sur l'ensemble des secteurs non agricoles, les non-salariées « classiques » ont gagné en moyenne 2 540 euros par mois en 2011 contre 3 370 euros pour leurs homologues masculins, soit 24 % de moins⁶ (figure 9). Il en va de même dans l'agriculture (1 340 euros contre 1 870 euros, hors forfait agricole). Pourtant, contrairement aux salariées, les femmes non-salariées exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs que la moyenne (professions libérales

9. Revenu mensuel moyen des non-salariés « classiques » en 2011, par sexe



Champ : France, hors auto-entrepreneurs et hors bénéficiaires du forfait agricole.
Source : Insee, base Non-salariés.

6. Cet écart entre hommes et femmes est proche de celui observé pour les salariés du privé.

du droit et de la santé, notamment). Mais elles y gagnent nettement moins que les hommes : leur revenu est inférieur de près de 50 % dans les professions juridiques et de 40 % parmi les médecins. L'écart de revenu entre femmes et hommes est aussi très élevé dans l'ensemble des activités industrielles. Seules les femmes taxis gagnent davantage que leurs collègues masculins. Si la répartition par secteur des femmes était la même que celle des hommes, elles percevraient en moyenne 35 % de moins qu'eux⁷.

Cet écart peut en partie s'expliquer par le fait qu'elles sont plus jeunes (leur âge médian est de 44 ans contre 46 pour les hommes), notamment dans les professions libérales les plus qualifiées (professionnels du droit, architectes, ingénieurs ou encore médecins), et par un nombre d'heures travaillées moins important sur l'année. Les indépendantes déclarent en effet travailler 43 heures par semaine en 2011 contre 52 heures en moyenne pour les hommes, selon l'enquête Emploi.

Des revenus en hausse entre 2006 et 2011 pour les non-salariés « classiques »

Entre 2006 et 2011, sur l'ensemble des secteurs non agricoles, le revenu moyen des non-salariés « classiques » a augmenté de 2,9 % en euros constants, soit + 0,6 % en moyenne par an. Il a connu d'importantes variations au cours de cette période, avec un fort recul en 2008 puis une augmentation assez sensible en 2010 et 2011 (+ 6 % sur deux ans). Il retrouve ainsi en 2011 le niveau atteint en 2007, à la veille de la crise économique. La hausse de revenu en 2010 et 2011 s'inscrit dans un contexte de croissance de l'activité économique, mais résulte aussi de l'essor de l'auto-entrepreneuriat. En effet, en attirant un nombre croissant de non-salariés ayant de faibles revenus, l'auto-entrepreneuriat crée un effet de sélection parmi les autres non-salariés, jouant à la hausse sur le revenu moyen de ces derniers. Pour l'ensemble des non-salariés, y compris auto-entrepreneurs, le revenu moyen sur la période 2006-2011 diminue de 14 % en euros constants, en raison de l'augmentation du nombre d'auto-entrepreneurs conjuguée à la faiblesse du niveau de leur revenu d'activité. Entre 2009 et 2011, le revenu moyen des auto-entrepreneurs, quant à lui, reste stable en euros constants.

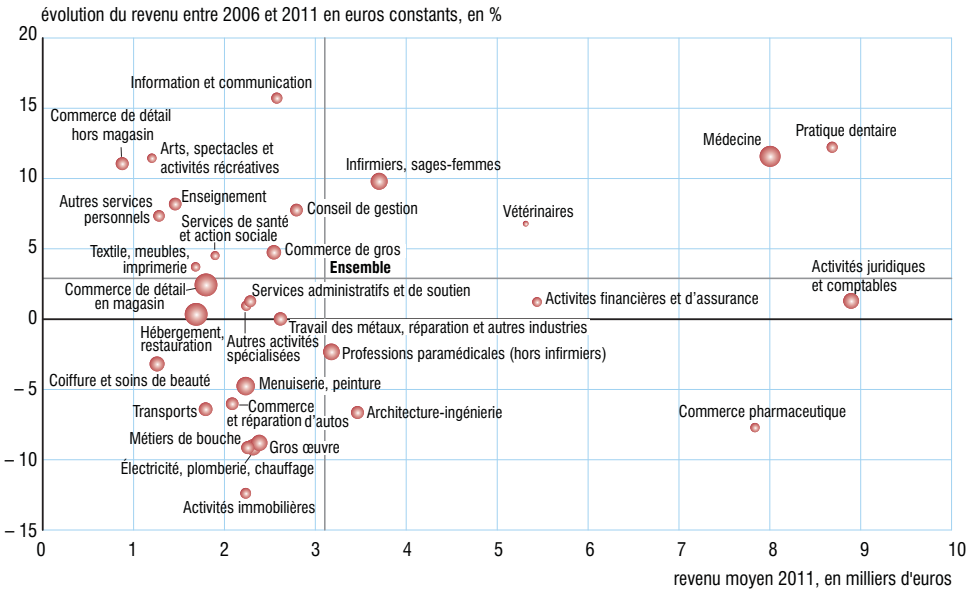
Dans l'agriculture, les revenus sont beaucoup plus fluctuants que dans les autres activités, en raison de la volatilité des prix et des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes. Ainsi, le revenu moyen des exploitants ne bénéficiant pas du régime fiscal du forfait agricole a fortement augmenté entre 2006 et 2011 (+ 8,4 % en moyenne annuelle), du fait d'une année 2011 particulièrement favorable.

La situation est par ailleurs contrastée selon les secteurs d'activité. Dans la construction, les revenus des non-salariés « classiques » ont continué de baisser fortement après 2008 et se sont à peine redressés en 2011. En cinq ans, les artisans « classiques » du bâtiment ont ainsi perdu 11 % de leur revenu d'activité (en euros constants). La baisse est également supérieure à 5 % pour les métiers de bouche, les taxis et transporteurs routiers de fret, ainsi que dans le commerce et la réparation d'automobiles, la pharmacie ou l'architecture-ingénierie (figure 10). À l'inverse, le revenu moyen s'est accru de plus de 15 % dans l'information-communication, et de plus de 10 % dans les arts, spectacles et activités récréatives ou le commerce hors magasin, secteurs où les chiffres d'affaires sont globalement faibles et où les auto-entrepreneurs sont par ailleurs nombreux. La hausse de revenu est également sensible pour les médecins, dentistes et infirmiers libéraux.

Sur la même période, la dispersion des revenus parmi les non-salariés « classiques » s'atténue légèrement : hors revenus nuls, le rapport interdécile passe de 19 en 2006 à 17 en 2011. Le 1^{er} décile augmente en effet fortement (+ 15 % en euros constants), en particulier

7. La prise en compte de cet effet de structure fait donc passer l'écart femmes-hommes de 24 % à 35 % pour les non-salariés. Le calcul est effectué en considérant les 36 secteurs définis dans ce panorama (hors secteurs agricoles) ; toutefois le même écart persiste en descendant au niveau le plus fin de la nomenclature d'activités. Pour les salariés du privé, à l'inverse, l'écart femmes-hommes diminue quand la structure par secteur est prise en compte.

10. Revenu mensuel moyen en 2011 des non-salariés « classiques » et évolution entre 2006 et 2011, par secteur d'activité



depuis 2009. Cette progression s'explique par un recul du nombre de non-salariés dont les revenus sont faibles, ceux-ci se tournant en effet davantage vers le statut d'auto-entrepreneur. En revanche, le niveau du 9^e décile évolue peu sur la période 2006-2011. Tout en haut de l'échelle, le dernier centile de revenu est en nette hausse depuis 2009, après une légère baisse en 2008. Au total, il progresse de 6 % entre 2006 et 2011. ■

Définitions et sources mobilisées dans l'ouvrage

Définitions

- **Dirigeant d'entreprise, indépendant**

Les indépendants ou dirigeants d'entreprise se distinguent des autres travailleurs par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. N'ayant pas de contrat de travail, ils ne bénéficient pas de la protection du droit du travail.

La plupart d'entre eux sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : ils sont entrepreneurs individuels « classiques », auto-entrepreneurs ou gérants majoritaires de société. D'autres sont « assimilés salariés » : présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS) ou gérants minoritaires de SARL, ils cotisent au régime général de la Sécurité sociale et bénéficient donc des mêmes prestations sociales que les salariés pour les risques famille, maladie et vieillesse. En revanche, ils ne cotisent pas à l'assurance chômage et n'ont donc pas droit aux indemnités chômage, ni à l'indemnité compensatrice de congés payés, ni au préavis et à l'indemnité pour rupture abusive du contrat de travail.

- **Non-salariés**

Les non-salariés désignent l'ensemble des affiliés à un régime social non salarié, dont les cotisations sociales sont recouvrées par le régime social des indépendants (RSI), l'Urssaf ou la Mutualité sociale agricole selon le profil et le risque couvert. Tous les **pluriactifs** (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

On distingue les **non-salariés « classiques »**, entrepreneurs individuels « classiques » ou gérants majoritaires de sociétés, et les **auto-entrepreneurs**.

L'auto-entrepreneuriat est un régime spécifique créé dans le cadre de la loi de Modernisation de l'économie du 4 août 2008 et mis en place au 1^{er} janvier 2009 pour les entreprises individuelles qui relèvent du régime fiscal de la micro-entreprise. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. On considère qu'un auto-entrepreneur est **économiquement actif** en 2011 s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en 2011, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres qui ont suivi son assujettissement (éventuellement en 2012).

- **Revenus d'activité**

Le **revenu** d'activité des non-salariés est le revenu ou bénéfice annuel déclaré aux organismes de protection sociale par les cotisants à un régime non salarié, en activité au 31 décembre, que ce revenu corresponde ou non à une activité à temps complet. C'est plus précisément l'assiette qui sert au calcul des cotisations personnelles d'allocations familiales. Le revenu est net des charges professionnelles : cotisations de sécurité sociale payées dans l'année, salaire versé à d'éventuels employés, intérêts d'emprunts professionnels, dotations aux amortissements ; mais avant prélèvement des contributions sociales (CSG et CRDS).

En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels est considéré comme nul.

Pour les non-salariés nouvellement affiliés dans l'année, les revenus sont annualisés, pour tenir compte du fait qu'ils n'ont travaillé qu'une partie de l'année. Les non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office par l'Acoss pour le recouvrement des cotisations sociales. Ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas dans celui des revenus.

Les gérants majoritaires de SARL peuvent se rémunérer, entièrement ou pour partie, au travers de dividendes ; en 2011, ceux-ci ne sont pas soumis à cotisations sociales et donc non appréhendés dans la base Non-salariés.

- **Secteurs d'activité**

Les secteurs d'activité décrivent l'activité principale de l'entreprise. Par rapport à la nomenclature d'activités économiques française (NAF rev. 2), des regroupements sectoriels spécifiques ont été effectués au regard de la répartition des non-salariés dans les différentes activités (voir *annexes Glossaire et Regroupements sectoriels*).

Encadré (suite)

Agriculture : ensemble des activités agricoles, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture.

Industrie hors artisanat commercial : ensemble de l'industrie manufacturière hors charcuterie, boulangerie et pâtisserie, et autres industries : industries extractives, énergie, eau, récupération et gestion des déchets.

Construction : construction de bâtiments, génie civil et ensemble des travaux de construction spécialisés : gros œuvre, travaux d'installation ou de finition.

Commerce et artisanat commercial : ensemble des entreprises du commerce et de l'artisanat commercial (boulangers, pâtisseries, charcutiers), classé par la NAF dans l'industrie agroalimentaire. Les **métiers de bouche** regroupent l'artisanat commercial et certaines activités du commerce de détail alimentaire (boucherie, poissonnerie, commerce de pain).

Transports : ce secteur recouvre les transports de passagers ainsi que ceux de marchandises, les activités de poste et de courrier ainsi que l'entreposage. Les activités de taxi, y compris véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et le transport routier de fret concentrent près de 90 % des indépendants du secteur des transports.

Services aux entreprises et services mixtes : ensemble des services aux entreprises proprement dits (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien), et des services dits « mixtes », qui s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers (information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières).

Services aux particuliers hors santé : ce secteur recouvre l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement et diverses activités de services aux personnes telles que la réparation d'ordinateurs ou la coiffure.

Santé et action sociale : ensemble des activités liées à la santé et à l'action sociale (activités afférentes à la santé humaine dispensées par des médecins, des dentistes ou des praticiens paramédicaux, action sociale avec ou sans hébergement, vétérinaires).

Sources

La source principale utilisée dans cet ouvrage est la base Non-salariés produite par l'Insee, qui fournit des données sur les non-salariés, hors aides familiaux. Celle-ci est issue de deux sources administratives gérées par :

- l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), organisme tête de réseau des Urssaf, qui calcule les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés non agricoles ;
- la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS pour les non-salariés agricoles.

La base Non-salariés permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS), elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Elle est mobilisée dans la *Vue d'ensemble*, dans le *dossier* sur « Les non-salariés dans les activités culturelles » et dans les *fiches* (à l'exception des 1.7 et 1.9).

Dans la santé et l'agriculture, le suivi de l'emploi et des revenus est également assuré par deux sources complémentaires :

- la source Cnamts-DGFiP résulte de l'appariement de deux fichiers administratifs : un fichier sur l'activité des professionnels de santé libéraux géré par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et le fichier des déclarations d'imposition sur les revenus des particuliers géré par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Cet appariement a été réalisé pour les années 2005, 2008 et 2011. La source Cnamts-DGFiP permet d'étudier les revenus des professions libérales de santé à un niveau plus détaillé (par spécialité, secteur de conventionnement, volume d'activité, détail sur les honoraires, etc.) qu'il n'est possible de faire avec la base Non-salariés. Des différences de champ existent entre la base Non-salariés et la source Cnamts-DGFiP. Cette dernière ne concerne que les médecins ayant déclaré au moins 1 euro d'honoraires à la Cnamts, donc exclut les revenus nuls. Par ailleurs, les médecins remplaçants (environ 11 000 en 2011), ne sont pas répertoriés dans la source Cnamts-DGFiP, car ils utilisent les feuilles de soins du médecin remplacé, alors qu'ils figurent dans la base Non-salariés.

Encadré (suite)

Le *dossier* « Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés » mobilise la source Cnamts-DGFiP. La *fiche* 2.8 « Santé et action sociale » est produite à partir de la base Non-salariés, ce qui permet de comparer les revenus des professionnels de santé avec ceux des autres non-salariés ;

– le Réseau d'information comptable agricole (Rica) est une opération communautaire qui recueille des données comptables et extra-comptables selon des définitions et des règles communes. En France métropolitaine, l'échantillon compte plus de 7 000 exploitations agricoles représentatives des exploitations moyennes ou grandes. Un appariement entre cette source et les fichiers fiscaux (DGFiP) permet de prendre en compte tous les revenus d'activité du foyer agricole, qu'ils soient issus d'une activité agricole ou non.

Le *dossier* « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs » mobilise la source Rica appariée avec les fichiers fiscaux. Dans ce *dossier*, les revenus négatifs sont traités comme tels. La *fiche* 2.1 « Agriculture » est produite à partir de la base Non-salariés. Dans cette *fiche*, les revenus négatifs sont considérés comme des revenus nuls, ce qui permet de comparer les revenus des agriculteurs avec ceux des autres non-salariés.

Enfin, les enquêtes Emploi et Patrimoine de l'Insee ou Conditions de travail de la Dares fournissent de l'information sur les travailleurs indépendants. Il s'agit des personnes ayant déclaré exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié. Les *fiches* 1.7 « Conditions de travail » et 1.9 « Comparaisons européennes » utilisent cette définition de l'emploi indépendant, ainsi que le *dossier* « Le patrimoine des indépendants ».

Les salaires annuels et les effectifs des dirigeants salariés sont connus grâce aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration.

Pour en savoir plus

Barruel F, Filatriau O., Mariotte H., Thomas S., « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première* n° 1 487, février 2014.

Barruel F, Darriné S., Mariotte H., Thomas S., « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », *Insee Première* n° 1388, février 2012.

Domens J., Pignier, J., « Au bout de trois ans, 90 % des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée », *Insee Première* n° 1414, septembre 2012.

Les revenus d'activité des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2009.

Les revenus d'activité des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2006.

Dossiers

Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs

Nathalie Delame*

En 2010, le revenu annuel global, ensemble des revenus imposables, s'élève à 38 200 euros en moyenne pour les foyers d'agriculteurs travaillant sur une exploitation de moyenne ou grande taille. Ces ressources proviennent de l'activité agricole à hauteur de 23 900 euros, d'activités non agricoles pour 8 500 euros, de pensions ou retraites pour 1 300 euros et de revenus de la propriété pour 4 500 euros. Toutefois, la composition du revenu global dépend de la structure du foyer et des activités de chacun des membres. Si un foyer sur deux déclare des revenus d'activités non agricoles, ces revenus sont significatifs pour un foyer sur trois. Les activités non agricoles sont plus fréquentes dans les exploitations de grandes cultures ou de cultures permanentes que dans les exploitations d'élevage davantage contraintes par les soins réguliers à apporter aux animaux.

Dans un contexte de volatilité des prix et des résultats économiques, les agriculteurs développent des stratégies pour générer des revenus complémentaires. Activités connexes à l'agriculture ou activité non agricole du conjoint, souvent sources de salaires, permettent d'atténuer l'impact de ces chocs sur le niveau de vie et facilitent l'accès au crédit pour développer des activités agricoles classiques ou plus risquées. Pour appréhender correctement ce phénomène, il faut rapprocher les caractéristiques et les résultats économiques des exploitations agricoles, issues du réseau d'information comptable agricole (Rica), et les autres sources de revenus des agriculteurs connus à travers les données fiscales¹. Ce rapprochement (*encadré 1*), déjà réalisé en 1991, 1997 et 2003, a été renouvelé pour l'année 2010, par le SSP (service statistique du ministère de l'Agriculture) et l'Insee, en collaboration avec l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). En outre, cette nouvelle version a été enrichie par les données du recensement agricole de 2010. À partir du rapprochement inédit de ces différentes sources de données, ce dossier se propose de faire le point sur l'ensemble des revenus des foyers d'agriculteurs pour l'année 2010.

604 000 chefs d'exploitation ou coexploitants en 2010

Au dernier recensement de 2010, la France métropolitaine comptait environ 490 000 exploitations agricoles, dirigées par 604 000 chefs d'exploitation ou coexploitants. Ces exploitations sont diverses par leur dimension (petite, moyenne ou grande) et l'orientation de leur production. Leur forme juridique, également diverse, dépend souvent de la taille et de l'orientation.

Les petites exploitations (*encadré 1*) représentent plus d'un tiers des exploitations agricoles (36 %), mais seulement 7 % de la superficie agricole et 3 % de la production. La plupart (95 %) sont sous forme d'exploitations individuelles. Quatre sur dix sont dirigées par un chef d'exploitation âgé de 60 ans ou plus, dont un sur cinq se déclare retraité. Il s'agit souvent d'agriculteurs sans repreneur, qui ont réduit leur activité pour assurer un

* Nathalie Delame, AgroParisTech - Inra SAE2, UMR économie publique, dans le cadre d'une mission au SSP.
1. Déclarations de revenus fournies par la direction générale des finances publiques (DGFiP).

complément de revenu à leur retraite. Par ailleurs, une petite exploitation sur dix est menée par un agriculteur de moins de 40 ans. Pour les plus jeunes comme pour les plus âgés, la petite taille de l'exploitation est souvent transitoire dans le cycle de vie de l'exploitation agricole. Pour les autres, il s'agit plutôt d'une organisation, choisie ou contrainte, où l'exploitant partage son temps entre l'exploitation agricole et une autre activité. Les petites exploitations mobilisent, en moyenne, 0,5 unité de travail annuel (UTA), soit la moitié d'un équivalent temps plein². La double activité (exercice d'une activité agricole et d'une autre activité par un même individu) y concerne plus d'un tiers des chefs d'exploitation, contre 13 % dans les exploitations moyennes ou grandes (figure 1).

Encadré 1

Sources et méthodologie

Pour décrire la grande diversité des exploitations agricoles, et ainsi comparer un élevage porcin et une exploitation céréalière, la statistique agricole utilise la notion de production brute standard (PBS). Cette grandeur, exprimée en euros, est estimée en associant une production potentielle aux superficies distinguées par types de cultures ou aux effectifs selon les types d'animaux. Les exploitations ayant une PBS inférieure à 25 000 euros sont ainsi qualifiées de petites exploitations agricoles, celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros sont appelées moyennes exploitations agricoles et celles qui ont une PBS supérieure à 100 000 euros sont les grandes exploitations agricoles.

Le **réseau d'information comptable agricole (Rica)** est une opération communautaire qui recueille des données comptables et extra-comptables auprès de 80 000 exploitations agricoles des 27 États membres de l'Union européenne, selon des définitions et des règles communes. Les comptabilités sont retraitées pour comparer les exploitations indépendamment de leur régime fiscal. En France métropolitaine, l'échantillon compte plus de 7 000 exploitations agricoles représentatives des exploitations moyennes ou grandes.

Les données sur les revenus des foyers agricoles sont issues d'un **appariement entre le Rica et les fichiers fiscaux** (impôt sur le revenu 2010). L'échantillon contient 7 122 foyers fiscaux, représentatifs des 380 800 foyers dont un des membres travaille sur les 312 200 exploitations dites moyennes ou grandes*.

À l'issue de l'appariement, **certains revenus ont fait l'objet d'estimations**. En effet, si la source fiscale renseigne sur les revenus non agricoles

des foyers d'agriculteurs, hors transferts sociaux, la présence d'exploitations imposées au régime du forfait agricole ne permet pas d'appréhender correctement le revenu agricole à travers les bénéfices agricoles déclarés. Les revenus agricoles de ces exploitations ont donc été estimés, à partir du Rica (encadré 3).

Par ailleurs, si à une exploitation individuelle correspond un seul foyer fiscal, celui du chef d'exploitation, la présence de formes sociétaires conduit à élargir le nombre de foyers fiscaux à ceux de chacun des associés. Le revenu issu de l'exploitation agricole doit alors être réparti entre ces foyers en fonction des parts de chaque associé dans le capital ou dans le résultat, conformément aux statuts de l'exploitation. Ces parts n'étant pas renseignées dans les sources utilisées, une estimation de celles-ci a été établie au *pro rata* des bénéfices déclarés par les associés de l'exploitation. Il est alors important de retrouver tous les associés d'une même exploitation, sous peine de surestimer la part des autres associés. Le risque d'erreur est limité pour les GAEC et les EARL unipersonnelles (à un associé) pour lesquelles le nombre d'associés égale le nombre d'exploitants. Pour les autres formes sociétaires, il peut exister des associés, simples apporteurs de capitaux, qui ne participent pas aux travaux de l'exploitation et qui sont plus difficiles à appréhender dans les sources utilisées.

Le travail fourni sur une exploitation agricole peut provenir de l'activité du chef d'exploitation, des personnes de sa famille mais aussi de l'activité de la main-d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière. Ce travail, mesuré en nombre d'heures, est exprimé en **unités de travail annuel (UTA)**, 1 UTA comptant 1 600 heures.

* Des travaux d'expertise complémentaires devraient enrichir en nombre de foyers et en variables le fichier exploité dans cette publication, ce qui pourrait conduire à des révisions à la marge de certains résultats.

2. Une unité de travail annuel (UTA) compte 1 600 heures.

1. Activité du chef d'exploitation ou coexploitant et de son conjoint en 2010

en %

	Petites exploitations	Moyennes et grandes exploitations	Ensemble des exploitations
Chef d'exploitation ou coexploitant (y compris conjoint)	100	100	100
Activité agricole seule	26	84	67
Double activité	37	13	20
Retraité agricole ou autre inactif	37	3	13
Conjoint non coexploitant	100	100	100
Activité agricole seule	7	22	17
Double activité	15	15	15
Activité non agricole seule	27	41	36
Retraité agricole ou autre inactif	51	22	32

Champ : France métropolitaine.

Lecture : dans les petites exploitations, 26 % des chefs d'exploitation (ou coexploitants) exercent une activité agricole seule, 37 % une activité agricole et une autre activité et 37 % sont à la retraite.

Source : Agreste, recensement agricole 2010.

Deux tiers des grandes exploitations sous forme sociétaire

Parmi les exploitations moyennes, près de huit sur dix sont des exploitations individuelles. Organisées autour de 1,4 UTA, le conjoint du chef d'exploitation contribue à l'activité agricole dans un cas sur trois, très fréquemment sans le statut de coexploitant. Parmi les grandes exploitations, seulement un tiers sont sous forme individuelle : les élevages sont souvent en groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), hormis les élevages porcins où les exploitations à responsabilité limitée (EARL) unipersonnelles prédominent. Les cultivateurs optent plus fréquemment pour les EARL à plusieurs exploitants. Les autres formes sociétaires, groupements de fait, sociétés civiles ou commerciales, prédominent en viticulture et en horticulture (*encadré 2*). En moyenne, les grandes exploitations requièrent 2,1 UTA. Le conjoint intervient dans près d'une exploitation sur deux. Dans ce cas, un conjoint sur trois adopte le statut de coexploitant et le temps de travail moyen pour ces conjoints coexploitants dépasse en moyenne 0,8 UTA. Le coexploitant est un autre membre de la famille pour une exploitation sur trois, le nombre de coexploitants non apparentés restant faible (5 %).

Encadré 2

Développement des formes sociétaires

Les formes sociétaires se sont fortement développées sur les trente dernières années car elles permettent de distinguer le patrimoine de l'exploitation des biens de l'exploitant. Encouragées pour favoriser la création d'exploitations de moyenne ou grande dimension, elles ont facilité les successions et les reprises d'exploitations par le jeu des parts sociales. La démographie des formes sociétaires est fortement liée aux aménagements législatifs et fiscaux.

La forme sociétaire agricole la plus ancienne est la **SCEA (société civile d'exploitation agricole)**. La création de la première n'est pas datée, mais pourrait remonter au début du XIX^e siècle. Le

nombre de SCEA reste limité (moins de 5 %) et concerne souvent les agriculteurs qui commercialisent leur production. Ce statut offre un cadre peu contraignant et permet la diversification des activités, contrairement aux Gaec et aux EARL qui ne peuvent exercer que des activités agricoles.

Le **Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun)**, né dans les textes en 1962, s'est réellement développé à partir de 1973, avec l'apparition de la dotation aux jeunes agriculteurs. L'objectif du Gaec était, lors de sa création, de favoriser l'agrandissement des exploitations et le développement de la productivité en accordant des prérogatives sociales nouvelles aux agriculteurs

Encadré 2 (suite)

tout en conservant une dimension familiale aux exploitations agricoles. Les associés doivent être au minimum deux, au maximum dix, tous devant participer aux travaux agricoles. Le Gaec nécessite un agrément et, jusqu'en 2010, deux époux seuls ne pouvaient constituer un Gaec. Le Gaec dispose de la personnalité morale, mais conserve à chaque associé son statut d'exploitant individuel (principe de la transparence). Dans les faits, de nombreux Gaec « père-fils » ont permis le transfert de l'exploitation entre les deux générations. Dominante jusqu'au début des années 1990, cette forme sociétaire ne représente qu'une société sur quatre en 2010. Le principe de la transparence pourrait toutefois remettre le Gaec à l'honneur dans le cadre de la nouvelle réforme de la politique agricole commune.

L'**exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)**, créée en 1985, offre plus de souplesse que les Gaec. La surface agricole est limitée et le nombre d'associés ne peut dépasser dix. Toutefois, certains associés peuvent être de simples

apporteurs de capitaux et cette forme autorise un seul associé (EARL unipersonnelle). L'EARL a connu un succès immédiat et était adopté par une société agricole sur deux en 2010.

La forme juridique retenue dépend de l'orientation (type de production) : la proportion de groupements agricoles ou Gaec varie de 27 à 44 % dans les orientations animales, celle d'EARL à plusieurs associés varie de 12 à 23 % sur l'ensemble des orientations. Celle des exploitations à EARL unipersonnelles varie de 19 à 29 % parmi les orientations végétales et atteint 27 % pour les élevages porcins. Les autres formes sociétaires, groupements de fait, sociétés civiles ou commerciales, prédominent avec 25 à 29 % en viticulture et en horticulture.

Le **chef d'exploitation** (exploitations individuelles) ou **premier coexploitant** (formes sociétaires) est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Par convention, on retient la personne qui assure la plus grande part de responsabilité ou bien la personne la plus jeune en cas d'égalité.

Toutes tailles confondues, la part des formes sociétaires a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, passant de 4 % en 1979 à 31 % en 2010.

Des revenus agricoles très différenciés selon l'orientation de la production et la forme juridique

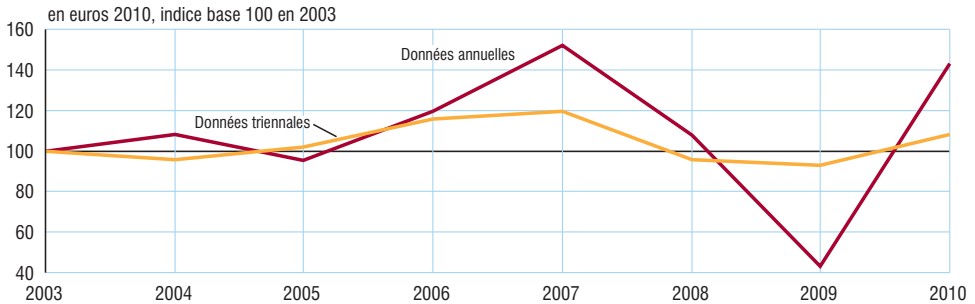
Les petits exploitants sont en général soumis au régime du forfait agricole³ et il est difficile d'appréhender précisément le revenu qu'ils retirent de leur exploitation. De ce fait, la suite de l'article s'intéresse aux revenus des foyers d'agriculteurs exerçant sur des exploitations de moyenne ou grande taille. Les exploitations concernées sont au nombre de 312 200, auxquelles se rattachent 380 800 foyers.

Les revenus agricoles sont soumis à des variations conjoncturelles dues aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix sur les marchés. Après une hausse entre 2005 et 2007, ils ont fortement chuté en 2008 et 2009, avant de se redresser en 2010. Au total, ils ont augmenté de 5 % par an en moyenne en euros constants entre 2003 et 2010 (*figure 2*). Pour l'analyse des disparités ou la comparaison avec d'autres sources de revenus, il est préférable d'utiliser des moyennes calculées sur trois années consécutives. En appliquant cette méthode de calcul, en 2010, les exploitations de moyenne ou grande taille ont ainsi dégagé un résultat agricole moyen de 29 000 euros.

La rémunération des chefs d'exploitation et coexploitants, en qualité d'indépendants non salariés agricoles, correspond au résultat net agricole issu de l'exploitation, en tout ou partie selon le statut juridique (*encadré 3*). Dès lors, en 2010, les foyers d'agriculteurs disposent, en

3. Régime fiscal appliqué aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes, calculée sur deux années consécutives, n'excède pas 76 300 euros. Pour ces contribuables qui ne sont pas tenus d'avoir une comptabilité, l'impôt est calculé à partir d'un revenu agricole départemental, modulé par la spécialisation de l'exploitation agricole.

2. Évolution du résultat moyen par exploitation, net des charges sociales de l'exploitant, de 2003 à 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.
 Lecture : les données triennales sont des moyennes glissantes sur 3 ans des données annuelles.
 Source : SSP, Rica.

moyenne, d'un revenu agricole de 23 900 euros (figure 3). Ce revenu diffère selon l'orientation de la production, la forme sociétaire et l'implication de chaque membre dans l'activité agricole. Ainsi, le revenu agricole par foyer varie de 12 400 euros pour les exploitations spécialisées en bovins viande à 39 300 euros pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Les variations individuelles sont encore plus grandes : ainsi, tandis que plus de 10 % des foyers ont obtenu un revenu agricole négatif, 10 % ont obtenu un revenu supérieur à 52 900 euros. Pour un quart des foyers, ce revenu est inférieur à 8 000 euros et pour un quart, il est supérieur à 33 000 euros, définissant un rapport interquartile de 4. Dans les formes sociétaires, les foyers dégagent un revenu agricole moyen de 28 700 euros, largement supérieur aux 18 100 euros obtenus dans les exploitations individuelles.

3. Revenu des foyers d'agriculteurs

Type de revenu	Montant moyen par foyer concerné (en euros)	Foyers concernés	Répartition du revenu global		
			1997	2003	2010
Revenu agricole	23 900	100	75	62	63
Revenu non agricole	14 600	98	25	38	37
Revenu global	38 200	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.
 Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

Un revenu global moins dispersé

Au revenu agricole peuvent s'ajouter d'autres ressources telles que le revenu de l'activité du conjoint, si celui-ci exerce une activité hors de l'exploitation ou bien s'il est salarié agricole, des revenus de patrimoine ou de retraite. La composition du revenu global du foyer des agriculteurs dépend bien sûr de la structure de la famille et de la nature des activités de chaque personne.

Pour la quasi-totalité des foyers (98 %), s'ajoutent des revenus complémentaires. Par leur nature très diversifiée, ils peuvent être de faible niveau, dans le cas de revenus de plans d'épargne soumis à déclaration fiscale par exemple, voire négatifs pour 5 % des foyers déclarant des déficits liés à des activités non agricoles. D'un montant moyen de 14 600 euros en 2010, ces revenus complémentaires sont inférieurs à 1 300 euros pour un quart des foyers, et supérieurs à 21 000 euros pour un autre quart.

Compte tenu du revenu agricole et des revenus complémentaires, l'ensemble des revenus déclarés par les foyers d'agriculteurs s'élève en moyenne à 38 200 euros en 2010. Ce revenu global est moins dispersé que le revenu agricole. Le rapport interquartile est de 3 avec un montant inférieur à 16 700 euros pour 25 % des foyers déclarant les revenus les plus faibles et supérieur à 50 000 euros pour 25 % des foyers déclarant les revenus les plus élevés. Alors que pour un tiers des foyers, le revenu agricole est négatif ou inférieur au Smic net (12 700 euros en 2010), cette part descend à 18 % pour le revenu global (figure 4).

Ce revenu dépend bien sûr de la composition du foyer : le revenu global moyen est de 23 500 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé, et de 46 000 euros pour un couple.

Encadré 3

Revenus et types de foyer

Résultat courant avant impôts (RCAI)

Notion comptable, définie par la différence entre les produits et les charges courantes d'une entreprise, le RCAI mesure le revenu rémunérant le travail non salarié et les capitaux propres.

Revenu agricole

La source fiscale autorisant différents régimes d'imposition pour le bénéfice agricole, le revenu agricole a été évalué à l'aide de la source comptable, le réseau d'information comptable agricole. Les revenus agricoles ont été estimés à partir du résultat courant avant impôt de l'exploitation (RCAI), hors bénéfice exceptionnel, diminué des charges sociales de l'exploitant. Soumis aux aléas climatiques et aux effets conjoncturels des marchés des produits agricoles, ce revenu est très variable d'une année à l'autre. Pour permettre la comparaison avec des salaires, il a été calculé pour chaque exploitation de l'échantillon une moyenne sur les résultats présents entre 2009 à 2011, les valeurs étant exprimées en euros 2010 à l'aide de l'indice du prix du PIB. Malgré ce retraitement, certains revenus agricoles restent négatifs. Pour une exploitation individuelle, le résultat revient en totalité au chef d'exploitation, pour rémunération de son travail et de celui de la main-d'œuvre familiale mais aussi de ses apports en capitaux (bâtiments, matériel et foncier). Pour définir le revenu agricole des foyers, le résultat net est alors affecté au foyer dans sa totalité. Pour les exploitations sous forme sociétaire, le résultat net est réparti entre les foyers de chacun des associés, au *pro rata* du bénéfice agricole déclaré. Le revenu agricole inclut les produits d'activités annexes, tels que l'agrotourisme ou la vente directe, à condition que ces revenus ne dépassent pas 30 % des recettes issues de l'activité agricole ou restent inférieurs à 50 000 euros. Au-delà, ils doivent faire l'objet d'une déclaration indépendante sous forme de bénéfices commerciaux, par exemple, et réapparaissent alors dans les autres revenus du foyer.

Revenus non agricoles

Renseignés par la source fiscale, il s'agit des revenus faisant l'objet d'une déclaration dans le formulaire n° 2042. De fait, les revenus non imposables tels que les allocations familiales ou le revenu de solidarité active (RSA) ne sont pas pris en compte. Parmi les revenus non agricoles, sont distingués les revenus d'activité, les pensions et retraites, les revenus de la propriété.

Les revenus d'activité non agricole intègrent :

- les salaires, traitements et indemnités des personnes composant le foyer, y compris les indemnités de chômage ;
- les bénéfices industriels, commerciaux et non commerciaux (professionnels ou non professionnels), y compris les revenus des auto-entrepreneurs ayant opté pour le prélèvement libératoire et les revenus des microentreprises.

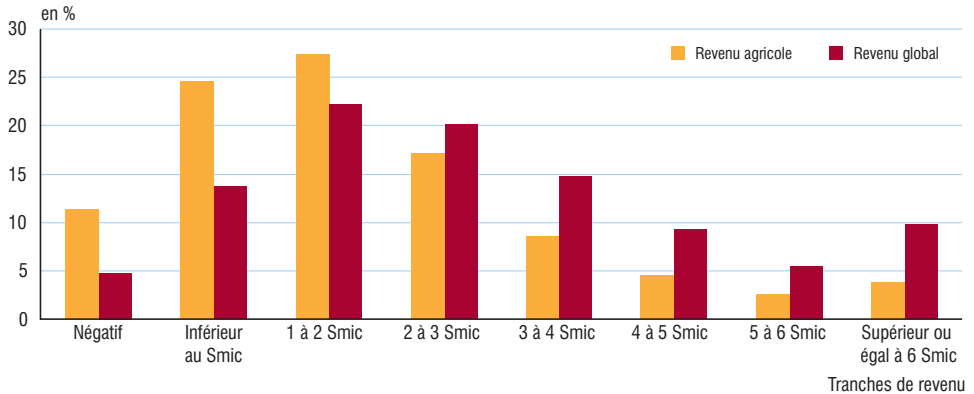
Les pensions et retraites comprennent également les pensions alimentaires et les rentes viagères à titre onéreux.

Les revenus de la propriété regroupent les revenus des valeurs et capitaux mobiliers, les plus-values de cessions ainsi que les revenus fonciers.

Les **foyers d'agriculteurs** sont les foyers fiscaux comprenant l'ensemble des personnes qui font l'objet d'une déclaration de revenu, formulaire n° 2042. Cette notion de foyer diffère de celle du ménage, habituellement retenu par l'Insee, qui désigne l'ensemble des personnes résidant dans le même logement. Ainsi, les couples non mariés et non pacés forment un ménage au sens de l'Insee, mais correspondent à deux foyers fiscaux.

La **double activité** retenue dans cette étude est le fait de concilier une activité non salariée agricole avec une autre activité : agricole ou pas, salariée ou non salariée mais générant un bénéfice (ou un déficit) non agricole. Ainsi, un exploitant agricole exerçant une activité agricole salariée dans une autre exploitation est ici considéré comme double-actif.

4. Distribution du revenu des foyers d'agriculteurs en 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : 11 % des foyers d'agriculteurs perçoivent un revenu agricole négatif, 5 % perçoivent un revenu global négatif.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

Un foyer d'agriculteurs sur deux dispose d'un revenu d'activité non agricole complémentaire

En moyenne, le revenu complémentaire est constitué pour 60 % de revenus d'activité donnant lieu à la perception d'un salaire ou d'un bénéfice non agricole, pour 31 % de revenus de la propriété et pour 9 % de pensions ou retraites (figure 5).

5. Revenus non agricoles des foyers d'agriculteurs en 2010

Type de revenu	Montant moyen par foyer concerné (en euros)	Répartition du revenu non agricole (en %)	
		Repartition du revenu non agricole	Foyers concernés
Revenu non agricole	14 600	100	98
Revenus d'activité non agricole	16 100	60	53
<i>dont : salaires et indemnités chômage</i>	<i>15 700</i>	<i>52</i>	<i>48</i>
<i>bénéfices non agricoles</i>	<i>10 000</i>	<i>7</i>	<i>10</i>
Revenus de la propriété	4 700	31	96
Revenus mobiliers	1 900	13	94
Revenus fonciers	4 900	18	54
Plus-values	2 100	0	3
Pensions et retraites	9 800	9	13

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

La perception d'un salaire ou d'un bénéfice non agricole concerne plus d'un foyer sur deux et correspond souvent à l'activité du conjoint en dehors de l'exploitation. Pour ces foyers, en 2010, le montant moyen perçu était de 15 700 euros pour les salaires et 10 000 euros pour les bénéfices non agricoles. La proportion de foyers concernés par un bénéfice non agricole est faible, inférieure à 10 %. En effet, les activités accessoires (telles que le tourisme à la ferme) dégagant un chiffre d'affaires⁴ inférieur à 30 % des recettes issues de l'activité agricole ou inférieur à 50 000 euros⁵ peuvent être prises en compte dans le bénéfice agricole, sans faire l'objet d'une déclaration au titre de bénéfices commerciaux.

4. Plus précisément, il s'agit de la moyenne des recettes accessoires commerciales et non commerciales calculées sur les trois dernières années.

5. La loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a augmenté ces seuils respectivement à 50 % et 100 000 euros.

La plupart des foyers (96 %) déclarent un revenu de la propriété pour un montant moyen de 4 700 euros. Les revenus mobiliers sont les plus fréquents, mais d'un montant peu élevé : moins de 400 euros pour la moitié des foyers. Les revenus fonciers concernent plus d'un foyer sur deux en 2010, proportion en augmentation par rapport aux 41 % observés en 2003. Le montant moyen par foyer a également augmenté. Cette évolution traduit l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire pour lesquelles les terres en possession d'un associé sont souvent déclarées en fermage. L'exploitation verse alors un loyer à l'associé qui apparaît comme une charge pour l'exploitation et comme un revenu foncier pour l'exploitant. Ainsi, plus de 70 % des foyers reliés à un Gaec ou à une EARL déclarent un revenu foncier, alors que cette proportion est de 28 % parmi les foyers reliés à une exploitation individuelle.

Enfin, 13 % des foyers perçoivent des pensions ou retraites pour un montant moyen de 9 800 euros.

La part des revenus non agricoles est proche de 40 % depuis le début des années 2000

Au total, les revenus non agricoles représentent en moyenne près de 15 000 euros par foyer d'agriculteur, soit 37 % du revenu total perçu par ces foyers (*figure 3*). Entre 2003 et 2010, le poids des revenus non agricoles dans le revenu global est resté stable. Ces revenus ont donc, globalement, suivi la même évolution que celle des revenus agricoles.

La composition des revenus non agricoles s'est peu modifiée entre 2003 et 2010, avec une légère contraction de la part des revenus d'activité (salaires ou bénéfices non agricoles). Ce mouvement est induit par la progression modérée du montant moyen de ces revenus (1 % par an en euros 2010), tandis que la proportion de foyers concernés poursuit sa progression à 53 % en 2010, contre 49 % en 2003.

La composition du revenu global dépend de la structure du foyer et des activités de chacun des membres. Quatre catégories se distinguent. Les **foyers « agricoles »** ne perçoivent aucun revenu d'activité non agricole ou bien ceux-ci sont inférieurs à 6 300 euros, soit environ un demi-Smic net en 2010 ; ils ne perçoivent pas non plus de pensions ou de retraites ou bien celles-ci sont inférieures à 4 000 euros⁶. Dans les **foyers « avec retraite »**, un des membres au moins perçoit une pension ou une retraite (hors pensions alimentaires). Dans les **foyers avec « double-actif »**, un des membres déclare un revenu agricole ainsi qu'un revenu d'activité non agricole : salaire supérieur à un demi-Smic et/ou bénéfice (ou perte) non agricole non nul⁷. Enfin, les **foyers « mixtes »** sont composés d'une personne déclarant un revenu agricole sans autre revenu d'activité et d'une autre personne percevant des revenus d'activité non agricole, sans qu'il y ait double activité pour chacun de ces membres.

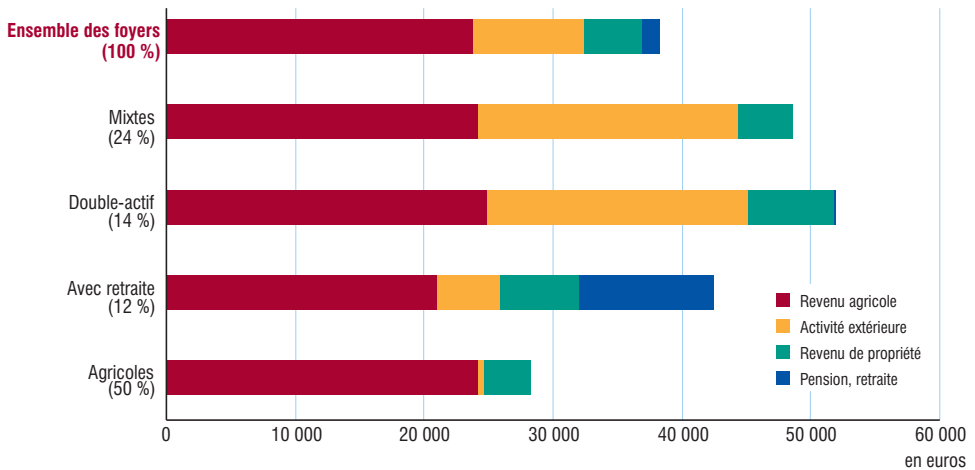
Une activité en dehors de l'exploitation améliore le revenu global

Les **foyers agricoles**, sans activité extérieure significative, représentent un foyer sur deux. Ils disposent d'un revenu agricole de 24 000 euros, à peine supérieur à la moyenne, et d'un revenu de la propriété inférieur (*figure 6*). Au total, leur revenu global est nettement moins élevé que pour l'ensemble des foyers (28 300 euros contre 38 200). Pour deux foyers sur trois, ce revenu est généré par un seul actif. Le revenu agricole est alors moins élevé, de 19 900 euros en moyenne, avec un revenu global de 22 400 euros. Dans un foyer sur trois,

6. Dans la détermination de ces catégories, les seuils exprimés en fonction du Smic ont été préférés à des proportions eu égard à la forte proportion de revenus négatifs en agriculture qui rendent complexe la comparaison de ratios entre foyers.

7. Un exploitant agricole exerçant une activité agricole salariée dans une autre exploitation est ici considéré comme double-actif.

6. Décomposition du revenu des foyers d'agriculteurs en 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : pour l'ensemble des foyers, le revenu global de 38 000 euros se compose pour 24 000 euros de revenus agricoles, 8 500 euros de revenus d'activité extérieure, 4 500 euros de revenus de propriété et 1 300 euros de pension, retraite.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

les deux conjoints travaillent sur l'exploitation. Le revenu agricole (30 900 euros) et le revenu global (36 600) total du couple sont alors en moyenne plus élevés, mais varient fortement selon le statut de l'exploitation. Le revenu agricole est ainsi de 35 400 euros en moyenne si les conjoints travaillent dans un Gaec ou une EARL et de 23 500 euros s'ils travaillent sur une exploitation individuelle. Les écarts de revenu global sont plus accentués : le revenu foncier s'établit en effet à 1 600 euros en moyenne pour les exploitants individuels, mais représente le double pour les Gaec et près du triple pour les EARL.

Un tiers des foyers mêlent revenus d'activité agricole et autres revenus d'activité. Pour 14 %, cela prend la forme d'une double activité portée par un seul individu (*foyers avec double-actif*), et pour 24 % il s'agit d'une répartition des activités agricoles et des activités extérieures de l'exploitation entre les différents membres du foyer (*foyers mixtes*).

La **double activité**, dans les exploitations moyennes ou grandes, concerne plutôt le conjoint du chef d'exploitation ou les coexploitants. Dans le recensement agricole de 2010, ces personnes ont déclaré spontanément une profession non agricole en activité principale, l'activité agricole devenant secondaire. La qualité de secondaire peut renvoyer au caractère non régulier de sa prestation (aide lors des pics de travail sur l'exploitation), au plus faible nombre d'heures par semaine (prise en charge des formalités administratives ou comptables) ou à la rémunération inférieure. Avec 24 900 euros, le revenu agricole moyen de ces foyers avec double-actif est proche de celui des foyers agricoles, malgré une forte proportion de revenus agricoles négatifs ou nuls (17 % des foyers contre 11 % dans les autres groupes). Avec un revenu global de 51 800 euros, le revenu agricole compte pour 48 % dans le revenu global, les revenus d'activité non agricoles pour 39 % et ceux de la propriété pour 13 %.

Les **foyers mixtes**, pour lesquels les activités agricoles ou en dehors de l'exploitation sont réparties entre des individus différents, ont des revenus d'activité moyens semblables à ceux des foyers avec double-actif. Par construction, ces foyers concernent des couples. Le revenu agricole pèse pour moitié dans le revenu global et le revenu d'activité non agricole pour 42 %. Les revenus mobiliers des foyers mixtes sont en revanche plus faibles que ceux des foyers avec double-actif, d'où un revenu global légèrement inférieur (48 600 euros).

Les **foyers avec retraite**, cumulant un revenu agricole et une pension, représentent 12 % des foyers d'agriculteurs. Leur revenu agricole moyen, de 21 000 euros, est inférieur à celui de

l'ensemble des foyers agricoles et représente la moitié du revenu global. Toutefois, ces foyers disposent d'un complément de revenu sous forme de retraite, qui représente un quart de leurs ressources, et de revenus de la propriété supérieurs, en moyenne, aux autres catégories à l'exception des foyers avec double-actif. Ces derniers, essentiellement sous forme de revenus fonciers, sont perçus par près des deux tiers de ces foyers, pour un montant moyen de 7 000 euros. Près de la moitié des foyers avec retraite sont impliqués dans une forme sociétaire, et leurs revenus fonciers proviennent le plus souvent de la mise en fermage des terres auprès de l'exploitation agricole. Par ailleurs, un quart des foyers avec retraite comptent un associé de Gaec, statut qui impose une activité sur l'exploitation, éventuellement à temps partiel. Au total, avec un revenu global moyen de 42 500 euros en 2010, les foyers agricoles avec retraite se situent légèrement au-dessus de la moyenne.

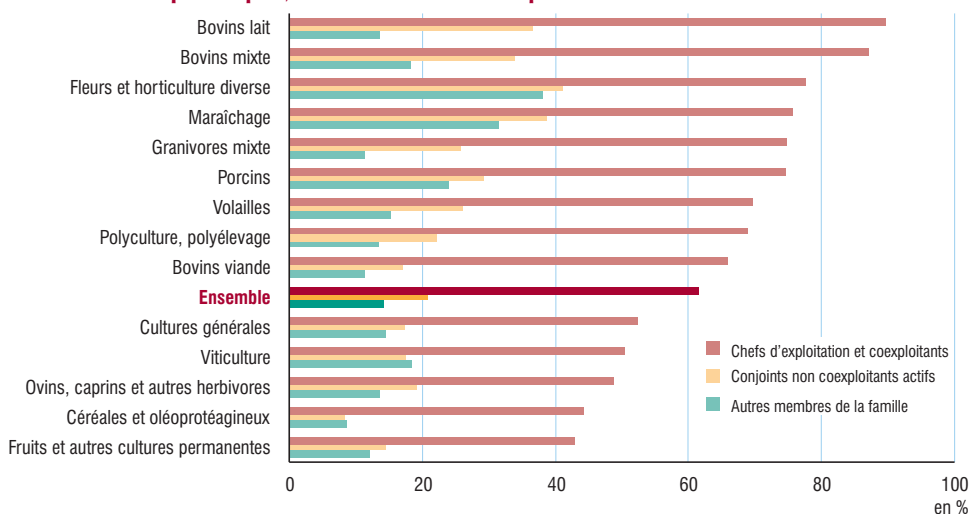
Moins d'activité non agricole dans les productions animales

La durée et l'organisation du travail varient selon le type d'activité agricole, ce qui contribue à expliquer les disparités de structure des revenus selon la spécialisation des exploitations agricoles.

Ainsi, parmi les exploitations horticoles ou maraîchères, qui occupent en moyenne près de 4 UTA, les foyers mixtes et les foyers comptant deux actifs agricoles sont plus fréquents. Il en est de même pour les élevages porcins ou encore les élevages laitiers, avec une main-d'œuvre moyenne de plus ou moins 2 UTA et des contraintes importantes liées aux soins apportés aux animaux. Les foyers avec double-activité sont plus nombreux parmi les exploitations céréalières ou de cultures générales ainsi que dans la viticulture. Enfin, les foyers avec retraite sont plus fréquents dans les exploitations céréalières, ou de cultures permanentes, qu'elles soient viticoles ou fruitières.

Dans les élevages laitiers (bovins lait ou bovins mixtes), près de neuf associés ou chefs d'exploitation (et éventuellement leur conjoint ayant le statut d'associé) sur dix travaillent à temps complet sur leur exploitation (figure 7). Sur ces exploitations, lorsque le conjoint intervient

7. Travail à temps complet, selon l'orientation de production



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : pour les exploitations spécialisées en bovins lait, la proportion de personnes exerçant leur activité agricole à temps complet s'élève à 90 % pour les chefs d'exploitation, 36 % pour les conjoints non coexploitants et 14 % pour les autres membres de la famille.

Source : Agreste, recensement agricole 2010.

sans être coexploitant, il occupe un temps plein dans plus d'un cas sur trois. En moyenne, ces élevages nécessitent plus de 1,9 UTA, soit près de deux temps plein. Ces activités occupent beaucoup de main-d'œuvre et ce, à un rythme très régulier tout au long de l'année, voire dans la journée pour la traite et le soin aux animaux. C'est d'ailleurs dans ce secteur que l'on compte le plus de Gaec, forme sociétaire dans laquelle tous les associés doivent participer aux activités de l'exploitation. Les Gaec entre conjoints seuls n'ayant été autorisés que depuis 2011, suite à la loi de modernisation de 2010, ces formes sociétaires regroupent souvent des fratries ou deux générations. Dans ce cas, le conjoint se joint aux associés avec un statut semblable et souvent à temps complet, ou bien il opte pour une activité extérieure simple. De fait, pour ces orientations, le nombre de foyers agricoles est supérieur à 60 % et le revenu agricole représente plus de 70 % du revenu global (figure 8). Il est néanmoins inférieur au revenu agricole moyen perçu par les autres catégories de foyers.

8. Revenu des foyers d'agriculteurs en 2010, selon la spécialisation de l'exploitation agricole

	Part des foyers	Revenu agricole annuel moyen	Revenu global annuel moyen	Part du revenu agricole dans le revenu global	Part des foyers agricoles
	(en %)	(en euros)		(en %)	
Céréales et oléoprotéagineux	15	25 900	46 300	56	36
Cultures générales	7	39 300	59 500	66	46
Maraîchage	1	26 300	37 600	70	56
Fleurs et horticulture diverse	2	16 300	31 200	52	42
Viticulture	13	34 400	53 600	64	40
Fruits et autres cultures permanentes	2	20 500	37 200	55	44
Bovins lait	17	21 300	30 200	71	61
Bovins viande	10	12 400	25 000	50	53
Bovins mixtes	4	17 500	26 500	66	65
Ovins, caprins et autres herbivores	6	14 000	23 700	59	62
Porcins	2	27 300	40 900	67	44
Volailles	4	27 500	39 800	69	58
Granivores mixtes	3	23 800	33 700	71	62
Polyculture, polyélevage	14	22 300	35 800	62	48
Ensemble	100	23 900	38 200	63	50

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

À l'opposé, les grandes cultures et les cultures permanentes sont plus facilement compatibles avec des activités non agricoles. En dehors de périodes intenses avec un recours à la main-d'œuvre saisonnière, notamment pour les récoltes, ces activités permettent l'exercice d'une activité non agricole à temps partiel, régulière (par exemple, le ramassage scolaire⁸) ou saisonnière (moniteur de ski). La fréquence moyenne d'une activité à temps plein sur l'exploitation est de 40 à 50 % pour le chef d'exploitation ou les associés et inférieure à 20 % pour les conjoints. De ce fait, c'est dans les foyers correspondant à ces orientations que l'on retrouve les fréquences de foyers agricoles les plus faibles (de 36 à 46 %). Le revenu agricole pèse néanmoins pour plus de 50 % dans le revenu global et, en ce qui concerne les exploitations céréalières ou viticoles, son montant est nettement supérieur à celui de l'ensemble des foyers⁹. ■

8. Ramassage scolaire ou moniteur de ski sont donnés ici à titre illustratif, la source utilisée ne permettant pas de préciser la nature exacte de l'activité exercée.

9. Le dossier est construit sur le revenu du foyer, indépendamment du nombre de personnes contribuant à la formation de ce revenu. Il s'avère que la position relative des revenus (agricoles ou globaux) par type d'exploitation ne changerait pas, si l'on corrigeait par ce nombre de personnes.

Pour en savoir plus

Moine M., « Le bilan annuel de l'emploi agricole, résultats 2012 », *Agreste, Chiffres et données - série Agriculture* n° 224, 2014.

Lerbourg J., « Le statut juridique des exploitations agricoles : évolutions 1970 - 2010 », *Agreste, Les dossiers* n° 20, 2014.

Delame N., Thomas G., « De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation », in *L'agriculture, nouveaux défis*, coll. « Insee Références », 2007.

Butault J.P., Delame N., Lerouvillois P., « Activité extérieure et revenus des ménages agricoles », *Économie rurale* n° 289-290, 2005.

Krebs S., « Pluriactivité et mode de financement des exploitations agricoles », *Économie rurale* n° 289-290, 2005.

Delame N., « L'essor des formes sociétaires : un développement au rythme des évolutions juridiques et fiscales », *Insee Synthèses* n° 63, 2002.

Delame N., « La pluriactivité gagne du terrain dans les exploitations agricoles professionnelles », *Agreste, Cahiers* n° 2, 2001.

Delame N., Lavigne M., « Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 722, 2001.

Butault J.P., Delame N., Lerouvillois P., « La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole », *Économie et Statistique* n° 329-330, 1999.

Guillaume S., « Les revenus non agricoles des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 419, 1996.

Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés

Anne Pla, Fanny Mikol*

Les médecins ayant une activité libérale peuvent avoir plusieurs sources de revenus (bénéfices non commerciaux, revenus salariés, etc.), avec différentes combinaisons possibles de ces modes de rémunération. Ils disposent d'une grande liberté dans la détermination de leur niveau et de leur type d'activité. Les médecins à « honoraires libres » (secteur 2) peuvent en outre pratiquer des dépassements d'honoraires en sus du tarif conventionnel de chaque acte. Les jeunes médecins, installés depuis moins de cinq ans, se distinguent de leurs aînés par leurs caractéristiques sociodémographiques mais aussi dans la pratique de leur activité. Ils sont plus souvent chirurgiens ou anesthésistes et moins souvent généralistes. Parmi les jeunes généralistes, les femmes sont désormais majoritaires. Les jeunes médecins exercent plus fréquemment que leurs aînés une activité salariée en plus de leur activité libérale. Les jeunes spécialistes sont beaucoup plus fréquemment installés en secteur 2 (59 % contre 41 % en moyenne).

Entre 2005 et 2011, les revenus globaux des jeunes médecins ont progressé, en euros constants, de 2 % pour les généralistes et de 11 % pour les spécialistes. Ils ont été tirés à la hausse par l'augmentation des revenus salariaux ainsi que, pour l'activité libérale, par le développement des rémunérations versées sous forme forfaitaire par l'Assurance-maladie.

En 2011, 110 000 médecins ont perçu des honoraires provenant de leur **activité libérale**, sur un total de 210 000 médecins recensés en France métropolitaine. À côté de leur activité libérale (*encadré 1*), une part importante d'entre eux exercent une activité salariée complémentaire. Un médecin peut, par exemple, consulter pour l'essentiel dans son cabinet et exercer une demi-journée par semaine à l'hôpital ou dans un centre de santé. D'autres travaillent à temps complet ou partiel à l'hôpital en tant que salariés mais consacrent en parallèle une partie de leur temps à des consultations « en secteur privé ».

Les médecins libéraux peuvent donc avoir diverses sources de revenus tirées de leur activité (bénéfices non commerciaux, salaires, dividendes, etc.), avec toutes les combinaisons possibles de ces différents modes de rémunérations. Cette étude s'appuie sur un croisement entre les principales données déclarées par l'ensemble des médecins dans le cadre de l'impôt sur le revenu et un ensemble d'informations sur leur activité libérale (honoraires perçus, dépassements pratiqués, etc.) issues des feuilles de remboursement de la Sécurité sociale (*encadré 2*). Ces données ne renseignent pas sur le temps de travail du médecin, qui peut être très variable notamment entre hommes et femmes, ce qui explique en partie l'hétérogénéité des revenus observés. Seuls les revenus des « médecins libéraux », c'est-à-dire ceux ayant perçu au moins un euro d'honoraires dans l'année, sont traités dans cette étude¹. La situation des jeunes médecins, installés depuis moins de cinq ans, dont les profils et les comportements diffèrent de ceux de leurs aînés, fait l'objet d'une attention particulière.

* Anne Pla, Fanny Mikol, Drees.

1. Les médecins exclusivement salariés sont donc exclus du champ de cette étude.

Des revenus d'activité annuels variant de 82 000 euros pour les omnipraticiens à 190 000 euros pour les radiologues

Parmi les 110 000 médecins libéraux recensés en 2011, 57 000 (soit 52 %) sont des omnipraticiens² et 52 000 des spécialistes, dont les plus nombreux sont les chirurgiens, les psychiatres et les radiologues (figure 1).

À côté de leur activité libérale, 27 % des généralistes et 44 % des spécialistes exercent une activité salariée complémentaire. Ce mode d'exercice « mixte » associant exercice libéral et activité salariée est donc relativement fréquent. En dehors des anesthésistes qui sont peu nombreux à percevoir un salaire en plus de leur activité libérale (16 %), la part des spécialistes ayant une activité « mixte » varie de un sur trois chez les radiologues, dermatologues ou ophtalmologues, à deux sur trois pour les ORL et les pneumologues. Cet exercice mixte peut aussi être le fait des praticiens qualifiés d'hospitaliers à temps plein avec secteur privé³, qui représentent 7 % de l'ensemble des spécialistes libéraux.

À cette diversité dans la pratique de la médecine s'ajoutent des disparités de revenus d'activité selon la spécialité. Sur l'année 2011, le **revenu d'activité** d'un médecin s'élève en

1. Effectifs et mode d'exercice des médecins ayant une activité libérale en 2011

	Effectifs (secteurs 1 et 2)	Part des médecins du secteur 2 (en %)	Médecins ayant une activité mixte (en %)
Omnipraticiens	57 493	10,6	27,2
Radiologues	5 658	13,4	32,9
Anesthésistes	3 173	35,7	15,8
Chirurgiens	5 972	79,2	45,7
Ophtalmologues	4 438	55,6	36,6
Cardiologues	4 200	19,2	54,0
Gastro-entérologues	2 018	38,9	54,9
Autres médecins	5 086	33,3	50,8
Oto-rhino-laryngologistes (ORL)	2 122	57,5	61,0
Pneumologues	1 100	18,1	61,1
Gynécologues	5 160	56,0	43,3
Rhumatologues	1 752	45,6	50,7
Dermatologues	3 094	41,9	35,0
Pédiatres	2 499	33,7	52,7
Psychiatres et neuropsychiatres	5 880	29,6	48,3
Ensemble des spécialistes	52 152	41,0	44,1
Ensemble des médecins	109 645	25,1	35,1
dont : hospitaliers à temps plein avec secteur privé	4 271	40,8	99,9

Champ : France métropolitaine, médecins conventionnés, âgés de moins de 70 ans, installés avant 2011, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2011.

Note : l'activité mixte n'est repérée que pour les professionnels retrouvés dans le fichier fiscal. Les effectifs et la part des médecins en secteur 2 tiennent compte des non-appariés.

Sources : Cnamts pour les effectifs et la part des médecins en secteur 2 ; Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees pour la part de l'activité mixte.

2. Médecins généralistes, y compris ceux qui détiennent des compétences spécifiques (médecine du sport, gériatrie, etc.) ou ont des modes d'exercice particuliers (acupuncture, homéopathes, etc.).

3. Certains médecins de statut hospitalier ont en effet la possibilité de délivrer des soins dans les conditions de la médecine de ville au sein des établissements publics de santé dans lesquels ils exercent. Ils sont qualifiés de praticiens hospitaliers à temps plein avec secteur privé à l'hôpital (PHTP), que l'on distingue des praticiens hospitaliers à temps partiel avec une activité libérale en cabinet ou en établissement de santé. En 2011, les médecins hospitaliers exerçant dans un établissement public ont perçu en moyenne 66 000 euros de revenu salarial net [Loquet, 2013].

moyenne à 106 140 euros, mais varie du simple au double suivant les spécialités (figure 2). Les anesthésistes et les radiologues, avec plus de 189 000 euros déclarés, ont des revenus deux fois plus élevés que les dermatologues, les pédiatres ou les psychiatres, spécialités situées au bas de l'échelle des revenus, à un niveau proche de celui des généralistes. Le **revenu salarié** ne représente en moyenne qu'une faible part du revenu d'activité : moins de 5 % pour les omnipraticiens, soit 3 900 euros, et 11 % pour les spécialistes (15 300 euros), avec un maximum de 16 % pour les pneumologues. Sur les seuls médecins exerçant effectivement une activité mixte, le salaire moyen atteint 34 650 euros pour les spécialistes (27 % du revenu d'activité total de ces spécialistes), avec un maximum de 57 000 euros pour les chirurgiens. Les disparités de revenus sont par ailleurs très marquées en fonction du sexe : quelle que soit la spécialité, les femmes perçoivent des revenus d'activité significativement inférieurs à ceux des hommes (de l'ordre d'un tiers).

Un quart de l'ensemble des médecins libéraux exercent en secteur 2 et 41 % pour les seuls spécialistes. La part des médecins exerçant en secteur 2 est très variable selon les spécialités, de 13 % pour les radiologues à 79 % pour les chirurgiens. En moyenne, les médecins installés en secteur 2 déclarent des revenus d'activité sensiblement supérieurs à ceux du secteur 1, l'écart provenant de revenus libéraux plus élevés alors que les revenus salariés sont relativement proches. Cependant, le constat diverge selon les spécialités : les revenus d'activité sont nettement plus importants en secteur 2 qu'en secteur 1 pour les anesthésistes (+ 32 %), les gynécologues (+ 39 %) et surtout les ophtalmologues (+ 48 %), alors que c'est l'inverse pour les généralistes, les cardiologues ou les pneumologues. Les médecins libéraux installés en secteur 1, s'ils ne peuvent jouer sur les tarifs pratiqués, peuvent en effet moduler leur activité pour accroître leurs revenus : pour la plupart des spécialités, leur activité est plus importante

2. Revenus des médecins ayant une activité libérale en 2011

	Revenu d'activité moyen (en euros)					Distribution du revenu d'activité (en euros)			Part du revenu libéral dans le revenu d'activité (en %)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Secteur	Secteur	D1 (1 ^{er} décile)	D5 (médiane)	D9 (9 ^e décile)	Ensemble	Secteur	Secteur
				1	2					1	2
Omnipraticiens	82 020	90 380	61 460	83 120	72 520	35 330	75 910	134 650	95,3	95,5	93,6
Radiologues	189 770	201 400	151 900	186 250	212 980	89 290	167 310	313 460	91,0	90,8	92,1
Anesthésistes	189 660	199 010	155 590	170 660	224 500	102 890	179 480	289 400	96,5	95,7	97,6
Chirurgiens	176 840	179 900	120 870	152 310	183 370	78 720	155 000	296 500	85,3	68,0	89,1
Ophtalmologues	159 810	193 420	109 710	126 210	187 250	56 540	126 550	301 220	95,3	96,1	94,9
Cardiologues	143 550	150 160	106 090	143 800	142 500	64 740	131 880	234 890	86,7	86,6	87,3
Gastro-entérologues	125 770	132 180	94 220	121 270	132 960	58 300	117 370	199 120	86,8	85,0	89,3
Autres médecins	119 150	135 480	86 710	121 160	115 550	38 230	102 020	216 940	85,6	86,8	83,4
Oto-rhino-laryngologistes	118 700	123 770	82 590	111 720	123 810	49 330	109 800	196 290	84,5	84,0	84,9
Pneumologues	109 990	119 550	79 480	111 760	101 670	49 660	102 380	170 990	84,0	84,5	81,7
Gynécologues	104 630	138 450	74 570	85 830	119 790	35 020	90 310	191 710	84,5	80,6	86,7
Rhumatologues	94 830	109 630	64 390	91 320	99 100	36 420	84 730	161 700	89,3	92,4	85,9
Dermatologues	86 230	108 280	73 760	80 910	93 800	36 420	76 780	147 790	94,3	96,1	92,0
Pédiatres	86 160	108 540	67 620	81 020	96 270	33 900	77 420	146 500	86,5	85,8	87,8
Psychiatres et neuropsychiatres	84 470	97 910	62 540	83 300	87 350	30 570	73 140	152 450	82,5	82,6	82,2
Ensemble des spécialistes	133 460	153 230	89 470	125 060	145 610	44 590	115 310	240 440	88,6	87,8	89,5
Ensemble des médecins	106 140	119 390	75 080	98 560	129 260	38 700	89 010	191 800	91,3	91,9	90,0
dont : hospitaliers à temps plein avec secteur privé	137 940	140 380	116 580	133 020	145 230	91 502	128 580	193 905	34,5	33,3	36,0

Champ : France métropolitaine, médecins conventionnés, âgés de moins de 70 ans, installés avant 2011, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2011.

Lecture : 10 % des omnipraticiens ont un revenu d'activité inférieur à 35 330 euros (D1), 50 % un revenu d'activité inférieur à 75 910 euros (D5) et 10 % un revenu d'activité supérieur à 134 650 euros (D9).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

que celle de leurs confrères de secteur 2, un constat déjà établi sur les revenus 2008 [Bellamy et Mikol, 2012]. En 2011, les spécialistes de secteur 1 ont ainsi réalisé 42 % d'actes de plus que leurs confrères de secteur 2, mais à un prix moyen⁴ nettement plus faible (45 euros contre 71 euros en secteur 2).

Ces écarts selon le secteur, la spécialité, ou le mode d'exercice, ne concernent que les revenus moyens. Mais au sein de chacune de ces entités, la dispersion est également forte [Pla, 2014], en particulier pour les spécialistes. Par exemple, la moitié des ophtalmologues ont perçu en 2011 un revenu inférieur à 126 550 euros alors que les 10 % des médecins les mieux rémunérés de la spécialité ont déclaré un revenu supérieur à 301 220 euros.

Encadré 1

Organisation du système de soins de ville

L'activité libérale : une rémunération à l'acte qui dépend du secteur de conventionnement

L'activité libérale des médecins est en grande partie rémunérée à l'acte, le tarif des actes étant différencié selon leur nature (consultation, visite, ou acte technique). En secteur 1, les prix sont fixés au tarif conventionnel. Les médecins ne peuvent pas pratiquer de dépassements d'honoraires, ou seulement dans des circonstances très particulières (lorsque le patient ne respecte pas le parcours de soins coordonné par exemple). Les médecins conventionnés à honoraires libres en secteur 2* ont la possibilité d'effectuer des dépassements d'honoraires par rapport aux tarifs opposables, avec « tact et mesure ». Pour les médecins de secteur 1, en contrepartie des tarifs fixés, l'Assurance-maladie prend en charge une partie de leurs cotisations sociales.

Le secteur 2 a été créé par la convention nationale de 1980 et est resté en accès libre jusqu'en 1990, date à laquelle son accès a été restreint aux seuls anciens chefs de clinique et assistants des hôpitaux, le choix se faisant de façon irréversible au moment de l'installation du médecin. Depuis, cette contrainte a très fortement limité l'accès à ce secteur aux médecins généralistes, dont une part marginale s'installe chaque année en secteur 2. Les spécialistes sont en revanche d'année en année de plus en plus nombreux à faire ce choix [Bellamy et Samson, 2011].

Les rémunérations complémentaires

En plus de ces rémunérations à l'acte, le médecin peut percevoir des forfaits rémunérant certaines prestations (rémunération du médecin traitant, permanence de soins notamment) qui ne dépendent pas directement de son activité, ainsi que des majorations d'honoraires (heures de nuit, par exemple). Ces « forfaits » ne s'attachent pas précisément à un acte mais au suivi de certains patients spécifiques, au fait d'assurer la permanence des soins ou d'adhérer aux « bonnes pratiques »**. Ce type de rémunération s'est très largement répandu entre 2005 et 2011 avec la mise en place du « parcours de soins coordonnés » et l'apparition du « médecin traitant ». Pour ce dernier, des rémunérations forfaitaires spécifiques ont été introduites, notamment un forfait annuel de 40 euros pour le suivi d'un patient en « affection de longue durée » (ALD). La mise en place du contrat d'amélioration des bonnes pratiques (CAPI) en 2009, avec des rémunérations forfaitaires conditionnées à l'atteinte d'objectifs de santé publique, a aussi généré des montants pouvant être relativement importants***. Ce dispositif a été remplacé au 1^{er} janvier 2012 par la « rémunération sur objectifs de santé publique » (ROSP) ouverte à tous les médecins (et non plus aux seuls médecins traitants). Les rémunérations forfaitaires ont donc continué à progresser depuis 2011.

* Par « secteur 2 », on désigne dans cet article à la fois les médecins de secteur 2 et ceux de secteur 1 titulaires d'un droit au dépassement permanent (cette possibilité a cependant été supprimée lors de la convention de 1980 : ces derniers sont donc relativement marginaux).

** Pour une description récente de ces forfaits, voir [Le Garrec, 2014].

*** En 2011, d'après nos données, le forfait CAPI représentait 3 200 euros par médecin généraliste ayant signé un contrat (18 %).

4. Le prix moyen est calculé ici en rapportant les honoraires moyens des médecins au nombre moyen d'actes.

Sources et champ

Sources

Cette étude est réalisée à partir d'un appariement, effectué par l'Insee pour le compte de la Drees, de deux fichiers administratifs : l'un, géré par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (Cnamts), porte sur l'activité des professionnels de santé libéraux et l'autre, géré par la Direction générale des finances publiques (DGFiP), sur les déclarations d'imposition sur les revenus des particuliers. Cet appariement a été réalisé pour 2005, 2008 et 2011. Cette base associe ainsi à chaque professionnel de santé exerçant tout ou partie de son activité en libéral des données relatives à son activité libérale et à ses honoraires, issues de la Cnamts, et des données relatives à ses différentes sources de revenus et à la composition de son ménage, tirées des informations de la DGFiP.

Les données issues des déclarations de revenus de la DGFiP fournissent des informations sur l'ensemble des revenus déclarés individuellement par le professionnel de santé (revenu salarié, bénéfice non commercial ou BNC, etc.) ainsi que sur certains revenus déclarés au niveau du foyer (dividendes, etc.). Le « revenu libéral » auquel on s'intéresse ici correspond au revenu tiré de l'activité libérale du médecin, dont la source provient des honoraires perçus. Celui-ci est généralement déclaré sous la forme de BNC, mais peut être également déclaré sous forme de salaire ou de dividendes pour les professionnels de santé installés en société soumise à l'impôt sur les sociétés (principalement, les sociétés d'exercice libéral - SEL). Un travail méthodologique a donc été nécessaire pour reconstituer ce revenu libéral sur les trois années disponibles, afin de rendre comparables les revenus libéraux des professionnels de santé indépendamment du cadre juridique dans lequel ils exercent [Bellamy, 2014]. Le revenu salarié ne désigne donc dans cette étude que le revenu issu d'une activité non libérale (activités exercées en PMI ou en centre de santé par exemple). Le revenu d'activité est la somme du revenu libéral et du revenu salarié.

Champ

Le champ retenu pour l'étude rassemble l'ensemble des médecins, conventionnés, exerçant en France métropolitaine, ayant perçu au moins un euro d'honoraires et ayant déclaré au moins un euro de revenu libéral à l'administration fiscale sur l'année d'exercice. Ont été exclus les professionnels de santé s'étant installés dans l'année d'exercice pour éviter les années incomplètes, ceux âgés de plus de 70 ans l'année d'exercice, ceux ayant déclaré un nombre d'actes ou un nombre de patients nul.

Les jeunes médecins sont ceux qui se sont installés dans les cinq années qui précèdent l'année d'observation, soit pour 2005 les années 2000 à 2004 et pour 2011, les années 2006 à 2010.

Le regroupement « Autres médecins » rassemble des spécialités à faibles effectifs : médecine interne, médecine physique et de réadaptation, neurologie, gériatrie, néphrologie, anatomo-cyto-pathologie, biologie, endocrinologie et métabolisme, hématologie, oncologie médicale, stomatologie.

Les médecins remplaçants ne sont pas identifiés dans les données utilisées de la Cnamts : tous les actes et honoraires sont comptabilisés au nom du médecin titulaire du cabinet, même si par la suite il y a rétrocession à un autre médecin. Ceci peut expliquer un écart entre les honoraires du médecin comptabilisés par la Cnamts et les revenus effectivement déclarés par ce médecin si le taux de rétrocession est important.

Davantage de chirurgiens et d'anesthésistes, mais moins d'omnipraticiens chez les jeunes médecins

De 2006 à 2011, chaque année, 1 000 à 1 100 médecins généralistes se sont installés en libéral en France métropolitaine ainsi que 1 200 à 1 400 spécialistes. Au total, en 2011, 11 500 médecins sont installés depuis moins de cinq ans. En moyenne, ces jeunes médecins ont perçu 108 500 euros en 2011 (figure 3), soit 2,3 % de plus que l'ensemble des médecins (figure 4). Les jeunes généralistes déclarent en moyenne des revenus de 69 900 euros, inférieurs de 15 % à ceux de l'ensemble des généralistes, tandis que les revenus des jeunes spécialistes sont supérieurs de 6 % à ceux de l'ensemble des spécialistes.

3. Revenus d'activité des médecins installés depuis cinq ans ou moins en 2011

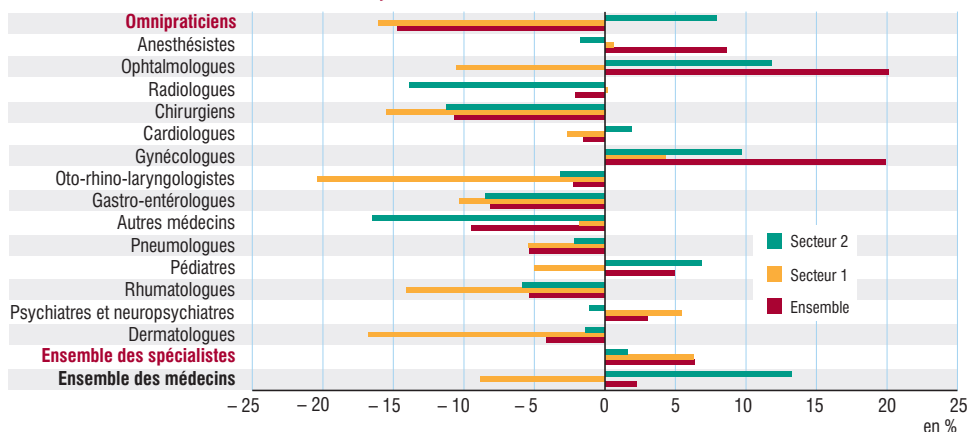
	Effectifs	Part des médecins du secteur 2 (en %)	Médecins ayant une activité mixte (en %)	Revenu d'activité moyen (en euros)		
				Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	5 244	1,7	27,1	69 940	69 810	78 240
Anesthésistes	567	70,5	24,7	205 970	171 690	220 620
Ophthalmologues	384	81,5	47,6	191 910	112 910	209 430
Radiologues	785	25,0	50,1	185 810	186 550	183 530
Chirurgiens	1 130	85,8	53,7	158 010	128 660	162 800
Cardiologues	576	28,5	62,6	141 410	140 010	145 170
Gynécologues	510	84,5	51,5	125 460	89 530	131 350
Oto-rhino-laryngologistes	162	85,8	66,9	116 090	88 960	119 900
Gastro-entérologues	184	53,3	62,4	115 540	108 750	121 670
Autres médecins	560	43,2	62,2	107 900	119 000	96 490
Pneumologues	123	26,0	63,2	104 080	105 710	99 500
Pédiatres	286	49,3	61,7	90 430	76 960	102 890
Rhumatologues	138	76,8	67,5	89 780	78 480	93 320
Psychiatres et neuropsychiatres	629	55,6	55,3	87 020	87 830	86 390
Dermatologues	203	61,1	49,2	82 680	67 370	92 490
Ensemble des spécialistes	6 237	59,4	53,0	141 970	132 930	147 930
Ensemble des médecins	11 481	33,0	41,0	108 530	89 870	146 370
dont : hospitaliers à temps plein avec secteur privé	1 057	52,2	99,9	130 800	131 730	129 930

Champ : France métropolitaine, médecins conventionnés, âgés de moins de 70 ans, installés entre 2006 et 2010, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2011.

Note : les revenus ne sont calculés que pour les professionnels retrouvés dans le fichier fiscal. Les effectifs tiennent compte des non-appariés.

Sources : Cnamts pour les effectifs et la part des médecins en secteur 2 ; Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees pour les revenus et la part de l'activité mixte.

4. Écart de revenus d'activité entre jeunes médecins et ensemble des médecins en 2011



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, les jeunes omnipraticiens (installés depuis cinq ans ou moins) en secteur 1 ont perçu un revenu d'activité inférieur de 16 % à celui de l'ensemble des omnipraticiens.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

Ces comparaisons cachent cependant de fortes différences de structure en termes de spécialité et secteur de conventionnement. Tout d'abord, la répartition par spécialité des médecins libéraux se transforme au cours du temps. Cette évolution reflète en partie celle de la répartition des postes proposés par les pouvoirs publics aux étudiants de médecine à l'issue du concours de fin de deuxième cycle⁵. Certaines spécialités ont vu le nombre de postes proposés augmenter depuis 2004. Ainsi, en 2011, la part des chirurgiens parmi les jeunes médecins en activité depuis moins de cinq ans est de 10 %, contre 5,4 % parmi l'ensemble des médecins. Sont également dans ce cas les anesthésistes (5,0 % contre 3,0 %), les cardiologues (5,0 % contre 3,8 %) et les radiologues (6,8 % contre 5,2 %). À l'inverse, moins de la moitié des médecins récemment installés sont des omnipraticiens (46 %), contre 52 % pour l'ensemble des médecins.

Ensuite, les jeunes sont beaucoup plus nombreux que leurs aînés à s'installer en secteur 2, quelle que soit la spécialité. Ainsi, six spécialistes sur dix se sont installés ces dernières années dans le secteur à honoraires libres, alors qu'au total, en 2011, ce secteur concerne quatre spécialistes sur dix. Les jeunes ORL, chirurgiens, gynécologues ou ophtalmologues ont en particulier choisi plus de huit fois sur dix ce secteur. Seuls les radiologues, les pneumologues et les cardiologues s'installent encore aujourd'hui plus fréquemment en secteur 1 qu'en secteur 2. Les omnipraticiens, en revanche, ne sont pratiquement plus en mesure de s'installer dans ce secteur depuis la réforme de 1990 qui en limite l'accès.

Les jeunes ophtalmologues gagnent 20 % de plus que l'ensemble des médecins de la spécialité

La comparaison des revenus par spécialité et secteur de conventionnement montre au final que les revenus des jeunes médecins sont souvent plus faibles que ceux de leurs aînés, traduisant un impact positif de l'ancienneté. En effet, avec moins de cinq ans d'ancienneté d'installation, les jeunes médecins n'ont pas encore constitué l'ensemble de leur patientèle. L'écart le plus important concerne les jeunes omnipraticiens, dont les revenus sont nettement inférieurs à ceux déclarés par l'ensemble des omnipraticiens (- 15 %). La construction de leur patientèle semble plus lente que celle de leurs confrères spécialistes : une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a en effet montré sur des données de 2008 [Bellamy, 2014] que les omnipraticiens atteignaient un pic d'activité plus tardivement que les spécialistes (au bout de 19 années contre 14). La féminisation de la profession joue aussi beaucoup (voir *infra*) : les femmes représentent 53 % des omnipraticiens installés depuis cinq ans ou moins, contre seulement 29 % toutes anciennetés confondues. Or, avec un **volume d'activité** inférieur de 25 % à celui de leurs homologues masculins, les femmes omnipraticiens perçoivent en moyenne des revenus libéraux moindres. L'écart de revenus entre les jeunes généralistes et l'ensemble des omnipraticiens n'est plus que de 5,1 % si l'on restreint la comparaison aux hommes et de 9,1 % si l'on ne s'intéresse qu'aux femmes.

Pour certaines spécialités cependant, les revenus d'activité globaux des jeunes médecins sont plus élevés que ceux de leurs aînés. C'est le cas notamment pour les gynécologues, ce qui s'explique par une augmentation dans le temps des effectifs de gynécologues-obstétriciens (spécialité tournée vers les actes chirurgicaux, plus rémunératrice) au détriment des gynécologues médicaux (spécialité plus clinique, pratiquée en ville). Les jeunes ophtalmologues de secteur 2 déclarent aussi un revenu significativement supérieur à celui de l'ensemble des ophtalmologues en raison notamment de la très forte progression du nombre d'actes

5. Ce concours correspond aujourd'hui aux « épreuves classantes nationales » (ECN), instituées en 2004, qui se sont substituées au concours de l'internat. Chaque étudiant choisit sa spécialité en fonction de son rang de classement.

techniques⁶ pratiqués. Ainsi, l'opération de la cataracte en ambulatoire est désormais l'intervention chirurgicale de loin la plus fréquente en France. La part de ces actes techniques, plus rémunérateurs, est ainsi passée de 32 % en 2005 à 50 % en 2011 pour l'ensemble de la spécialité. Or, les jeunes ophtalmologues en pratiquent beaucoup plus que leurs aînés (ces actes représentant 63 % de leur activité en 2011), suivant la tendance d'évolution de ce métier, avec aussi une formation plus adaptée à ces nouvelles techniques.

La hiérarchie des spécialités en termes de revenus d'activité pour les jeunes médecins est finalement assez proche de celle de l'ensemble des médecins, avec les mêmes spécialités au bas de l'échelle des revenus (omnipraticiens, dermatologues, psychiatres, pédiatres). Ce ne sont cependant plus les radiologues qui figurent en haut de l'échelle, car ils sont dépassés par les anesthésistes et les ophtalmologues.

Davantage de rémunérations salariées chez les plus jeunes

Les revenus libéraux, qui sont tirés directement des honoraires perçus, représentent 87 % du revenu d'activité des jeunes médecins (*figure 5*), soit une part un peu plus faible que pour l'ensemble des médecins (91 %). La pratique du salariat est en effet plus fréquente chez les nouveaux médecins libéraux, sauf pour les omnipraticiens. Les spécialistes installés depuis cinq ans ou moins en 2011 sont 53 % à exercer une activité mixte, contre 44 % toutes anciennetés confondues. De fait, les installations récentes en secteur libéral correspondent souvent à des contrats d'exercice libéral signés par les praticiens des établissements publics de santé. Ainsi, les praticiens hospitaliers à temps plein avec secteur privé représentent en 2011 17 % des jeunes spécialistes ayant une activité libérale et installés depuis cinq ans ou moins, contre 7 % de l'ensemble des spécialistes ayant une activité libérale. Cette part varie selon la spécialité : elle ne représente que 2 % des jeunes psychiatres mais 27 % des cardiologues et

5. Revenu libéral et revenu salarié des médecins récemment installés en 2011

en euros

	Revenu libéral moyen			Revenu salarié moyen		
	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	66 080	66 100	64 540	3 860	3 700	13 700
Anesthésistes	196 310	157 200	213 030	9 660	14 490	7 590
Ophthalmologues	178 230	105 400	194 380	13 680	7 500	15 050
Radiologues	158 580	159 130	156 890	27 230	27 420	26 640
Chirurgiens	126 520	62 600	136 940	31 490	66 050	25 850
Cardiologues	111 150	107 780	120 160	30 260	32 230	25 000
Gynécologues	100 890	62 140	107 230	24 580	27 390	24 120
Oto-rhino-laryngologistes	91 310	58 140	95 970	24 780	30 810	23 930
Gastro-entérologues	91 160	70 910	109 410	24 390	37 840	12 260
Autres médecins	87 900	99 100	76 370	20 000	19 890	20 120
Pneumologues	78 470	78 550	78 260	25 600	27 160	21 240
Rhumatologues	75 900	68 770	78 130	13 880	9 700	15 190
Dermatologues	75 270	64 510	82 150	7 420	2 860	10 330
Pédiatres	74 670	66 470	82 260	15 760	10 500	20 630
Psychiatres et neuropsychiatres	71 820	74 810	69 490	15 200	13 020	16 900
Ensemble des spécialistes	119 800	107 570	127 860	22 170	25 350	20 070
Ensemble des médecins	94 860	79 280	126 440	13 670	10 590	19 930
<i>dont : hospitaliers à temps plein avec secteur privé</i>	48 350	49 710	47 070	82 450	82 020	82 860

Champ : France métropolitaine, médecins conventionnés âgés de moins de 70 ans, installés entre 2006 et 2010, ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2011.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

6. Les actes techniques sont répertoriés dans la classification commune des actes médicaux (CCAM) et supposent des gestes techniques. Les autres actes médicaux sont les actes cliniques, répertoriés dans la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP), plus tournés vers la consultation, la prescription, les gestes non invasifs.

29 % des chirurgiens. Pour ces jeunes spécialistes hospitaliers, le salaire représente en moyenne deux tiers de leur revenu d'activité global. Cette « surreprésentation » des praticiens hospitaliers avec secteur privé parmi les plus jeunes joue ainsi à la hausse sur le niveau moyen des salaires déclarés à l'administration fiscale. Sur le seul champ des médecins ayant déclaré une activité mixte, le revenu salarié déclaré est de fait significativement plus élevé chez les plus jeunes que sur l'ensemble (33 360 euros en moyenne contre 26 220 euros en 2011, *figure 6*). Au total, avec une pratique du salariat plus fréquente, pour laquelle les salaires perçus sont en moyenne plus élevés, les revenus salariaux déclarés par l'ensemble des médecins, rapportés à leur effectif, sont nettement plus importants pour les plus jeunes que pour l'ensemble (13 670 euros contre 9 210 euros en 2011, soit un écart de + 48 %, *figure 7*).

6. Revenu salarié moyen des seuls médecins ayant déclaré un salaire en 2011

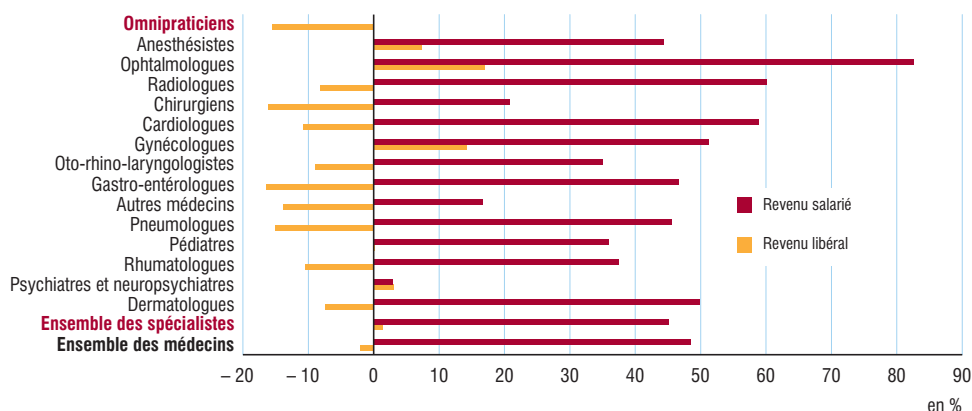
en euros

	Ensemble des médecins			Médecins récemment installés en 2011		
	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2	Ensemble	Secteur 1	Secteur 2
Omnipraticiens	14 170	13 840	17 020	14 260	13 980	21 520
Chirurgiens	57 010	73 520	49 740	58 700	77 960	53 220
Radiologues	51 740	53 690	41 580	54 390	57 190	47 030
Cardiologues	35 290	36 020	32 280	48 310	51 460	39 890
Gynécologues	37 540	37 710	37 400	47 710	52 360	46 940
Pneumologues	28 790	28 590	29 740	40 540	42 260	35 400
Anesthésistes	42 300	48 180	32 540	39 170	56 850	31 250
Gastro-entérologues	30 320	32 970	26 070	39 060	58 540	20 290
Oto-rhino-laryngologistes	30 090	28 980	30 920	37 050	41 820	36 300
Autres médecins	33 740	33 950	33 440	32 180	33 820	30 670
Ophthalmologues	20 460	14 630	24 530	28 770	16 300	31 430
Psychiatres et neuropsychiatres	30 620	31 290	29 180	27 490	26 040	28 440
Pédiatres	21 970	21 640	22 650	25 530	18 180	31 530
Rhumatologues	19 910	16 150	23 150	20 580	19 410	20 830
Dermatologues	14 150	10 470	17 950	15 070	8 020	17 850
Ensemble des spécialistes	34 650	35 420	33 580	41 810	46 690	38 470
Ensemble des médecins	26 220	24 210	31 120	33 360	29 960	38 010
<i>dont : hospitaliers à temps plein</i>						
<i>avec secteur privé</i>	90 390	88 680	92 920	82 450	82 020	82 860

Champ : France métropolitaine, médecins conventionnés ayant déclaré au moins un euro d'honoraires et pratiqué au moins un acte en 2011, et ayant déclaré également au moins un euro de salaire. Les médecins récemment installés en 2011 se sont installés en 2006, 2007, 2008, 2009 ou 2010.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

7. Écarts de revenu libéral et de revenu salarié entre jeunes médecins et ensemble des médecins en 2011



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, les jeunes omnipraticiens (installés depuis cinq ans ou moins) ont perçu un revenu libéral inférieur de 15,5 % à celui de l'ensemble des omnipraticiens, tandis que leur revenu salarié est égal à celui de l'ensemble des omnipraticiens.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

Des profils de jeunes médecins en constante évolution au fil des générations

La comparaison des médecins récemment installés en 2005 et en 2011 permet de mettre en lumière certains déterminants à l'œuvre dans l'évolution des revenus, en dehors de l'ancienneté. Le premier constat est que la féminisation se poursuit, en particulier chez les médecins généralistes parmi lesquels les femmes sont désormais majoritaires (53 % parmi les jeunes omnipraticiens, *figure 8*).

8. Principales caractéristiques des médecins récemment installés

	en %								
	Médecins récemment installés en 2005			Médecins récemment installés en 2011			Ensemble des médecins en 2011		
	Omni-praticiens	Spécialistes		Omni-praticiens	Spécialistes		Omni-praticiens	Spécialistes	
Secteur 1		Secteur 2	Secteur 1		Secteur 2	Secteur 1		Secteur 2	
Part des femmes	43,0	36,4	25,8	53,0	39,8	32,0	28,9	33,0	28,1
Part des hospitaliers à temps plein avec activité libérale	0,0	12,5	12,0	0,2	20,4	14,6	0,0	8,3	8,1
Âge à l'installation (en années)	35,1	39,0	37,4	35,6	41,1	38,2	31,7	34,8	34,8
Installation en société d'exercice libéral (SEL)	0,9	10,6	8,0	2,0	14,7	15,2	1,9	11,8	14,2
Activité mixte	27,4	54,2	60,0	27,1	54,3	52,2	27,2	43,2	45,4
Taux d'actes techniques	6,4	54,9	37,7	7,0	58,1	41,3	5,5	49,3	36,2

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnamts, exploitation Drees.

L'âge à l'installation des médecins libéraux est de plus en plus tardif, en particulier pour les spécialistes. Par exemple, les spécialistes de secteur 1 installés depuis cinq ans ou moins en 2011 avaient en moyenne 41 ans au moment de leur installation contre 39 ans en 2005. La durée entre l'année d'obtention de la thèse en médecine et l'installation à son compte en libéral est en effet de plus en plus longue, traduisant notamment un passage plus fréquent et plus long des jeunes médecins par l'hôpital avant de s'installer à leur compte. Elle reflète aussi la part croissante des praticiens hospitaliers à temps plein exerçant une activité libérale à l'hôpital parmi les jeunes spécialistes libéraux, notamment en secteur 1 où cette part est passée de 12 % à 20 % entre 2005 et 2011. Dans le même temps, la part des jeunes spécialistes installés à leur compte et exerçant en sus une activité salariée à l'hôpital s'est réduite⁷.

Au total, la pratique d'une activité mixte est restée assez stable entre les deux générations de jeunes médecins. Elle concerne toujours un quart des jeunes omnipraticiens et plus de la moitié des jeunes spécialistes en 2011.

Le taux d'installation en secteur 2 continue par ailleurs de progresser sur la période : les jeunes spécialistes observés en 2011 sont 59 % à appartenir à ce secteur contre 46 % pour leurs homologues observés en 2005.

La proportion d'actes techniques réalisés au sein de l'activité libérale progresse aussi, surtout chez les spécialistes (+ 3 points entre 2005 et 2011, quel que soit le secteur de conventionnement). Cette augmentation résulte aussi de la mise en place d'une nouvelle « classification commune des actes médicaux » en 2005 (CCAM) : certains actes anciennement facturés en consultations le sont depuis en actes techniques, avec une revalorisation des tarifs associés.

7. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs », contrôlant des différences de caractéristiques de ces deux générations de médecins (sexe, âge, spécialité, zone d'exercice, etc.), confirme la baisse de la pratique d'une activité salariée pour les spécialistes libéraux installés le plus récemment, une fois écartés les praticiens hospitaliers à temps plein.

Des revenus d'activité qui croissent pour les jeunes médecins entre 2005 et 2011

Ces principales évolutions des caractéristiques des nouveaux médecins interagissent avec leur pratique, la quantité de soins fournis ainsi que leurs tarifs, et contribuent *in fine* à faire évoluer leurs revenus d'activité. L'ensemble des rémunérations perçues par les médecins installés depuis cinq ans ou moins a ainsi significativement augmenté entre les années 2005 et 2011. Si la hausse est assez modérée pour les omnipraticiens (+ 2,4 % en euros constants, soit + 0,4 par an, *figure 9*)⁸, elle est en revanche importante pour les spécialistes de secteur 1 et 2 (+ 7,5 % et + 11,7 % en euros constants). L'augmentation des revenus salariés est beaucoup plus marquée que celle des revenus libéraux, que ce soit pour l'ensemble des médecins ou seulement ceux qui perçoivent un salaire.

9. Évolution de la pratique des nouveaux médecins entre 2005 et 2011

	Omnipraticiens		Spécialistes en secteur 1		Spécialistes en secteur 2		Ensemble des spécialistes	
	2005	2011	2005	2011	2005	2011	2005	2011
Revenu d'activité (euros 2011)	68 300	69 940	123 700	132 930	132 420	147 930	127 870	141 970
Revenu libéral (euros 2011)	65 310	66 080	104 960	107 570	114 520	127 860	109 530	119 800
Revenu salarié (euros 2011)	2 990	3 860	18 740	25 350	17 900	20 070	18 340	22 170
Revenu salarié si activité mixte (euros 2011)	10 690	14 260	34 370	46 690	29 810	38 470	32 080	41 810
Nombre d'actes	4 420	4 170	5 120	4 550	3 250	3 460	4 220	3 900
Forfaits (euros 2011)	3 410	6 490	1 280	1 920	1 080	3 140	1 190	2 660
Prix acte hors forfaits (euros 2011)	25,9	27,1	44,3	50,7	67,5	70,5	52,8	61,3
Taux de dépassement (en %)	///	///	///	///	26,4	29,5	///	///

Champ : France métropolitaine.

Note : montants calculés à structure constante entre 2005 et 2011 en termes de répartition par année d'installation.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

Si les revenus des jeunes médecins ont progressé, il en est de même pour l'ensemble de la profession. Pendant cette même période, entre 2005 et 2011, les revenus des médecins ont progressé de 1,1 % par an en euros constants (+ 0,7 % pour les omnipraticiens et + 1,3 % pour les spécialistes). Cette évolution est plus dynamique que dans d'autres secteurs comparables, en termes de diplôme et de revenus. Ainsi, les revenus des professionnels libéraux des secteurs juridique et comptable n'ont progressé que de 1,3 % entre 2006 et 2011, soit 0,3 % par an en euros constants⁹, tandis que les salaires nets des cadres ont stagné¹⁰ entre 2005 et 2011 (+ 0 % en euros constants).

La progression du revenu d'activité entre ces deux générations de jeunes médecins est cependant très variable suivant la spécialité : si elle dépasse sur ces six années 30 % en euros constants pour les rhumatologues, elle ne dépasse pas 5 % pour les cardiologues, les chirurgiens, les psychiatres, les omnipraticiens et les gynécologues ; les revenus baissent même légèrement pour les pédiatres (*figure 10*). Ces évolutions masquent cependant d'importantes déformations de structure, en lien notamment avec la féminisation importante de quelques spécialités. Restreinte aux femmes, la progression du revenu d'activité entre les deux générations de jeunes pédiatres est par exemple cette fois-ci croissante et dynamique (plus de 4 %). Il en est de même si l'on raisonne uniquement sur les pédiatres masculins.

Ainsi, afin d'isoler l'évolution tendancielle des revenus des jeunes médecins entre 2005 et 2011 qui ne serait pas déterminée par l'évolution de certaines caractéristiques objectives (féminisation, choix d'une activité mixte, etc.), des analyses « toutes choses égales par

8. Afin de neutraliser les différences des deux générations de jeunes médecins en termes de répartition par année d'installation, les évolutions de revenus présentées dans ce paragraphe et le suivant ont été standardisées selon le nombre d'années avant l'installation, par spécialité.

9. Voir *fiche 2.6* « Services aux entreprises et services mixtes » de cet ouvrage.

10. Voir *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

10. Évolution du revenu d'activité des jeunes médecins entre 2005 et 2011 en euros constants



Champ : France métropolitaine. Les jeunes médecins sont ceux installés dans les cinq années qui précèdent l'année d'observation.

Note : évolution calculée à structure constante entre 2005 et 2011 en termes de répartition par année d'installation.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnamts, exploitation Drees.

ailleurs » sont réalisées sur plusieurs variables d'intérêt comme le revenu d'activité global, le revenu libéral, le nombre d'actes pratiqués, etc. (encadré 3 et figure 11). Il en ressort que, toutes choses égales par ailleurs, le revenu d'activité augmente entre 2005 et 2011 de 7 % en euros constants pour les généralistes et les spécialistes de secteur 1, et jusqu'à 9 % pour les spécialistes de secteur 2. Pour les omnipraticiens, cette augmentation est plus forte que celle observée (+ 2,4 %). En effet, la féminisation accrue induit une baisse du revenu d'activité moyen observé ; dans la régression, cette modification de la structure est neutralisée.

Encadré 3

Le modèle de régression

L'analyse prend la forme d'une régression et consiste à tester simultanément la corrélation de certaines caractéristiques du médecin et de sa pratique avec les différentes variables d'intérêt. Les variables de contrôle retenues dans l'analyse sont celles qui impactent directement le niveau de revenu du médecin. On raisonne ainsi « toutes choses égales par ailleurs », à savoir le sexe, l'expérience en libéral (en nombre d'années depuis l'installation en libéral), la durée entre la thèse et l'installation en libéral qui comptabilise l'expérience acquise en tant que remplaçant (en nombre d'années, quatre modalités possibles), le mode d'exercice, le fait d'exercer ou non une activité salariée, le secteur de conventionnement pour les généralistes, la spécialité (pour les spécialistes), la part des actes techniques, le fait d'exercer en SEL, la région d'exercice, le type d'espace (rural, urbain, ville de Paris) de la zone d'exercice, le revenu médian de la commune d'exercice, la composition du foyer et le revenu éventuel du conjoint, et enfin l'année d'observation. Ceci présente l'intérêt de neutraliser la plupart des effets de structure et d'estimer l'effet « propre » des caractéristiques.

Les données 2005 et 2011 relatives aux jeunes médecins installés depuis cinq ans ou moins ont été rassemblées dans une même base. L'hypothèse sous-jacente est que ces variables agissent dans le même sens et avec la même ampleur sur les variables d'intérêt en 2005 et en 2011. Cette hypothèse a été vérifiée en réalisant deux régressions séparées, une par année d'observation.

Une indicatrice « 2005/2011 » permet de repérer l'année d'observation du médecin. C'est l'effet propre de cette indicatrice sur nos variables d'intérêt que nous voulons mesurer.

Encadré 3 (suite)

Régression sur le revenu d'activité

en logarithme et en euros constants

	Omnipraticiens ¹ Coefficient	Spécialistes ¹ en secteur 1 Coefficient	Spécialistes ¹ en secteur 2 Coefficient
Revenu observé en :			
2005	Réf.	Réf.	Réf.
2011	0,07 (***)	0,07 (***)	0,09 (***)
Spécialité			
Anesthésiste	///	0,71 (***)	0,68 (***)
Cardiologue	///	0,50 (***)	0,30 (***)
Chirurgien	///	0,45 (***)	0,35 (***)
Dermatologue	///	Réf.	Réf.
Gastro-entérologue	///	0,23 (***)	0,12 (**)
Gynécologue	///	0,22 (***)	0,30 (***)
Ophthalmologue	///	0,38 (***)	0,58 (***)
ORL	///	0,13 (*)	n.s.
Pédiatre	///	0,11 (**)	n.s.
Pneumologue	///	0,19 (***)	-0,21 (***)
Psychiatre	///	0,12 (***)	-0,15 (***)
Radiologue	///	0,82 (***)	0,59 (***)
Rhumatologue	///	n.s.	-0,19 (***)
Autres médecins	///	0,30 (***)	-0,14 (***)
Sexe			
Femme	-0,38 (***)	-0,38 (***)	-0,38 (***)
Homme	Réf.	Réf.	Réf.
Nombre d'enfants à charge			
Aucun	Réf.	Réf.	Réf.
1 enfant	0,07 (***)	n.s.	0,04 (*)
2 enfants	0,11 (***)	0,09 (***)	0,09 (***)
3 enfants ou plus	0,07 (***)	0,10 (***)	0,11 (***)
A un conjoint	0,08 (***)	n.s.	n.s.
Revenu annuel du conjoint (en log)	-0,01 (***)	-0,01 (***)	0,00 (**)
Années entre la thèse et l'installation en libéral			
0	Réf.	Réf.	Réf.
1 à 2	-0,03 (*)	n.s.	n.s.
3 à 4	-0,04 (**)	n.s.	n.s.
5 ou plus	-0,08 (***)	n.s.	n.s.
Expérience en libéral			
S'est installé 1 an avant	-0,06 (***)	0,04 (*)	n.s.
S'est installé 2 ans avant	n.s.	n.s.	-0,04 (*)
S'est installé 3 ans avant	Réf.	Réf.	Réf.
S'est installé 4 ans avant	0,04 (**)	0,05 (**)	0,07 (***)
S'est installé 5 ans avant	0,08 (***)	0,04 (**)	0,07 (***)
Installé en société d'exercice libéral (SEL)	0,17 (***)	0,05 (**)	n.s.
Exerce en secteur 2	-0,10 (**)	///	///
Perçoit un salaire	n.s.	n.s.	-0,10 (***)
Taux actes techniques < q1	-0,06 (***)	-0,12 (***)	-0,14 (***)
Taux actes techniques > q3	0,05 (***)	0,06 (***)	0,07 (***)
Mode d'exercice			
Libéral exclusif	Réf.	Réf.	Réf.
Libéral temps partiel	0,07 (***)	n.s.	n.s.
Libéral avec temps partiel hospitalier	0,11 (***)	0,04 (*)	n.s.
Hospitalier à temps plein avec secteur privé	0,33 (*)	-0,06 (**)	n.s.
Niveau de vie médian de la commune (en log)	-0,43 (***)	-0,15 (***)	n.s.
Typologie de communes			
Commune rurale	n.s.	n.s.	0,25 (**)
Commune urbaine	Réf.	Réf.	Réf.
Arrondissement de Paris	-0,17 (***)	n.s.	n.s.
Région d'installation			
Alsace	n.s.	n.s.	0,15 (***)
Aquitaine	-0,16 (***)	-0,14 (***)	n.s.
Auvergne	-0,11 (**)	-0,10 (*)	n.s.
Basse-Normandie	n.s.	n.s.	0,13 (*)
Bourgogne	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	-0,11 (***)	-0,08 (*)	n.s.
Champagne-Ardenne	n.s.	n.s.	0,19 (**)
Centre	Réf.	Réf.	Réf.
Corse	-0,18 (**)	n.s.	n.s.
Franche-Comté	-0,10 (**)	n.s.	n.s.
Haute-Normandie	n.s.	n.s.	n.s.
Île-de-France	n.s.	-0,09 (**)	n.s.
Languedoc-Roussillon	-0,17 (***)	-0,14 (***)	n.s.
Limousin	-0,15 (***)	n.s.	n.s.
Lorraine	n.s.	0,10 (*)	0,17 (***)
Midi-Pyrénées	-0,17 (***)	-0,07 (*)	n.s.
Nord - Pas-de-Calais	n.s.	n.s.	0,13 (***)
Pays de la Loire	-0,12 (***)	n.s.	n.s.
Picardie	n.s.	n.s.	0,27 (***)
Poitou	-0,13 (***)	n.s.	n.s.
Provence - Alpes - Côte d'azur	-0,19 (***)	-0,17 (***)	-0,14 (***)
Rhône-Alpes	-0,16 (***)	-0,08 (*)	n.s.
Nombre d'observations	10 180	5 038	5 871
R ²	0,20	0,39	0,36

1. ***significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5% ; * significatif au seuil de 10%.

Champ : France métropolitaine. Les jeunes médecins sont ceux installés dans les cinq années qui précèdent l'année d'observation.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnamts, exploitation Drees.

11. Évolutions « toutes choses égales par ailleurs » des variables d'intérêt des médecins récemment installés en 2005 et 2011

en %

	Omnipraticiens ¹	Spécialistes ¹ en secteur 1	Spécialistes ¹ en secteur 2
Revenu d'activité	7,3 (***)	6,7 (***)	9,4 (***)
Revenu libéral	5,8 (***)	6,9 (***)	8,3 (***)
Revenu salarié	n.s.	-24,8 (**)	-43,3 (***)
Nombre d'actes	n.s.	n.s.	n.s.
Forfaits	83,4 (***)	87,4 (***)	169,1 (***)
Prix de l'acte hors forfaits	2,8 (***)	9,0 (***)	3,9 (***)
Taux de dépassement	///	///	-12,5 (***)

1. *** significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5%.

Champ : France métropolitaine. Les médecins récemment installés sont ceux installés dans les cinq années qui précèdent l'année d'observation.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un omnipraticien installé récemment en 2011 déclare un revenu d'activité supérieur de 7,3% en euros constants à celui déclaré par un omnipraticien installé juste avant 2005.

Note : les variables de contrôle sont la spécialité, le secteur de conventionnement pour les généralistes, le sexe, l'exercice en SEL, le mode d'exercice, le nombre d'années d'expérience, le nombre d'années entre le diplôme et l'installation en libéral, le fait d'exercer une activité mixte, la localisation du médecin avec la région d'installation et le type de commune, le revenu médian de la commune d'installation. Pour les variables de revenus et d'activité, on contrôle également de la composition du foyer du médecin. Pour l'analyse sur le revenu salarié, la variable « activité mixte » a été enlevée des variables de contrôle. À noter que le fait d'exercer en cabinet de groupe pourrait avoir une influence sur l'activité et les revenus mais n'est pas intégré au modèle car cette information n'est pas disponible.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnamts, exploitation Drees.

La hausse du revenu d'activité des jeunes médecins est tirée par l'augmentation du tarif moyen des actes médicaux

La hausse du revenu d'activité global des jeunes médecins provient de celle du revenu libéral, sa principale composante. Toutes choses égales par ailleurs, celui-ci est plus élevé chez les jeunes médecins de 2011 que chez leurs homologues observés six ans plus tôt, en 2005 (+ 6 % pour les omnipraticiens, + 7 % pour les spécialistes de secteur 1 et + 8 % pour les spécialistes de secteur 2). Deux facteurs y contribuent : le volume d'activité du médecin, mesuré ici par son nombre d'actes et le **prix de l'acte**, mesuré comme le total des honoraires hors forfaits rapporté au nombre d'actes. À ces deux éléments s'ajoutent les rémunérations perçues sous forme forfaitaire par les jeunes médecins. Ces forfaits concernent en premier lieu les jeunes généralistes (6 500 euros en moyenne sur l'année 2011) mais les jeunes spécialistes en bénéficient également en partie, notamment les pédiatres (10 900 euros) et, dans une moindre mesure, les chirurgiens et les anesthésistes.

L'augmentation du revenu libéral entre 2005 et 2011 ne provient pas d'une plus grande activité des jeunes médecins sur cette période : le nombre d'actes est resté stable « toutes choses égales par ailleurs ». En revanche, les rémunérations forfaitaires se sont considérablement accrues (*encadré 1*) et le prix moyen de l'acte hors forfaits a augmenté pour les trois catégories de médecins. Cette hausse s'explique notamment par les revalorisations intervenues sur la période, parmi lesquelles les revalorisations successives du tarif de la consultation (qui atteint 23 euros pour les généralistes au 1^{er} janvier 2011 contre 20 euros en 2005, soit une hausse supérieure à l'inflation de 1 euro¹¹), ainsi que de certains actes techniques depuis l'avenant 12 de la convention médicale de 2005 (mise en place de la CCAM, voir *supra*).

Alors que les résultats bruts indiquent une légère élévation des **taux de dépassement** entre les deux générations observées en 2005 et 2011, l'analyse toutes choses égales par ailleurs indique que le taux de dépassement d'honoraires pratiqués par les spécialistes de secteur 2 a eu tendance à décroître sur la période, en contrôlant de l'ensemble des caractéristiques observables telles que, notamment, la répartition par spécialités. Ces jeunes médecins, profitant comme leurs confrères de secteur 1 des revalorisations d'actes cliniques et techniques,

11. En 2005, le prix d'une consultation « C » chez un généraliste était de 20 euros, équivalent à 22 euros en 2011 une fois l'inflation prise en compte.

ainsi que de l'augmentation importante des forfaits, ont sans doute moins mobilisé sur la période leur possibilité de pratiquer des dépassements d'honoraires pour accroître leurs revenus. Par ailleurs, le fait que l'activité soit de plus en plus tournée vers des actes techniques, sur lesquels les dépassements sont plus faibles en proportion [Bellamy et Mikol, 2012], contribue à contenir l'évolution du taux de dépassement. Le nouveau « contrat d'accès aux soins », proposé depuis janvier 2013 à tous les médecins de secteur 2 et à certains médecins de secteur 1, demandant aux médecins de s'engager à ne pas augmenter leurs tarifs en échange de certains avantages (prise en charge de cotisations sociales, bénéfice de certaines majorations réservées au secteur 1, etc.), pourrait d'ailleurs accentuer ce fléchissement du taux de dépassement.

Enfin, la hausse apparente du salaire moyen perçu par les jeunes médecins entre 2005 et 2011 s'explique par l'évolution des modes d'exercice, et en particulier la hausse de la part des praticiens hospitaliers exerçant aussi une activité libérale à l'hôpital entre ces deux dates. Corrigée de cet effet de structure, une analyse « toutes choses égales par ailleurs », et donc en particulier à mode d'exercice donné, indique un revenu salarié en 2011 nettement inférieur à celui de 2005. ■

Définitions

Revenu libéral : revenu que le médecin tire de son activité libérale. Il se déduit des honoraires perçus nets des charges professionnelles (cotisations sociales, loyer du cabinet, intérêts d'emprunts professionnels, salaire éventuel du secrétariat, etc.). Les dotations aux amortissements sont aussi considérées comme des charges et sont donc déduites du revenu imposable, que le médecin exerce en nom propre ou en SEL. Le revenu libéral est principalement issu du paiement à l'acte mais le médecin peut percevoir d'autres types de rémunération pour son activité libérale et notamment des forfaits.

Revenu salarié / Activité mixte : les médecins libéraux peuvent exercer en complément une activité salariée, repérée par la déclaration d'un salaire non nul dans les données fiscales. Dès qu'un revenu salarié est déclaré en complément du revenu libéral, on considère que le médecin exerce une « activité mixte ». Les données de la Cnamts permettent aussi d'identifier certains types de pratique « mixte », tel par exemple le statut de « praticien hospitalier à temps plein avec secteur privé ».

Revenu d'activité : somme du **revenu libéral** et d'un éventuel **revenu salarié**.

Volume d'activité : quantité de travail fournie par le médecin au cours de son activité libérale. Elle est mesurée dans cette étude par le nombre d'actes pratiqués dans l'année : consultations, visites, actes techniques (pour chaque modalité de la « classification commune des actes médicaux » – CCAM – qui recense par exemple les actes de chirurgie, d'obstétrique, d'anesthésie, d'imagerie, etc.). Plus facilement interprétable en évolution, les revalorisations tarifaires conventionnelles ne rentrant pas en jeu, cet indicateur a été préféré à un autre indicateur : le montant total des honoraires sans dépassement ni forfait [Bellamy et Mikol, 2012], qui permet de ramener l'activité à sa dimension « monétaire ». La tarification des actes tient compte en effet de leur nature mais aussi de leur durée et de leur difficulté.

Prix moyen de l'acte hors forfaits : total annuel moyen des honoraires hors forfaits rapporté au nombre moyen d'actes pratiqués dans l'année.

Pour en savoir plus

Attal-Toubert K., Fréchou H., Guillaumat-Tailliet F., « Le revenu global d'activité des médecins ayant une activité libérale », in *Les revenus d'activité des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Bellamy V., « Les revenus des médecins libéraux », *Document de travail*, série Sources et Méthodes, n° 45, Drees, 2014.

Bellamy V., Mikol F., « Les revenus d'activité des médecins libéraux », *Comptes nationaux de la santé 2011*, Drees, 2012.

Bellamy V., Samson A.-L., « Choix du secteur de conventionnement et déterminants des dépassements d'honoraires des médecins », *Comptes nationaux de la santé 2011*, Drees, 2012.

Le Garrec M.-A., « L'évolution de la consommation de soins de médecins libéraux entre 2006 et 2013 », *Comptes nationaux de la santé 2013*, Drees, 2014.

Loquet J., « Les rémunérations dans le secteur hospitalier en 2011 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, 2013.

Pla A., « Les revenus des professionnels de santé libéraux en 2011 », *Comptes nationaux de la santé 2013*, Drees, 2014.

Les non-salariés dans les activités culturelles

Marie Gouyon*

À la fin de l'année 2011, 131 000 non-salariés œuvrent dans la création artistique et sa diffusion, dans l'audiovisuel et le multimédia, l'architecture, l'enseignement artistique amateur ou encore les agences de publicité. Dans ces secteurs culturels, plus d'un quart des actifs en emploi sont indépendants : c'est près de trois fois plus que dans l'ensemble de la population active occupée. Le non-salariat y est à la fois plus féminin, plus jeune et plus parisien que la moyenne. Il relève, pour une part croissante, de l'auto-entrepreneuriat, témoignant de l'intérêt suscité dans ces activités par la création de ce régime.

Les indépendants « classiques » (hors auto-entrepreneurs) ont retiré en moyenne 2 360 euros nets par mois de leur activité non salariée en 2011. Cette moyenne s'étend d'un peu plus de 1 000 euros dans l'enseignement artistique amateur et les arts visuels à 3 740 euros dans l'architecture. Elle masque une grande disparité de situations au sein même de ces secteurs. Un auto-entrepreneur perçoit en moyenne 430 euros de revenu par mois. Parmi les indépendants « classiques », les femmes perçoivent des revenus inférieurs de 40 % en moyenne à ceux de leurs homologues masculins.

Les non-salariés des secteurs culturels, notamment les auto-entrepreneurs, cumulent fréquemment indépendance et activité salariée ; ils exercent alors un emploi salarié le plus souvent étranger au monde de la culture, et la majeure partie de leur revenu d'activité global provient de leur activité salariée.

Les « secteurs culturels » couvrent une large gamme d'activités qui s'inscrivent dans le champ de compétence du ministère de la Culture et de la Communication : création (arts visuels – arts plastiques, photographie, *design*, graphisme – spectacle vivant, littérature, architecture) ; enseignement artistique (amateur¹ ou professionnel²) ; diffusion des œuvres d'art et des biens culturels (gestion des salles de spectacle, des musées, monuments et bibliothèques, librairies, etc.) ; communication (audiovisuel et multimédia, presse, publicité, traduction) (*encadré 1*).

Travailler à son compte est très répandu dans ces secteurs, l'indépendance étant, par définition, au cœur même de la création, à son origine. Cette étude vise à décrire les caractéristiques et le revenu d'activité de ces non-salariés des secteurs culturels. Diffèrent-ils par leurs caractéristiques et leurs revenus des non-salariés exerçant dans d'autres secteurs d'activité ? Se distinguent-ils des salariés intervenant dans les mêmes secteurs qu'eux ? Constituent-ils un ensemble homogène ?

* Marie Gouyon, Deps.

1. Par exemple, les cours particuliers ou en centres d'animation, d'apprentissage d'un instrument de musique, les cours de dessin ou de modelage en ateliers, etc.

2. Enseignements sanctionnés par un diplôme. Ces enseignements sont sous tutelle conjointe du ministère de la Culture et de la Communication d'une part et, d'autre part, du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur. Ils sont exclus du champ de cette étude (*encadré 1*).

Champ statistique des activités culturelles

Le champ statistique de la culture peut s'appréhender selon une approche « secteurs culturels », celle mise en œuvre dans cette étude et basée sur la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). Il peut aussi être approché en termes de « professions » artistiques [Gouyon, Patureau, 2013] ou, plus largement, culturelles [Gouyon, Patureau, 2014], basées sur la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS). Ces deux approches définissent des champs qui ne se recouvrent que partiellement : on peut exercer une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple être journaliste auprès d'un organe de presse) mais aussi non culturel (être un *designer* concevant des modèles pour l'industrie automobile). À l'inverse, on peut travailler dans un secteur culturel en y exerçant une profession étrangère au monde de la culture (être employé administratif dans un théâtre).

Le champ des activités culturelles est plus large que celui des activités artistiques : y figurent notamment, en plus, l'architecture, mais également la publicité, le secteur de la presse et du livre ainsi que la gestion du patrimoine (*figure*). Suivant les codes de la NAF rév. 2, il fait l'objet d'un consensus au niveau européen. Il fournit la base statistique de référence pour produire des données et des études sur l'économie et la sociologie de la culture, pouvant être comparées entre les différents pays de l'Union. L'enseignement artistique professionnel – c'est-à-dire délivrant un diplôme professionnel – est exclu du champ de cette étude : en effet, il n'est pas identifiable par un ou plusieurs codes NAF spécifiques ; il est intégré dans les codes relatifs à l'enseignement secondaire technique ou professionnel (pour les CAP ou BEP des métiers d'art comme l'ébénisterie d'art, la lutherie, par exemple) ou à l'enseignement supérieur (pour les formations délivrées par l'école nationale supérieure des beaux-arts [ENSBA] ou par les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse [CNSMD] de Paris et de Lyon, etc.).

Champ des activités culturelles à partir de la NAF rév. 2 de 2008

	Effectifs non salariés au 31/12/2011 et part dans chaque secteur (en %)
Arts visuels	40 400
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	13
9003B Autre création artistique	25
7420Z Activités photographiques	23
7410Z Activités spécialisées de <i>design</i>	39
Spectacle vivant	8 800
9001Z Arts du spectacle vivant	58
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	41
9004Z Gestion de salles de spectacles	1
Audiovisuel/Multimédia	8 900
5911A Production de films et de programmes pour la TV	17
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	26
5911C Production de films pour le cinéma	13
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV	9
5913A Distribution de films cinématographiques	1
5913B Édition et distribution vidéo	3
5914Z Projection de films cinématographiques	2
5821Z Édition de jeux électroniques	1
5920Z Édition d'enregistrements sonores	19
6010Z Édition et diffusion de programmes radio	1
6020A Édition de chaînes généralistes	0
6020B Édition de chaînes thématiques	0
4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4
7722Z Location de cassettes et disques vidéo	3
Édition écrite	26 300
4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	10
4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	35
5811Z Édition de livres	5
5813Z Édition de journaux	1
5814Z Édition de revues et périodiques	3
6391Z Agences de presse	5
7430Z Traduction et interprétation	41
Patrimoine	400
9101Z Gestion des bibliothèques et des archives	16
9102Z Gestion des musées	33
9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	51
Architecture	27 200
7111Z Activités d'architecture	100
Enseignement artistique amateur	8 900
8552Z Enseignement culturel	100
Publicité	10 000
7311Z Activités des agences de publicité	100
Ensemble des activités culturelles	130 900

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 dans les activités culturelles (en NAF 2008).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

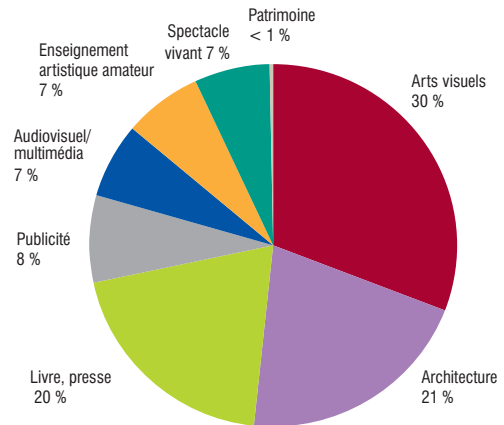
Plus d'un actif sur quatre en emploi dans les secteurs culturels est indépendant

En 2011, les secteurs culturels emploient, à titre principal, 2,6 % de l'ensemble des actifs en emploi en France métropolitaine³. Les conditions d'emploi dans ces secteurs sont singulières : l'emploi indépendant y a de longue date un poids très fort, à l'instar du salariat sous contrat court ou à temps partiel [Gouyon, Patureau, 2014], et tend à s'étendre depuis le début des années 1990 [Jauneau, Patureau, 2004]. En 2011, il représente 27 % de l'emploi total dans ces secteurs.

Fin 2011, dans les secteurs culturels, 131 000 personnes exercent une activité non salariée, 100 000 à titre exclusif et 31 000 en complément d'une activité salariée, d'après la base Non-salariés de l'Insee (*encadré 2*). Ils représentent près de 6 % de l'ensemble des non-salariés (hors agriculture). Près des trois quarts d'entre eux travaillent dans les arts visuels, l'architecture et les secteurs du livre et de la presse (*figure 1*). Certains secteurs adoptent massivement ce statut, tels que les arts visuels (notamment la création relevant des arts plastiques). D'autres secteurs au contraire reposent sur le salariat de façon exclusive (à l'instar des activités de gestion du patrimoine) ou nettement dominante (comme l'audiovisuel/multimédia) (*figure 2*).

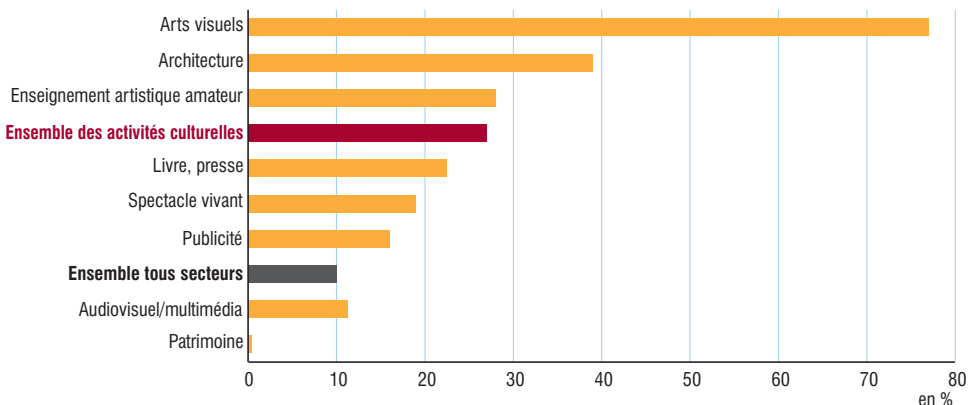
1. Répartition des non-salariés dans les secteurs culturels fin 2011

**Secteurs culturels en 2011 :
130 900 non-salariés**



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre 2011.
Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

2. Part des indépendants parmi les actifs en emploi dans les secteurs culturels en 2011



Champ : France métropolitaine, actifs en emploi en 2011, hors agriculture.
Sources : Insee, enquête Emploi, traitements Deps.

3. Source : Insee, enquête Emploi.

Les indépendants des secteurs culturels dans les sources statistiques

Cette étude utilise la base Non-salariés produite par l'Insee à partir d'une source administrative gérée par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), caisse nationale des Urssaf. L'Acoss collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Est alors considéré comme non-salarié tout individu cotisant à un régime social non salarié, qu'il soit entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL. La base Non-salariés recense en fin d'année tous les actifs, quel que soit leur niveau de revenus en cours d'année (ces revenus peuvent être nuls pour une partie des non-salariés), qu'il s'agisse de leur activité principale ou secondaire. À la fin de l'année 2011, la base Non-salariés recense 130 900 indépendants dans les secteurs culturels.

Une partie des professionnels qui exercent, de façon indépendante, une activité artistique ou culturelle ne figurent pas dans cette source. Il s'agit de certains artistes auteurs qui ne cotisent pas à un régime social non salarié. Les artistes auteurs (plasticiens, écrivains, compositeurs, etc.) sont indépendants par définition, au sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur. Ils perçoivent

des droits d'auteur au titre de leurs activités de création artistique. Toutefois, le mode de déclaration de ces droits d'auteur conditionne leur présence dans la base Non-salariés : seuls ceux qui déclarent leurs droits en bénéficiaires non commerciaux y figurent. On évalue ainsi à plus de 30 000 le nombre d'artistes auteurs absents de la base Non-salariés.

Sur ces droits d'auteur, deux organismes agréés prélèvent des cotisations de sécurité sociale : l'association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs (Agressa), qui est compétente pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique ; la Maison des artistes, qui collecte les cotisations sociales sur les ventes ou les cessions de droits d'auteur sur les œuvres d'arts graphiques et plastiques (œuvres de peintres, sculpteurs, graveurs, graphistes, illustrateurs, dessins pour le textile et la décoration, tapissiers, vitraux, etc.). Ces deux organismes regroupent deux « statuts » d'artistes auteurs : les « affiliés » et les « assujettis » (ou « précomptés »). Au-delà d'un seuil de droits d'auteur (ou au vu de leur engagement professionnel) et s'ils en font la demande, les artistes auteurs sont affiliés à l'un ou l'autre de ces organismes. L'encadré 3 présente quelques données sur cette sous-population des artistes auteurs « les mieux intégrés ».

Dans les secteurs culturels, certaines personnes travaillent de manière indépendante, ne sont subordonnées à aucun employeur, mais sont absentes de la base Non-salariés (encadré 2). Il s'agit pour la plupart d'artistes auteurs cotisant à l'Agessa (écrivains, photographes, compositeurs, etc.). D'autres artistes auteurs cotisent à la Maison des artistes (peintres, sculpteurs, graphistes, etc.) et relèvent bien du champ de la base Non-salariés. L'encadré 3 apporte un éclairage sur la partie « la mieux intégrée » de cette sous-population particulière d'indépendants, à savoir les « affiliés » à ces deux organismes, œuvrant dans les arts visuels, la littérature, l'audiovisuel ou le spectacle vivant. Il a notamment pour objectif de compléter le champ non couvert par la base Non-salariés et d'apporter une information plus détaillée sur les disciplines artistiques.

L'auto-entrepreneuriat investit largement les activités culturelles

Les non-salariés peuvent choisir entre deux statuts : le non-salariat « classique » et l'auto-entrepreneuriat. La plupart des activités culturelles sont ouvertes au statut d'auto-entrepreneur. Il existe toutefois des limitations dans le champ du spectacle vivant et de l'audiovisuel, visant notamment à restreindre les possibilités d'être à la fois auto-entrepreneur et intermittent du spectacle⁴.

4. Les dispositions figurant dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 28 janvier 2010 stipulent notamment qu'un *artiste du spectacle* peut utiliser le régime de l'auto-entrepreneuriat pour l'exercice indépendant de son activité artistique, dans la mesure où il a choisi de l'exercer exclusivement dans des conditions qui impliquent son inscription au registre du commerce. De plus, un artiste du spectacle salarié peut avoir, sous le statut d'auto-entrepreneur, une activité artisanale, commerciale ou libérale distincte dès lors que cette activité ne relève pas de son activité artistique. Un *professionnel technico-artistique des spectacles* peut quant à lui avoir une activité de prestation technique sous le statut d'auto-entrepreneur.

Encadré 3

Une sous-population d'indépendants dans les milieux culturels : les artistes auteurs affiliés

Un éclairage complémentaire sur les activités culturelles exercées de façon indépendante est apporté par les données de l'Agessa et de la Maison des artistes (encadré 2). Ces données présentent un double avantage : fournir une information sur les disciplines artistiques détaillées (peinture, sculpture, composition musicale, illustration, etc.) ; donner de l'information sur des populations absentes de la base Non-salariés.

En 2012, 38 600 artistes auteurs sont « affiliés », 13 970 à l'Agessa et 24 630 à la Maison des artistes. Les artistes auteurs affiliés sont principalement graphistes, peintres, photographes, illustrateurs, auteurs d'œuvres audiovisuelles ou écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques (figure).

L'activité de création d'un artiste auteur et, par suite, les ventes ou cessions de droits correspondantes, sont à la fois variables d'une discipline à l'autre et très irrégulières dans l'année

– les revenus moyens mensuels présentés ci-après retracent une moyenne statistique qui ne prend pas en compte cette volatilité.

Les revenus d'auteur moyens sont globalement plus élevés à l'Agessa – avec 2 950 euros par mois en moyenne, oscillant entre 1 810 euros mensuels pour un traducteur et 5 160 euros pour un compositeur d'œuvres musicales – qu'à la Maison des artistes – 1 940 euros par mois en moyenne, avec 2 120 euros par mois pour un graphiste ou un illustrateur et autour de 1 700 euros par mois en moyenne pour un peintre, un sculpteur, un auteur d'œuvres plasticiennes ou un dessinateur.

Les revenus d'auteur témoignent d'une forte dispersion, à la Maison des artistes comme à l'Agessa. En ce qui concerne la première, 6 % de ses affiliés n'ont perçu aucun revenu d'auteur l'année précédente, un sur dix a perçu moins de 220 euros par mois et un sur deux moins de 1 150 euros par mois ; un sur dix a déclaré plus de 4 000 euros par mois et un sur cent plus de 11 890 euros.

Caractéristiques des auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2012

	Effectifs affiliés en 2012	Caractéristiques des artistes-auteurs		Revenus d'auteur perçus en 2011 (par mois en euros)					
		Part de femmes (en %)	Part de moins de 40 ans (en %)	Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	99 ^e centile	Part de revenus nuls (en %)
Graphistes	11 180	45	59	2 120	380	1 580	4 470	10 100	5
Peintres	6 550	42	15	1 710	140	810	2 670	14 590	7
Illustrateurs	2 090	40	43	2 120	260	1 320	4 680	12 580	5
Sculpteurs	1 930	34	13	1 800	80	850	2 920	n.s.	9
Auteurs d'œuvres plasticiennes	1 410	47	39	1 590	20	830	3 040	n.s.	10
Dessinateurs	630	39	43	1 760	300	1 080	3 630	n.s.	5
Designers textiles	510	89	37	2 100	130	1 190	3 920	n.s.	8
Autres Maison des artistes ¹	330	53	21	1 340	170	770	2 480	n.s.	6
Ensemble artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes	24 630	44	39	1 940	220	1 150	4 000	11 890	6
Photographes	4 120	21	31	2 340	120	1 250	5 100	16 950	8
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 220	43	38	3 680	360	1 910	8 400	26 290	3
Écrivains, auteurs d'œuvres dramatiques	2 270	50	22	3 140	340	1 380	5 600	28 120	3
Illustrateurs	1 630	38	46	2 130	350	1 120	3 850	n.s.	2
Auteurs de compositions musicales	1 120	10	29	5 160	400	1 970	11 910	n.s.	3
Traducteurs	1 070	66	30	1 810	340	1 410	3 390	n.s.	3
Autres disciplines Agessa ²	540	20	50	2 680	190	1 460	5 050	n.s.	7
Ensemble artistes auteurs affiliés à l'Agessa	13 970	35	33	2 950	280	1 430	6 120	25 970	5
Ensemble artistes auteurs affiliés	38 600	40	37	2 310	240	1 230	4 630	18 280	6

1. Décorateurs, graveurs, céramistes, auteurs de vitraux, auteurs de tapisseries.

2. Chorégraphes, auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels.

Champ : France, artistes auteurs affiliés.

Lecture : 4 120 photographes (dont 21 % de femmes et 31 % de moins de 40 ans) sont affiliés à l'Agessa en 2012. L'année précédente, ils ont perçu en moyenne 2 340 euros par mois de revenus d'auteur. Parmi eux, 8 % n'ont perçu aucun revenu d'auteur, chaque mois 1 sur 10 a perçu moins de 120 euros, 1 sur 2 moins de 1 250 euros, 1 sur 10 plus de 5 100 euros et 1 sur 100 plus de 16 950 euros.

Note : pour le dernier centile, ne figure ici que le seuil de revenus correspondant à des effectifs jugés suffisants.

Sources : Maison des artistes, Agessa, traitements Deps.

Encadré 3 (suite et fin)

À l'Agessa, 5 %, n'ont perçu aucun revenu d'auteur en 2011, un sur dix moins de 280 euros par mois et un artiste-auteur sur deux plus de 1 430 euros par mois. Les artistes-auteurs relevant de l'Agessa les mieux rémunérés déclarent des revenus d'auteur nettement supérieurs à ceux de leurs homologues de la Maison des artistes : un affilié à l'Agessa sur dix a perçu plus de 6 120 euros par mois en 2011 et un sur cent plus de 25 970 euros.

Avec 44 % de femmes à la Maison des artistes et 35 % à l'Agessa, les populations d'artistes auteurs affiliés restent très masculines, malgré un mouvement significatif de féminisation depuis les années 1990 [Gouyon, 2011]. Les compositeurs,

les photographes et les sculpteurs sont majoritairement des hommes, tandis que les *designers* textiles et les traducteurs sont plutôt des femmes ; la parité est avérée chez les écrivains et auteurs dramatiques.

Les artistes auteurs affiliés sont plus jeunes que les indépendants « classiques » des secteurs culturels : les moins de 40 ans représentent 33 % des affiliés à l'Agessa et 39 % des affiliés à la Maison des artistes. Les sculpteurs et les peintres, les écrivains et les auteurs dramatiques ainsi que les compositeurs sont les plus âgés, tandis que les graphistes sont particulièrement jeunes (près de 60 % des affiliés ont moins de 40 ans), du fait du fort dynamisme de leur discipline, porté par l'essor des nouvelles technologies.

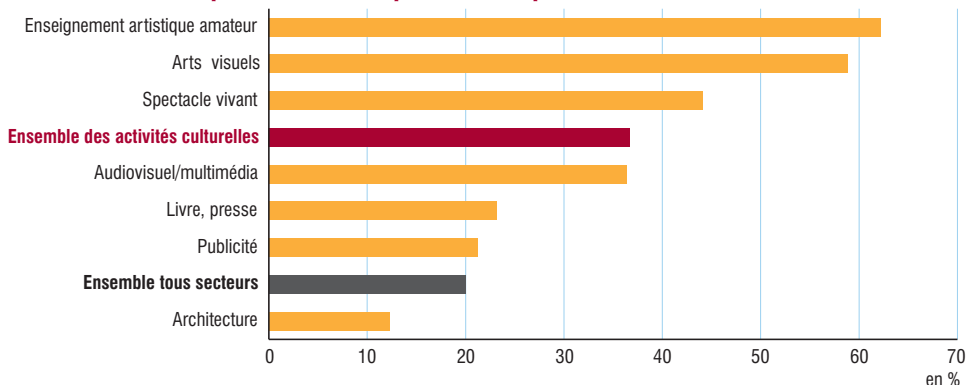
Dans les secteurs culturels, l'engouement provoqué par la création du régime des auto-entrepreneurs a été massif : fin 2011, soit trois ans après sa création, ce régime rassemble 36 % des non-salariés de la culture, contre 20 % de l'ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus. Dans le même temps, entre fin 2008 et fin 2011, le nombre de non-salariés « classiques » baissait, à un rythme ralenti d'année en année (– 8 % en 2009, – 3 % en 2010 et – 2 % en 2011).

Certains non-salariés qui exerçaient déjà une activité indépendante sous le régime classique ont changé de statut et sont devenus auto-entrepreneurs. La proportion d'auto-entrepreneurs par changement de statut est cependant moitié moindre dans les secteurs culturels que dans l'ensemble des secteurs d'activité : ils représentent seulement 4 % des « nouveaux » auto-entrepreneurs actifs fin 2011. Dans leur très grande majorité, les auto-entrepreneurs sont donc des créateurs d'entreprise. Pour 44 % d'entre eux, l'auto-entrepreneuriat – dont les formalités d'inscription sont allégées par rapport au régime classique du non-salariat – est exercé en tant que complément à une activité salariée. En effet, pour un salarié extérieur au monde de la culture, l'auto-entrepreneuriat peut être une opportunité de déclarer de façon simplifiée une prestation artistique ou culturelle épisodique. Pour les salariés du monde de la culture, ce statut peut être l'occasion d'élargir la gamme des services proposés : par exemple, un professeur d'art exerçant, en tant que salarié, dans un centre d'animation et fournissant par ailleurs des prestations – cours particuliers, etc. – en tant qu'auto-entrepreneur. Il peut également constituer une activité de complément pour des profils particuliers de créateurs d'entreprise, par exemple les étudiants, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication [Barruel, Thomas, Filatriau, Mariotte, 2014].

Dans les activités culturelles, les auto-entrepreneurs ont particulièrement investi les arts visuels et le spectacle vivant (respectivement 59 % et 44 % des non-salariés y sont auto-entrepreneurs en 2011) ainsi que l'enseignement artistique amateur (5 500 auto-entrepreneurs, soit 62 % des non-salariés de ce secteur⁵, figure 3).

5. L'exercice non salarié de l'enseignement en général (l'enseignement artistique amateur mais aussi la formation continue, le soutien scolaire, l'enseignement sportif, etc.) investit largement l'auto-entrepreneuriat, avec plus de 40 % de ses effectifs relevant de ce régime, afin de déclarer des cours particuliers notamment.

3. Part des auto-entrepreneurs économiquement actifs parmi les non-salariés au 31 décembre 2011



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Dans les secteurs culturels, presque un auto-entrepreneur sur deux est une femme, un indépendant « classique » sur trois

La proportion de femmes parmi les non-salariés est au total plus importante dans le secteur culturel que dans l'ensemble des secteurs hors agriculture. Elle est semblable pour les indépendants « classiques » : 33 % de femmes dans les secteurs culturels contre 32 % tous secteurs confondus fin 2011. En revanche, les femmes sont plus représentées parmi les auto-entrepreneurs : 47 % de femmes dans les secteurs culturels contre 39 % pour l'ensemble des secteurs. Quel que soit le statut des emplois – salariés, non-salariés « classiques » ou auto-entrepreneurs –, l'enseignement artistique amateur et le domaine du livre et de la presse (avec en particulier les activités de traduction) sont les secteurs les plus féminisés, auxquels s'ajoute l'architecture pour les salariés (figure 4).

Une surreprésentation des plus jeunes et des plus âgés chez les non-salariés des secteurs culturels par rapport à l'ensemble des secteurs

L'installation à son compte a souvent lieu après un passage par le salariat. De ce fait, les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés. Dans les secteurs culturels, fin 2011, 35 % des non-salariés ont moins de 40 ans, contre 51 % des salariés. À l'opposé, 14 % ont 60 ans ou plus, contre seulement 6 % des salariés. Ces différentes proportions sont plus élevées que dans l'ensemble des secteurs hors agriculture, où les moins de 40 ans représentent 32 % des non-salariés et 45 % des salariés, et les 60 ans ou plus respectivement 11 % et 4 %.

Si les plus jeunes comme les plus âgés sont surreprésentés dans les secteurs culturels, la répartition par âge diffère fortement selon que l'on considère les non-salariés « classiques » ou les auto-entrepreneurs. Parmi les non-salariés « classiques » des secteurs culturels, 17 % ont 60 ans ou plus, contre 12 % tous secteurs confondus. Les seniors sont particulièrement présents parmi les professionnels des arts visuels, les architectes et dans l'enseignement artistique amateur. Au total, les activités culturelles comptent parmi les activités économiques où la pratique non salariée « classique » à des âges élevés est la plus répandue. Les moins de 40 ans représentent 23 % seulement des effectifs, contre 28 % tous secteurs confondus ; ils sont particulièrement peu nombreux dans l'architecture, le livre et la presse (autour de 20 %).

Pour l'ensemble des secteurs, les auto-entrepreneurs sont beaucoup plus jeunes que les non-salariés « classiques », ce qui s'explique par la nouveauté de ce régime mais aussi par la

4. Caractéristiques sociodémographiques des non-salariés et des salariés des secteurs culturels fin 2011

en %

	Femmes	Moins de 40 ans	60 ans ou plus	Parisiens	Franciliens (hors Paris)	Implantés en région
Ensemble des non-salariés au 31 décembre 2011						
Arts visuels	44	44	12	14	15	71
Spectacle vivant	29	37	13	14	16	70
Audiovisuel/multimédia	18	49	8	30	22	48
Livre, presse	52	25	15	14	14	72
Architecture	23	24	21	17	12	71
Enseignement artistique amateur	56	38	12	8	15	77
Publicité	29	33	10	14	18	68
Ensemble secteurs culturels	38	35	14	15	15	70
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	33	32	11	7	11	82
Indépendants « classiques »						
Arts visuels	39	25	19	14	12	74
Spectacle vivant	28	27	15	17	15	68
Audiovisuel/multimédia	19	38	10	34	20	46
Livre, presse	47	19	16	13	12	75
Architecture	21	20	22	16	12	72
Enseignement artistique amateur	56	22	18	8	14	78
Publicité	27	30	10	14	18	68
Ensemble secteurs culturels	33	23	17	16	13	71
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	32	28	12	7	11	82
Auto-entrepreneurs actifs						
Arts visuels	48	60	6	14	18	68
Spectacle vivant	31	51	10	11	17	72
Audiovisuel/multimédia	16	72	5	24	25	51
Livre, presse	70	50	11	18	18	64
Architecture	39	63	11	19	15	66
Enseignement artistique amateur	56	50	7	8	16	76
Publicité	37	50	12	13	18	69
Ensemble secteurs culturels	47	57	8	15	18	67
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	39	47	11	7	14	79
Ensemble des salariés au 31 décembre 2011						
Arts visuels	53	55	4	25	23	52
Spectacle vivant	48	54	6	24	16	60
Audiovisuel/multimédia	43	56	4	34	34	32
Livre, presse	58	46	6	31	22	47
Patrimoine	57	41	7	55	9	36
Architecture	55	57	4	21	9	70
Enseignement artistique amateur	54	46	8	21	14	65
Publicité	50	51	11	15	24	61
Ensemble secteurs culturels	52	51	6	28	21	51
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	54	45	4	8	16	76

Champ : France, personnes exerçant une activité salariée ou non salariée au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Note : les caractéristiques des non-salariés actifs dans les activités du patrimoine, rarement exercées de façon non salariée, ne sont pas représentées ici.

Sources : Insee, base Non-salariés et DADS, traitements Deps.

limitation qu'il implique sur les chiffres d'affaires. Cet effet est particulièrement marqué dans les secteurs culturels : 57 % des auto-entrepreneurs y ont moins de 40 ans, contre 47 % tous secteurs confondus. La part des moins de 40 ans est surtout forte dans les activités audiovisuelles ou multimédia, l'architecture et les arts visuels. Pour ces personnes, qui occupent souvent par ailleurs un emploi salarié, l'auto-entrepreneuriat peut constituer une première prise de contact avec le monde du travail indépendant.

Près d'un tiers des non-salariés sont implantés en région parisienne

L'implantation en Île-de-France est une caractéristique de longue date des activités culturelles, les principales organisations culturelles étant en effet installées à Paris et dans sa région, qu'il s'agisse des établissements de formation, de conservation (musées, bibliothèques) ou de représentation et de diffusion (galeries, scènes de spectacles, chaînes de télévision, organes de presse, etc.). Ainsi, l'Île-de-France est surreprésentée dans les activités culturelles, que celles-ci soient exercées en tant que non-salarié (30 % d'entre eux travaillent en région parisienne, contre 18 % tous secteurs confondus) ou comme salarié (49 % contre 24 %). Ce poids est encore plus fort dans les activités audiovisuelles et multimédia, avec un non-salarié sur deux et deux salariés sur trois installés en Île-de-France.

Les non-salariés perçoivent en moyenne 1 690 euros par mois dans les secteurs culturels en 2011 contre 2 600 euros tous secteurs confondus

En 2011, un non-salarié des secteurs culturels, indépendant « classique » ou auto-entrepreneur, perçoit en moyenne un revenu mensuel net de cotisations sociales de 1 690 euros au titre de son activité non salariée : c'est nettement moins que pour l'ensemble des non-salariés (2 600 euros). Ce revenu est également inférieur au salaire mensuel versé en moyenne dans les activités culturelles⁶ (1 980 euros nets de cotisations sociales, *figure 5*).

5. Revenus d'activité mensuels des non-salariés et des salariés des secteurs culturels selon le sexe en 2011

	Activités culturelles								Ensemble (hors agriculture)	
	Arts visuels	Spectacle vivant	Audiovisuel/ Multimédia	Livre, presse	Patri- moine ¹	Archi- tecture	Enseignement artistique amateur	Publi- cité		Ensemble
Non-salariés										
Indépendants « classiques »										
Revenus mensuels moyens	1 310	1 740	1 980	1 950	///	3 740	1 020	2 630	2 360	3 100
Hommes	1 560	1 920	2 050	2 160	///	4 100	1 090	2 780	2 730	3 370
Femmes	960	1 250	1 720	1 700	///	2 420	970	2 220	1 630	2 540
Auto-entrepreneurs actifs										
Revenus mensuels moyens	390	370	310	500	///	750	420	490	430	460
Hommes	400	380	310	490	///	610	440	490	430	500
Femmes	370	360	310	510	///	580	410	500	430	400
Ensemble										
Revenus mensuels moyens	780	1 140	1 410	1 620	///	3 420	670	2 210	1 690	2 600
Hommes	920	1 260	1 430	1 930	///	3 810	700	2 390	2 040	2 860
Femmes	590	840	1 280	1 360	///	2 130	640	1 790	1 110	2 070
Part de revenus nuls (en %)	11	13	21	10	///	9	6	12	11	8
Salariés										
Salaire mensuel moyen	1 900	1 390	2 630	2 260	1 930	2 260	800	1 630	1 980	2 130
Hommes	2 180	1 510	2 820	2 650	2 050	2 710	760	1 790	2 210	2 400
Femmes	1 660	1 260	2 370	1 980	1 850	1 910	830	1 470	1 770	1 780

1. Les activités du patrimoine sont rarement exercées de façon non salariée ; de ce fait, les revenus associés ne sont pas représentés ici.

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée (hors taxes d'office) ou une activité salariée au 31 décembre 2011.

Lecture : dans le secteur des arts visuels, les indépendants « classiques » recensés au 31 décembre 2011 ont perçu en moyenne 1 310 euros nets par mois en 2011 (1 560 euros en moyenne pour les hommes, 960 euros pour les femmes). Le salaire moyen annualisé des salariés en poste au 31 décembre 2011 dans ce secteur était de 1 900 euros (2 180 euros en moyenne pour les hommes, 1 660 euros pour les femmes).

Note : les salaires et revenus non salariés présentés ici sont annualisés et nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS). Dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel, dans lesquels interviennent des artistes et techniciens du spectacle relevant des annexes 8 et 10 à la convention d'assurance chômage (régime de l'intermittence dans les métiers du spectacle), les indemnités de chômage, non prises en compte ici, peuvent constituer un complément important des salaires.

Sources : Insee, base Non-salariés et DADS, traitements Deps.

6. On retient ici la notion de salaire annualisé et non pas en équivalent temps plein (EQTP) pour être comparable avec le revenu non salarial : tous les postes de travail, y compris les temps partiels, sont pris en compte. Le revenu ou le salaire annualisé intègre donc l'impact de la quotité de travail sur la rémunération. Le salaire s'entend ici net des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS) afin de rendre possible les comparaisons avec le revenu non salarié.

Alors que les arts visuels sont parmi les activités culturelles les moins rémunératrices tant parmi les non-salariés (780 euros par mois) que chez les salariés (1 900 euros par mois), l'architecture d'une part, l'audiovisuel/multimédia de l'autre se déclinent de façon très différente dans l'un et l'autre statut. L'architecture est en effet l'activité la plus rémunératrice en tant que non-salarié (3 420 euros par mois) mais pas en tant que salarié (2 260 euros) où elle est devancée par l'audiovisuel/multimédia (2 630 euros de salaires nets de cotisations sociales par mois) lequel, du côté non-salarié, offre de faibles revenus d'activité (1 410 euros).

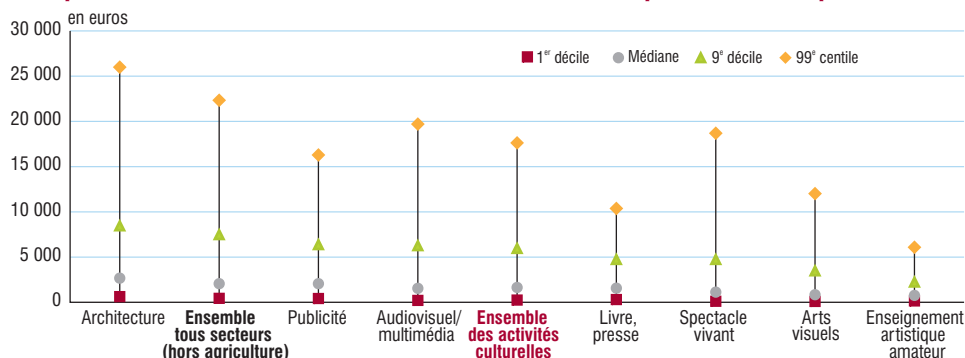
Une partie des non-salariés déclarent des revenus nuls, plus encore dans les activités culturelles (11 %) que dans l'ensemble (8 %) : cela peut provenir d'une activité déficitaire ou du choix fait par les non-salariés gérants majoritaires de se rémunérer autrement, notamment sous forme de dividendes. Dans les activités culturelles, cette proportion varie de 6 % dans l'enseignement artistique amateur à 21 % dans l'audiovisuel et le multimédia. Pour ce dernier secteur, cette situation est particulièrement fréquente parmi les indépendants producteurs de cinéma et les éditeurs musicaux, des professions impactées par le développement des technologies numériques telles que plateformes de téléchargement de films et de musiques, *streaming* et *video on demand*, etc.

Les indépendants « classiques » perçoivent en moyenne 1 310 euros par mois dans les arts visuels en 2011, 3 740 euros dans l'architecture

Pour les indépendants « classiques », le revenu d'activité moyen dans les activités culturelles s'établit à 2 360 euros par mois, soit près d'un quart de moins que tous secteurs d'activité confondus (3 100 euros). L'architecture reste l'activité culturelle la plus rémunératrice, avec un revenu de 3 740 euros en moyenne (*figure 5*). Ce revenu moyen est comparable à celui des autres activités d'expertise exercées de façon indépendante (experts travaillant en cabinets comptables, d'ingénierie, d'études de marché, consultants en informatique, etc.), mais nettement inférieur à celui des activités juridiques exercées de façon indépendante (avocats, notaires, huissiers de justice, etc.) qui dépassent en moyenne 9 400 euros par mois. Les arts visuels et l'enseignement artistique amateur sont, quant à eux, les secteurs les moins rémunérateurs avec, respectivement, 1 310 euros et 1 020 euros par mois en moyenne en 2011.

Cette grande variabilité des revenus moyens d'un secteur d'activité culturelle à l'autre s'accompagne d'une dispersion tout aussi forte au sein même de ces secteurs. Dans l'architecture, un indépendant « classique » sur dix perçoit plus de 8 440 euros par mois de revenus d'activité non salariée (9^e décile sur la *figure 6*) et un sur cent plus de 26 000 euros par mois,

6. Dispersion du revenu d'activité non salariée mensuel des indépendants « classiques » en 2011



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011, hors auto-entrepreneurs, hors taxés d'office et hors revenus nuls.

Lecture : dans les activités d'architecture, parmi les indépendants « classiques » ayant dégagé un revenu d'activité non salariée positif en 2011, un sur dix a perçu moins de 630 euros par mois (1^{er} décile), la moitié a perçu moins de 2 670 euros (revenu médian), un sur dix plus de 8 440 euros (9^e décile) et un sur cent plus de 26 000 euros (99^e centile). Les revenus ont été annualisés.

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

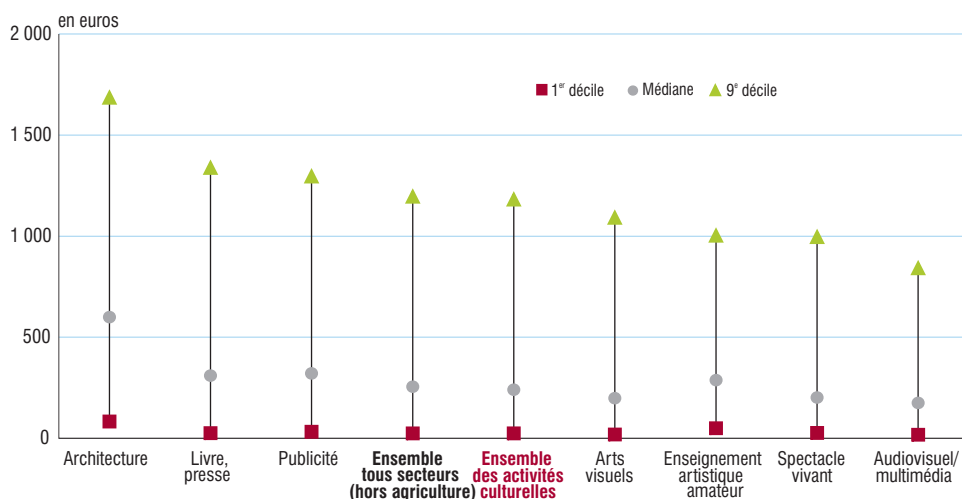
soit davantage que les derniers décile et centile de revenus tous secteurs confondus (respectivement 7 470 et 22 340 euros par mois). Les autres activités culturelles se positionnent nettement en deçà, ce seuil du dernier décile s'établissant entre 2 230 euros par mois dans l'enseignement artistique amateur et presque le triple, 6 380 euros, dans la publicité. Toutefois, ce n'est pas dans les secteurs où les revenus sont les plus élevés que leur distribution est la plus inégalitaire. Tous secteurs confondus, le rapport interdécile, c'est-à-dire le rapport entre le revenu-plancher des 10 % d'indépendants les plus favorisés et le revenu-plafond des 10 % les moins rémunérés (hors revenus nuls), est de 17. Il est moindre dans les activités de la presse et du livre, la publicité, l'enseignement artistique amateur et surtout dans les activités d'architecture (13). Par contre, le rapport interdécile est nettement supérieur à la moyenne dans l'audiovisuel/multimédia (30) et surtout dans le spectacle vivant et les arts visuels (où il atteint près de 40), en raison de la forte proportion de revenus très faibles.

Un auto-entrepreneur perçoit en moyenne moins de 400 euros par mois dans les arts visuels, 750 euros dans les activités d'architecture

En 2011, les auto-entrepreneurs des secteurs culturels déclarent un revenu moyen de 430 euros par mois au titre de leur activité non salariée, soit légèrement moins que la moyenne d'ensemble du régime (460 euros, *figure 5*). C'est dans les activités d'architecture que les revenus sont les plus élevés (750 euros en moyenne) et dans les arts visuels, le spectacle vivant et l'audiovisuel/multimédia qu'ils sont les plus faibles (moins de 400 euros en moyenne par mois).

Les 10 % d'auto-entrepreneurs les plus favorisés perçoivent des revenus qui excèdent 1 690 euros par mois dans l'architecture (ce qui ramène à un chiffre d'affaires proche du plafond autorisé, soit 32 900 euros dans l'année pour les prestations de services), moitié moins (850 euros par mois) dans l'audiovisuel/multimédia (*figure 7*).

7. Dispersion du revenu d'activité non salariée mensuel des auto-entrepreneurs en 2011



Champ : France, auto-entrepreneurs actifs au 31 décembre 2011.

Lecture : dans le secteur des arts visuels, parmi les auto-entrepreneurs actifs dont le revenu non salarié est strictement positif en 2011, un auto-entrepreneur sur dix déclare un revenu non salarié inférieur à 19 euros par mois (1^{er} décile), un sur deux moins de 199 euros (médiane) et un sur dix perçoit plus de 1 095 euros par mois (9^e décile).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Les non-salariés et, parmi eux, surtout les auto-entrepreneurs, cumulent fréquemment indépendance et emploi salarié

Les niveaux de revenus plus faibles dans les secteurs culturels que dans l'ensemble peuvent en partie provenir du fait que l'activité non salariée s'adosse plus fréquemment à une activité salariée, surtout chez les plus jeunes. Ce cumul de statuts concerne ainsi 13 % des indépendants « classiques » dans les secteurs culturels (soit trois points de plus que tous secteurs confondus), et particulièrement ceux qui œuvrent dans l'enseignement artistique amateur (27 %), le spectacle vivant (21 %), l'audiovisuel/multimédia (18 %) et les arts visuels (16 %, figure 8).

Comme dans l'ensemble des secteurs d'activité, la pluriactivité des auto-entrepreneurs est trois fois plus fréquente que celle des indépendants « classiques » : fin 2011, 42 % des auto-entrepreneurs des secteurs culturels combinent leur activité non salariée avec un emploi salarié. Cette proportion dépasse même la moitié dans l'enseignement artistique amateur (53 %) comme dans l'ensemble des activités d'enseignement (artistique ou non). Le cumul des statuts de salarié et d'auto-entrepreneur est également répandu dans le spectacle vivant (51 %) et, dans une moindre mesure, dans l'audiovisuel/multimédia, les arts visuels et la publicité (un peu plus de 40 %).

8. Revenu d'activité global mensuel des non-salariés des secteurs culturels en 2011

	Monoactifs		Pluriactifs			
	Effectif (en %)	Revenu d'activité global (en euros)	Effectif (en %)	Revenu d'activité non salariée (en euros)	Revenu d'activité global (en euros)	Part des salaires nets dans le revenu global (en %)
Indépendants « classiques »						
Arts visuels	84	1 440	16	570	2 800	80
Spectacle vivant	79	1 930	21	1 010	4 380	77
Audiovisuel/multimédia	82	2 120	18	1 330	5 840	77
Livre, presse	90	2 040	10	1 010	3 510	71
Architecture	90	3 840	10	2 780	5 030	45
Enseignement artistique amateur	73	1 180	27	600	1 620	63
Publicité	90	2 780	10	1 150	5 920	81
Ensemble des activités culturelles	87	2 520	13	1 300	3 970	67
Ensemble (hors agriculture)	90	3 160	10	2 580	5 480	53
Auto-entrepreneurs actifs						
Arts visuels	60	480	40	250	1 930	87
Spectacle vivant	49	470	51	270	2 090	87
Audiovisuel/multimédia	59	370	41	240	2 010	88
Livre, presse	65	590	35	340	1 880	82
Architecture	68	880	32	500	2 640	81
Enseignement artistique amateur	47	510	53	340	1 440	76
Publicité	59	590	41	350	2 140	84
Ensemble des activités culturelles	58	530	42	290	1 920	85
Ensemble (hors agriculture)	67	520	33	320	2 050	84

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 (hors taxés d'office).

Lecture : fin 2011, dans les arts visuels, 84 % des indépendants « classiques » sont monoactifs (c'est-à-dire sans activité salariée conjointe) et 16 % sont pluriactifs. Les monoactifs ont retiré 1 440 euros par mois en moyenne de leur activité en 2011, correspondant à des revenus non salariés. Les pluriactifs ont perçu 570 euros par mois en moyenne au titre de leurs revenus non salariés ; leur revenu d'activité global (cumulant revenus non-salariés et salaires perçus dans l'année) s'établit en moyenne à 2 800 euros par mois, parmi lesquels 80 % correspondent à des salaires.

Note : pour les pluriactifs, le revenu d'activité non salariée et le revenu d'activité global présentés ici sont annualisés et nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Les pluriactifs exercent en général un emploi salarié dans un secteur non culturel

Que les pluriactifs exercent leur activité non salariée de façon « classique » ou qu'ils soient auto-entrepreneurs, leur activité salariée conjointe s'exerce le plus souvent dans un secteur non culturel. En effet, ils travaillent d'abord dans l'administration publique (majoritairement en tant que cadres B ou C) ou l'enseignement (en tant que professeurs des écoles principalement), mais aussi dans des associations culturelles et de loisirs, le commerce, le secteur des services en général, l'industrie manufacturière, etc. Les professions qu'ils exercent sont, elles aussi, étrangères au monde de la culture : ils y assurent des fonctions administratives ou commerciales, ou occupent des emplois de services (par exemple relatifs à l'hôtellerie, aux soins esthétiques, etc.). Le plus souvent, l'activité non salariée ne semble donc pas être un prolongement d'une activité artistique ou culturelle dans un cadre salarié, mais plutôt un complément, une activité autre.

Les auto-entrepreneurs de l'audiovisuel/multimédia et de l'architecture se démarquent toutefois sensiblement de cet ensemble : près de 40 % d'entre eux travaillent en tant qu'auto-entrepreneurs et salariés dans le même secteur d'activité. Pour les premiers, ils sont journalistes salariés par une chaîne de télévision ou une station de radio, ou bien sont cadres technico-artistiques des spectacles (et créent alors une activité de production ou de post-production de films sous le statut d'auto-entrepreneur). Pour les seconds, ils interviennent dans une agence d'architecture, souvent en tant qu'architectes salariés.

La majeure partie du revenu d'activité global des pluriactifs provient de leur activité salariée

Dans les secteurs culturels, les pluriactifs déclarent des revenus d'activité non salariée de 1 300 euros par mois en moyenne pour les indépendants « classiques », 290 euros pour les auto-entrepreneurs, soit des montants presque moitié moindres que ceux de leurs homologues monoactifs (*figure 8*).

Dans ces activités plus qu'ailleurs, les salaires des pluriactifs sont leur source principale de revenus. Si les auto-entrepreneurs des secteurs culturels ne se distinguent guère de leurs homologues tous secteurs confondus (les salaires représentant, en moyenne, 85 % de leur revenu d'activité global), il n'en va pas de même des indépendants « classiques » : pour ceux qui exercent dans les secteurs culturels, l'activité salariée leur apporte 67 % de leurs revenus d'activité contre seulement 53 % tous secteurs confondus. C'est le cas en particulier dans les arts visuels, la publicité et les activités du spectacle vivant et de l'audiovisuel/multimédia où la part des salaires est d'environ 80 %.

Si l'on inclut les salaires, le revenu d'activité global des pluriactifs des secteurs culturels est supérieur à celui des non-salariés monoactifs de ces secteurs : il est plus de deux fois plus élevé dans le spectacle vivant, l'audiovisuel/multimédia et les activités publicitaires.

En moyenne, près de 50 % de revenus de moins pour les non-salariées que pour leurs homologues masculins

Les femmes tirent de leur activité non salariée des revenus très inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, plus encore dans les secteurs culturels (1 110 euros par mois en moyenne contre 2 040 euros, soit 46 % de moins) que tous secteurs confondus (2 070 euros contre 2 860 euros, soit 28 % de moins). C'est dans l'architecture et les arts visuels que les écarts de revenu entre femmes et hommes sont les plus importants (*figure 5*).

Ces écarts concernent surtout les non-salariés « classiques » et s'expliquent en partie par la moindre ancienneté des femmes dans cette catégorie. Dans les activités culturelles, elles sont ainsi actives depuis 9,6 ans en moyenne, soit 3,1 ans de moins que les hommes. L'architecture et les arts visuels, secteurs historiquement très masculins, sont précisément ceux où les écarts d'ancienneté entre hommes et femmes sont les plus importants. Toutefois, l'ancienneté ne permet pas à elle seule d'expliquer que les femmes perçoivent de moindres revenus : à caractéristiques comparables – ancienneté, âge, région d'implantation, secteur d'activité, pratique éventuelle d'une activité salariée, activité non salariée en gérance ou non –, les femmes continuent de percevoir des revenus nettement moindres que les hommes : 480 euros de revenus mensuels en moins dans l'ensemble des secteurs culturels (figure 9). À autres caractéristiques inchangées, l'implantation en Île-de-France et le fait d'être quadragénaire jouent également un rôle déterminant dans le montant moyen du revenu d'activité.

9. Déterminants du revenu d'activité des indépendants « classiques » dans les secteurs culturels

	Effet marginal sur le revenu d'activité non salariée mensuel (en euros)
Secteurs d'activité dans le champ de la culture	
Arts visuels	- 560
Spectacle vivant	- 370
Audiovisuel/multimédia	- 500
Livre, presse	Réf.
Architecture	900
Enseignement artistique amateur	- 310
Publicité	290
Ancienneté	
Moins d'un an	- 900
Entre 1 et 4 ans	Réf.
Entre 5 et 9 ans	410
Entre 10 et 19 ans	660
20 ans ou plus	1220
Pluriactivité	
A un emploi salarié en 2011 (pluriactif)	- 1120
N'a pas d'emploi salarié (monoactif)	Réf.
Gérance	
Gérant	150
Non-gérant	Réf.
Région d'implantation	
Île-de-France	510
Autres régions	Réf.
Sexe	
Homme	Réf.
Femme	- 480
Âge	
Moins de 30 ans	- 450
Entre 30 et 39 ans	- 200
Entre 40 et 49 ans	Réf.
Entre 50 et 59 ans	- 100
60 ans ou plus	- 940

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 dans les secteurs culturels (hors auto-entrepreneurs, hors taxés d'office).

Lecture : pour les indépendants « classiques », le revenu d'activité non salariée mensuel dans les arts visuels est inférieur de 560 euros par rapport au secteur du livre et de la presse, toutes choses égales par ailleurs.

Note : les activités du patrimoine, rarement exercées de façon non salariée, ne sont pas représentées ici. Les paramètres sont estimés à l'aide d'un modèle Tobit. Ils mesurent l'effet marginal sur le revenu non censuré pour l'ensemble de la population (y compris les personnes avec un revenu négatif).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Par contre, les femmes qui ont opté pour l'auto-entrepreneuriat dans les activités culturelles perçoivent en 2011 des revenus sensiblement équivalents à ceux des hommes. Leur situation est plus favorable que pour l'ensemble des secteurs où elles tirent de leur activité d'auto-entrepreneur des revenus moyens de 20 % inférieurs à ceux des hommes. ■

Pour en savoir plus

Barruel F., Filatriau O., Mariotte H., Thomas S., « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première* n° 1487, 2014.

Domens J., Pignier J., « Auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1414, 2012.

Gouyon M., Patureau F., « Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011) », *Culture Chiffres*, n° 2014-4, Deps, 2014.

Gouyon M., Patureau F., « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », in *France Portrait social*, coll. « Insee Références », 2013.

Gouyon M., « Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 », *Culture Chiffres*, n° 2011-3, Deps, 2011.

Gouyon M., « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 », *Culture Chiffres*, n° 2011-4, Deps, 2011.

Jauneau Y., Patureau F., « L'emploi dans le secteur culturel, d'après le recensement de la population de 1999 », *Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, Deps, n° 31, février 2004.

Laferrère A., « Devenir travailleur indépendant », *Économie et statistique* n° 319-320, 1998.

Omalek L., Pignier J., « Revenus d'activité des indépendants en 2011 », *Insee Première* n° 1481, 2014.

Le patrimoine des indépendants

Pierre Lamarche, Maud Romani*

Début 2010, le patrimoine brut des ménages dans lesquels vit au moins une personne exerçant une activité d'indépendant s'élève en moyenne à 595 600 euros, contre 197 400 euros pour les autres ménages. Si cet écart provient en partie du patrimoine professionnel, il demeure néanmoins marqué sur le seul patrimoine privé. À caractéristiques identiques, et en particulier à revenu et âge donnés, les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages. La composition du patrimoine privé brut des ménages d'indépendants est proche de celle des autres ménages. Ils sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale et possèdent un patrimoine immobilier plus important, mais ceci s'explique avant tout par leur niveau de patrimoine total. De même, leur patrimoine financier est en moyenne plus élevé mais sa structure est dans l'ensemble comparable à celle des autres ménages. Ils détiennent cependant une part plus importante de valeurs mobilières que les autres ménages. Enfin, si la transmission par héritage ou donation peut constituer une étape importante pour le processus d'installation chez les indépendants, son poids dans leur patrimoine est proche de ce qu'il est pour les autres ménages.

L'enquête Patrimoine de l'Insee permet de préciser les caractéristiques du patrimoine des indépendants en termes de niveau, de dispersion ou de composition (encadré 1). Au-delà de l'importance de sa composante professionnelle, en quoi le patrimoine des indépendants se distingue-t-il de celui des autres ménages ? Les ménages d'indépendants ont-ils des comportements patrimoniaux spécifiquement liés à leur statut, par exemple au fait d'être davantage que les salariés exposés à de fortes fluctuations de leurs revenus d'activité ?

Dans cette étude, les « ménages d'indépendants » sont ceux dans lesquels vit au moins une personne exerçant une activité d'indépendant, ou retraitée après avoir exercé une activité d'indépendant (encadré 2).

En 2010, leur **patrimoine brut** s'élève en moyenne à 595 600 euros, contre 197 400 euros pour les autres ménages (figure 1). Les ménages d'indépendants sont ainsi plus souvent que les autres présents parmi les hauts patrimoines. Parmi les 10 % de l'ensemble des ménages possédant le patrimoine brut le plus élevé, 46 % sont des ménages d'indépendants alors qu'ils ne

1. Niveaux de patrimoine selon la catégorie sociale

en euros

	Patrimoine brut		Patrimoine professionnel		Patrimoine privé brut		Patrimoine privé net	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Indépendants	595 600	329 500	178 800	9 900	416 900	253 900	377 600	215 600
<i>dont : agriculteurs</i>	487 900	298 200	213 300	45 900	274 500	198 800	259 600	188 500
<i>artisans</i>	485 700	300 200	147 600	9 100	338 200	258 500	305 700	215 600
<i>commerçants</i>	551 400	307 200	129 000	1 100	422 500	241 500	386 000	195 400
<i>chefs d'entreprise, professions libérales</i>	1 069 100	599 800	272 100	8 800	797 000	487 400	698 700	417 000
Autres ménages	197 400	124 600	9 100	0	188 300	122 000	166 000	88 600

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : le patrimoine brut des ménages d'indépendants est en moyenne de 595 600 euros en 2010.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

* Pierre Lamarche, Maud Romani, Insee.

Encadré 1

Source

L'enquête Patrimoine de l'Insee permet depuis 1986 de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel. La dernière édition de l'enquête s'est déroulée entre octobre 2009 et mars 2010 en France métropolitaine et, pour la première fois, dans les DOM. 15 006 ménages y ont répondu. Les données présentées ici sont fondées sur les réponses de ces ménages, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale. Plusieurs organismes publics, financiers ou d'études, ont contribué à sa réalisation : Banque de France, Crédit agricole, Institut national de la recherche agronomique (Inra), Drees (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes), Caisse des dépôts et consignations, Banque populaire Caisse d'épargne, *Paris school of economics* (PSE), Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). Les extensions dans les DOM ont été financées par la DéGéOM (Délégation générale à l'Outre-mer).

Encadré 2

Qu'est-ce qu'un ménage d'indépendant ?

Les enquêtes Patrimoine mesurent le patrimoine au niveau du ménage plutôt qu'au niveau individuel. La constitution du patrimoine et les choix en matière de consommation et d'épargne sont en effet très fortement dépendants de la structure du ménage, de l'activité de ses membres, ainsi que des liens entre les personnes du ménage (notamment les liens familiaux, qui ont une importance centrale dans les questions de transmission patrimoniale). Les enquêtés appréhendent leur patrimoine très généralement à ce niveau ; en pratique, il serait très difficile, voire impossible, de mesurer le patrimoine des personnes du ménage dans une enquête.

Étudier le patrimoine des indépendants suppose d'abord de définir ce qu'est un ménage d'indépendant. Dans cette étude, sont considérés comme « indépendants », les personnes qui exercent à titre principal une activité à leur compte ou comme dirigeant salarié. Il s'agit alors, dans la quasi-totalité des cas, d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, ou professions libérales, selon la nomenclature des catégories socioprofessionnelles*. Un ménage d'indépendant comprend un indépendant, actif ou retiré des affaires, parmi ses membres. Cette définition est un peu plus large que celles retenues dans l'étude comparable de Malpot et Missègue [1996], qui soit se limite aux seuls ménages où la personne de référence est un indépendant, soit inclut aussi les cas où le conjoint seul est indépendant. En pratique, ces différentes définitions se recouvrent largement : pour 12 % des ménages, la personne de référence (et éventuellement son conjoint) est un indépendant ; pour 3 %, seul le conjoint est un indépendant ; pour moins de 1 % seulement, les indépendants sont d'autres membres du ménage.

* Se reporter à : « Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », 3^e édition, 2003, Insee. Ce document est disponible sur insee.fr, rubriques *Définitions et Méthodes, Nomenclatures*.

représentent que 15 % de l'ensemble des ménages. Et cette surreprésentation s'accroît encore en s'élevant dans la distribution de patrimoine : parmi les 1 % de ménages les mieux dotés, plus des deux tiers (69 %) sont des ménages d'indépendants.

Cet écart important des montants moyens de patrimoine entre les ménages d'indépendants et les autres s'explique en partie par le fait que le patrimoine de ces ménages comprend leur outil de travail, qui constitue leur **patrimoine professionnel**. Pour les ménages d'indépendants, ce patrimoine professionnel s'élève en moyenne à 178 800 euros, soit 30 % de leur patrimoine total. Les autres ménages disposent d'un patrimoine professionnel faible en moyenne (9 100 euros), soit moins de 5 % de leur patrimoine total. Le patrimoine professionnel n'explique cependant qu'en partie l'écart entre ménages d'indépendants et autres ménages. Le **patrimoine privé** des ménages d'indépendants est également plus élevé que celui des autres ménages (416 900 euros de patrimoine privé brut contre 188 300 euros). Les ménages d'indépendants représentent plus du tiers (36 %) des 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine privé, et plus de la moitié des 1 % de ménages aux plus hauts patrimoines.

Le patrimoine professionnel a une composition et un poids variables selon les catégories d'indépendants

De façon générale, les ménages d'indépendants détiennent leur patrimoine professionnel non directement mais par l'intermédiaire d'une entreprise qu'ils possèdent et dirigent. En moyenne, la part du patrimoine professionnel détenue par l'intermédiaire d'une entreprise représente 81 % du patrimoine professionnel des indépendants. Cette part varie selon la catégorie socioprofessionnelle, de 72 % pour les ménages d'agriculteurs à 88 % pour les ménages de commerçants ou d'artisans.

Qu'il soit détenu directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise, le patrimoine professionnel des indépendants consiste en premier lieu en bâtiments et en locaux (45 %), en machines, matériels et véhicules (16 %), et en terres labourables, prairies, vignes, vergers ou cheptel (21 %) (figure 2). La composition de l'actif professionnel est fortement liée à la nature de l'activité exercée. Ainsi, pour les agriculteurs, près de la moitié du patrimoine professionnel est constitué de terres ou de cheptel, 23 % de bâtiments et 21 % de matériel et véhicules. Pour les commerçants, 23 % du patrimoine provient de la valeur de leur stock et 12 % de leur fonds de commerce.

2. Composition du patrimoine professionnel des indépendants

en %

	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise, professions libérales	Ensemble des indépendants
Terrains à bâtir viabilisés	1	5	3	1	2
Terres labourables ou prairies	25	2	2	1	11
Vignes ou vergers	12	0	2	2	6
Bâtiments, locaux	23	53	44	72	45
Divers (forêts, autre immobilier, bâti ou non)	1	2	2	1	1
Matériels, machines, véhicules	21	22	12	9	16
Cheptel	11	0	0	0	5
Stocks	5	7	23	10	9
Fonds de commerce, clientèle, droits au bail, études...	1	11	12	5	5
Montant moyen du patrimoine professionnel brut (en euros)	213 300	147 600	129 000	272 100	178 800

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : les terres labourables et les prairies représentent 25 % de la valeur du patrimoine professionnel des ménages d'agriculteurs.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Le montant moyen du patrimoine professionnel est très lié à l'activité exercée : il varie du simple au double entre les commerçants (129 000 euros) et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus et professions libérales (272 100 euros). Son poids dans le patrimoine total varie de 23 % chez les commerçants à 44 % chez les agriculteurs.

La surreprésentation dans le dernier décile de patrimoine privé varie beaucoup selon la catégorie socioprofessionnelle

Le montant du patrimoine privé des indépendants diffère aussi, à l'instar du patrimoine professionnel, selon la catégorie socioprofessionnelle. Les ménages d'agriculteurs se situent dans le bas de l'échelle : ils détiennent en moyenne 274 500 euros de patrimoine privé brut, la moitié d'entre eux possédant moins de 198 800 euros. Les artisans sont légèrement mieux dotés : en moyenne, ils détiennent 338 200 euros, pour un patrimoine médian de

258 500 euros. Le patrimoine des commerçants, pour leur part, est plus dispersé : si leur patrimoine moyen (422 500 euros) est plus élevé que celui des artisans, leur patrimoine médian est plus faible (241 500 euros). Dans le haut de l'échelle, les professions libérales et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus possèdent en moyenne 797 000 euros de patrimoine privé brut, et la moitié d'entre eux plus de 487 400 euros.

En conséquence, la position dans la distribution de patrimoine privé brut dépend étroitement de la catégorie sociale. 78 % des chefs d'entreprise et professionnels libéraux disposent d'un patrimoine privé brut supérieur au patrimoine **médian** de l'ensemble des ménages, contre 71 % des artisans, 69 % des agriculteurs, 65 % des commerçants, et seulement 46 % des autres ménages. Les ménages d'indépendants sont particulièrement présents dans le haut de la distribution du patrimoine. Appartiennent au dernier décile, 48 % des chefs d'entreprise et professionnels libéraux, 24 % des commerçants, 16 % des artisans et 13 % des agriculteurs, contre seulement 8 % des autres ménages (*figure 3*).

3. Répartition des ménages selon le décile de patrimoine privé brut de l'ensemble des ménages

en %

	Ménages d'indépendants					Autres ménages
	Ensemble	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise, professions libérales	
1 ^{er} décile	3,8	2,7	5,2	4,0	2,4	11,1
2 ^e décile	4,8	3,7	4,2	8,5	1,1	10,9
3 ^e décile	5,8	4,6	5,9	8,7	2,2	10,8
4 ^e décile	7,0	7,4	6,2	7,2	7,7	10,5
5 ^e décile	8,9	13,1	7,5	6,5	8,8	10,2
6 ^e décile	11,0	13,9	11,0	10,3	7,7	9,8
7 ^e décile	10,3	14,4	12,5	8,0	3,3	9,9
8 ^e décile	10,5	13,0	11,0	8,8	8,5	9,9
9 ^e décile	15,4	13,7	20,5	14,1	10,6	9,0
Dernier décile	22,5	13,5	16,1	23,9	47,7	7,7

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : 3,8 % des ménages d'indépendants font partie des 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine privé brut (1^{er} décile).

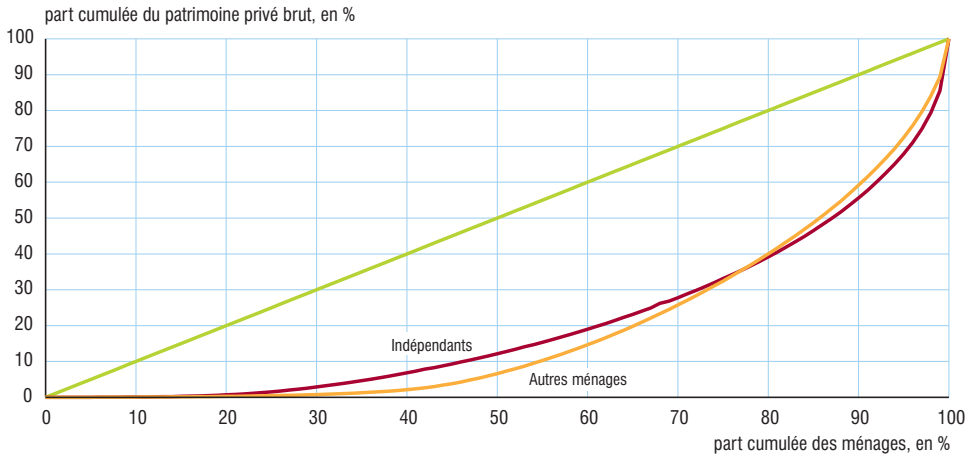
Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Forte concentration du patrimoine privé brut chez les indépendants les mieux dotés

Les inégalités de patrimoine privé brut entre indépendants sont globalement proches de celles que l'on observe chez les autres ménages¹. Cependant, les distributions de patrimoine entre les deux populations diffèrent en deux points. Il y a tout d'abord moins de différence entre le bas (1^{er} **décile**) et le haut (9^e décile) de la distribution des patrimoines des indépendants car le 1^{er} décile est quatre fois plus élevé que celui des autres ménages. Mais à l'inverse, il y a une plus grande dispersion au sein des patrimoines les plus hauts (supérieurs au 9^e décile). Par ailleurs, les ménages d'indépendants les mieux dotés (supérieurs au 9^e décile) détiennent une part un peu plus importante de la masse totale de patrimoine privé (44 %) que ce que l'on observe chez les autres ménages (41 %) (*figure 4*).

1. L'indice de Gini, qui permet ici de mesurer le degré d'inégalité de la distribution du patrimoine privé brut au sein des ménages d'indépendants et des autres ménages, est très proche pour ces deux populations (0,61 et 0,63).

4. Inégalités dans la distribution du patrimoine privé brut



Champ : France, ménages ordinaires.
 Lecture : en 2010, 60 % des ménages d'indépendants détiennent 19,0 % du patrimoine privé brut de l'ensemble des ménages d'indépendants.
 Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

L'âge et le revenu moyens plus élevés des indépendants n'expliquent pas tout l'écart de patrimoine avec les autres ménages

Le haut niveau de patrimoine total mais aussi privé des indépendants, comparé à celui des autres catégories de ménages, est en partie le résultat de l'accumulation de revenus plus élevés. En effet, les indépendants qui poursuivent leur activité sont ceux qui parviennent à en tirer des revenus conséquents [Estrade et Missègue, 2000], en général plus importants que le reste de la population, à autres caractéristiques identiques. Le niveau plus important de patrimoine s'explique aussi par l'âge moyen plus élevé des indépendants, l'installation à son compte ayant souvent lieu après un passage par le salariat.

Cependant, la différence entre le patrimoine des indépendants et celui des autres ménages subsiste à revenu et âge identiques : les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages toutes choses égales par ailleurs (figure 5). Cette spécificité est la plus marquée pour les agriculteurs : à caractéristiques équivalentes, ils détiennent un patrimoine privé plus de deux fois supérieur à celui des autres ménages (+ 127 %). Viennent ensuite les ménages d'artisans (+ 103 %), de chefs d'entreprise et professions libérales (+ 72 %) et de commerçants (+ 58 %).

5. Modèle de régression du patrimoine privé brut sur les caractéristiques du ménage

Champ : France, ménages ordinaires.
 Lecture : un ménage d'agriculteur dispose d'un patrimoine privé brut supérieur de 127 %, toutes choses égales par ailleurs, à un ménage non indépendant.
 Note : R² ajusté : 0,45 ; nombre d'observations : 15 002. *** : significatif au seuil de 1 %. Le modèle 1 correspond au modèle présenté en annexe, le modèle 2 comprend les mêmes variables de contrôle, mais détaille les différents types de ménages d'indépendants.
 Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

	Coefficient	Rapport à la situation de référence (en %)
Modèle 1		
Ménage d'indépendant	0,61 (***)	84
Modèle 2		
Agriculteur	0,82 (***)	127
Commerçant	0,46 (***)	58
Artisan	0,71 (***)	103
Chef d'entreprise, profession libérale	0,54 (***)	72
Retiré des affaires	n.s.	///

Ce constat pourrait s'expliquer par une propension plus forte des ménages d'indépendants à se constituer une épargne dite « de précaution » pour faire face aux fluctuations plus fortes du revenu, liées à des facteurs conjoncturels (cycles d'activité) ou structurels (plus faibles prestations des régimes de retraite²). Pour pallier ces risques, les indépendants épargneraient davantage. Ce type d'hypothèse est difficile à tester en raison de la difficulté à estimer la distribution des taux d'épargne³. Si les travaux de rapprochement des enquêtes avec les comptes nationaux concluent à un taux d'épargne plus élevé pour les indépendants [Accardo *et al.*, 2009], des travaux récents s'appuyant sur les enquêtes Patrimoine 2010 et Budget de famille 2011 montrent qu'à revenu, patrimoine et âge donnés de la personne de référence du ménage, les indépendants ne présentent pas une propension particulière à l'épargne [Garbinti et Lamarche, 2014]⁴. Cependant, ces travaux récents ne prennent pas en compte les revenus non déclarés, contrairement aux travaux de rapprochement des enquêtes avec les comptes nationaux.

Une autre explication possible au patrimoine privé brut plus élevé des ménages d'indépendants pourrait résider en une propension plus élevée à épargner chez les salariés ayant le projet de s'installer comme indépendants. Il y aurait donc une accumulation préalable, ce qui expliquerait que même les indépendants les moins bien dotés ont un patrimoine plus important que leurs homologues non indépendants. Les données disponibles ne permettent cependant pas de tester cette hypothèse.

D'autres explications pourraient être avancées comme le rôle plus important chez les indépendants de la transmission du patrimoine (*cf. infra*) ou leur endettement. Cependant, bien qu'ils aient un niveau d'endettement plus élevé en moyenne, le patrimoine privé net des ménages d'indépendants reste supérieur à celui des autres ménages (*figure 1*).

Un endettement en moyenne important mais variable entre les ménages d'indépendants

Le patrimoine brut se compose du **patrimoine net** et de l'endettement, c'est-à-dire le montant total du capital que le ménage doit encore rembourser au titre de ses emprunts privés ou professionnels. L'endettement diffère entre les ménages d'indépendants et les autres, mais aussi entre les catégories d'indépendants.

Les ménages d'indépendants, qu'ils soient en activité ou retirés des affaires, sont en moyenne plus endettés que les autres. D'une part, leur recours à l'endettement est légèrement plus fréquent : 49,9 % des indépendants contre 46,5 % pour les autres ménages. D'autre part, parmi les ménages endettés, les montants restants à rembourser sont nettement plus élevés pour les indépendants, de 126 900 euros en moyenne (au titre de l'ensemble de leurs dettes, privées comme professionnelles), contre 49 100 euros pour les autres ménages. En effet, se mettre à son compte passe souvent par un endettement pour financer l'acquisition d'un fonds de commerce ou du matériel nécessaire à l'activité professionnelle [Missègue, 1997]. Mais les ménages d'indépendants sont également plus endettés que les autres pour un motif privé (87 800 euros, contre 48 000 euros).

2. Voir [Drees, 2014].

3. Voir [Loisy, 1999]. La principale difficulté provient du fait que le taux d'épargne est particulièrement sensible aux erreurs de mesure pouvant affecter tout aussi bien le revenu que l'épargne. Cette difficulté motive les méthodes qui s'écartent de l'estimation de la distribution des taux d'épargne et cherchent seulement à estimer celui des quelques grandes catégories de ménages, à partir d'une décomposition du compte des ménages élaboré par la comptabilité nationale [Accardo *et al.*, 2009].

4. Dans cette étude, seuls sont considérés les montants déclarés par les ménages. Ainsi, les revenus non déclarés (« travail au noir ») qui, pour les indépendants, peuvent constituer une part importante du revenu (et par conséquent de l'épargne) ne sont pas pris en compte. En revanche, dans d'autres travaux, l'attribution de la masse estimée du travail au noir principalement aux indépendants conduit à mettre en valeur un taux d'épargne effectivement plus élevé chez ces derniers [Accardo *et al.*, 2009].

Pour autant, à caractéristiques données dont l'âge, le niveau de patrimoine et le niveau de revenu, les ménages d'indépendants se distinguent assez peu des autres ménages, tant du point de vue du recours à l'endettement que de son poids dans le patrimoine total [Lamarche et Salembier, 2013].

Les différences vis-à-vis de l'endettement apparaissent finalement plus notables entre catégories d'indépendants qu'entre les indépendants et les autres ménages (y compris toutes choses égales par ailleurs). Les ménages d'indépendants les plus aisés sont ceux qui sont le plus fréquemment endettés pour des motifs privés (y compris pour la résidence principale) : c'est le cas de 80 % des ménages de chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus en activité contre 58 % des agriculteurs. En effet, un patrimoine et un revenu élevés permettent de rembourser des mensualités plus importantes avec davantage de garanties, ce qui permet un accès facilité à l'emprunt [Lamarche et Salembier, 2013].

Parmi les actifs, les différentes catégories n'ont pas toutes la même facilité d'accès à l'endettement. Ainsi, 10 % des ménages d'artisans et 13 % des commerçants en activité se sont vus refuser un crédit durant les trois années précédentes, alors que ce n'est le cas que de 6 % des ménages en activité sans indépendant. Les données disponibles ne permettent cependant pas de savoir si ce refus concernait un crédit pour un motif privé ou professionnel. Pour ces ménages d'artisans et de commerçants, dont l'entreprise est le plus souvent de petite taille, leur revenu particulièrement fluctuant et moins élevé que celui des autres indépendants pourrait leur rendre plus difficile l'accès au crédit. À l'inverse, seuls 2 % des chefs d'entreprise et des professions libérales en activité se sont vus refuser un crédit durant les trois dernières années.

Huit ménages d'indépendants sur dix sont propriétaires de leur résidence principale

Le patrimoine privé brut d'un ménage se caractérise non seulement par son niveau et sa répartition entre patrimoine net et endettement mais aussi par la nature des actifs qui le composent (résidence principale, immobilier de rapport ou actifs financiers).

Les ménages d'indépendants sont plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale que les autres (77 % contre 54 %). Pour les ménages composés d'au moins un agriculteur et ceux comprenant au moins un chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, cela est le cas dans près de neuf cas sur dix. Les agriculteurs sont en effet souvent propriétaires terriens et résident sur leur lieu de travail : leur résidence principale n'est ainsi pas toujours bien distincte de leur patrimoine professionnel, cette situation concernant aussi une partie des artisans. De fait, à caractéristiques fixées (âge, revenu, diplôme, type de ménage, type de commune), être agriculteur ou artisan élève la probabilité d'être propriétaire de sa résidence principale par rapport aux autres ménages, sans indépendant⁵. En revanche, être commerçant, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus ou exercer une profession libérale n'accroît pas la probabilité d'être propriétaire.

Les indépendants possèdent aussi deux fois plus souvent du patrimoine immobilier en dehors de leur résidence principale (résidences secondaires, pied-à-terre et surtout logements de rapport) (33 % contre 16 % du reste de la population). Ils détiennent en particulier plus souvent un logement de rapport (28 % contre 11 %), notamment les chefs d'entreprise et professions libérales (40 %).

5. Cependant, les agriculteurs résidant en zone rurale dans la grande majorité des cas, la valeur de leur résidence principale est en moyenne plus faible que celle des autres ménages (166 000 euros contre 213 500 euros).

La composition du patrimoine privé des indépendants est peu différenciée du reste de la population, pour des montants plus importants

Globalement, les indépendants répartissent leur patrimoine privé entre immobilier, actifs financiers et autres actifs de façon plutôt similaire à celle du reste de la population, mais les montants sont en moyenne plus élevés. Cependant, une analyse plus fine permet de mettre en valeur quelques différences dans le haut de la distribution de l'échelle patrimoniale.

Le patrimoine privé brut des 20 % des ménages les moins bien dotés (1^{er} quintile) est quasiment équivalent pour les ménages d'indépendants et les autres (3 000 euros contre 2 850 euros). Le patrimoine est également composé de manière similaire, principalement sous forme financière ou de biens durables, bijoux, etc. (figure 6). La part de l'immobilier est faible ou nulle. Cependant, pour les indépendants, le faible patrimoine privé s'accompagne d'un patrimoine professionnel nettement plus élevé (21 000 euros en moyenne). Les ménages d'indépendants du 1^{er} quintile de patrimoine privé font majoritairement partie du premier décile de **niveau de vie**. Ce sont donc vraisemblablement des ménages en difficulté qui cherchent à préserver au maximum leur source de revenu, au détriment du reste de leurs investissements. Les chefs d'entreprise et les professions libérales sont quasiment absents de cette population.

À l'autre extrémité de l'échelle patrimoniale, parmi les 20 % de ménages les mieux dotés en patrimoine privé brut, les différences dans la répartition du patrimoine privé entre les ménages d'indépendants et les autres sont un peu plus marquées. Ces ménages

6. Allocation du patrimoine privé brut entre les différents types de patrimoine

	Montant moyen de patrimoine brut (milliers d'€)	Part du patrimoine privé brut dans le patrimoine brut (%)	Montant moyen du patrimoine privé brut (milliers d'€)	Part du patrimoine immobilier dans le patrimoine privé brut (%)	Montant moyen du patrimoine immobilier (milliers d'€)	Part du patrimoine financier dans le patrimoine privé brut (%)	Montant moyen du patrimoine financier (milliers d'€)
1^{er} quintile (moins de 7 077 €)							
Indépendant	24,0	13	3,0	8	0,3	46	1,4
Autre	3,5	81	2,9	0	0,0	53	1,5
Ensemble	4,9	59	2,9	1	0,0	53	1,5
2^e quintile (de 7 077 à moins de 70 762 €)							
Indépendant	82,9	38	29,5	22	6,9	56	17,7
Autre	25,7	95	24,1	16	4,0	58	14,1
Ensemble	31,9	79	24,7	16	4,3	59	14,5
3^e quintile (de 70 762 à moins de 199 640 €)							
Indépendant	233,9	61	140,5	73	103,6	21	30,2
Autre	142,6	98	139,5	77	108,2	17	23,2
Ensemble	155,4	90	139,6	77	107,5	18	24,2
4^e quintile (de 199 640 à moins de 331 812 €)							
Indépendant	381,8	70	260,5	77	208,1	18	47,4
Autre	266,0	98	259,9	81	210,8	14	36,5
Ensemble	284,9	92	260,0	81	210,4	14	38,3
5^e quintile (plus de 331 812 €)							
Indépendant	1 213,9	72	853,4	65	562,9	30	266,2
Autre	653,4	94	608,5	73	446,2	23	138,8
Ensemble	816,1	84	679,5	70	480,1	25	175,8

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : en 2010, la part du patrimoine privé brut pour les ménages comportant au moins un indépendant et faisant partie du premier quintile de patrimoine privé brut est de 13 % de leur patrimoine brut total. Parmi ce patrimoine privé, 8 % est constitué de patrimoine immobilier et 46 % de patrimoine financier ; le reste est détenu sous forme de biens durables, bijoux, etc.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

d'indépendants consacrent une part plus faible de leur patrimoine privé au patrimoine immobilier que les autres ménages (65 % contre 73 %), même s'il est plus élevé en niveau (562 900 euros en moyenne contre 446 200 euros). En revanche, les ménages d'indépendants situés dans ce 5^e quintile de la distribution du patrimoine privé brut en détiennent une part plus importante sous la forme de patrimoine financier (30 % contre 23 %), soit 266 200 euros en moyenne, contre 138 800 euros pour les ménages sans indépendant. Au fur et à mesure de la progression dans la hiérarchie patrimoniale, la différence entre le patrimoine financier moyen des indépendants et celui du reste de la population augmente, tandis que le patrimoine immobilier reste proche, sauf dans le très haut de la distribution. Les indépendants disposent donc en moyenne d'un patrimoine financier plus élevé, notamment dans le haut de la distribution du patrimoine privé. Si toutes les catégories d'indépendants sont dans ce cas, les artisans et les commerçants sont un peu moins concernés. Cependant, ce phénomène ne s'explique pas à proprement parler par le statut d'indépendant : il s'agit ici d'un effet de niveau du fait des revenus et patrimoine plus élevés des indépendants.

La composition du patrimoine financier est peu différente du reste de la population

Si les indépendants détiennent un patrimoine financier plus important que le reste des ménages, ils ne l'allouent globalement pas de façon très différente entre comptes courants, livrets, assurance-vie, etc. Par exemple, au sein d'un même quintile de patrimoine privé, la part du patrimoine financier placée sur les livrets ou l'épargne logement n'est pas très différente entre les indépendants et le reste de la population (la différence est au maximum de 7 points de pourcentage selon les catégories). Malgré une plus grande incertitude sur leur revenu, les indépendants ne détiennent pas une plus grande part de leur patrimoine financier sous forme immédiatement mobilisable (liquidités, épargne disponible). Leur compte courant représente ainsi 6 % de leur patrimoine financier contre 8 % pour les autres ménages. Dans le bas de la distribution du patrimoine privé, les comptes courants des artisans et commerçants contribuent même négativement à leur patrimoine financier (figure 7). S'agissant des 20 % de ménages les moins dotés en patrimoine privé brut, les montants sont faibles : en moyenne, les artisans et commerçants concernés détiennent un patrimoine financier moyen inférieur à 1 200 euros.

Certains produits du patrimoine financier se rencontrent cependant davantage chez les ménages d'indépendants. Fort logiquement, les indépendants ont très peu d'épargne salariale et sont en revanche les seuls à détenir des comptes courants d'associés. Ils se tournent également davantage vers l'épargne-retraite, qui représente 5 % de leur patrimoine financier contre 2 % pour les autres ménages. Sa part reste très peu élevée dans le bas de la distribution du patrimoine privé et apparaît à partir du 3^e quintile, notamment chez les artisans et commerçants pour qui l'épargne-retraite représente 8 % du patrimoine financier total. Elle décroît ensuite : dans le dernier quintile, l'épargne-retraite n'en constitue plus que 3 % chez ces mêmes artisans et commerçants. Enfin, dans le patrimoine financier des indépendants, les valeurs mobilières sont davantage présentes que dans celui des autres ménages (26 % contre 16 %). Cette différence provient uniquement des ménages situés aux extrémités de la distribution de patrimoine privé. Les valeurs mobilières représentent ainsi 12 % du patrimoine financier des ménages d'indépendants appartenant aux 20 % de ménages les moins dotés en patrimoine privé (contre 0 % pour les ménages sans indépendant), et jusqu'à 29 % pour les ménages d'indépendants appartenant aux 20 % des ménages les mieux dotés en patrimoine privé (contre 22 %). La moindre aversion des indépendants au risque peut expliquer en partie cette différence ainsi que leur position élevée dans la hiérarchie patrimoniale du cinquième quintile.

7. Ventilation du patrimoine financier selon les différents types de produits

en %

	Comptes courants	Livrets	Épargne Logement	Épargne salariale	Épargne retraite	Assurance-vie, PEP et bons de capitalisation	Valeurs mobilières	Autres ¹
1^{er} quintile (moins de 7 077 euros)								
Indépendants	- 6	39	12	1	0	41	12	1
Agriculteurs	38	49	7	0	0	6	0	0
Artisans et commerçants	- 33	36	15	2	0	60	19	1
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	40	41	5	3	2	7	0	1
2^e quintile (de 7 077 à moins de 70 762 euros)								
Indépendants	19	36	15	1	4	11	2	13
Agriculteurs	13	40	6	0	2	12	3	24
Artisans et commerçants	22	34	20	1	1	11	2	8
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	14	37	17	4	2	20	3	2
3^e quintile (de 70 762 à moins de 199 640 euros)								
Indépendants	14	26	13	1	5	28	8	6
Agriculteurs	10	26	13	1	3	30	7	10
Artisans et commerçants	19	28	9	1	8	28	7	0
Chefs d'entreprise et professions libérales	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non-indépendants	12	31	16	4	2	26	9	1
4^e quintile (de 199 640 à moins de 331 812 euros)								
Indépendants	10	22	12	2	5	26	6	17
Agriculteurs	8	23	14	1	3	23	5	24
Artisans et commerçants	12	19	9	3	6	31	6	13
Chefs d'entreprise et professions libérales	13	30	15	7	3	16	8	9
Non-indépendants	9	28	12	5	2	31	10	2
5^e quintile (plus de 331 812 euros)								
Indépendants	5	7	4	1	4	42	29	8
Agriculteurs	5	12	6	1	4	36	22	13
Artisans et commerçants	5	6	4	1	3	50	24	6
Chefs d'entreprise et professions libérales	5	6	3	1	7	33	37	8
Non-indépendants	6	14	7	5	2	41	22	3

1. Comptes à terme, livrets d'épargne entreprise, comptes courants d'associés et produits financiers inclassables.

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : en 2010, la part de patrimoine financier placé sur les comptes courant pour les ménages comportant au moins un agriculteur et faisant partie du premier quintile de patrimoine privé est de 38 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les ménages d'indépendants ont une probabilité plus forte de recevoir une donation ou d'en faire

Dans la mise à son compte, le patrimoine transmis joue un rôle important, mais également la richesse familiale possédée par les parents ainsi que la transmission d'éléments plus informels, comme la transmission de compétences ou plus généralement le capital symbolique [Gollac, 2009]. Les donations jouent également un rôle accélérateur dans la création d'entreprises [Garbinti, 2014]. Un altruisme intergénérationnel serait donc à l'origine de transmissions plus fréquentes, la mise à disposition d'un capital de départ étant essentielle pour débiter une activité d'indépendant. Doit-on alors chercher dans la réception d'héritage ou de donations l'explication au plus haut niveau de patrimoine privé des indépendants toutes choses égales par ailleurs ?

Les ménages d'indépendants sont, de fait, surreprésentés parmi les ménages ayant bénéficié d'un héritage ou d'une donation, ou ayant réalisé une donation [Garbinti, Lamarche et Salembier, 2012]. Cependant, en tenant compte des autres caractéristiques des ménages,

telles que le revenu, le patrimoine total net de l'endettement, l'âge et le diplôme de la personne de référence et de son conjoint ou encore la taille et le type de ménage, ce constat est nuancé : les ménages d'indépendants sont moins souvent héritiers que les autres ménages mais plus souvent donataires (c'est-à-dire ayant reçu une donation). Plus précisément, la probabilité que la personne de référence d'un ménage d'indépendant ou son conjoint aient hérité au cours de leur vie est inférieure de 15 points de pourcentage par rapport à la personne de référence des autres ménages et la probabilité d'avoir reçu une donation supérieure de 24 points. La donation revêt pour les indépendants une importance particulière non seulement comme bénéficiaires mais aussi comme donateurs. Ils ont en effet plus recours que les autres à une transmission anticipée de leur patrimoine : une fois contrôlé des caractéristiques des ménages, et en particulier à niveau de patrimoine brut total fixé, les ménages d'indépendants ont une probabilité plus élevée de 58 % d'avoir effectué une donation.

Le patrimoine transmis n'est pas seulement professionnel

Les donations et les héritages dont ont bénéficié les ménages d'indépendants comportent plus souvent des biens professionnels. Ainsi, 9 % des héritages et 13 % des donations reçus par les ménages d'indépendants comportaient des biens professionnels, contre respectivement 1 % et 2 % pour les autres ménages (*figure 8*). Cependant, la part des biens professionnels dans le patrimoine transmis reste assez faible pour les indépendants ; les transmissions intergénérationnelles servent également à transmettre du patrimoine privé. Celui-ci peut aider éventuellement à financer l'installation des descendants en tant qu'indépendants, mais avec un outil professionnel différent de celui des parents.

Ainsi, les indépendants reçoivent également plus souvent des terrains : ils apparaissent dans 26 % des héritages reçus par les héritiers d'un indépendant contre 16 % dans les autres héritages. Ce sont essentiellement les agriculteurs qui reçoivent plus souvent ce type de biens, même si les commerçants, les chefs d'entreprise et les professions libérales sont également surreprésentés parmi les bénéficiaires. La transmission de logements est aussi un peu plus fréquente chez les indépendants (43 % contre 35 %), exception faite des artisans. En revanche, les indépendants perçoivent moins souvent que les autres de l'argent, témoin non seulement d'allocation différente de patrimoine mais également d'une logique de transmission spécifique.

8. Fréquence des différents actifs dans les transmissions reçues par le ménage

en %

	Héritage		Donation	
	Indépendants	Autres ménages	Indépendants	Autres ménages
Logement	43	35	27	22
Logement avec réserve d'usufruit	5	4	14	11
Terrain	26	16	32	19
Bien à usage professionnel	9	1	13	2
Valeurs mobilières	7	5	2	2
Argent	43	56	37	52
Meubles et bijoux	8	6	2	2
Capital d'une assurance-vie	6	5	2	1
Autres biens	2	2	1	2

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage (ou une donation).

Lecture : chez les ménages d'indépendants ayant reçu un héritage, le logement figure dans 43 % des cas.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Le poids du patrimoine reçu dans le patrimoine accumulé reste cependant limité

L'écart entre le patrimoine des indépendants et celui des autres ménages est peu lié à des différences liées à la transmission de patrimoine. Même si cette transmission constitue un moment important dans la carrière des indépendants, le poids des transferts reçus dans le patrimoine accumulé reste en effet limité. Parmi les ménages ayant reçu un héritage ou une donation, les indépendants sont significativement moins nombreux que les autres ménages ayant bénéficié d'un tel transfert à considérer comme négligeable la place que ces transmissions représentent dans leur patrimoine global. Mais ils déclarent aussi moins souvent qu'elles constituent plus de la moitié de leur patrimoine. Plus souvent que les autres, ils les évaluent à entre presque rien et moins d'un quart de leur patrimoine (27 % contre 21 %) (figure 9).

9. Opinion sur la contribution des transmissions reçues au patrimoine détenu

en %

	Part des héritages et des donations dans le patrimoine actuel du ménage					
	Rien du tout	Presque rien mais n'en serait pas là aujourd'hui sans	Presque rien à moins d'un quart	Entre un quart et la moitié	Plus de la moitié	Ne sait pas / Refus
Indépendant	19	18	27	16	15	5
Agriculteur	16	16	26	17	17	8
Artisan	23	22	27	15	9	4
Commerçant	20	18	25	16	16	5
Chef d'entreprise, profession libérale	20	17	28	16	15	4
Autre ménage	24	20	21	14	16	5

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage ou une donation.

Lecture : pour 19 % des ménages d'indépendants, les éventuels héritages ou donations n'ont en rien contribué à la constitution du patrimoine détenu.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

À autres caractéristiques données, et en particulier à niveau de vie et patrimoine donnés, la différence, déjà faible, est encore atténuée. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de déclarer que les transmissions intergénérationnelles représentent un poids plus élevé dans le patrimoine déjà accumulé n'est significativement plus élevée que pour les ménages d'agriculteurs (figure 10). Pour les autres ménages d'indépendants, il n'existe pas de différence significative avec les ménages non indépendants. ■

10. Probabilité de déclarer que les transmissions reçues représentent plus de la moitié du patrimoine détenu

	Coefficient
Déciles de niveau de vie	
1 ^{er} décile	Réf.
2 ^e décile	n.s.
3 ^e décile	n.s.
4 ^e décile	- 0,42 (*)
5 ^e décile	- 0,50 (*)
6 ^e décile	n.s.
7 ^e décile	- 0,44 (*)
8 ^e décile	n.s.
9 ^e décile	n.s.
Dernier décile	n.s.
Déciles de patrimoine net	
1 ^{er} décile	Réf.
2 ^e décile	n.s.
3 ^e décile	1,59 (*)
4 ^e décile	n.s.
5 ^e décile	1,98 (**)
6 ^e décile	1,85 (**)
7 ^e décile	1,77 (**)
8 ^e décile	2,04 (***)
9 ^e décile	2,30 (***)
Dernier décile	2,37 (***)
Âge de la personne de référence	
Moins de 30 ans	n.s.
De 30 à 39 ans	n.s.
De 40 à 49 ans	Réf.
De 50 à 59 ans	n.s.
De 60 à 69 ans	n.s.
70 ans ou plus	n.s.
Type de ménage	
Personne seule	0,34 (***)
Famille monoparentale	n.s.
Couple sans enfant	Réf.
Couple avec 1 enfant	n.s.
Couple avec 2 enfants	n.s.
Couple avec 3 enfants ou plus	n.s.
Autre	0,83 (**)
Diplôme de la personne de référence	
Diplôme du 3 ^e cycle universitaire	n.s.
Diplôme du 2 ^e cycle universitaire	n.s.
Diplôme du 1 ^{er} cycle universitaire	n.s.
Baccalauréat	n.s.
BEP-CAP	Réf.
Brevet des collèges	n.s.
Sans diplôme	n.s.
Taille de la commune de résidence	
Commune rurale	n.s.
Moins de 20 000 habitants	n.s.
De 20 000 à 100 000 habitants	n.s.
De 100 000 à 200 000 habitants	n.s.
Plus de 200 000 habitants	Réf.
Paris	0,42 (*)
Catégorie socioprofessionnelle du ménage	
Agriculteurs	0,91 (***)
Artisans	n.s.
Commerçants	n.s.
Chefs d'entreprise	n.s.
Autres	Réf.

Champ : France, ménages ordinaires ayant reçu un héritage ou une donation.
Lecture : être un ménage d'agriculteurs accroît significativement la probabilité que les transmissions représentent plus de la moitié du patrimoine détenu.

Note : * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Modèle de régression du patrimoine privé brut sur les caractéristiques du ménage

	Coefficient	Écart à la situation de référence (en %)
Déciles de revenu		
1 ^{er} décile	-1,45 (***)	-76
2 ^e décile	-1,15 (***)	-68
3 ^e décile	-0,68 (***)	-49
4 ^e décile	-0,14 (*)	-13
5 ^e décile	Réf.	///
6 ^e décile	0,34 (***)	40
7 ^e décile	0,75 (***)	112
8 ^e décile	0,97 (***)	163
9 ^e décile	1,27 (***)	255
Dernier décile	1,71 (***)	454
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	-1,16 (***)	-69
De 30 à 39 ans	-0,55 (***)	-42
De 40 à 49 ans	Réf.	///
De 50 à 59 ans	0,39 (***)	48
De 60 à 69 ans	0,76 (***)	114
70 ans ou plus	0,98 (***)	166
Type de ménage		
Personne seule	n.s.	0
Famille monoparentale	-0,73 (***)	-52
Couple sans enfant	Réf.	///
Couple avec 1 enfant	n.s.	0
Couple avec 2 enfants	n.s.	0
Couple avec 3 enfants ou plus	-0,48 (***)	-38
Autre	-0,44 (***)	-36
Diplôme de la personne de référence		
Diplôme du 3 ^e cycle universitaire	0,71 (***)	103
Diplôme du 2 ^e cycle universitaire	0,56 (***)	75
Diplôme du 1 ^{er} cycle universitaire	0,53 (***)	70
Baccalauréat	0,28 (***)	32
BEP-CAP	Réf.	///
Brevet des collèges	n.s.	0
Sans diplôme	-0,47 (***)	-37
Taille de la commune de résidence		
Commune rurale	0,57 (***)	77
Moins de 20 000 habitants	0,23 (***)	26
De 20 000 à 100 000 habitants	n.s.	0
De 100 000 à 200 000 habitants	-0,12 (*)	-11
Plus de 200 000 habitants	Réf.	///
Paris	-0,13 (**)	-12
Ménage d'indépendants	0,61 (***)	84

Champ : France, ménages ordinaires.

Lecture : appartenir au 9^e décile de revenu plutôt qu'au 5^e accroît de 255 % le montant de patrimoine privé brut détenu par le ménage.

Note : R² ajusté 0,45 ; nombre d'observations : 15 002. * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Définitions

Décile, quintile : si l'on ordonne par exemple une distribution de patrimoine, les déciles (respectivement quintiles) sont les valeurs qui la partagent en 10 (resp. 5) sous-populations d'effectifs égaux. La **médiane** partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 1^{er} quintile) est le seuil en dessous duquel se situent les 10 % (resp. 20 %) de ménages ayant le plus faible patrimoine. Le 9^e décile (5^e quintile) est le seuil au-dessus duquel se situent les 10 % (resp. 20 %) de ménages ayant le patrimoine le plus élevé.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Patrimoine brut : montant total des actifs que détient un ménage. Il inclut le **patrimoine privé et professionnel**. Le **patrimoine net** correspond au patrimoine brut duquel on retranche le montant total du capital que le ménage doit encore rembourser au titre des emprunts, privés ou professionnels, auxquels il a souscrit.

Patrimoine professionnel : ensemble des biens professionnels que possède un ménage, directement ou par le truchement d'une entreprise qu'il dirige. Les biens professionnels peuvent être définis comme les biens matériels et immatériels permettant l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale. Ils peuvent être la propriété du ménage d'indépendants ou être mis à sa disposition par d'autres agents (location, mise à disposition gratuite, leasing). Lorsque l'indépendant s'associe avec d'autres pour exercer son activité (dans un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), une société à responsabilité limitée (SARL), une société civile de moyens (SCM), etc.), seule est comptée la part de l'outil professionnel qui revient au ménage. En revanche, les parts des entreprises non cotées qui ne sont pas dirigées par un membre du ménage sont comptabilisées dans le patrimoine privé (financier). L'enquête recense avec le même détail les biens professionnels, qu'ils soient directement détenus par le ménage ou par une entreprise dirigée par un membre du ménage. Sont considérés comme biens professionnels les actifs suivants, si le ménage indique qu'ils contribuent à la réalisation d'une activité professionnelle :

- terrains à bâtir viabilisés ;
- terres labourables, prairies, vignes, vergers ;
- forêts, bois, peupleraies ;
- autres terrains bâtis et non bâtis ;
- bâtiments, locaux ;
- matériel, machines, véhicules ;
- cheptel ;
- stock ;
- fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.

Dans cette définition, un ménage peut détenir un patrimoine professionnel qu'il n'exploite pas lui-même. Ce cas ne représente cependant qu'une part négligeable du patrimoine professionnel.

Patrimoine privé : patrimoine total du ménage duquel on a retiré le patrimoine professionnel. Il est donc composé du patrimoine immobilier, du patrimoine financier et du reste du patrimoine tels que les biens durables (voitures, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Pour en savoir plus

Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : une décomposition du compte des ménages », in *L'Économie française*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Les retraités et les retraites, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2014.

Estrade M.-A., Missègue N., « Se mettre à son compte et rester indépendant : des logiques différentes pour les artisans et les indépendants des services », *Économie et statistique* n° 337-338, 2000.

Garbinti B., « L'achat de la résidence principale et la création d'entreprises sont-ils favorisés par les donations et héritages ? », *Document de travail Insee* n° 2014-02, 2014.

Garbinti B., Lamarche P., « Qui épargne ? Qui désépargne ? », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Garbinti B., Lamarche P., Salembier L., « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Gollac S., « Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries », *Économie et statistiques* n° 417-418, 2009.

Kotlikoff L., Summers L., "The role of intergenerational transfers in aggregate capital accumulation", *Journal of Political Economy*, 1981.

Lamarche P., Salembier L., « L'endettement privé des ménages début 2010 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Loisy C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Économie et statistiques* n° 324-325, 1999.

Malpot J.-J., Missègue N., « Patrimoine des indépendants : une autre logique d'accumulation », *Économie et statistiques* n° 296-297, 1996.

Missègue N., « Le patrimoine professionnel des indépendants », *Insee Première* n° 558, décembre 1997.

Fiches thématiques

1.1 Dirigeants d'entreprise

Fin 2011, dans l'ensemble des **secteurs d'activité** hors agriculture, 2,58 millions de personnes dirigent une entreprise, à titre principal ou en complément d'une autre activité. Ces entrepreneurs présentent une grande variété de profils : pour certains il s'agit d'une activité d'appoint, notamment pour une partie des auto-entrepreneurs ; d'autres dirigent de grandes entreprises présentes à l'international. Les statuts sous lesquels ils exercent sont également variés. La grande majorité (2,41 millions, soit 93,5 %) sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : ils sont **entrepreneurs individuels « classiques », auto-entrepreneurs (AE)** ou **gérants majoritaires** de SARL. Les autres (168 000, soit 6,5 %) ont un statut de salarié de leur entreprise : ils sont présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS), gérants minoritaires de SARL, gérants non associés de sociétés en nom collectif (SNC) ou dirigeants de groupements d'intérêt économique (GIE). Au final, près de la moitié des dirigeants d'entreprise a choisi le statut d'entrepreneur individuel « classique », plus du quart exerce son activité comme gérant majoritaire de société et près d'un cinquième est auto-entrepreneur. Les **dirigeants salariés** de SA ou SAS sont très minoritaires (3 %), de même que les gérants minoritaires de SARL.

Le choix du statut dépend du type d'activité exercée, du secteur, de la taille de l'entreprise et du volume d'activité. Dans la santé et action sociale, plus de neuf dirigeants sur dix ont ainsi opté pour le statut d'entrepreneur individuel « classique », les sociétés d'exercice libéral (SEL) demeurant minoritaires. Les gérants majoritaires de sociétés sont davantage présents dans le commerce et la construction, alors que dans les services aux entreprises et mixtes et les services aux particuliers, un quart des dirigeants sont auto-entrepreneurs. Les dirigeants de SA ou SAS sont surreprésentés dans l'industrie (11 % des dirigeants d'entreprise), secteur où les entreprises sont en moyenne de plus grande

taille que dans les services et davantage soumises à la concurrence internationale ; ils sont quasiment absents de la santé et des services aux particuliers.

Les femmes sont minoritaires parmi les dirigeants d'entreprise, encore plus chez les salariés (19 %) que chez les **non-salariés** (33 %). Elles représentent 17 % des dirigeants de SA ou SAS, 25 % des gérants majoritaires, 36 % des entrepreneurs individuels « classiques » et 39 % des auto-entrepreneurs.

Le **revenu d'activité** est en moyenne deux fois plus élevé pour les dirigeants salariés que pour les non-salariés. Il atteint ainsi 7 660 euros nets par mois pour les dirigeants de SA ou SAS et même 11 650 pour les dirigeants de SNC ou GIE, contre 3 390 euros pour les entrepreneurs individuels « classiques ». Les écarts de revenu selon le statut sont particulièrement élevés dans le bas de l'échelle des revenus. Hors revenus nuls, 10 % des entrepreneurs individuels « classiques » perçoivent un revenu d'activité inférieur à 400 euros, contre 2 090 euros pour les 10 % des dirigeants de SA ou SAS dans le bas de l'échelle. Les écarts restent importants également dans le haut de la distribution : 10 % des dirigeants de SA ou SAS perçoivent un revenu d'activité supérieur à 14 200 euros, contre 8 070 euros pour les 10 % d'entrepreneurs individuels « classiques » du haut de l'échelle.

Les écarts de revenu entre dirigeants salariés et non salariés s'expliquent en grande partie par la taille de l'entreprise : pour les salariés comme pour les non-salariés, le revenu croît globalement avec la taille de l'entreprise, et les salariés dirigent des entreprises en moyenne de plus grande taille. Les non-salariés sont seuls dans leur entreprise dans 77 % des cas ; 19 % d'entre eux travaillent dans des entreprises de 2 à 4 personnes, et seuls 4 % sont à la tête d'entreprises de cinq personnes ou plus. À l'inverse, 10 % des dirigeants salariés sont les seuls employés de leur entreprise, 25 % travaillent dans des entreprises de 2 à 4 personnes, et 65 % dans des entreprises de cinq personnes ou plus. ■

Définitions

Secteurs d'activité, entrepreneurs individuels « classiques », auto-entrepreneurs, gérants majoritaires de société, dirigeants salariés, non-salariés, revenu d'activité : voir annexe *Glossaire*.

Dirigeants d'entreprise 1.1

1. Répartition des dirigeants par statut juridique et secteur d'activité en 2011

en %

	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Non-salariés			Salariés			Ensemble
		Entrepreneurs individuels		Gérants majoritaires de société	Dirigeants de SA ou de SAS	Gérants minoritaires de SARL	Autres dirigeants (SNC, GEI, etc.)	
		Auto-entrepreneurs actifs	Hors auto-entrepreneurs					
Industrie (hors artisanat commercial)	136	20,8	30,4	30,4	10,7	7,5	0,2	100,0
Construction	382	17,1	42,2	32,6	2,4	5,6	0,1	100,0
Commerce et artisanat commercial	540	17,1	40,1	36,2	4,0	2,5	0,1	100,0
Transports	69	3,5	57,4	28,0	4,8	6,3	0,0	100,0
Services aux entreprises et mixtes	556	25,3	36,3	29,0	5,6	3,6	0,2	100,0
Services aux particuliers	504	27,7	43,5	25,9	0,8	2,1	0,0	100,0
Santé et action sociale	391	4,5	91,2	3,8	0,2	0,3	0,0	100,0
Ensemble	2 578	18,9	47,9	26,7	3,3	3,1	0,1	100,0

Champ : France, ensemble des dirigeants salariés dont la catégorie socioprofessionnelle commence par 2, et ensemble des non-salariés, hors agriculture.
Source : Insee, base Non-salariés et DADS.

2. Caractéristiques et revenus des dirigeants en 2011

en euros

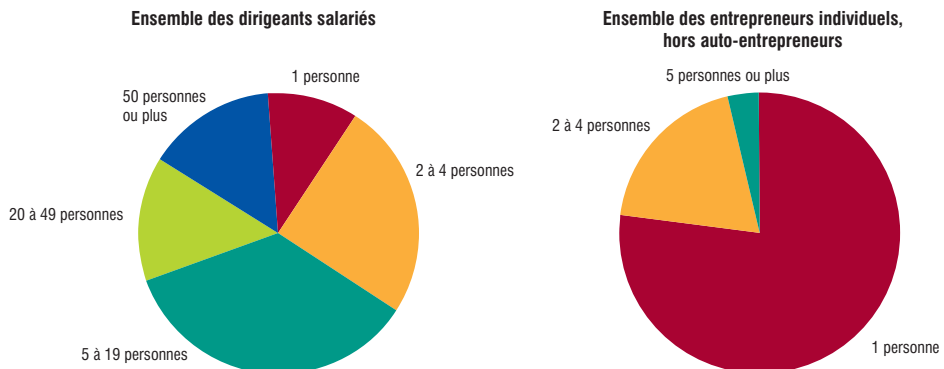
	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des femmes (en %)	Revenu mensuel moyen	Part des revenus nuls (en %)	Dispersion des revenus (hors revenus nuls)		
					La moitié gagne plus de... ¹	10 % gagnent moins de... ¹	10 % gagnent plus de... ¹
Auto-entrepreneur	487	39,0	460	3,9	270	30	1 210
Entrepreneur individuel (hors AE)	1 236	36,0	3 390	7,6	2 120	400	8 070
Gérant majoritaire de société	688	25,1	3 020	17,4	2 000	580	6 220
Ensemble non-salariés	2 410	33,5	2 600	9,8	1 530	140	6 510
Dirigeant de SA ou de SAS	85	16,8	7 660	///	5 420	2 090	14 200
Gérant minoritaire de SARL	82	21,4	3 010	///	2 310	910	5 540
Autres (SNC, GIE)	2	15,0	11 650	///	7 400	2 200	23 390
Ensemble salariés	168	19,0	5 470	///	3 540	1 220	10 890

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, ensemble des dirigeants salariés dont la catégorie socioprofessionnelle commence par 2, et ensemble des non-salariés, hors agriculture.
Note : les revenus sont nets de cotisations sociales mais pas de contributions sociales (CSG-CRDS).

Source : Insee, base Non-salariés et DADS.

3. Répartition par taille d'entreprise en 2011



Champ : France, ensemble des dirigeants salariés dont la catégorie socioprofessionnelle commence par 2, et ensemble des non-salariés, hors agriculture.
Note : le dirigeant est compris dans les effectifs. Les entreprises sont entendues au sens d'unités légales.

Source : Insee, base Non-salariés et DADS.

1.2 Effectifs et revenus d'activité par grand secteur

Fin 2011, 2,41 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, dans l'ensemble des secteurs d'activité (hors agriculture). Elles représentent 9 % des personnes en emploi dans les secteurs non agricoles.

Le **commerce**, les **services aux entreprises et mixtes** et les **services aux particuliers** hors santé regroupent chacun environ 20 % des non-salariés, la **santé et action sociale** 17 % et la **construction** 14 %. Les **non-salariés** sont très peu nombreux dans l'**industrie** et les **transports**.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) actifs économiquement, au nombre de 487 000 fin 2011, sont davantage présents dans les services aux entreprises et mixtes, et les services aux particuliers (près de 30 % des non-salariés de ces secteurs). À l'inverse, ils sont très peu nombreux dans les transports en raison de l'importance des frais liés à ces activités, et dans la santé où nombre de professions ne sont pas ouvertes à ce statut.

En 2011, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés dans l'ensemble des secteurs (AE inclus) est de 2 600 euros nets par mois. Les **indépendants « classiques »** gagnent en moyenne 3 100 euros contre 460 euros pour les AE ; parmi ces derniers, l'activité non salariée est dans un cas sur trois complémentaire à une activité salariée.

Pour les indépendants « classiques », le revenu mensuel moyen varie de 1 480 euros dans les services aux particuliers à 4 270 euros dans les services aux entreprises et mixtes, et il atteint 5 550 euros dans la santé. Pour les AE, les écarts sont plus limités et la hiérarchie est différente : le revenu mensuel moyen est le plus faible dans le commerce (320 euros) et le plus élevé dans la construction (640 euros). L'écart relatif entre indépendants « classiques » et AE est minimum dans les services aux particuliers et dans la construction. Il est maximum dans la santé et l'action sociale, secteur où les AE se concentrent dans certaines professions non réglementées et souvent peu rémunératrices.

Depuis 2006, les effectifs de non-salariés hors AE sont stables. Entre 2006 et 2011, le nombre d'indépendants « classiques » diminue dans l'industrie (- 13 %) et le commerce (- 9 %), mais augmente dans la santé (+ 9 %). Les effectifs y compris AE progressent de 26 % sur la période, très fortement dans les services aux entreprises et mixtes, et les services aux particuliers (+ 47 % et + 38 %). La création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 a engendré un afflux massif vers le non-salariat. Ainsi, 185 000 AE étaient économiquement actifs fin 2009, 379 000 fin 2010 et 487 000 fin 2011. Dans leur très grande majorité, les AE sont des créateurs de nouvelles entreprises. Cependant, certains non-salariés, qui exerçaient une activité indépendante sous le régime classique, ont changé de statut pour devenir auto-entrepreneurs.

Entre 2006 et 2011, le revenu moyen des indépendants « classiques » augmente de 2,9 % en euros constants sur l'ensemble des secteurs (hors agriculture). La récession de 2008-2009 s'est traduite par une baisse généralisée du revenu des indépendants « classiques ». Elle est particulièrement importante dans les services aux entreprises et mixtes en 2008 et 2009, mais est suivie d'une forte reprise en 2010-2011 qui efface l'effet de la crise. La hausse du revenu moyen entre 2009 et 2011, dans un contexte de croissance économique modérée, peut aussi s'expliquer par la montée en charge du statut d'AE qui, en attirant depuis 2009 des indépendants ayant de faibles revenus, crée un effet de sélection jouant à la hausse sur le revenu moyen des indépendants « classiques ». Dans la construction et les transports, le revenu moyen continue de baisser après 2009. Dans le secteur de la santé, la crise a un effet peu marqué et le revenu moyen repart à la hausse dès 2009.

Le revenu moyen y compris AE diminue quant à lui de 14 % en euros constants sur la période, en raison de l'augmentation du nombre d'AE conjuguée à la faiblesse de leur revenu d'activité, qui pèse sur le revenu moyen de l'ensemble. Le revenu moyen des AE, quant à lui, reste stable en euros constants entre 2009 et 2011. ■

Définitions

Commerce, construction, industrie, santé et action sociale, services aux entreprises et mixtes, services aux particuliers, transports : voir annexes *Glossaire et Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », non-salariés, revenu d'activité : voir annexe *Glossaire*.

Effectifs et revenus d'activité par grand secteur 1.2

1. Effectifs non salariés et revenus nets moyens par grand secteur d'activité en 2011

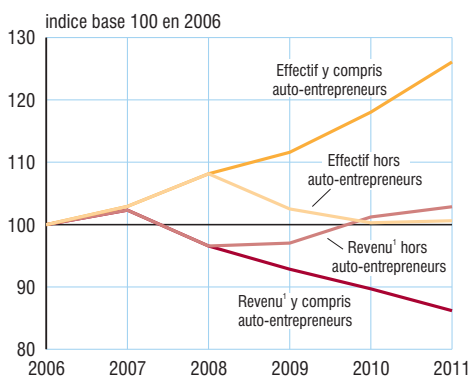
	Effectif total au 31/12 (milliers)			Part des auto-entrepreneurs (%)	Revenu mensuel moyen (euros)		
	Ensemble	Hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs		Ensemble	Hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs
Industrie (hors artisanat commercial)	105	77	28	27,0	1 830	2 300	400
Construction	332	267	65	19,6	2 010	2 310	640
Commerce et artisanat commercial	475	383	92	19,4	1 930	2 300	320
Transports	58	56	2	4,2	1 740	1 790	390
Services aux entreprises et mixtes	479	339	141	29,3	3 230	4 270	540
Services aux particuliers	468	328	140	29,8	1 180	1 480	410
Santé et action sociale	380	362	18	4,6	5 340	5 550	400
Ensemble¹	2 410	1 924	487	20,2	2 600	3 100	460

1. Y compris secteurs indéterminés.

Champ : France, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Évolutions du revenu moyen et des effectifs entre 2006 et 2011



1. En euros constants.

Champ : France, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

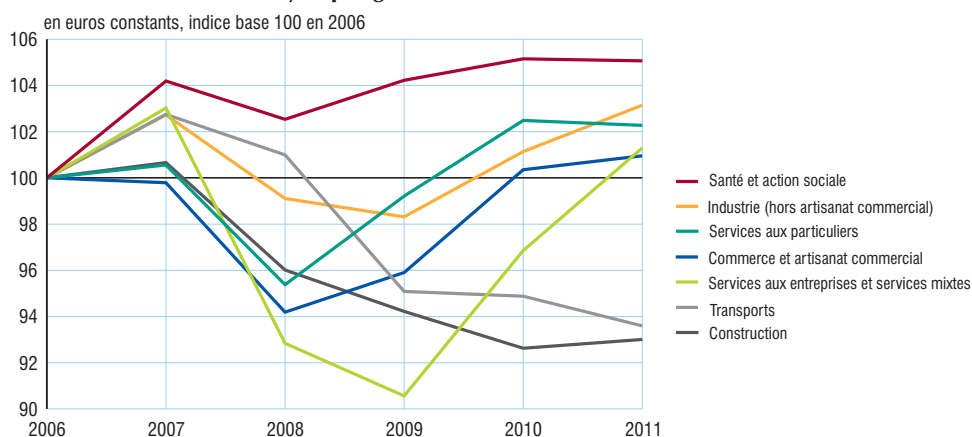
3. Évolution des effectifs par secteur entre fin 2006 et fin 2011

	en %	
	Hors auto-entrepreneurs	Y compris auto-entrepreneurs
Industrie (hors artisanat commercial)	-12,8	19,4
Construction	-2,2	21,7
Commerce et artisanat commercial	-9,4	12,5
Transports	1,9	6,4
Services aux entreprises et services mixtes	4,1	47,4
Services aux particuliers	-3,4	37,6
Santé et action sociale	9,2	14,4
Ensemble	0,6	26,1

Champ : France, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen par grand secteur



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.3 Disparités de revenu des indépendants « classiques »

En 2011, sur l'ensemble des **secteurs d'activité** (hors agriculture), 10 % des **indépendants « classiques »** perçoivent un **revenu d'activité** nul. Pour un **entrepreneur individuel**, un revenu nul est le reflet d'un exercice déficitaire. Les **gérants majoritaires**, quant à eux, peuvent choisir de se verser une rémunération ou des dividendes ; leur revenu peut être nul même quand l'exercice est bénéficiaire. La part des revenus nuls est la plus élevée dans les services aux entreprises et mixtes (13 %), avec en particulier un pic dans l'immobilier (25 %). Dans la construction et la santé, à l'inverse, seuls 6 % et 2 % des indépendants « classiques » n'ont tiré aucune rémunération de leur activité non salariée.

Parmi l'ensemble des indépendants « classiques » qui ont dégagé un revenu positif, 10 % gagnent moins de 440 euros nets par mois (1^{er} **décile** ou **D1**). Ce seuil est particulièrement faible dans les services aux particuliers et le commerce (environ 270 euros), alors que la part des revenus nuls y est déjà élevée (11 %). À l'inverse, il est le plus élevé dans la construction et surtout la santé, deux secteurs qui concentrent aussi une faible part de revenus nuls.

À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 10 % des indépendants « classiques » gagnent plus de 7 470 euros nets par mois (9^e **décile** ou **D9**) et 1 % plus de 22 340 euros (99^e **centile** ou **C99**). Dans les services aux particuliers et les transports, les D9 sont les plus faibles (inférieurs à 4 000 euros). À l'inverse, ils sont les plus élevés dans les services aux entreprises et mixtes et dans la santé (respectivement 10 460 et 11 490 euros). Ils atteignent même 12 300 euros dans les activités financières et d'assurance, 15 650 euros pour les médecins, 16 180 euros pour les dentistes et 20 720 euros dans les activités juridiques et comptables. Enfin, le 99^e centile est le plus élevé dans les services aux entreprises et mixtes (37 300 euros), devant la santé (26 880 euros).

Pour mesurer les inégalités de revenu, le **rapport interdécile**, rapport entre D9 et D1, est couramment utilisé. Sur l'ensemble des secteurs (hors agriculture), le rapport interdécile des revenus d'activité des

indépendants « classiques » atteint 17, ce qui témoigne d'une dispersion beaucoup plus forte que pour les salariés du secteur privé (4,1). Cela s'explique par le poids à la fois des très hauts et des très bas revenus. En effet, le D1 du revenu des indépendants « classiques » est de moitié inférieur à celui des salariés (860 euros). C'est l'inverse pour le D9, et plus encore pour le C99, respectivement 2,0 et 2,7 fois plus élevés que ceux des salariés (3 510 euros et 8 280 euros).

Les revenus des indépendants « classiques » sont plus concentrés que ceux des salariés. Ainsi, à eux seuls, les 10 % d'indépendants les mieux rémunérés concentrent 41 % des revenus, contre 33 % pour les salariés ; les 1 % d'indépendants les mieux payés concentrent 11 % des revenus, contre 9 % pour les salariés.

Les inégalités de revenu sont plus faibles dans les transports ou la construction (rapport interdécile égal à 7) et sont plus fortes dans les services aux entreprises et mixtes ou dans le commerce (20). Dans ces deux derniers secteurs, les revenus sont plus dispersés que dans l'ensemble des secteurs, que ce soit dans la première moitié de la distribution ou dans la seconde.

Entre 2006 et 2011, la dispersion des revenus des indépendants « classiques », mesurée par le rapport interdécile, s'est réduite. La médiane (5^e **décile** ou **D5**) et le D9 évoluent faiblement sur la période. Ainsi, le rapport D9/D5, qui mesure les inégalités dans la 2nde moitié de la distribution, est lui aussi stable. En revanche, le 1^{er} **décile** augmente fortement depuis 2009 (ce qui donne une évolution de + 15 % en euros constants sur 2006-2011), de sorte que le ratio D5/D1 diminue. Cette évolution est liée à la création du statut d'**auto-entrepreneur** en 2009 qui, en attirant des indépendants ayant de faibles revenus, crée un effet de sélection pour les indépendants « classiques ».

Tout en haut de l'échelle, le C99 est en forte hausse depuis 2009, après une légère baisse en 2008. Au total, il progresse de 6 % entre 2006 et 2011. ■

Définitions

Secteurs d'activité, indépendants « classiques », revenu d'activité, entrepreneur individuel, gérant majoritaire auto-entrepreneur : voir annexe *Glossaire*.

Rapport interdécile, déciles (D1, D5, D9), quartiles (Q1, Q3), 99^e centile (C99) : voir annexe *Glossaire*.

Disparités de revenu des indépendants « classiques » 1.3

1. Dispersion des revenus d'activité des indépendants « classiques » par secteur en 2011

en euros

	Effectifs au 31/12 (milliers)	Part des revenus nuls (en %)	Dispersion hors revenus nuls					
			D1	Q1	Médiane	Q3	D9	C99
Industrie (hors artisanat commercial)	77	10,2	360	870	1 820	3 260	5 360	13 130
Construction	267	5,9	660	1 210	1 970	3 020	4 610	10 570
Commerce et artisanat commercial	383	11,3	280	760	1 620	3 080	5 650	16 560
Transports	56	7,4	540	920	1 400	2 340	3 700	9 350
Services aux entreprises et mixtes	339	13,4	510	1 250	2 770	5 500	10 460	37 300
Services aux particuliers	328	11,3	270	640	1 180	1 990	3 340	9 210
Santé et action sociale	362	2,3	1 270	2 440	4 170	7 090	11 490	26 880
Ensemble¹	1 924	9,8	440	1 020	2 070	4 030	7 470	22 340

1. Y compris secteurs indéterminés.

Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-salariés.

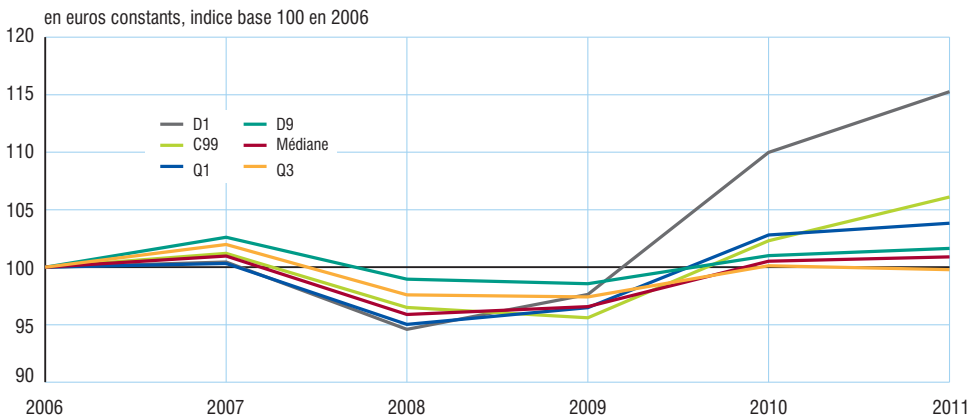
2. Indicateurs d'inégalités par secteurs en 2011

	Indicateur de dispersion (hors revenus nuls)			
	Q3/Q1	D9/D1	D5/D1	D9/D5
Industrie (hors artisanat commercial)	3,8	15,1	5,1	2,9
Construction	2,5	7,0	3,0	2,3
Commerce et artisanat commercial	4,0	20,0	5,7	3,5
Transports	2,5	6,8	2,6	2,6
Services aux entreprises et mixtes	4,4	20,6	5,5	3,8
Services aux particuliers	3,1	12,4	4,4	2,8
Santé et action sociale	2,9	9,0	3,3	2,8
Ensemble	4,0	17,0	4,7	3,6

Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Évolution des quantiles entre 2006 et 2011



Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.4 Pluriactivité

Fin 2011, dans l'ensemble des **secteurs d'activité** hors agriculture, 362 000 **non-salariés** (soit 15 % des effectifs) sont **pluri-actifs**, c'est-à-dire cumulent une activité salariée et non salariée. L'activité non salariée est l'activité principale dans moins de trois cas sur dix ou constitue un complément à une activité salariée. La pluriactivité peut être temporaire : certains créateurs d'entreprise préfèrent conserver leur emploi salarié le temps de développer leur activité non salariée et de s'assurer de sa rentabilité, puis basculent vers le non-salariat. Elle peut aussi être durable, l'activité non principale offrant alors une ressource complémentaire.

Plus de 40 % des non-salariés pluriactifs occupent simultanément un emploi d'ouvrier ou d'employé, cette proportion approchant 75 % dans la construction. À l'autre bout de l'échelle, 35 % des non-salariés pluriactifs sont cadres ou dirigeants salariés. Cette proportion atteint 42 % dans les services aux entreprises et mixtes et même 61 % dans la santé et action sociale (cas des médecins libéraux qui exercent une activité salariée à l'hôpital ou en centre de santé en marge de leur activité en cabinet).

Dans tous les secteurs sauf la santé, les pluriactifs exerçant leur activité salariée dans le même secteur que leur activité non salariée sont minoritaires ; pour eux, l'activité de complément n'est pas un prolongement de l'activité principale dans un autre cadre, mais correspond à une activité différente.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) sont plus souvent pluriactifs que les **indépendants « classiques »** : en moyenne, 33 % des auto-entrepreneurs sont pluriactifs, contre 10 % des indépendants « classiques ». La pluriactivité est peu répandue dans la construction (4 % des indépendants « classiques » et 21 % des auto-entrepreneurs) et limitée dans le commerce. Elle est plus courante dans les services aux entreprises et services mixtes et dans les services aux particuliers : dans chacun de ces secteurs, la

pluriactivité concerne environ 10 % des indépendants « classiques » et 40 % des auto-entrepreneurs. Mais c'est dans la santé et l'action sociale que la part de pluriactifs est la plus fréquente, chez les auto-entrepreneurs (49 %) comme chez les indépendants « classiques » (18 %).

Quel que soit le secteur d'activité ou le statut juridique (auto-entrepreneur ou indépendant « classique »), les **monoactifs** dégagent de leur activité non salariée un **revenu** plus élevé que les pluriactifs. En moyenne, le revenu des indépendants « classiques » monoactifs est supérieur de 20 % à celui des pluriactifs (3 160 euros contre 2 580 euros). L'écart est limité à 10 % dans la santé. Dans le commerce ou l'industrie, en revanche, le revenu non salarié des monoactifs est plus de 2,5 fois plus élevé que celui des pluriactifs.

Néanmoins, quel que soit le secteur ou le statut juridique, les pluriactifs ont en moyenne un revenu global (somme des revenus d'activité salariée et non salariée) plus élevé que les monoactifs. Pour les indépendants « classiques », le revenu global des pluriactifs est supérieur en moyenne de 73 % à celui des monoactifs (avec un écart minimum dans la santé et maximum dans les transports). Pour les auto-entrepreneurs, l'écart est encore plus marqué : le revenu global des pluriactifs est près de quatre fois plus élevé que le revenu des monoactifs.

En dehors de la santé, la majeure partie de la rémunération des pluriactifs provient de leur activité salariée. Pour les indépendants « classiques », le revenu salarié représente les deux tiers du revenu global dans la construction et dans les services aux entreprises et mixtes. Cette part atteint 72 % dans le commerce, les services aux particuliers ou les transports et 78 % dans l'industrie. À l'inverse, dans la santé, l'activité salariée ne représente que 29 % du revenu global. Pour les auto-entrepreneurs pluriactifs, l'activité salariée est l'activité principale dans neuf cas sur dix : elle rapporte en moyenne 84 % du revenu total. ■

Définitions

Auto-entrepreneurs, catégorie socioprofessionnelle, indépendants « classiques », monoactifs, non-salariés, pluriactifs, revenu (d'activité), secteurs d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Voir *dossier* « Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés ».

1. Caractéristiques des pluriactifs en 2011

en %

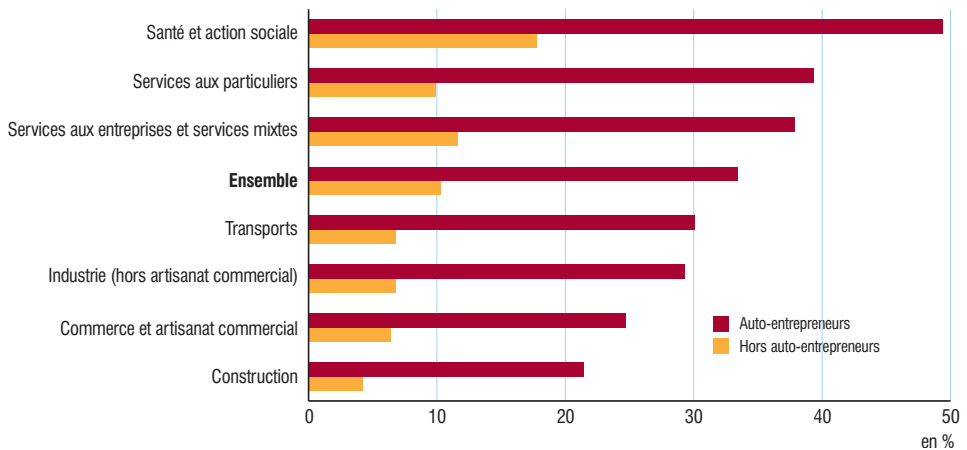
	Effectif des pluriactifs (en milliers)	Proportion de pluriactifs parmi l'ensemble des non-salariés			Catégorie socioprofessionnelle de l'activité salariée			Part travaillant dans le même secteur
		Femmes	Hommes	Ensemble	Cadre ou dirigeant	Profession intermédiaire	Employé ou ouvrier	
Industrie (hors artisanat commercial)	14	21,1	9,9	12,9	19,4	22,0	58,6	22,1
Construction	25	19,1	7,2	7,6	11,3	14,5	74,2	30,1
Commerce et artisanat commercial	47	10,4	9,8	10,0	19,7	19,6	60,7	27,0
Transports	5	18,4	6,4	7,8	19,3	13,4	67,3	33,1
Services aux entreprises et mixtes	93	20,4	18,9	19,3	41,8	21,5	36,8	39,2
Services aux particuliers	87	17,3	19,9	18,7	19,8	28,3	51,9	45,1
Santé et action sociale	73	18,2	20,6	19,3	61,1	27,9	11,0	72,3
Ensemble¹	362	16,9	14,1	15,0	34,5	23,3	42,2	42,8

1. Y compris non-salariés dont le secteur d'activité n'est pas déterminé.

Champ : France, ensemble des pluriactifs au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Part des pluriactifs selon le secteur d'activité et le statut juridique en 2011



Champ : France, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Revenus des pluriactifs en 2011

en euros

	Hors auto-entrepreneurs			Auto-entrepreneurs		
	Monoactifs	Pluriactifs		Monoactifs	Pluriactifs	
	Revenu moyen non salarié	Revenu moyen non salarié	Revenu global moyen	Revenu moyen non salarié	Revenu moyen non salarié	Revenu global moyen
Industrie (hors artisanat commercial)	2 400	870	4 040	480	220	1 720
Construction	2 360	1 110	3 330	700	430	1 930
Commerce et artisanat commercial	2 380	930	3 340	350	220	1 830
Transports	1 850	920	3 270	450	250	1 890
Services aux entreprises et mixtes	4 540	2 070	6 260	630	390	2 530
Services aux particuliers	1 550	730	2 710	480	290	1 780
Santé et action sociale	5 630	5 160	7 240	460	330	1 890
Ensemble	3 160	2 580	5 480	520	320	2 050

Champ : France, monoactifs et pluriactifs au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Note : les revenus (y compris salaires) sont nets de cotisations sociales mais pas de contributions sociales (CSG-CRDS).

Source : Insee, base Non-salariés.

1.5 Emploi et revenu selon le sexe

Fin 2011, 807 000 femmes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée (hors agriculture). Elles représentent 33 % de l'ensemble des **non-salariés**, alors qu'elles forment 41 % des salariés du secteur privé. Les **secteurs d'activité** les plus féminisés sont la santé, où les femmes sont majoritaires, et les services aux particuliers, notamment les services personnels (coiffure, soins de beauté, etc.). À l'inverse, seulement 4 % des non-salariés de la construction sont des femmes.

En dehors de la construction, les femmes non salariées optent plus souvent que les hommes pour le statut d'**auto-entrepreneur** (AE). 49 % des femmes qui exercent dans l'industrie ont choisi ce statut, contre 19 % des hommes ; elles y exercent alors des activités souvent peu lucratives, telles que la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie ou l'habillement.

Moins nombreuses que les hommes, les femmes sont aussi moins rémunérées : en 2011, elles ont retiré en moyenne 2 070 euros nets par mois de leur activité non salariée, soit 28 % de moins que les hommes (2 860 euros). Cet écart de rémunération est plus faible si l'on considère les seuls **indépendants « classiques »** (- 24 %) ou les AE (- 20 %). Il est plus accentué globalement en raison de la surreprésentation des femmes dans l'auto-entreprenariat, où les revenus sont très faibles.

Dans les professions de santé, en moyenne plus rémunératrices, les femmes gagnent presque deux fois moins que les hommes : le métier exercé, le temps de travail, l'ancienneté ou la localisation expliquent en partie cet écart. La différence de **revenu** atteint son maximum dans l'industrie, où les femmes perçoivent 840 euros par mois en moyenne, soit 61 % de moins que leurs homologues masculins (2 180 euros). Cet écart s'explique en partie par le poids des auto-entrepreneuses, mais il reste conséquent parmi les indépendants « classiques » (48 % de moins, contre 24 % tous secteurs confondus). L'écart est

plus modéré dans le commerce et les transports.

Les écarts de revenu entre femmes et hommes s'observent tout au long de l'échelle des revenus. Hors AE, elles déclarent un peu plus souvent qu'eux un revenu nul (10,3 % contre 9,6 %). Parmi celles qui ont dégagé un revenu positif, la moitié ont perçu moins de 1 830 euros, soit un revenu médian inférieur de 16 % à celui des hommes (2 180 euros). Aux deux extrémités de la distribution, l'écart est plus prononcé : 10 % des femmes ont gagné moins de 360 euros par mois et 10 % plus de 6 020 euros, niveaux inférieurs de plus d'un quart aux déciles de revenu correspondants pour les hommes (490 euros pour le premier décile, 8 200 euros pour le dernier). Les inégalités de revenu, mesurées par le **rapport interquartile** ou par le **rapport interdécile**, sont comparables pour les deux populations.

Les inégalités entre hommes et femmes tendent cependant à se réduire légèrement. Depuis 2006, l'emploi non salarié féminin est plus dynamique que l'emploi non salarié masculin, y compris ou hors AE. Parmi les indépendants « classiques », les effectifs féminins ont augmenté de 5 % entre 2006 et 2011, alors que les effectifs masculins ont diminué de 1 %. La part des femmes a augmenté continûment sur la période, passant de 30,8 % en 2006 à 32,1 % en 2011 (33,5 % sur l'ensemble y compris AE). Davantage présentes dans des secteurs peu touchés par la crise comme la santé, les femmes ont par ailleurs bénéficié d'une évolution de revenu plus favorable que les hommes sur cette période. Le revenu des indépendantes « classiques » a ainsi dépassé dès 2010 son niveau d'avant la crise. Entre 2006 et 2011, il a augmenté de 8 % en euros constants contre seulement 2 % pour leurs homologues masculins. Cette évolution plus favorable pour les femmes s'observe également pour l'ensemble des non-salariés, y compris AE. ■

Définitions

Auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », non-salariés, revenu (d'activité), secteur d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Rapport interquartile, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

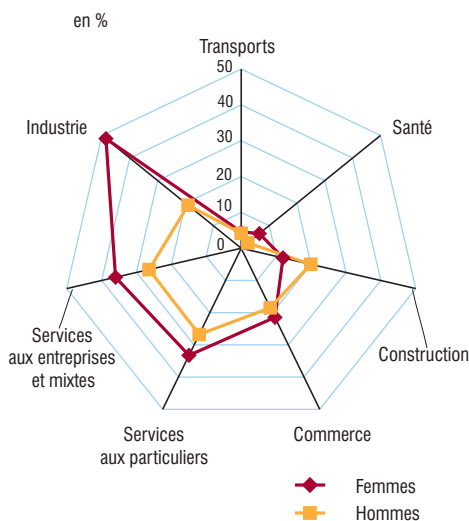
Emploi et revenu selon le sexe 1.5

1. Structure des effectifs et des revenus nets moyens mensuels en 2011

Secteur d'activité	Effectif (milliers)	Part des femmes (%)	Revenu mensuel moyen		Écart (%)
			Femmes	Hommes	
			(euros)		
Industrie (hors artisanat commercial)	105	26,7	840	2 180	- 61,5
Construction	332	3,8	1 470	2 030	- 27,6
Commerce et artisanat commercial	475	32,7	1 680	2 050	- 17,9
Transports	58	11,7	1 540	1 770	- 12,9
Services aux entreprises et mixtes	479	30,8	2 360	3 610	- 34,7
Services aux particuliers	468	47,9	960	1 370	- 29,5
Santé et action sociale	380	53,5	3 650	7 230	- 49,5
Statut					
Auto-entrepreneur	487	39,0	400	500	- 19,8
Indépendant « classique »	1 924	32,1	2 540	3 370	- 24,4
Ensemble¹	2 410	33,5	2 070	2 860	- 27,6

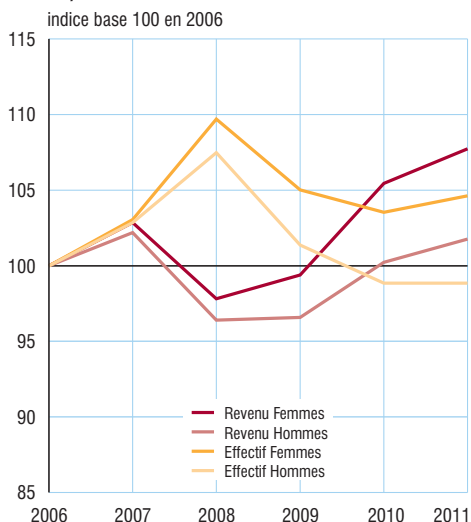
1. Y compris non-salariés dont le secteur d'activité n'est pas déterminé.
Champ : France, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.
Source : Insee, base Non-salariés.

2. Part des auto-entrepreneurs par secteur selon le sexe



Champ : France, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.
Source : Insee, base Non-salariés.

3. Évolution des effectifs et des revenus moyens



Champ : France, hors agriculture et hors auto-entrepreneurs.
Source : Insee, base Non-salariés.

4. Distribution des revenus par sexe en 2011

	Part des revenus nuls (%)	Distribution hors revenus nuls						
		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Q3/Q1	D9/D1
		(euros)						
Femmes	10,3	360	880	1 830	3 540	6 020	4,0	16,5
Hommes	9,6	490	1 100	2 180	4 320	8 200	3,9	16,6
Ensemble	9,8	440	1 020	2 070	4 030	7 470	4,0	17,0

Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs.
Source : Insee, base Non-salariés.

1.6 Emploi et revenu selon l'âge

Fin 2011, l'âge moyen des **non-salariés** (hors agriculture), exerçant leur activité à titre principal ou en complément d'une activité salariée, est de 45 ans. La population non salariée est plus âgée que celle des salariés : 9,2 % ont moins de 30 ans, contre 26,6 % des salariés du secteur privé ; à l'inverse, 11,4 % ont 60 ans ou plus, contre seulement 2,9 % parmi les salariés.

Le statut d'**auto-entrepreneur** (AE) attire particulièrement les jeunes. Ainsi, 19 % des AE ont moins de 30 ans contre moins de 7 % des **indépendants « classiques »**. Les 45-59 ans sont au contraire moins présents parmi les AE (29 %) que parmi les indépendants « classiques » (45 %), tandis que la part des 60 ans ou plus est quasiment la même dans les deux populations (environ 11 %). Toutefois, dans les activités de conseil (conseil de gestion, architecture, ingénierie), la proportion d'auto-entrepreneurs âgés de 60 à 65 ans est particulièrement élevée.

Les femmes non salariées sont légèrement plus jeunes que les hommes, alors que pour les salariés du privé les structures par âge des hommes et des femmes sont très proches. Fin 2011, 50 % des femmes non salariées ont moins de 45 ans contre 45 % des hommes. L'âge moyen est plus faible dans les activités de services comme la coiffure ou l'information et la communication, en raison notamment de la surreprésentation des moins de 30 ans dans ces secteurs. Ainsi, dans l'information et la communication (activités informatiques notamment), 18 % des non-salariés, le plus souvent AE, ont moins de 30 ans. Dans la plupart des autres activités de services, en particulier dans la santé, l'âge moyen est élevé, en raison d'une faible proportion de jeunes et d'une proportion importante de seniors. C'est notamment le cas chez les médecins, dont un sur quatre a 60 ans ou plus, et dans certaines activités spécialisées comme l'architecture, l'ingénierie ou le conseil de gestion. La construction est un secteur plutôt jeune dans lequel 42 % des non-salariés ont entre 30 et 44 ans, et seulement 5 % ont 60 ans ou plus. La pénibilité physique du travail dans ce secteur et des débuts de carrière précoces

peuvent expliquer cette particularité. Dans l'industrie et les transports, les 45-59 ans sont surreprésentés, ce qui peut en partie s'expliquer par l'importance des investissements nécessaires à ce type d'activités.

Quel que soit le **secteur d'activité**, le **revenu** moyen issu de l'activité non salariée augmente avec l'âge jusqu'à 60 ans et diminue ensuite. En 2011, les non-salariés de 45 à 59 ans (y compris AE) gagnent en moyenne 3 080 euros nets par mois, soit 2,8 fois plus que les moins de 30 ans (1 100 euros). Après 60 ans, le revenu moyen s'établit à 2 830 euros, soit un peu plus que pour l'ensemble des non-salariés (2 600 euros). L'influence de l'âge sur les revenus est particulièrement marquée dans les services aux entreprises et services mixtes, ainsi que dans l'industrie. Cet effet de l'âge est plus limité pour les non-salariés hors AE, les jeunes étant surreprésentés parmi les AE.

Entre 2006 et 2011, le nombre d'indépendants « classiques » de 60 ans ou plus a fortement augmenté (+ 47 %), en raison notamment de l'arrivée à ces âges des générations du *baby-boom*. Leur revenu s'est accru de 11 % en moyenne sur la période, en euros constants. Le revenu moyen des indépendants « classiques » âgés de 30 à 59 ans a globalement stagné sur la période, malgré d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre. Pour les moins de 30 ans, le revenu moyen s'est accru de 5 %, mais avec une forte baisse des effectifs (- 11 %), les jeunes optant majoritairement, depuis 2009, pour l'auto-entrepreneuriat.

Les disparités de revenus sont particulièrement fortes pour les non-salariés âgés de 60 ans ou plus. La part des revenus nuls est bien plus importante qu'aux autres âges (17 % contre moins de 10 % en moyenne) et, pour ceux qui ont dégagé un revenu positif, les revenus les plus faibles côtoient les plus élevés. Ainsi en 2011, 10 % des non-salariés de 60 ans ou plus ont perçu moins de 240 euros mensuels et 10 % plus de 9 530 euros, soit un **rapport interdécile** plus de deux fois supérieur à celui observé pour l'ensemble des indépendants « classiques ». ■

Définitions

Non-salariés, auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », secteur d'activité, revenu (d'activité), rapport interdécile : voir annexe *Glossaire*.

Emploi et revenu selon l'âge 1.6

1. Structure par âge des non-salariés et revenus nets moyens mensuels en 2011

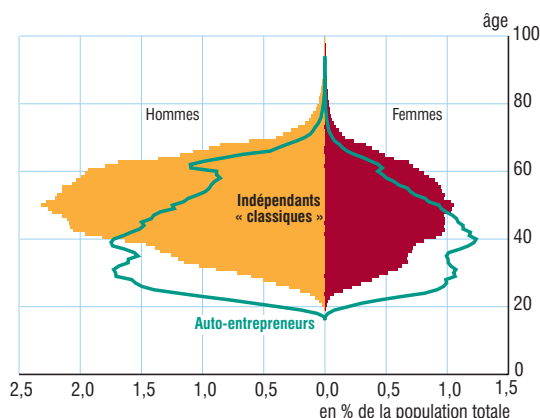
	Répartition par âge (%)				Revenu mensuel moyen (euros)			
	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	60 ans ou plus	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	60 ans ou plus
Secteur d'activité								
Industrie	7,3	35,5	47,3	9,9	670	1 710	2 160	1 360
Construction	9,2	42,0	43,6	5,1	1 160	1 930	2 280	1 590
Commerce	7,9	36,9	44,4	10,8	770	1 760	2 310	1 640
Transports	6,3	35,3	48,0	10,4	1 150	1 730	1 910	1 280
Services aux entreprises et services mixtes	9,7	38,2	36,7	15,4	920	2 960	4 030	3 190
Services aux particuliers	11,5	40,3	38,5	9,7	630	1 140	1 390	1 050
Santé et action sociale	8,8	32,5	43,7	15,0	2 530	4 550	6 190	5 830
Statut								
Auto-entrepreneur	19,3	41,0	29,0	10,7	400	460	470	500
Hors auto-entrepreneur	6,6	37,0	44,8	11,6	1 620	2 770	3 480	3 340
Ensemble¹	9,2	37,8	41,6	11,4	1 100	2 290	3 080	2 830

1. Y compris non-salariés dont le secteur d'activité n'est pas déterminé.

Champ : France, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Structure par âge des non-salariés hommes et femmes, selon le statut



Champ : France, hors agriculture.

Lecture : parmi les auto-entrepreneurs en activité au 31 décembre 2011, 1,1 % sont des hommes de 62 ans.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Évolution des effectifs et des revenus entre 2006 et 2011

	en %, en euros constants	
	Nombre d'indépendants « classiques »	Revenu moyen
Moins de 30 ans	- 11,1	4,9
De 30 à 44 ans	- 6,6	1,6
De 45 à 59 ans	0,8	0,6
60 ans ou plus	47,1	10,7

Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Distribution des revenus nets moyens mensuels par âge en 2011

Part des revenus nuls (en %)	Distribution (hors revenus nuls) (en euros)							
	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Q3/Q1	D9/D1	
Moins de 30 ans	12,3	300	750	1 430	2 460	3 770	3,3	12,7
De 30 à 44 ans	8,8	490	1 060	1 990	3 580	6 210	3,4	12,5
De 45 à 59 ans	8,4	520	1 100	2 280	4 540	8 380	4,1	16,1
60 ans ou plus	17,2	240	700	1 950	5 030	9 530	7,2	39,7
Ensemble	9,8	440	1 020	2 070	4 030	7 470	4,0	17,0

Champ : France, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.7 Conditions de travail des indépendants

Les conditions de travail des **indépendants**, comme celles des salariés, peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de risque professionnel : pénibilité physique des travaux, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, isolement, emprise du travail sur la vie quotidienne ou encore précarité de l'emploi.

La **pénibilité physique** s'avère particulièrement forte chez les agriculteurs exploitants : en 2013, 58 % sont concernés, contre 30 % des indépendants dans leur ensemble. À l'inverse, les professions libérales, les commerçants et les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus sont moins exposés à ces pénibilités, à l'image des cadres salariés.

Les indépendants exercent un travail moins soumis aux **contraintes de rythme** que les salariés : 22 % subissent un cumul de ces contraintes contre 35 % des salariés. Ils sont cependant nombreux à déclarer travailler dans l'urgence et devoir toujours ou souvent se dépêcher pour faire leur travail, notamment les chefs d'entreprise d'au moins dix salariés.

Alors que 24 % des salariés affirment manquer d'**autonomie**, ce n'est le cas que pour 6 % des indépendants, et 3 % seulement des chefs d'entreprise d'au moins dix salariés. En retour, les indépendants sont nombreux à

travailler toujours ou souvent seuls : 72 % d'entre eux contre 55 % des salariés. Les chefs d'entreprise sont les moins concernés par l'isolement au travail.

31 % des indépendants subissent une **forte emprise du travail** sur leur vie (34 % des hommes et 23 % des femmes) contre seulement 4 % des salariés. La durée du travail qu'ils déclarent est particulièrement longue : plus de 40 % d'entre eux, et jusqu'à 75 % des agriculteurs, affirment travailler six ou sept jours par semaine, et donc souvent le week-end (un sur quatre le dimanche contre un salarié sur huit). Cependant, la durée effective moyenne du travail des indépendants a diminué au cours des années récentes, passant de 52 heures hebdomadaires en 2005 à 49 heures en 2012, soit une baisse d'environ 1 % par an. Les artisans et les commerçants sont les plus concernés.

Les indépendants sont nettement plus nombreux à craindre de perdre leur emploi dans les douze mois à venir en 2013 (30 %) qu'en 2005 (16 %) ; et cette augmentation du sentiment d'insécurité économique a été particulièrement forte chez les artisans et les commerçants. En 2013, les indépendants sont plus inquiets pour leur emploi que les salariés, alors que c'était l'inverse en 2005. ■

Définitions

Indépendants : la mesure du travail indépendant provient des enquêtes Emploi et Conditions de travail. Il s'agit des personnes ayant déclaré exercer leur profession principale en tant qu'indépendant (à leur compte ou comme dirigeant salarié). On les distingue ici selon leur **catégorie socioprofessionnelle** (CS).

Pénibilité physique : être concerné par au moins quatre des six critères suivants : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, porter des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations, effectuer des déplacements à pieds longs ou fréquents, être exposé à un bruit intense.

Cumul de contraintes de rythme : être concerné par au moins trois des neuf critères suivants : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance vis-à-vis de collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une heure, ou en une journée au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, des contrôles exercés par la hiérarchie, un contrôle suivi ou informatisé.

Manque d'autonomie : être concerné par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir interrompre le travail, ne pas régler seul les incidents, ne pas apprendre de choses nouvelles, ne pas avoir une formation suffisante et adaptée, avoir un travail qui consiste à répéter une même série d'opérations.

Forte emprise du travail : être concerné par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir modifier ses horaires, ne pas connaître ses horaires du lendemain, travailler plus de 50 heures par semaine, travailler 6 ou 7 jours par semaine, travailler habituellement la nuit, travailler habituellement le dimanche.

Catégorie socioprofessionnelle (CS) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de travail des non-salariés en 2005 », *Premières Synthèses* n° 50-1, Dares, décembre 2009.

Conditions de travail des indépendants 1.7

1. Conditions de travail des indépendants en 2013

en %

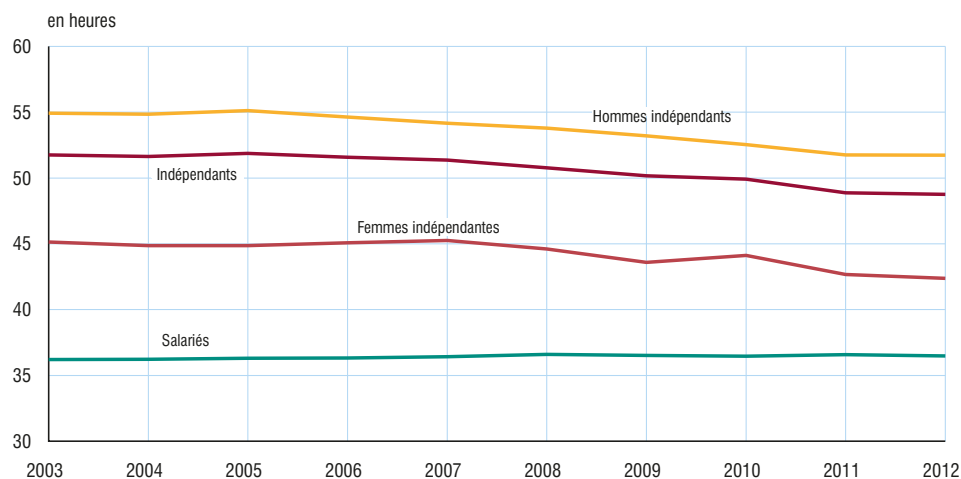
	Indépendants							Salariés
	Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Professions libérales	Professions intermédiaires	Ensemble	
Pénibilité physique	58,3	36,2	12,7	15,9	3,4	18,2	29,8	20,4
Cumul de contraintes de rythme	28,0	28,2	14,6	25,7	16,6	19,6	21,8	35,2
Devoir toujours ou souvent se dépêcher	46,0	49,3	48,5	66,0	49,6	53,7	50,3	46,4
Manque d'autonomie	9,7	7,1	6,1	2,5	2,4	5,1	6,0	23,9
Travailler toujours ou souvent seul	65,9	70,9	71,2	43,9	77,5	88,1	72,0	54,5
Forte emprise du travail	55,8	26,2	37,8	21,8	14,8	20,2	30,6	3,8
Crainte pour son emploi dans l'année qui vient	16,0	38,9	37,3	37,7	22,0	25,2	29,8	24,3

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : 46 % des agriculteurs exploitants déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher.

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2013.

2. Évolution du nombre moyen d'heures travaillées par semaine, selon le statut et le sexe



Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2003, les hommes indépendants déclaraient en moyenne 55 heures travaillées par semaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

1.8 Non-salariés sur le territoire métropolitain

Les **non-salariés** ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire. Ils sont relativement plus nombreux dans la moitié sud de la France : en 2011, plus de 12,5 % des personnes en emploi dans les **régions** Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse sont des non-salariés. À l'inverse, la part des non-salariés parmi l'ensemble des personnes en emploi est de 7 % en Île-de-France et dans le Nord - Pas-de-Calais. Les territoires dotés d'une économie résidentielle, principalement destinée à satisfaire les besoins des populations locales, où le poids de l'industrie et des services aux entreprises est faible, regroupent relativement plus de non-salariés en raison du type d'activité que ces derniers exercent. Dans les régions où la population âgée de 65 ans ou plus est importante, la part de non-salariés est également plus élevée, avec une forte présence dans les services aux particuliers.

À l'instar des salariés, 41 % des non-salariés travaillent dans trois régions : l'Île-de-France (18,5 %, dont 6,7 % à Paris), Rhône-Alpes (11,5 %) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (10,7 %). La répartition géographique des **auto-entrepreneurs** (AE) est un peu plus concentrée : 43 % sont établis dans ces trois mêmes régions. Les régions du pourtour méditerranéen sont, avec l'Île-de-France, celles où la part des auto-entrepreneurs parmi les non-salariés est la plus élevée (autour de 20 %). Elle est inférieure à 15 % dans certains départements ruraux : Cantal, Haute-Loire, Hautes-Alpes, Aveyron.

Dans toutes les régions, les non-salariés travaillent majoritairement dans les **services** : un sur deux en Poitou-Charentes et jusqu'à deux sur trois en Île-de-France. La région francilienne se distingue par la part élevée de non-salariés exerçant leur activité dans les services aux entreprises et mixtes (35 % contre 20 % pour la France métropolitaine). Cette spécificité est essentiellement liée aux activités spécialisées, scientifiques et techniques qui rassemblent 23 % des non-salariés, contre 12 % en France métropolitaine. L'activité des taxis est également un trait particulier

de cette région : 2,8 % des non-salariés exercent cette activité en Île-de-France, contre 1,2 % en France métropolitaine. Dans les autres régions, les non-salariés se retrouvent davantage dans les services aux particuliers y compris la santé. En Nord - Pas-de-Calais et Lorraine notamment, quatre non-salariés sur dix exercent dans ce secteur. Dans ces deux régions, les professions de santé sont surreprésentées (près de 20 % en Nord - Pas-de-Calais contre 16 % dans l'ensemble des régions), en lien avec la faible part des non-salariés dans l'emploi. En Corse, Bretagne, Basse-Normandie et Auvergne, l'hébergement et la restauration occupent 9 % des non-salariés (7 % sur l'ensemble du territoire). Parmi les autres **secteurs d'activité**, le commerce rassemble un non-salarié sur cinq, et la construction un sur sept. Le commerce occupe une place plus importante en Normandie et Auvergne (près de 25 % en Basse-Normandie), et la construction en Corse (plus de 20 %) ou en Poitou-Charentes.

Les **revenus d'activité** des non-salariés sont les plus élevés en Île-de-France : 3 900 euros nets par mois en moyenne pour les **indépendants « classiques »**, contre 3 120 en France métropolitaine, soit un écart en pourcentage comparable à celui concernant les salariés du secteur concurrentiel. En Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie, ils sont également supérieurs à la moyenne nationale : les activités les plus rémunératrices (professions de santé, professions techniques, scientifiques et juridiques) y sont surreprésentées et le revenu moyen mensuel est plus élevé qu'au niveau national, quelle que soit l'activité exercée. À l'inverse, les revenus des indépendants « classiques » sont plus faibles dans les régions du sud de la France, avec un minimum de 2 680 euros en Languedoc-Roussillon. Pour les AE, la répartition géographique des revenus d'activité est différente et les écarts plus resserrés. Leur revenu mensuel, de 460 euros en moyenne, s'étend de 380 euros dans le Limousin à 520 euros en Corse et 530 en Île-de-France. ■

Définitions

Services : services aux entreprises et mixtes, services aux particuliers (y compris santé et action sociale).

Non-salariés, auto-entrepreneurs, secteur d'activité, revenu d'activité, indépendants « classiques » : voir annexe Glossaire.

Régions : celles en vigueur à la date de rédaction de cette fiche.

Non-salariés sur le territoire métropolitain 1.8

1. Caractéristiques et revenus nets mensuels moyens des non-salariés selon la région en 2011

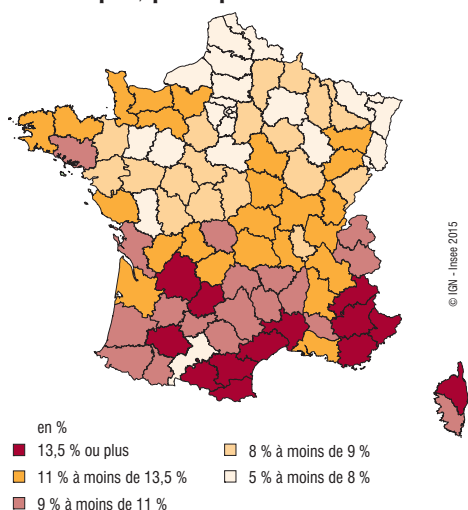
	Effectifs (en milliers)	Revenu mensuel moyen		Répartition par secteur ¹			
		Hors auto-entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Services aux entreprises et mixtes	Services aux particuliers (y compris santé)	Commerce et artisanat commercial	Construction
		(en euros)		(en %)			
Île-de-France	438	3 900	530	35,0	29,5	15,1	7,9
Nord - Pas-de-Calais	106	3 580	430	17,0	39,6	22,2	11,1
Picardie	50	3 340	450	16,1	35,5	21,9	16,1
Haute-Normandie	54	3 310	430	16,9	34,9	23,3	14,5
Alsace	60	3 210	440	21,2	36,6	20,7	11,7
Lorraine	67	3 200	410	15,5	38,2	21,6	14,6
Champagne-Ardenne	39	3 190	400	14,9	36,4	22,2	15,6
Basse-Normandie	51	3 050	450	14,0	35,1	24,4	15,8
Pays-de-Loire	120	3 040	440	16,9	34,4	21,2	15,6
Centre	81	3 040	420	16,5	33,5	22,3	16,3
Bretagne	120	2 990	450	15,4	37,4	20,2	15,0
Bourgogne	58	2 950	420	15,4	34,7	23,0	15,7
Franche-Comté	38	2 890	420	15,0	35,5	22,3	15,1
Provence - Alpes - Côte-d'Azur	253	2 870	470	19,4	36,1	19,1	14,2
Poitou-Charentes	66	2 860	410	15,4	33,2	22,6	17,4
Rhône-Alpes	273	2 850	460	18,7	36,7	19,1	14,2
Aquitaine	146	2 790	440	17,3	35,0	20,0	16,5
Corse	16	2 790	520	14,0	35,2	18,2	20,4
Auvergne	49	2 760	420	12,9	35,9	23,2	16,7
Limousin	26	2 760	380	13,8	36,1	21,7	16,9
Midi-Pyrénées	123	2 710	430	17,3	35,7	19,6	16,8
Languedoc-Roussillon	128	2 680	430	16,8	36,5	20,3	16,4
France métropolitaine	2 362	3 120	460	20,4	34,8	19,7	13,8

1. La répartition par secteur est rapportée à l'ensemble y compris secteurs indéterminés.

Champ : France métropolitaine, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

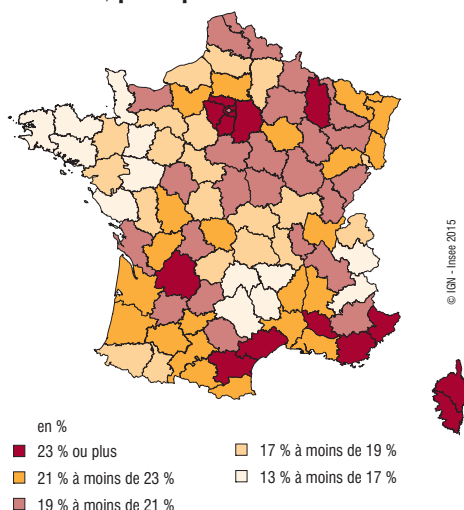
2. Part des non-salariés parmi les personnes en emploi, par département en 2011



Champ : France métropolitaine, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés pour les non-salariés ; estimations d'emploi localisées pour l'emploi total.

3. Part des auto-entrepreneurs parmi les non-salariés, par département en 2011



Champ : France métropolitaine, hors agriculture, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.9 Travailleurs indépendants en Europe

En 2012, au sein de l'Union européenne (UE28), 33,1 millions de personnes exercent leur activité principale comme **indépendants**, secteur agricole compris, soit 15 % de la population active occupée. Cette proportion atteint 32 % en Grèce ; elle est supérieure à 20 % en Italie, Portugal et Roumanie, et inférieure à 10 % en Estonie, Luxembourg, Danemark et Lituanie. Avec moins de 11 % d'indépendants, la France fait partie des pays européens où le travail indépendant est le moins répandu. Au niveau de l'UE28, le secteur agricole représente un emploi indépendant sur quatre. Le poids de ce secteur est prépondérant dans certains pays de l'est ou du sud de l'Europe (plus de 75 % en Roumanie, près de 50 % en Croatie, en Pologne ou au Portugal), alors qu'il est inférieur à 5 % en Slovaquie ou au Royaume-Uni. Dans près de trois quarts des cas, les indépendants européens exercent leur activité sans employer aucun salarié. Cette proportion atteint 94 % en Roumanie et descend à 53 % en Hongrie.

Dans l'UE28, un homme sur cinq travaille comme indépendant (19 %) contre une femme sur dix (10 %). Ainsi, moins d'un indépendant sur trois est une femme (31 %). Ce déséquilibre s'observe dans la totalité des pays européens, la part des femmes allant de 18 % à Malte à 40 % en Lettonie. La propension à être indépendant augmente avec l'âge : sur l'ensemble de l'Union, 33,4 % des actifs de 60 ans ou plus travaillent comme indépendants contre 6,6 % des moins de 30 ans. Le rapport de ces deux proportions varie de 1,8 en Slovaquie à 13,3 en Irlande, il est de 6,4 en France. La proportion d'indépendants est globalement moins élevée parmi les personnes de nationalité étrangère (12,7 %) que parmi l'ensemble des

actifs occupés, avec cependant de très fortes variations d'un pays à l'autre.

L'évolution récente du travail indépendant est marquée par deux grandes tendances jouant en sens inverse sur les effectifs. D'une part, le recul des activités agricoles et artisanales se poursuit dans de nombreux pays et d'autre part de nouvelles formes d'emploi émergent, ce qui contribue à son renouvellement (travail *freelance*, auto-entrepreneurs, « auto-employés », etc.). Le travail indépendant a fait l'objet de nombreuses politiques de soutien, notamment au niveau européen (stratégie de Lisbonne 2000, *Small business act* en 2008). Depuis 2008, de nombreux pays l'ont encouragé afin de lutter contre la hausse du chômage (*European economic recovery plan* en 2009). Les mesures adoptées ont généralement consisté à favoriser l'accès aux financements, à réduire la fiscalité et à simplifier les démarches administratives.

Entre 1995 et le début des années 2000, le nombre d'indépendants n'évolue que peu dans la plupart des grands pays européens. Il diminue de 10 % en France, reste stable au Royaume-Uni et augmente de 5 à 10 % en Italie, Espagne et Allemagne. À partir de 2002, on observe dans la plupart de ces pays, à l'exception de l'Italie, une phase de forte croissance du nombre d'indépendants, essentiellement portée par ceux qui n'emploient aucun salarié. En Allemagne, en France et au Royaume-Uni, la crise de 2008 vient ralentir ce mouvement mais la tendance à la hausse se poursuit ensuite. Entre 2002 et 2013, l'emploi indépendant augmente d'au moins 20 % dans ces trois pays. En Espagne et en Italie, le nombre de travailleurs indépendants tend à diminuer sous les effets de la crise. Au niveau de l'Union, depuis 2002, la hausse du travail indépendant est peu marquée (+ 6 %). ■

Définitions

Indépendant : la mesure du travail indépendant à l'échelle européenne provient des enquêtes *Labour force survey*. Il s'agit des personnes ayant déclaré exercer leur profession principale en tant qu'indépendant (à leur compte ou comme dirigeant salarié), à l'exception des travailleurs familiaux. Toutefois, certains travailleurs ne connaissent pas toujours leur statut exact et la notion de travailleur indépendant peut varier selon les pays.

Pour en savoir plus

- *Self-employment in Europe*, European employment observatory review, European Commission, 2010.
- "Dependent forms of self-employment in the UK: identifying workers on the border between employment and self-employment", IZA, n° 1963, février 2006.

Travailleurs indépendants en Europe 1.9

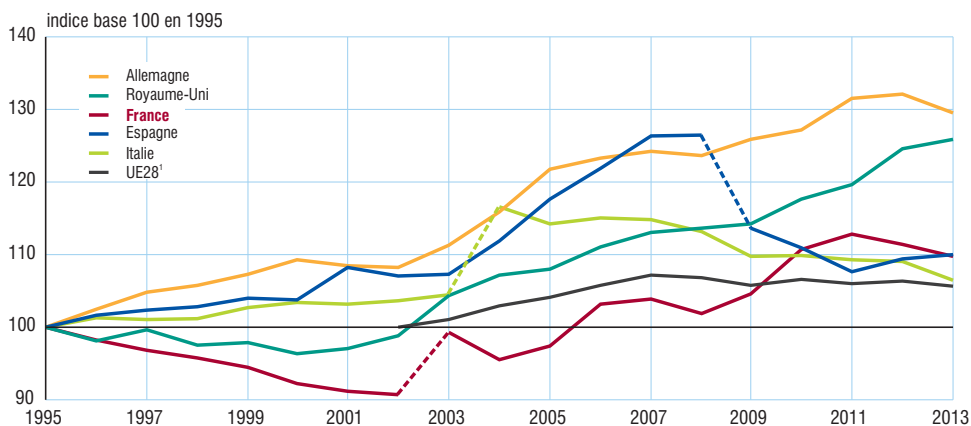
1. Part de travailleurs indépendants parmi les actifs occupés selon l'âge, le sexe, la nationalité en 2012

	Part des indépendants parmi les actifs occupés						Caractéristiques de l'emploi indépendant	
	Ensemble	Femmes	Moins de 30 ans	30 à 59 ans	60 ans ou plus	Étrangers	Poids du secteur agricole	
							Sans employé	
Grèce	31,9	23,7	15,1	32,5	61,8	9,9	36,5	77,6
Italie	23,4	16,3	15,0	22,7	53,3	12,3	8,5	71,9
Portugal	21,1	16,7	5,3	17,3	68,8	12,8	48,0	76,1
Roumanie	20,1	13,1	10,7	18,5	57,1	42,8	77,4	94,0
Pologne	18,9	14,2	8,7	20,6	35,0	30,3	48,7	77,9
Croatie	18,4	15,0	7,8	17,1	46,8	...	52,5	74,7
République tchèque	17,1	12,3	10,9	17,6	27,7	24,5	5,2	80,7
Espagne	16,6	12,2	6,8	16,9	37,4	12,1	13,6	66,1
Irlande	15,7	6,7	3,2	16,6	42,5	8,7	23,0	70,8
Slovaquie	15,4	9,8	12,3	15,9	21,9	...	3,6	80,3
UE28	15,2	10,3	6,6	15,8	33,4	12,7	25,7	73,2
Zone euro	15,0	10,3	6,0	15,6	34,0	12,1	18,5	69,3
Chypre	14,8	8,7	6,0	15,0	41,0	7,1	8,9	72,3
Royaume-Uni	14,6	9,4	7,3	15,3	29,1	15,0	4,6	82,8
Pays-Bas	14,5	10,7	5,7	16,0	30,6	14,4	9,5	74,1
Belgique	13,5	9,1	6,9	13,9	38,2	15,3	6,3	69,7
Malte	13,3	6,6	6,3	15,0	35,5	12,6	5,5	67,4
Finlande	12,7	8,4	4,7	13,2	27,2	7,7	20,5	68,2
Slovénie	12,2	7,7	4,8	12,5	37,8	12,7	32,9	72,0
Hongrie	11,3	8,2	4,5	11,7	37,1	21,7	19,8	53,5
Autriche	11,3	8,6	3,2	13,1	27,0	9,7	22,3	58,3
Allemagne	11,0	7,6	3,4	11,9	22,7	13,3	5,2	57,7
France	10,8	6,8	4,1	11,7	26,4	10,3	17,2	78,7
Bulgarie	10,8	7,5	4,3	11,3	20,4	34,6	31,6	68,1
Lettonie	10,5	8,3	5,0	11,7	13,7	7,0	37,9	62,7
Suède	10,2	5,7	3,6	10,3	21,7	11,2	11,2	63,2
Lituanie	9,7	7,5	5,3	10,4	14,0	3,8	42,7	77,4
Danemark	8,9	5,2	2,3	9,8	19,5	8,8	14,4	60,1
Luxembourg	8,4	7,3	4,6	8,3	29,2	7,7	13,5	62,8
Estonie	8,3	4,8	4,6	9,2	9,4	5,7	16,9	56,4

Champ : personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat, Labour force survey.

2. Évolution du nombre de travailleurs indépendants dans les principaux pays européens



1. Indice base 100 en 2002.

Champ : travailleurs indépendants âgés de 15 ans ou plus, hors travailleurs familiaux.

Source : Eurostat, Labour force survey.

Fiches sectorielles

2.1 Agriculture

Fin 2011, dans l'**agriculture**, 422 000 personnes exercent une activité non salariée en France métropolitaine, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit 15 % de l'ensemble des non-salariés. Plus du quart des **non-salariés** agricoles sont au **forfait**. Ce régime fiscal est particulièrement répandu dans les élevages d'ovins-caprins et l'arboriculture (plus de 40 %), ainsi que dans le maraîchage (38 %). Il est nettement plus rare dans les élevages de granivores et en céréales et grandes cultures.

Environ 12 % des exploitants cumulent leur activité avec un emploi salarié, soit un peu moins que dans les autres secteurs d'activité. Ces **pluriactifs** sont plus nombreux parmi les agriculteurs au forfait, notamment en céréales-grandes cultures, dans la viticulture et en cultures et élevages combinés. Parmi les exploitants ne bénéficiant pas du forfait, la pluriactivité est plus fréquente en céréales-grandes cultures et dans les élevages d'ovins et caprins. Les premiers disposent d'une organisation du travail sur l'année qui leur permet de se libérer pour d'autres activités, tandis que les seconds ont besoin d'un complément de revenu pour vivre et faire vivre leur exploitation.

Les femmes représentent le quart des non-salariés de l'agriculture. Cette part dépend relativement peu de l'**orientation** de la production. La part des 60 ans ou plus dépasse celle des moins de 30 ans (9,5 % contre 6,1 %), notamment dans la production végétale. Ceci s'explique pour partie par des difficultés d'installation pour les jeunes, liées au coût du foncier.

En 2011, le **revenu d'activité** moyen est de 1 750 euros nets par mois pour les agriculteurs hors forfait et de 460 euros pour les

bénéficiaires du forfait. Hors forfait, les revenus moyens sont les plus élevés dans les céréales-grandes cultures (2 360 euros) et la viticulture (2 210 euros) pour les productions végétales, et dans l'élevage de granivores pour les productions animales (1 620 euros). Loin derrière, l'élevage d'ovins-caprins ne dégage, hors forfait, qu'un revenu moyen de 850 euros. Parmi les exploitants hors forfait, 13 % ont des revenus négatifs ou nuls. C'est le cas de 31 % des éleveurs d'ovins-caprins et de 25 % des maraîchers et des arboriculteurs. La moitié de ceux qui ont dégagé un revenu positif perçoivent moins de 1 400 euros par mois, 10 % moins de 440 euros et 10 % plus de 4 120 euros.

Sur l'ensemble des non-salariés du secteur agricole, les femmes gagnent en moyenne 29 % de moins que les hommes. L'écart est plus faible dans la viticulture (16 %) où les revenus sont relativement élevés et dans l'élevage de bovins où ils sont peu dispersés. En revanche, il atteint 44 % dans l'arboriculture, où les revenus sont assez faibles.

En euros constants, le revenu moyen des exploitants hors forfait a fortement augmenté entre 2006 et 2011, année de revenus particulièrement élevés (+ 8,4 % en moyenne annuelle sur la période). Les exploitants agricoles doivent en général faire face à de fortes fluctuations de revenus en raison de la volatilité des prix et des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes. En 2011, la forte hausse du prix des céréales a permis aux producteurs de céréales et grandes cultures ainsi qu'aux exploitants en cultures et élevage combinés de dégager des revenus élevés. Le revenu des éleveurs, en baisse entre 2006 et 2009, s'est relevé en 2010 et 2011. ■

Définitions

Agriculture : ensemble des activités agricoles, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture. Voir *annexe Regroupements sectoriels*. L'**orientation** de la production retrace la spécialisation de chaque exploitation. Pour les productions végétales, sont distinguées les céréales et grandes cultures, comme la betterave et la pomme de terre, ou bien l'arboriculture ou la viticulture. Pour les productions animales, ce sont principalement les différents types d'élevage, herbivores comme les bovins, caprins et ovins, ou granivores comme les porcins et la volaille.

Forfait : régime fiscal proposé aux petites exploitations, à l'exception de celles qui vendent des animaux de boucherie/charcuterie, réalisant au maximum 76 300 euros de recettes en moyenne sur deux années successives. Le bénéfice agricole est alors calculé de manière forfaitaire et collective, en fonction du département et de la nature de l'exploitation. Le forfait est censé tenir compte de toutes les recettes et charges d'exploitation.

Non-salariés, pluriactifs, revenu d'activité : voir *annexe Glossaire*.

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des bénéficiaires du forfait agricole	Part des pluriactifs		Part des femmes	Structure par âge	
			Hors forfait	Au forfait		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Cultures	192	25,3	12,1	23,1	25,3	5,2	12,2
Céréales et grandes cultures	116	17,7	14,0	31,8	24,3	5,2	12,5
Légumes, fleurs, plantes	18	38,0	6,4	8,3	24,4	6,4	7,6
Vignes	48	35,2	8,8	21,0	28,0	4,9	13,5
Arboriculture	11	42,4	8,7	14,9	24,5	5,0	11,4
Production animale	179	29,6	6,7	16,4	26,1	6,8	7,1
Bovins	128	27,8	5,9	17,1	24,0	6,9	7,1
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	33	47,7	9,6	14,7	33,2	7,6	9,0
Granivores	18	9,2	7,7	14,9	28,8	4,8	3,6
Cultures et élevage combinés	51	15,2	6,8	20,7	23,8	6,6	7,4
Ensemble de l'agriculture	422	25,9	9,2	19,7	25,5	6,1	9,5

Champ : France métropolitaine, hors cotisants solidaires, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

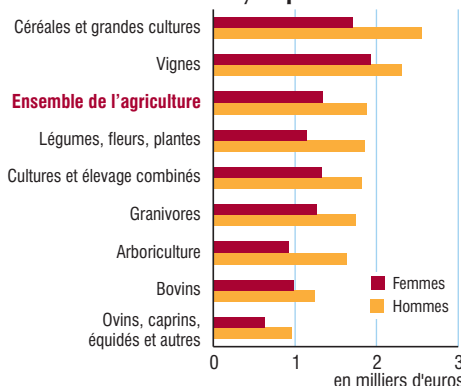
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors forfait)			
	Ensemble	Hors forfait	Au forfait	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent	
						moins de... ¹	plus de... ¹
Cultures	1 800	2 240	450	14,0	1 820	480	5 440
Céréales et grandes cultures	2 050	2 360	570	10,5	1 900	520	5 470
Légumes, fleurs, plantes	1 230	1 690	430	25,2	1 380	350	4 720
Vignes	1 560	2 210	330	18,6	1 810	460	5 800
Arboriculture	1 020	1 490	360	25,3	1 340	320	4 170
Production animale	980	1 200	450	14,1	1 090	390	2 660
Bovins	1 000	1 190	500	11,2	1 070	410	2 510
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	620	850	360	30,7	950	270	2 300
Granivores	1 500	1 620	270	13,3	1 420	450	3 740
Cultures et élevage combinés	1 540	1 710	570	9,1	1 450	520	3 650
Ensemble de l'agriculture	1 420	1 750	460	13,4	1 400	440	4 120

1. Hors revenus nuls.

Champ : France métropolitaine, hors cotisants solidaires, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011

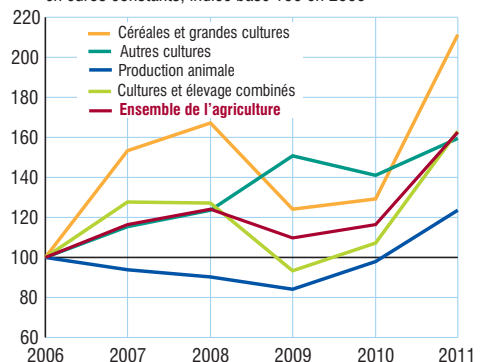


Champ : France métropolitaine, hors cotisants solidaires et hors forfait agricole, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen

en euros constants, indice base 100 en 2006



Champ : France métropolitaine, hors cotisants solidaires et hors forfait agricole, hors sylviculture, pêche, aquaculture et activités de soutien à l'agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.2 Industrie hors artisanat commercial

Fin 2011, dans l'**industrie hors artisanat commercial**, 105 000 personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit un peu moins de 5 % de l'ensemble des **non-salariés** (hors agriculture). Les non-salariés sont sous-représentés dans l'industrie : ils ne rassemblent que 3 % des personnes en emploi, contre 9 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles.

Plus du quart des non-salariés de l'industrie sont **auto-entrepreneurs** (27 %) contre 20 % tous secteurs confondus. Ce statut rencontre un réel succès dans des secteurs comme l'habillement ou la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie. En revanche, les auto-entrepreneurs sont peu nombreux dans le travail des métaux et quasiment absents de certaines activités, plus lucratives ou nécessitant davantage de moyens techniques, comme la fabrication de prothèses. 29 % des auto-entrepreneurs cumulent leur activité avec un emploi salarié. La **pluriactivité** est toutefois un peu moins répandue que dans l'ensemble des secteurs d'activité. Parmi les **indépendants « classiques »** de l'industrie, moins de 7 % sont pluriactifs, contre 10 % tous secteurs confondus.

En 2011, dans l'industrie hors artisanat commercial, le **revenu** moyen déclaré est de 2 300 euros nets par mois pour les indépendants « classiques » contre 400 euros pour les auto-entrepreneurs. Ce revenu est proche de celui déclaré dans la construction ou le commerce, supérieur à celui déclaré dans les services aux particuliers hors santé, mais inférieur à celui déclaré dans la santé et les services aux entreprises et services mixtes.

Les industries du textile, habillement, bois, ameublement et imprimerie, qui regroupent plus du tiers des effectifs non salariés de l'industrie, sont moins rémunératrices que le reste du secteur (travail des métaux, réparation et autres industries). Parmi les indépendants « classiques » dégagant un revenu positif, seul un sur deux gagne plus de 1 270 euros par mois dans ces activités alors que le revenu

médian est de 2 160 euros dans le reste du secteur. La dispersion des revenus dans le premier groupe d'activités est néanmoins comparable à celle du reste de l'industrie. Sur l'ensemble du secteur, un indépendant « classique » sur dix a déclaré un revenu nul, 10 % ont déclaré moins de 360 euros par mois tandis que les 10 % les mieux rémunérés ont perçu plus de 5 360 euros.

Un non-salarié de l'industrie sur quatre est une femme, contre un sur trois dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Elles représentent plus de 80 % des non-salariés dans l'habillement ou la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie, mais moins de 10 % dans le travail des métaux, la réparation et l'installation de machines et équipements. Les femmes sont ainsi très présentes dans des activités où les auto-entrepreneurs sont nombreux et les revenus moyens faibles. De fait, dans l'industrie, la spécialisation sectorielle des femmes est particulièrement poussée et l'écart de revenu moyen entre hommes et femmes nettement plus important que dans l'ensemble des activités non agricoles (48 % contre 24 % hors auto-entrepreneurs) ; cet écart de revenu persiste au sein des différentes activités.

Entre 2006 et 2011, dans l'industrie comme dans l'ensemble des secteurs d'activité, les indépendants « classiques » ont vu leur revenu moyen augmenter un peu plus vite que les prix (+ 3,1 % en euros constants), avec des évolutions semblables à celles observées tous secteurs confondus : évolution en euros constants positive en 2007, suivie de deux années de baisse gommées par les croissances de 2010 et 2011. Dans l'industrie, cependant, ce résultat est obtenu avec une baisse de 13 % du nombre d'indépendants « classiques » alors que, pour l'ensemble des activités non agricoles, les effectifs restent quasiment stables. Cette baisse des effectifs, en partie liée à l'essor de l'auto-entrepreneuriat à partir de 2009, est particulièrement prononcée dans les activités textiles, ameublement et imprimerie. ■

Définitions

Industrie hors artisanat commercial : ensemble de l'industrie manufacturière hors charcuterie, boulangerie et pâtisserie, et autres industries : industries extractives, énergie, eau, récupération et gestion des déchets. Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », non-salariés, pluriactivité, revenu d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Industrie hors artisanat commercial 2.2

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie	38	32,0	6,2	29,3	36,8	8,3	9,7
Travail des métaux, réparation et autres industries	67	24,1	7,1	29,3	20,9	6,7	10,0
Ensemble de l'industrie	105	27,0	6,8	29,3	26,7	7,3	9,9
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

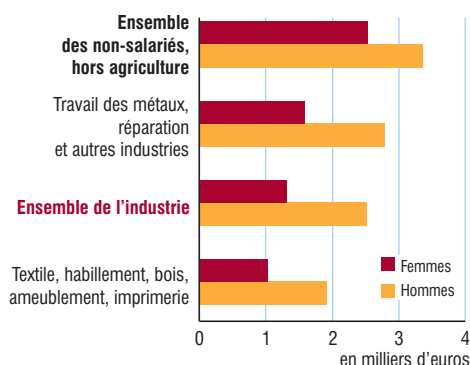
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent	
						moins de... ¹	plus de... ¹
Textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie	1 300	1 680	370	10,2	1 270	260	3 950
Travail des métaux, réparation et autres industries	2 130	2 610	430	10,2	2 160	450	5 940
Ensemble de l'industrie	1 830	2 300	400	10,2	1 820	360	5 360
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

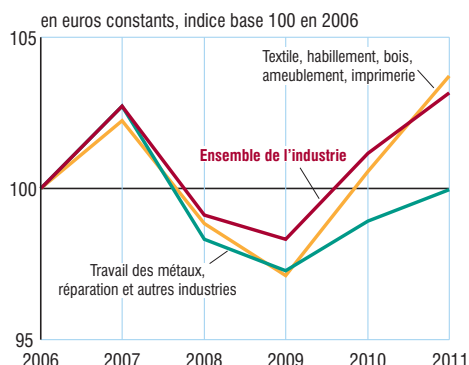
3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.3 Construction

Fin 2011, dans la **construction**, 332 000 personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. Elles représentent 14 % de l'ensemble des **non-salariés** (hors agriculture), alors que la construction ne pèse que 6 % de l'emploi salarié. Les non-salariés sont ainsi surreprésentés dans la construction (19 % des personnes en emploi, contre 9 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles). Plus de la moitié d'entre eux exercent leur activité dans le gros œuvre (93 000) ou les travaux de peinture (84 000). Ils sont plus rares dans la construction de bâtiments et le génie civil (15 000).

Les **auto-entrepreneurs** (AE) rassemblent près de 20 % des effectifs, comme dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Ils sont davantage présents dans les travaux de peinture et revêtement (27 % des non-salariés), ce qui peut s'expliquer par le faible montant des investissements nécessaires à cette activité et une relative simplicité technique. La pluriactivité est peu répandue dans la construction : seuls 4 % **des indépendants « classiques »** cumulent leur activité avec un emploi salarié contre 10 % tous secteurs confondus. Parmi les auto-entrepreneurs, la proportion de **pluriactifs** est nettement plus importante (21 %) mais reste inférieure à celle observée dans l'ensemble des activités.

La construction reste un secteur très masculin. Parmi les non-salariés, seulement 4 % sont des femmes contre 33 % tous secteurs confondus. Cette sous-représentation est encore plus marquée que pour les salariées du secteur (11 %), dont une partie assure des tâches administratives. La part des non-salariés de 60 ans ou plus est aussi nettement plus faible dans la construction que dans les autres activités : ils forment à peine plus de 5 % des effectifs contre 11 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Pénibilité des travaux et débuts d'activité précoce expliquent que les

cessations d'activité interviennent plus tôt dans ce secteur.

Le **revenu** mensuel moyen des indépendants « classiques » de la construction est de 2 310 euros, soit 25 % de moins que dans l'ensemble des secteurs non agricoles. À l'inverse, le revenu des auto-entrepreneurs (640 euros) est de 40 % supérieur à celui perçu dans l'ensemble des secteurs d'activité. Dans la construction, l'échelle des revenus est nettement plus resserrée que dans les autres secteurs. Parmi les indépendants « classiques », 6 % ont déclaré un revenu nul contre 10 % tous secteurs confondus. Hors revenus nuls, un sur dix a déclaré moins de 660 euros par mois et un sur dix plus de 4 610 euros, soit un **rapport interdécile** de 7 dans la construction contre 17 pour l'ensemble des secteurs non agricoles.

Les différences de revenus entre hommes et femmes sont plus marquées dans la construction que dans les autres secteurs d'activité : les indépendantes « classiques » gagnent en moyenne 1 590 euros par mois contre 2 300 euros pour les hommes, soit un écart de 32 % contre 24 % tous secteurs confondus.

Après une forte baisse en 2008 (-5 % en euros constants) qui s'est poursuivie à un rythme atténué en 2009 et 2010 (-2 % par an), le revenu moyen des indépendants « classiques » de la construction s'est stabilisé en 2011. Contrairement à l'ensemble des autres secteurs, il reste en recul de 7 % par rapport à 2006. Parallèlement, le secteur a connu une baisse de ses effectifs (hors AE) de l'ordre de 2 % sur la période (contre +0,6 % sur l'ensemble des secteurs non agricoles). La baisse des effectifs s'explique en partie par la mise en place en 2009 de l'auto-entrepreneuriat, qui a conduit certains entrepreneurs aux revenus limités à changer de statut. Ce processus a sans doute contribué à atténuer l'érosion du revenu moyen des indépendants « classiques ». ■

Définitions

Construction : ensemble de la construction de bâtiments, génie civil et travaux de construction spécialisés. Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, non-salariés, indépendants « classiques », pluriactifs, revenu d'activité, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première* n° 1487, février 2014.

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Gros œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)	93	18,0	4,5	19,8	3,8	10,3	5,0
Travaux d'installation : électricité	44	19,5	4,0	31,0	2,1	8,7	4,4
Travaux d'installation : plomberie, chauffage et autres	48	15,3	4,0	26,4	3,0	9,6	5,0
Travaux de finition : menuiserie	47	16,7	3,5	23,1	3,2	7,4	5,0
Travaux de finition : peinture, revêtements et autres finitions	84	27,1	3,5	17,1	4,6	9,7	4,8
Construction de bâtiments et génie civil	15	11,3	10,3	18,2	9,3	6,3	9,8
Ensemble de la construction	332	19,6	4,3	21,4	3,8	9,2	5,1
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

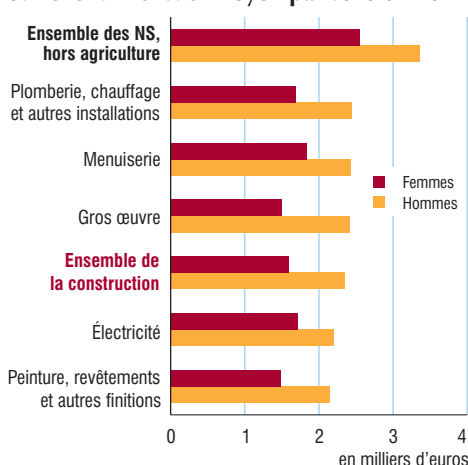
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Gros œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)	2 080	2 380	600	6,3	2 020	670	4 830
Travaux d'installation : électricité	1 920	2 190	690	5,0	1 880	640	4 230
Travaux d'installation : plomberie, chauffage et autres	2 190	2 420	730	5,1	2 070	710	4 790
Travaux de finition : menuiserie	2 150	2 400	730	4,7	2 030	710	4 690
Travaux de finition : peinture, revêtements et autres finitions	1 730	2 120	600	4,9	1 830	620	4 110
Construction de bâtiments et génie civil	2 340	2 550	620	17,4	2 070	590	6 130
Ensemble de la construction	2 010	2 310	640	5,9	1 970	660	4 610
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

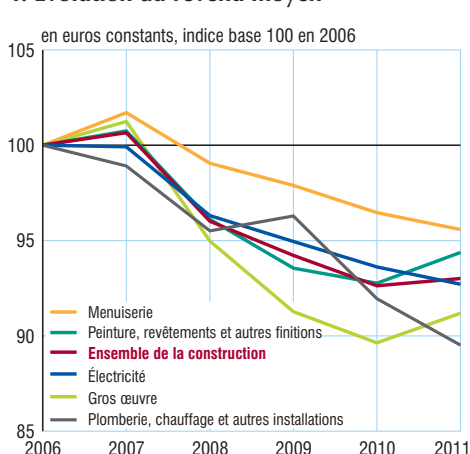
3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.4 Commerce et artisanat commercial

Fin 2011, 475 000 personnes, soit 21 % des **non-salariés**, exercent leur activité dans le **commerce**, en complément ou non d'une activité salariée. Les non-salariés représentent 13 % des personnes en emploi dans le secteur, contre 9 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Les trois quarts d'entre eux travaillent dans le commerce de détail : ils sont pharmaciens (25 000), exercent un **métier de bouche** (51 000) ou vendent au détail des articles divers (denrées alimentaires, habits, fleurs, meubles, etc.), principalement en magasin (167 000) mais aussi à distance (13 000), sur les éventaires et marchés (80 000) ou par d'autres canaux. Par ailleurs, 54 000 non-salariés vendent ou réparent des automobiles et 70 000 exercent dans le commerce de gros.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) représentent environ un cinquième des non-salariés du commerce, comme dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Ils sont surtout présents dans le commerce de détail hors magasin (plus de la moitié des non-salariés). Près d'un AE sur quatre est **pluriactif**, c'est-à-dire cumule une activité salariée et non salariée (près d'un sur trois dans l'automobile), contre à peine plus de 6 % des **indépendants « classiques »**. Globalement, la pluriactivité est moins fréquente dans le commerce que dans l'ensemble des secteurs non agricoles.

Les femmes forment le tiers des non-salariés du commerce, soit autant que dans l'ensemble des secteurs. Très peu nombreuses dans l'automobile (7 %), les métiers de bouche (19 %) et le commerce de gros (22 %), elles sont beaucoup plus présentes dans le commerce de détail et sont majoritaires parmi les pharmaciens (54 %). La part des non-salariés de moins de 30 ans est proche de 8 %. Elle est particulièrement faible dans la pharmacie (1 %), en raison de la durée des études préalables et de l'investissement nécessaire à l'installation. La part des 60 ans ou plus (11 %) est proche de celle

observée tous secteurs confondus. Elle est presque deux fois plus faible dans l'automobile et les métiers de bouche.

En 2011, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés du commerce (AE inclus) est de 1 930 euros nets par mois, soit nettement moins que pour l'ensemble des non-salariés (2 600 euros). Cette rémunération moyenne s'étend de 7 830 euros dans la pharmacie à 540 euros dans le commerce de détail hors magasin. Les indépendants « classiques » gagnent en moyenne 2 300 euros contre 320 euros pour les AE, dont l'activité non salariée est souvent une activité d'appoint. Plus d'un indépendant « classique » sur dix n'a tiré aucune rémunération de son activité. Parmi ceux qui ont dégagé un revenu positif, 10 % gagnent moins de 280 euros par mois et la moitié moins de 1 620 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés touchent plus de 5 650 euros. Hors AE, les femmes gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes, écart nettement inférieur à celui constaté dans les autres secteurs d'activité. L'écart est toutefois plus élevé dans les métiers de bouche et le commerce de gros.

Entre 2006 et 2011, le revenu moyen des indépendants « classiques » n'augmente que de 1 % dans le commerce (en euros constants), contre 2,9 % pour l'ensemble des non-salariés (hors agriculture). Tous les secteurs du commerce ont été touchés par la récession de 2008-2009, qui s'est traduite par une baisse généralisée des revenus. En 2011, le revenu moyen en euros constants n'a pas retrouvé son niveau de 2006 dans la pharmacie, l'automobile, et surtout dans les métiers de bouche. Inversement, dans le commerce de gros et les autres activités de commerce de détail, il a augmenté de 5 % ou plus. Cette hausse peut en partie s'expliquer par la montée en charge du statut d'AE qui attire depuis 2009 des indépendants ayant de faibles revenus, entraînant à la hausse le revenu moyen des indépendants « classiques ». ■

Définitions

Commerce : ensemble des entreprises du commerce et de l'artisanat commercial. Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Métiers de bouche : regroupent l'artisanat commercial (boulangers, pâtisseries, charcutiers), classé par la nomenclature d'activités française (NAF) dans l'industrie agroalimentaire, et certaines activités du commerce de détail alimentaire (boucherie, poissonnerie, commerce de pain). Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, non-salariés, indépendants « classiques », pluriactifs, revenu d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Commerce et artisanat commercial 2.4

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Commerce et réparation d'automobiles	54	14,9	5,5	31,5	7,3	9,6	6,1
Commerce de gros	70	14,0	9,9	25,9	22,0	6,4	13,8
Commerce pharmaceutique	25	0,0	2,0	n.s.	54,5	1,1	13,4
Métiers de bouche	51	2,3	3,2	n.s.	19,2	7,2	5,2
Autre commerce de détail en magasin	167	9,7	6,6	25,1	45,6	6,2	12,0
Commerce de détail hors magasin	107	53,1	7,9	23,3	33,7	12,4	11,6
Ensemble du commerce	475	19,4	6,4	24,7	32,7	7,9	10,8
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

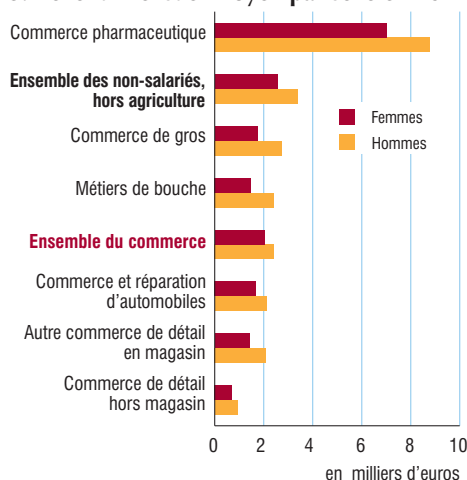
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Commerce et réparation d'automobiles	1 880	2 080	550	10,2	1 800	490	4 550
Commerce de gros	2 260	2 540	430	17,3	2 030	380	6 590
Commerce pharmaceutique	7 830	7 840	n.s.	1,8	6 380	2 340	15 470
Métiers de bouche	2 220	2 250	n.s.	5,9	1 880	650	4 650
Autre commerce de détail en magasin	1 670	1 790	420	12,9	1 430	320	4 330
Commerce de détail hors magasin	540	870	240	11,2	530	80	2 230
Ensemble du commerce	1 930	2 300	320	11,3	1 620	280	5 650
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011

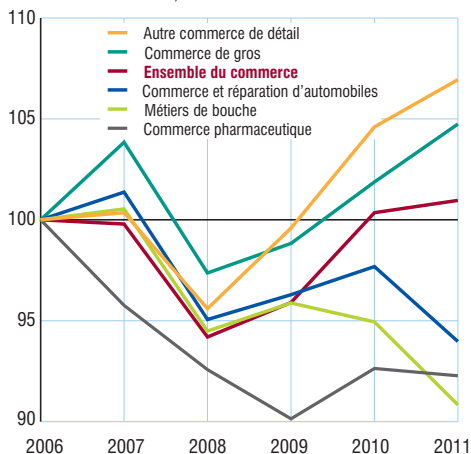


Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen

en euros constants, indice base 100 en 2006



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.5 Transports et entreposage

Fin 2011, 58 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur des **transports** et de l'entreposage. Elles représentent 4 % des personnes en emploi dans le secteur, contre 9 % pour l'ensemble des secteurs non agricoles. Avec respectivement 29 000 et 21 000 **non-salariés**, les activités de taxi et de transport routier de fret (services de déménagement compris) concentrent près de 90 % des non-salariés du transport.

Sur dix non-salariés du secteur, sept exercent comme entrepreneurs individuels et trois gèrent une société. Mais ce rapport est inversé dans le transport routier de fret où près de six indépendants sur dix sont gérants. Parmi les entrepreneurs individuels, 2 400 sont **auto-entrepreneurs**, soit 4 % des non-salariés du secteur, contre 20 % tous secteurs confondus. Le faible attrait de ce statut dans le secteur du transport s'explique par l'importance des frais liés à de telles activités, difficilement compatible avec le plafond de chiffre d'affaires imposé par les règles d'exercice sous ce régime, et par d'autres raisons réglementaires : les transporteurs routiers de fret restent tenus de s'inscrire au registre du commerce et des sociétés (RCS) et les taxis bénéficient d'un taux d'imposition avantageux dans le cadre du régime réel.

L'activité non salariée peut s'exercer en complément d'un emploi salarié. Cette situation concerne très peu les exploitants de taxis (moins de 4 % de **pluriactifs**, hors auto-entrepreneurs). En revanche, la part des non-salariés pluriactifs dans le transport routier de fret est comparable à celle observée dans l'ensemble des secteurs (environ 10 %, hors AE). Quant aux auto-entrepreneurs, ils comptent un peu moins d'un tiers de pluriactifs dans l'ensemble du secteur, comme au sein des différentes activités de transport.

Le transport est un secteur majoritairement masculin et la faible présence des femmes parmi le personnel salarié (environ 27 %) est encore plus manifeste chez les non-salariés (12 %). Avec une part de 6 %, les moins de 30 ans sont peu représentés en comparaison de leurs homologues salariés (17 %).

En 2011, le **revenu** moyen des **indépendants « classiques »** du transport s'élève à 1 790 euros nets mensuels, le classant parmi les secteurs les moins rémunérateurs. Il est de 1 410 euros pour les exploitants de taxis, et de 2 190 euros pour les transporteurs routiers de fret. Mais ces montants moyens masquent une grande variété de situations individuelles. Certains indépendants « classiques » n'ont tiré aucune rémunération de leur activité non salariée en 2011 car ils n'ont pas dégagé de bénéfice ou se rémunèrent sous forme de dividendes : leur part est de 7 % dans l'ensemble des transports, moins de 4 % chez les taxis. Parmi ceux qui ont dégagé un revenu positif, la moitié gagne moins de 1 400 euros par mois et 10 % moins de 540 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 3 700 euros.

La rémunération moyenne des femmes est de 13 % inférieure à celle des hommes (hors AE). Le différentiel atteint jusqu'à 39 % dans le transport routier de fret. À l'inverse, dans les activités de taxi, elles dégagent un revenu moyen supérieur de 22 % à celui des hommes.

En euros constants, le revenu moyen des indépendants « classiques » exerçant dans le transport a chuté de 6,4 % entre 2006 et 2011 (contre + 2,9 % tous secteurs confondus). La baisse du revenu moyen sur cette période atteint 9,2 % dans le transport routier de fret, dans un contexte de forte contraction de cette activité (- 16 % de tonnes-km entre 2006 et 2011). ■

Définitions

Transports : recouvre les transports de passagers ainsi que ceux de marchandises quel qu'en soit le mode (route, fer, aérien, etc.), les activités de poste et de courrier ainsi que les activités connexes telles que l'exploitation des infrastructures, la manutention et l'entreposage. Sont ici plus particulièrement analysées les activités de taxi, y compris véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et le transport routier de fret, qui concentrent près de 90 % des non-salariés du secteur des transports. Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, non-salariés, indépendants « classiques », pluriactifs, revenu (d'activité) : voir *annexe Glossaire*.

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011 selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Taxis (y compris VTC)	29	1,6	3,5	29,4	10,1	4,9	11,2
Transport routier de fret, déménagement	21	2,7	10,0	31,7	12,8	7,3	8,4
Autres activités de transport et entreposage	7	19,2	11,9	29,7	15,2	9,2	13,3
Ensemble des transports	58	4,2	6,8	30,1	11,7	6,3	10,4
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

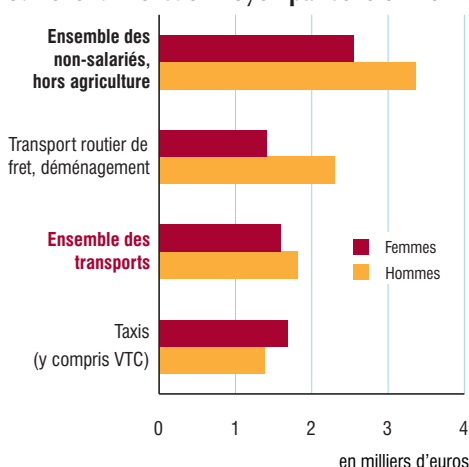
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non- salariés gagnent plus de... ¹	10 % de non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Taxis (y compris VTC)	1 400	1 410	470	3,5	1 160	550	2 640
Transport routier de fret, déménagement	2 140	2 190	380	10,7	1 970	590	4 570
Autres activités de transport et entreposage	1 990	2 320	360	15,1	1 760	380	5 630
Ensemble des transports	1 740	1 790	390	7,4	1 400	540	3 700
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011

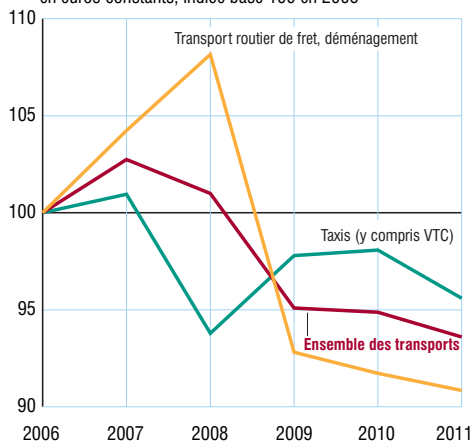


Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen

en euros constants, indice base 100 en 2006



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.6 Services aux entreprises et services mixtes

Fin 2011, dans les **services aux entreprises et les services mixtes**, 479 000 personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. Elles représentent 9 % des personnes en emploi dans ce secteur, soit la même proportion que dans l'ensemble des secteurs non agricoles.

Hors agriculture, un **non-salarié** sur cinq travaille dans ce secteur. 29 % d'entre eux sont **auto-entrepreneurs** (AE), contre 20 % tous secteurs confondus. Les AE sont quasiment absents des activités juridiques et comptables, composées essentiellement de professions libérales réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut. Ils sont, en revanche, très présents dans certaines activités spécialisées (*design*, photographie, etc.), l'information et la communication ou les services administratifs et de soutien aux entreprises. La pluriactivité est relativement répandue dans les services aux entreprises et services mixtes. Ainsi, près de quatre AE sur dix cumulent leur activité non salariée avec un emploi salarié. Parmi les **indépendants « classiques »**, près de 12 % sont **pluriactifs**, avec un pic à 17 % dans le conseil de gestion.

Les femmes représentent 31 % des indépendants du secteur. Elles sont très peu présentes dans l'information et la communication (15 %), ainsi que dans les activités financières et d'assurance (19 %), secteur qui compte pourtant une majorité de femmes parmi les salariés. La part des femmes est plus élevée dans les activités juridiques et comptables (43 %).

En 2011, le **revenu** moyen est de 4 270 euros nets par mois pour les indépendants « classiques » contre 540 euros pour les auto-entrepreneurs. Hors AE, les activités les plus rémunératrices sont les activités juridiques et comptables (8 890 euros) ; les moins rémunératrices sont les services administratifs et de soutien (2 280 euros) qui regroupent notamment le

nettoyage, la sécurité ou la location de véhicules, biens et équipements divers. Ces moyennes masquent de fortes disparités : 13 % des indépendants « classiques » n'ont tiré aucune rémunération de leur activité non salariée en 2011, 3 % dans les activités juridiques et comptables, 25 % dans l'immobilier. Parmi ceux qui ont dégagé un revenu positif, la moitié gagnent moins de 2 770 euros par mois et 10 % moins de 510 euros, alors que les 10 % les mieux rémunérés touchent plus de 10 460 euros.

Sur l'ensemble du secteur, les femmes gagnent en moyenne 29 % de moins que les hommes (hors auto-entrepreneurs). L'écart est d'autant plus important que le revenu moyen est élevé : il atteint 48 % dans les activités juridiques et comptables.

En euros constants, le revenu moyen des indépendants « classiques » a peu varié entre 2006 et 2011 (+ 1,3 % contre + 2,9 % tous secteurs confondus). Cette stabilité apparente masque deux mouvements d'ampleur marquée, avec une forte baisse en 2008 (- 10 %) et 2009 (- 2,5 %) puis une reprise en 2010 (+ 7 %) et 2011 (+ 4,6 %). Les plus touchés par la crise sont les non-salariés travaillant dans l'immobilier, dont le marché a subi une nette contraction des ventes en volume, et ceux des services aux entreprises, qui subissent en premier la réduction des dépenses des entreprises en période difficile. Dans l'information et la communication, le revenu des indépendants « classiques » s'accroît sensiblement entre 2006 et 2011. En effet, l'informatique, principale composante de ce secteur, a été peu touchée par la crise. En outre, à partir de 2009, l'essor de l'auto-entrepreneariat, qui attire les entreprises générant un faible revenu, crée un effet de sélection jouant à la hausse sur le revenu moyen des indépendants « classiques ». ■

Définitions

Services aux entreprises et services mixtes : ensemble des services aux entreprises proprement dits (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien), et des services dits « mixtes », qui s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers (information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières). Voir annexe *Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », non-salariés, pluriactifs, revenu (d'activité) : voir annexe *Glossaire*.

Services aux entreprises et services mixtes 2.6

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011 selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Information et communication	61	41,0	14,1	45,2	14,6	18,3	7,1
Activités financières et d'assurance	29	7,6	9,0	22,5	18,8	3,9	15,3
Activités immobilières	39	11,0	12,0	16,9	31,7	5,1	17,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	278	28,2	10,7	37,1	33,8	8,9	18,0
Activités juridiques et comptables	74	1,5	6,2	35,9	43,4	7,0	15,2
Conseil de gestion	79	40,1	17,1	37,6	32,8	6,3	23,8
Architecture-ingénierie	60	17,6	10,2	35,0	17,1	5,5	20,3
Autres activités spécialisées	65	53,8	12,3	37,3	39,8	17,4	12,0
Services administratifs et de soutien	72	42,6	15,4	38,0	37,0	10,4	11,1
Ensemble des services aux entreprises et services mixtes	479	29,3	11,6	37,9	30,8	9,7	15,4
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

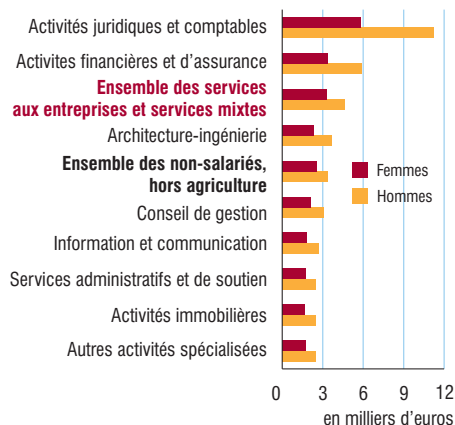
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non- salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent	
						moins de... ¹	plus de... ¹
Information et communication	1 730	2 580	460	17,2	2 180	310	6 630
Activités financières et d'assurance	5 090	5 440	520	10,8	4 490	810	12 300
Activités immobilières	2 050	2 230	490	24,7	1 880	330	6 400
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 950	5 160	620	10,3	3 120	620	12 370
Activités juridiques et comptables	8 790	8 890	790	3,2	5 090	1 460	20 720
Conseil de gestion	1 970	2 790	710	19,5	2 210	350	7 490
Architecture-ingénierie	3 020	3 460	750	10,4	2 680	630	7 820
Autres activités spécialisées	1 320	2 240	480	14,1	1 650	290	5 440
Services administratifs et de soutien	1 510	2 280	430	17,1	1 690	310	5 810
Ensemble des services aux entreprises et services mixtes	3 230	4 270	540	13,4	2 770	510	10 460
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011

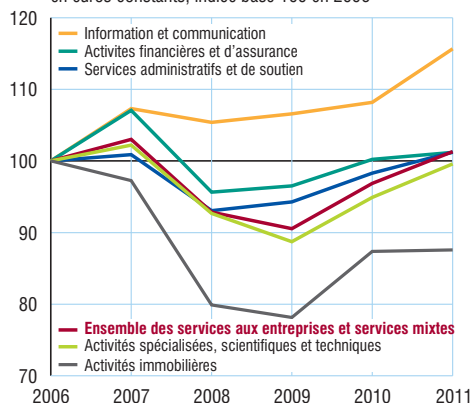


Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen

en euros constants, indice base 100 en 2006



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.7 Services aux particuliers hors santé

Fin 2011, 468 000 personnes exercent une activité non salariée dans les **services aux particuliers hors santé**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. Les **non-salariés** représentent 7 % des personnes en emploi dans le secteur, contre 9 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Les services aux particuliers rassemblent un non-salarié sur cinq, hors agriculture. Parmi eux, plus du tiers exerce dans l'hébergement et la restauration, dont 84 % dans la restauration, activité beaucoup moins capitalistique que l'hébergement et donc mieux adaptée à des entrepreneurs individuels. Un autre tiers se trouve dans les services personnels, majoritairement dans la coiffure ou les soins de beauté.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) représentent 30 % des non-salariés des services aux particuliers, contre 20 % tous secteurs confondus. Ce statut rencontre un vrai succès dans certains services personnels tels que l'entretien corporel, mais aussi dans les arts, spectacles et activités récréatives et dans les activités d'enseignement (soutien scolaire, formation professionnelle et enseignement culturel, tout particulièrement). En revanche, les AE sont peu nombreux dans l'hébergement et la restauration (8 %), sauf chez les traiteurs (44 %). Près de quatre AE sur dix cumulent leur activité non salariée avec un emploi salarié (39 %), proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble des secteurs (33 %). La **pluriactivité** est très fréquente dans l'enseignement, aussi bien chez les AE (54 %) que chez les **indépendants « classiques »** (23 %), ou dans les arts, spectacles et activités récréatives. Elle est plus rare dans l'hébergement et la restauration ainsi que dans la coiffure.

Les femmes représentent 48 % des non-salariés du secteur contre 33 % tous secteurs confondus. Elles sont très présentes dans les services personnels, notamment la coiffure et les soins de beauté (86 %). Dans les autres activités, leur part s'échelonne de 35 % dans les arts et spectacles à 41 % dans l'enseignement.

En 2011, dans les services aux particuliers hors santé, les indépendants « classiques » ont retiré 1 480 euros nets par mois de leur activité non salariée, soit deux fois moins que dans l'ensemble des secteurs. Ce revenu moyen va de 1 200 euros dans les arts, spectacles et activités récréatives à 1 690 euros dans l'hébergement et la restauration. Sur l'ensemble du secteur, plus d'un indépendant « classique » sur dix n'a déclaré aucune rémunération, proportion variant de 6 % dans la coiffure à 20 % dans les arts et spectacles. Parmi ceux qui ont dégagé un revenu, la moitié ont déclaré moins de 1 180 euros par mois et 10 % moins de 270 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés ont touché plus de 3 340 euros. Les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes, écart légèrement supérieur à celui constaté pour l'ensemble des non-salariés. Cet écart est cependant plus faible dans l'enseignement (17 %).

En euros constants, le revenu moyen des indépendants « classiques » exerçant dans les services aux particuliers a légèrement augmenté entre 2006 et 2011 (+ 2,3 % sur cinq ans, contre + 2,9 % tous secteurs confondus), malgré une baisse significative en 2008 (- 4,6 %), du fait de la récession. Dans l'hébergement et la restauration, le revenu moyen est resté stable entre 2006 et 2011, tandis que dans la coiffure et les soins de beauté, il demeure nettement inférieur à son niveau d'avant la crise. Au contraire, dans les arts, spectacles et activités récréatives et dans l'enseignement, les indépendants « classiques » ont bénéficié d'une forte croissance de leurs revenus à partir de 2009, après un recul modeste en 2007 et 2008. La forte hausse des revenus dans ces secteurs (+ 10 % entre 2006 et 2011) peut être en partie liée à l'essor de l'auto-entrepreneuriat qui, en attirant les entreprises générant un faible revenu, a pu jouer à la hausse sur le revenu moyen des indépendants « classiques ». ■

Définitions

Services aux particuliers hors santé : ce secteur recouvre l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement (formation continue, soutien scolaire, enseignement artistique, culturel, sportif, enseignement de la conduite) et diverses activités de services aux personnes telles que la réparation d'ordinateurs ou la coiffure. Voir *annexe Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, indépendants « classiques », non-salariés, pluriactivité, revenu d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Services aux particuliers hors santé 2.7

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011 selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Hébergement et restauration	164	7,9	6,7	24,4	36,3	6,8	9,9
Arts, spectacles et activités récréatives	48	47,5	20,2	48,0	35,1	15,2	12,7
Services personnels	171	38,1	6,0	30,7	66,0	14,6	7,1
Coiffure et soins de beauté	91	26,1	4,0	22,3	85,7	18,3	5,3
Autres services personnels	80	51,8	9,6	35,6	43,3	10,4	9,1
Enseignement	85	45,5	23,4	53,8	41,0	12,2	12,7
Ensemble des services aux particuliers hors santé	468	29,8	9,9	39,3	47,9	11,5	9,7
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

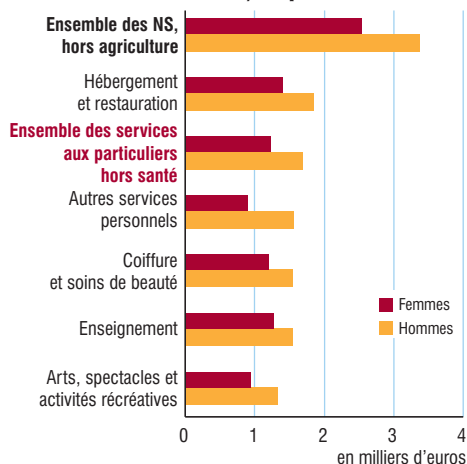
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Hébergement et restauration	1 600	1 690	480	12,7	1 350	340	3 950
Arts, spectacles et activités récréatives	790	1 200	310	20,0	740	90	3 130
Services personnels	940	1 270	370	7,9	1 100	320	2 540
Coiffure et soins de beauté	1 050	1 260	410	5,7	1 150	390	2 390
Autres services personnels	810	1 280	340	11,9	990	230	2 950
Enseignement	1 050	1 460	500	10,1	1 090	190	3 430
Ensemble des services aux particuliers hors santé	1 180	1 480	410	11,3	1 180	270	3 340
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

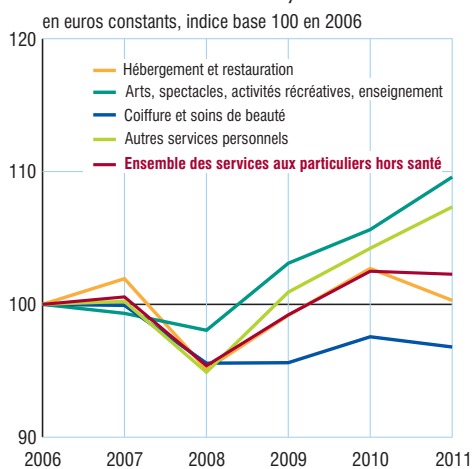
3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.8 Santé et action sociale

Fin 2011, 380 000 personnes exercent une activité non salariée dans les activités de **santé et action sociale**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. Elles représentent 10 % des personnes en emploi dans ce secteur, soit un peu plus que la part des **non-salariés** dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Hors agriculture, un non-salarié sur six travaille dans ce secteur. La grande majorité exerce une profession de santé en libéral. Les médecins libéraux généralistes et spécialistes (y compris les non-salariés des laboratoires d'analyses médicales) et les dentistes rassemblent 43 % des effectifs, pratiquement à égalité avec les sages-femmes et professions paramédicales : infirmiers notamment, professionnels de la rééducation (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes etc.) ou pédicures-podologues.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) sont quasiment absents de ces professions, qui n'ouvrent généralement pas droit à ce statut. Ils représentent cependant 41 % des non-salariés dans les autres activités de santé (psychothérapeutes, psychanalystes, psychologues cliniciens, diététiciens, magnétiseurs ou autres professions non réglementées) et dans l'action sociale (aide à domicile). Dans ces activités, la moitié des auto-entrepreneurs sont **pluriactifs**.

La pluriactivité est par ailleurs très répandue parmi les médecins libéraux : 29 % d'entre eux exercent une activité salariée à l'hôpital ou en centre de santé en marge de leur activité en cabinet.

Plus d'un non-salarié de la santé et action sociale sur deux est une femme. Si cette proportion atteint 70 % parmi les professions paramédicales, elle est seulement de 34 % parmi les médecins.

En 2011, le **revenu d'activité** mensuel moyen que les non-salariés travaillant dans la santé ou l'action sociale (AE inclus) tirent de leur activité non salariée s'élève à 5 340 euros

nets, soit le double du revenu moyen tous secteurs confondus. Cependant, les rémunérations sont hétérogènes. Les médecins et dentistes perçoivent ainsi plus de 8 000 euros en moyenne par mois, contre 3 420 euros pour les sages-femmes, infirmiers et autres professionnels paramédicaux. Dans les autres activités du secteur, le revenu moyen est très inférieur.

Les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes dans la santé et action sociale, contre un quart de moins dans l'ensemble des secteurs. Non seulement elles sont sous-représentées dans les professions les mieux rémunérées mais elles perçoivent aussi, à profession identique, un revenu moindre que celui des hommes. Ainsi, les femmes médecins gagnent en moyenne 38 % de moins que leurs collègues masculins, en partie parce qu'elles sont sous-représentées dans les spécialités les mieux rémunérées.

Entre 2006 et 2011, le revenu moyen des professionnels libéraux de la santé et de l'action sociale a progressé davantage que pour l'ensemble des non-salariés (+ 5,1 % en euros constants contre + 2,9 %, hors AE). Les revenus des médecins et dentistes ont été particulièrement dynamiques (+ 11,7 %), et dans une moindre mesure ceux des vétérinaires. Des revalorisations tarifaires ou l'entrée en vigueur en 2005 du « parcours de soins coordonnés », qui affirme le rôle du médecin traitant, ont favorisé la progression du revenu des médecins. Pour les médecins généralistes en particulier, le contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI), mis en place en 2009, a institué des rémunérations forfaitaires en fonction de leur pratique. En revanche, les revenus des autres professionnels de santé ont très peu progressé. En effet, si le revenu des infirmiers libéraux a fortement augmenté sur la période, celui des autres professionnels paramédicaux a dans l'ensemble diminué. ■

Définitions

Santé et action sociale : ensemble des activités liées à la santé et à l'action sociale (activités afférentes à la santé humaine dispensées par des médecins, des dentistes ou des praticiens paramédicaux, services d'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement, vétérinaires). Ce secteur regroupe très majoritairement les activités pour la santé humaine s'exerçant en pratique libérale, au cabinet du praticien. Les non-salariés sont très peu présents dans les activités dispensées en établissements (hôpitaux, établissements pour personnes âgées ou handicapées, pour enfants et jeunes en difficultés, etc.). Voir annexe *Regroupements sectoriels*.

Auto-entrepreneurs, non-salariés, pluriactifs, revenu d'activité : voir annexe *Glossaire*.

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Médecine	127	0,1	28,8	n.s.	33,8	2,2	24,7
Pratique dentaire	36	0,0	6,9	n.s.	37,1	6,3	17,4
Vétérinaires	10	0,6	6,5	n.s.	31,4	3,9	8,4
Sages-femmes et professions paramédicales	168	0,9	11,2	46,3	70,0	14,5	8,4
Autres services de santé et action sociale	39	41,0	26,5	49,7	67,1	9,0	11,1
Ensemble des activités de santé et action sociale	380	4,6	17,8	49,4	53,5	8,8	15,0
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

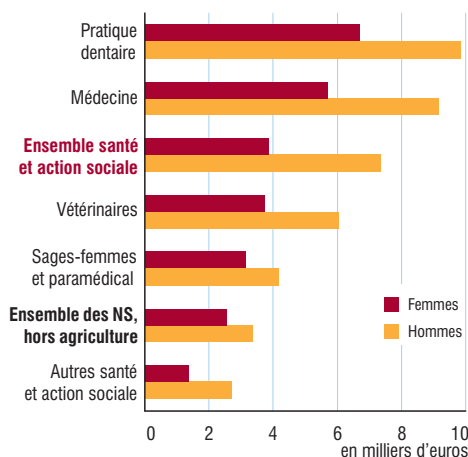
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto- entrepreneurs	Auto- entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Médecine	8 000	8 000	n.s.	1,7	6 580	2 120	15 650
Pratique dentaire	8 680	8 680	n.s.	1,2	7 170	2 670	16 180
Vétérinaires	5 290	5 310	n.s.	2,0	4 810	1 620	9 780
Sages-femmes et professions paramédicales	3 420	3 440	680	2,0	3 150	1 190	6 080
Autres services de santé et action sociale	1 310	1 900	370	9,9	1 420	240	4 400
Ensemble des activités de santé et action sociale	5 340	5 550	400	2,3	4 170	1 270	11 490
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls.

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

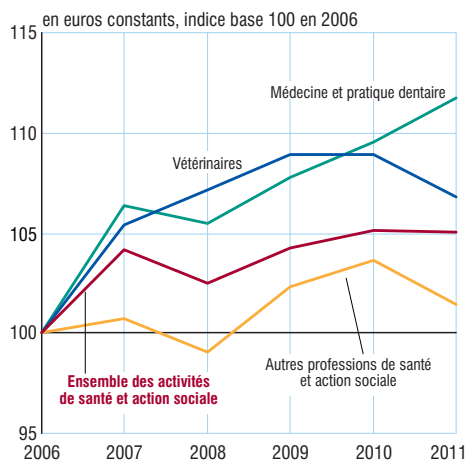
3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.9 Professions libérales

Fin 2011, 784 000 **non-salariés** exercent une **profession libérale**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit un tiers de l'ensemble des non-salariés. Environ la moitié d'entre eux exercent dans la santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.), 8 % dans le domaine juridique (avocats, notaires, etc.) et 42 % dans le domaine « technique », englobant les métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre (architectes réglementés ou d'intérieur, géomètres, etc.), les activités d'expertise et de conseil, de comptabilité, d'assurance ou d'enseignement, ainsi que les intermédiaires du commerce de gros.

Les **auto-entrepreneurs** (AE) représentent 18 % des professionnels libéraux, contre 20 % de l'ensemble des non-salariés. Quasi-absents des activités juridiques ou de santé composées essentiellement de **professions réglementées** n'ouvrant pas droit à ce statut, ils forment plus du tiers des effectifs dans le domaine « technique ».

Les professionnels exerçant une activité libérale sont plus âgés que les autres non-salariés : fin 2011, 16 % d'entre eux ont 60 ans ou plus, contre 11 % pour l'ensemble. La part des non-salariés de 60 ans ou plus est particulièrement élevée parmi les médecins (25 %) ou les comptables (22 %). Les femmes, bien que minoritaires, sont plus présentes parmi les professionnels libéraux que parmi les non-salariés dans leur ensemble (44 % contre 33 %). Leur part devrait augmenter dans les années à venir : dans les activités juridiques ou de santé, elles représentent les deux tiers des non-salariés de moins de 35 ans.

En 2011, le **revenu d'activité** moyen est de 5 280 euros nets par mois pour les professionnels

libéraux hors AE, contre 560 euros pour les AE. De fortes disparités de revenus existent entre les différentes professions (les indépendants hors AE exerçant une activité juridique ont en moyenne des revenus trois fois plus élevés que ceux du domaine « technique »), et au sein d'une même profession : chez les architectes réglementés, parmi ceux qui ont dégagé un revenu positif, 10 % ont gagné moins de 600 euros par mois alors que les 10 % les mieux rémunérés ont perçu plus de 8 400 euros. Les femmes exerçant une profession libérale gagnent en moyenne 38 % de moins que leurs homologues masculins, bien qu'elles soient plus nombreuses dans les professions de santé, mieux rémunérées que le domaine technique. Cet écart, en partie imputable au fait qu'elles sont plus jeunes que les hommes, est plus marqué dans chacun des grands secteurs libéraux : il atteint 41 % dans le domaine « technique », 46 % dans la santé et 53 % dans le droit.

En euros constants, le revenu moyen des professionnels libéraux (hors AE), légèrement impacté par la crise (-4 % en 2008), a retrouvé dès 2010 son niveau de 2006. Le revenu des professionnels de santé a été peu impacté, alors que celui des professions juridiques a connu deux baisses consécutives de 9 % en 2008 et 2009. Les professionnels du droit ont néanmoins retrouvé en 2011 leur revenu de 2006. Dans le domaine « technique », au contraire, le revenu moyen en euros constants a perdu 3,7 % entre 2006 et 2011, malgré l'essor de l'auto-entrepreneuriat qui, en attirant les entreprises générant un faible revenu, a créé un effet de sélection jouant à la hausse sur le revenu moyen des non-salariés hors AE. ■

Définitions

Professions libérales : elles assurent, dans l'intérêt des clients ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins, repérées ici à travers le secteur d'activité de l'entreprise et la catégorie professionnelle du non-salarié (voir *annexe Regroupements sectoriels*). La définition des professions libérales a été introduite en 2012 dans la loi (voir *annexe Glossaire*). Certaines de ces professions sont réglementées, notamment dans la santé ou le domaine juridique (officiers ministériels) ; d'autres sont simplement soumises à autorisation d'exercice, voire complètement libres (exemple : consultants).

Non-salariés, auto-entrepreneurs, profession réglementée, revenu d'activité : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les activités libérales continuent à se développer, notamment grâce aux professions non réglementées », *Le 4 pages de la DGCIS*, n° 22, novembre 2012.
- « Les professions libérales réglementées », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les professions libérales en 2007 », *Insee Première* n° 1282, février 2010.
- Site Internet de la DGE : www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/artisanat-services-donnees-detaillees.

1. Structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2011, selon le secteur d'activité

en %

	Effectifs (en milliers)	Part des auto-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors AE	AE		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Domaine technique	326	37,1	14,6	41,7	30,7	9,9	17,4
Conception et maîtrise d'œuvre	44	33,5	9,4	33,5	28,8	13,4	16,6
Expertise et conseil	142	43,1	15,2	38,8	29,2	9,3	20,3
Comptabilité, assurance	31	4,5	8,1	27,2	19,3	2,3	18,4
Enseignement	78	46,8	24,6	53,8	41,2	12,4	12,9
Intermédiaires du commerce de gros	32	23,7	9,8	25,1	25,8	8,5	15,8
Domaine juridique	61	1,2	4,8	32,1	47,8	8,2	13,8
Santé (y compris pharmacie)	397	4,0	16,9	49,2	53,8	8,3	15,1
Ensemble des professions libérales	784	17,6	15,0	42,5	43,8	9,0	15,9
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 410	20,2	10,3	33,4	33,5	9,2	11,4

Champ : France, y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

2. Revenus d'activité mensuels nets en 2011

en euros

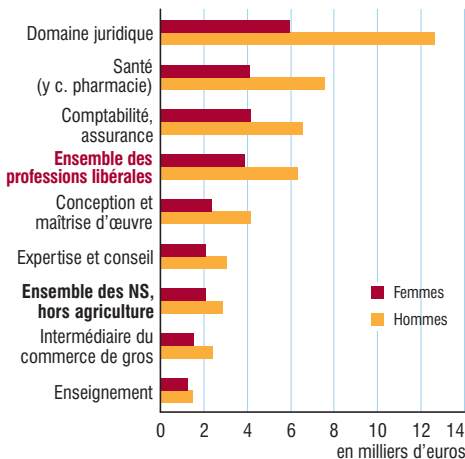
	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs	Part des revenus nuls (en %)	La moitié des non-salariés gagnent plus de... ¹	10 % des non-salariés gagnent moins de... ¹	plus de... ¹
Domaine technique	2 210	3 100	580	12,3	2 140	330	7 930
Conception et maîtrise d'œuvre	2 760	3 770	570	9,1	2 700	610	8 500
Expertise et conseil	1 920	2 830	650	15,9	2 280	360	7 130
Comptabilité, assurance	5 910	6 130	450	5,6	5 140	1 060	12 740
Enseignement	1 000	1 400	510	9,8	1 040	180	3 300
Intermédiaires du commerce de gros	1 810	2 220	440	17,8	1 640	290	6 050
Domaine juridique	9 370	9 470	880	2,6	5 050	1 490	22 660
Santé (y compris pharmacie)	5 550	5 750	400	2,1	4 310	1 340	11 910
Ensemble des professions libérales	4 510	5 280	560	5,3	3 760	800	11 660
Ensemble des non-salariés, hors agriculture	2 600	3 100	460	9,8	2 070	440	7 470

1. Hors revenus nuls

Champ : France, hors taxés d'office (non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu), y compris auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

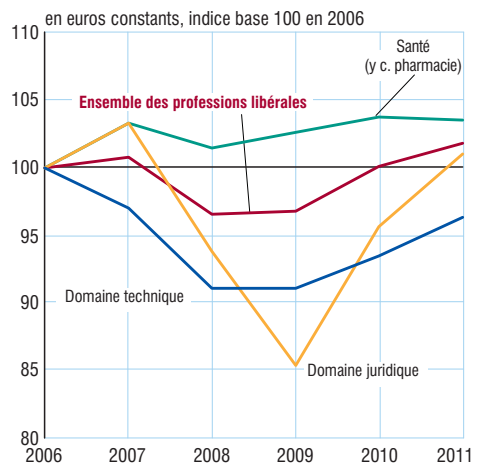
3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2011



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

4. Évolution du revenu moyen



Champ : France, hors taxés d'office et hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee, base Non-salariés.

Annexes

Activité mixte

Dans le *dossier* « Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés » de cet ouvrage, ce terme s'applique aux médecins libéraux qui exercent, en complément de leur activité libérale (y compris sous forme de société d'exercice libéral - SEL), une activité salariée. Celle-ci est repérée par la déclaration d'un salaire non nul dans les données fiscales, hors SEL. Les données de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) permettent aussi d'identifier certains types de pratique « mixte », tel par exemple le statut de « praticien hospitalier à temps plein avec secteur privé ».

Auto-entrepreneur

L'auto-entreprenariat est un régime spécifique (dit microsocioal) créé dans le cadre de la loi de Modernisation de l'économie du 4 août 2008 et mis en place au 1^{er} janvier 2009 pour les entreprises individuelles qui relèvent du régime fiscal de la microentreprise. Il offre des formalités allégées de création d'entreprise ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Pour bénéficier de ce statut en 2011, l'auto-entrepreneur doit avoir réalisé moins de 81 500 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale et moins de 32 600 euros pour des prestations de services ou activités libérales. Un auto-entrepreneur est considéré comme économiquement actif en 2011 s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en 2011, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres qui ont suivi son assujettissement (éventuellement en 2012).

Catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle correspond aux deux premiers chiffres de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), nomenclature statistique créée par l'Insee et permettant de classer des métiers. Pour les personnes en activité, la PCS compte 486 professions, regroupées en 31 catégories socioprofessionnelles (CS), elles-mêmes regroupées en 6 groupes socioprofessionnels. Les indépendants se répartissent principalement entre agriculteurs exploitants (CS=10), artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (CS=21,22,23) et professions libérales (CS=31). Certains sont également classés parmi les professions intermédiaires, notamment ceux qui exercent en libéral une profession paramédicale ; ils se retrouvent alors dans la même catégorie que les personnes exerçant cette profession en tant que salariés.

La catégorie socioprofessionnelle ne figure pas dans la base Non-salariés car elle n'est pas renseignée dans les sources sociales recueillant les déclarations de revenu des non-salariés (agence centrale des organismes de sécurité sociale - AcoSS - ou caisse centrale de la Mutualité sociale agricole - CCMsa). Elle figure cependant dans les données relatives à l'activité salariée, issues des DADS, ainsi que dans les enquêtes auprès des ménages (enquêtes Emploi, Patrimoine, Conditions de travail, etc.).

Centile

Voir **Indicateurs de dispersion**

Décile

Voir **Indicateurs de dispersion**

Dirigeant salarié

Présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS), gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou gérants non associés d'autres types de sociétés, les dirigeants salariés ont reçu mandat des propriétaires de la société pour en assurer la direction, en leur nom. En leur qualité de mandataire social, ils ne disposent pas de contrat de travail et ne cotisent pas à l'assurance chômage ; tout comme les **non-salariés**, ils n'ont donc pas droit aux indemnités chômage, ni à l'indemnité compensatrice de congés payés, ni au préavis et à l'indemnité pour rupture abusive du contrat de travail. Cependant, quels que soient l'étendue de leurs pouvoirs et le nombre d'actions qu'ils détiennent, ils sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale et bénéficient donc des mêmes prestations sociales que les salariés pour les risques famille, maladie et vieillesse. Ils ne sont pas considérés comme des salariés par la juridiction du travail mais sont « assimilés salariés » par le code de la Sécurité sociale.

Les dirigeants salariés (hors agriculture) sont repérés dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS) à partir de leur **catégorie socioprofessionnelle** (CS commençant par le chiffre 2, correspondant aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus).

Entrepreneur individuel

L'entreprise individuelle est la forme d'activité non salariée la plus courante. C'est une entreprise en nom propre, dirigée par une seule personne, qui ne dispose pas de la personnalité morale : l'entrepreneur et l'entreprise constituent une seule et même entité sur le plan juridique même si, sur le plan comptable et fiscal, les activités professionnelles de l'entrepreneur sont clairement séparées de ses activités civiles. L'entrepreneur individuel est donc responsable de ses dettes professionnelles sur

l'ensemble de son patrimoine personnel sauf, éventuellement, sa résidence principale, ou s'il a choisi le statut d'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les entrepreneurs individuels peuvent avoir des salariés. Sous certaines limites de chiffre d'affaires, ils peuvent opter pour le régime fiscal de la microentreprise (régime micro-fiscal), voire pour le statut d'**auto-entrepreneur** (régime microsociet).

Les entrepreneurs individuels sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés.

Forfait agricole

Régime fiscal proposé aux petites exploitations agricoles, à l'exception de celles qui vendent des animaux de boucherie/charcuterie, réalisant au maximum 76 300 euros de recettes en moyenne sur deux années successives. Le bénéfice agricole est alors calculé de manière forfaitaire et collective, en fonction du département et de la nature de l'exploitation. Le forfait est censé tenir compte de toutes les recettes et charges d'exploitation.

Gérant majoritaire de SARL

Les entrepreneurs peuvent opter pour la création d'une société à responsabilité limitée (SARL) pour exercer leur activité. La SARL offre une structure juridique relativement souple et encadrée par la loi, qui permet aux associés de ne supporter les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Ne nécessitant pas l'apport de capitaux importants, elle est particulièrement adaptée à des petits projets et constitue la forme de société commerciale la plus utilisée par les entreprises. Certaines professions libérales (par exemple dans la santé) peuvent aussi constituer une société d'exercice libéral (SEL) à responsabilité limitée, dont le fonctionnement est proche. La société peut être créée par un unique associé ; il s'agit alors d'une SARL unipersonnelle

ou EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Cependant, dans la plupart des cas, la SARL est constituée d'au moins deux associés (avec un maximum de cent). Le ou les gérants sont le plus souvent des associés de la SARL mais pas obligatoirement. Ils sont désignés dans les statuts ou nommés en assemblée collective par les associés. Le statut social du gérant de SARL dépend du nombre de parts qu'il détient dans la société. Un gérant est majoritaire s'il détient, avec son conjoint et ses enfants mineurs, plus de 50 % du capital de la société. S'il y a plusieurs gérants, chaque gérant est considéré comme majoritaire dès lors que le « collège de gérance » est majoritaire, c'est-à-dire que les cogérants détiennent ensemble plus de la moitié des parts sociales.

Les gérants majoritaires sont rattachés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés, auprès duquel ils s'acquittent de leurs cotisations sociales personnelles. En revanche, les gérants minoritaires ou égauxitaires sont « assimilés salariés » et cotisent auprès des caisses de salariés.

Indépendant

Les indépendants se distinguent des autres travailleurs par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas de contrat de travail ; ils ne bénéficient donc pas de la protection du droit du travail.

La plupart des indépendants sont considérés comme non-salariés par le code de la Sécurité sociale et donc affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : entrepreneurs individuels « classiques », auto-entrepreneurs ou gérants majoritaires de SARL, ils sont dénommés « **non-salariés** » dans l'ensemble de cet ouvrage. D'autres sont des « **dirigeants salariés** » : présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes, présidents de sociétés par actions simplifiées ou gérants minoritaires de SARL, ils sont « assimilés salariés »

au sens de la Sécurité sociale et cotisent au régime général.

Dans la majorité des *fiches* de cet ouvrage, ainsi que dans le *dossier* sur « Les non-salariés dans les activités culturelles », les données concernent les non-salariés. La *fiche 1.1* fait le point sur l'ensemble des indépendants, non-salariés ou dirigeants salariés, tandis que les *fiches 1.7* et *1.9*, réalisées à partir de données d'enquêtes auprès des ménages, portent sur les personnes ayant déclaré exercer leur profession principale comme indépendant, ce qui exclut les **pluriactifs** principalement salariés. Au-delà des individus concernés, il est aussi possible de considérer les ménages ou les foyers fiscaux dont un ou plusieurs membres exercent une activité indépendante. C'est l'option choisie dans le *dossier* « Le patrimoine des indépendants » et dans celui intitulé « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs ». Les concepts retenus sont définis plus précisément dans les *dossiers* concernés.

Indépendant « classique »

Les indépendants « classiques » désignent les **non-salariés** (cotisant à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés), hors **auto-entrepreneurs**.

Indicateurs de dispersion

– Les **quartiles** partagent la population en quatre sous-populations de taille égale. Le premier quartile de revenu (Q1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situe le quart de la population la moins rémunérée. Le troisième quartile (Q3) est le niveau de revenu au-dessus duquel se situe le quart de la population la mieux payée.

– Les **déciles** partagent la population en dix sous-populations : le premier décile de revenu (D1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les plus bas revenus. Le neuvième décile (D9) est le niveau de revenu au-dessus duquel se

situent les 10 % de personnes ayant les plus hauts revenus. Le cinquième décile (D5) correspond à la **médiane** ; le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.

– Le **rapport interquartile** correspond à la proportion $Q3 / Q1$. Le **rapport interdécile** correspond à la proportion $D9 / D1$. Ce sont des indicateurs de mesure des inégalités de revenus entre les personnes. La distribution des revenus est d'autant plus inégale que ces rapports sont élevés.

– Les **centiles** décrivent de façon plus précise que les déciles et quartiles la distribution des revenus : ils partagent la population en 100 parts égales. Le premier centile est le seuil de revenu en dessous duquel se situe le centième de la population la moins rémunérée. Le dernier centile (C99) est le niveau de revenu au-dessus duquel se situe le centième de la population la mieux payée.

Médiane

Voir **Indicateurs de dispersion**

Monoactivité

Les indépendants qui ne sont pas **pluriactifs** sont dits monoactifs.

Non-salarié

Les non-salariés désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les **auto-entrepreneurs** d'une part et les non-salariés « classiques » (ou « **indépendants classiques** ») de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des **entrepreneurs individuels** « classiques » (hors auto-entrepreneurs) ou des **gérants majoritaires** de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

Toutes les personnes exerçant une activité non salariée sont prises en compte, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire, complémentaire à une activité salariée.

Patrimoine brut et net

Il s'agit du montant total des actifs que détient un ménage. Il inclut le **patrimoine privé** et **professionnel**. Le patrimoine net correspond au patrimoine brut duquel est retranché le montant total du capital que le ménage doit encore rembourser au titre des emprunts, privés ou professionnels, qu'il a souscrit.

Patrimoine privé

Il est égal au patrimoine total du ménage duquel est soustrait le **patrimoine professionnel**. Il est donc composé du patrimoine immobilier, du patrimoine financier et du reste du patrimoine tels que les biens durables (voitures, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Patrimoine professionnel

Il correspond à l'ensemble des biens professionnels que possède un ménage, directement ou par le truchement d'une entreprise qu'il dirige. Les biens professionnels peuvent être définis comme les biens matériels et immatériels permettant l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale. Ils peuvent être la propriété du ménage d'indépendants ou être mis à sa disposition par d'autres agents (location, mise à disposition gratuite, *leasing*). Sont considérés comme biens professionnels les actifs suivants, si le ménage indique qu'ils contribuent à la réalisation d'une activité professionnelle : terrains à bâtir viabilisés ; terres labourables, prairies, vignes, vergers ; forêts, bois, peupleraies ; autres terrains bâtis et non bâtis ;

bâtiments, locaux ; matériel, machines, véhicules ; cheptel ; stock ; fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.

Pluriactivité

Sont considérés comme pluriactifs les **non-salariés** qui, en fin d'année, exercent à la fois une activité non salariée et une activité salariée. Ils perçoivent donc à la fois des **revenus d'activité** non salariaux et des revenus salariaux, appréhendés à travers les déclarations annuelles de données sociales (DADS). L'activité non salariée peut être l'activité principale (qui procure le revenu annuel le plus élevé), ou constituer un complément à l'activité salariée, notamment pour les **auto-entrepreneurs**. Les non-salariés qui ne sont pas pluriactifs sont dits **monoactifs**. Les pluriactifs comme les monoactifs peuvent exercer plusieurs activités en tant que non-salariés ; dans ce cas, tous les revenus qu'ils retirent de ces activités sont pris en compte, mais on ne repère que leur activité principale. Pour comparer les revenus issus des activités salariée et non salariée, on considère le salaire net de cotisations sociales mais augmenté des contributions sociales (CSG et CRDS).

Profession libérale

La définition des professions libérales a été introduite par l'article 29 de la loi 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives : « *les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres*

formes de travail indépendant ». Certaines de ces professions sont **réglementées**, notamment dans la santé ou le domaine juridique (officiers ministériels) ; d'autres sont simplement soumises à autorisation d'exercice ou déclaration d'activité (exploitants d'auto-écoles par exemple), voire totalement libres (consultants par exemple).

Le contour des activités libérales peut être appréhendé à travers le secteur d'activité de l'entreprise et la catégorie professionnelle du non-salarié (voir *annexe Regroupements sectoriels*).

Profession réglementée

Le terme de « profession réglementée » est défini à l'article 3 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005. Il s'agit d'une « *activité ou un ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice* ».

Entrent dans cette catégorie un certain nombre de professions libérales, notamment les officiers ministériels ou les professions de santé, mais aussi de nombreuses autres activités de nature industrielle, artisanale ou commerciale (maçons, taxis, réparateurs d'automobiles, métiers de bouche, coiffeurs, etc.).

Quartile

Voir **Indicateurs de dispersion**

Rapport interdécile, rapport interquartile

Voir **Indicateurs de dispersion**

Région

Les régions auxquelles fait référence la *fiche 1.8* sont celles en vigueur à la date de rédaction de cette *fiche*.

Revenu d'activité

Le revenu d'activité des **non-salariés** correspond à l'assiette qui sert au calcul de leurs cotisations personnelles d'allocations familiales. Cette assiette est définie par les organismes sociaux (Urssaf ou Mutualité sociale agricole), sur la base des déclarations sociales de revenu effectuées par les non-salariés auprès de leur centre d'affiliation. Elle repose sur le revenu professionnel imposable, après réintégration de certains allègements fiscaux, des cotisations sociales facultatives, et déduction de l'éventuelle majoration de 25 % en cas de non-adhésion à un centre de gestion ou à une association agréée ou de non-recours à un expert-comptable.

Pour les **entrepreneurs individuels** « classiques » (hors **auto-entrepreneurs**), le revenu est constitué par le bénéfice qu'ils retirent de leur activité professionnelle (BIC ou BNC selon la nature de cette activité), déduction faite des charges professionnelles associées, notamment les dotations aux amortissements et les cotisations personnelles obligatoires de sécurité sociale payées dans l'année. Les contributions sociales (CSG et CRDS) ne sont pas déduites. En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels est considéré comme nul.

La rémunération des **gérants majoritaires** de SARL est généralement fixée par décision collective des associés réunis en assemblée générale ordinaire. Le gérant peut déduire de ses revenus déclarés ses cotisations sociales obligatoires. Cette rémunération peut être nulle, notamment en début d'activité. Les gérants peuvent aussi se rémunérer, entièrement ou pour partie, au travers de dividendes ; en 2011, ceux-ci ne sont pas soumis à cotisations sociales

et donc non appréhendés dans la base Non-salariés.

Les **auto-entrepreneurs** déclarent leur chiffre d'affaires. Leur revenu est estimé en appliquant à ce chiffre d'affaires un abattement représentatif des frais professionnels. Les taux d'abattement utilisés sont ceux mis en œuvre par l'administration fiscale, soit 71 % pour des activités de vente, 50 % pour des prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

Pour les **dirigeants salariés**, le revenu d'activité correspond au salaire qu'ils perçoivent au titre de leur mandat de dirigeant. Le salaire provient des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de cotisations sociales mais pas de contributions sociales (CSG et CRDS), de façon à ce que les revenus des salariés et des non-salariés soient comparables.

Seules sont prises en compte les personnes en activité au 31 décembre. Leurs revenus sont annualisés pour tenir compte du fait qu'une partie d'entre elles n'a travaillé qu'une partie de l'année. Pour les non-salariés, le nombre d'heures travaillées n'est pas connu des organismes sociaux ; il n'est donc pas possible de calculer un revenu en équivalent temps plein. Les non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office par l'Acoss pour le recouvrement des cotisations sociales. Ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas dans celui des revenus.

Concernant les **pluriactifs** (notamment dans la *fiche 1.4*), sont distingués le revenu issu de l'activité non salariée, d'une part, et d'autre part le revenu global, somme des revenus d'activité non salariée et salariée. Le salaire, issu des déclarations annuelles de données sociales (DADS), est alors net de cotisations sociales mais augmenté des contributions sociales (CSG et CRDS).

Dans le *dossier* sur les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés et celui sur les revenus des foyers d'agriculteurs, les revenus d'activité sont définis de façon

spécifique et à partir de sources différentes de celles mobilisées dans les *fiches* ou la *Vue d'ensemble*. Pour les médecins libéraux, le revenu d'activité est la somme de leur revenu libéral, issu de leur activité libérale, et d'un éventuel revenu salarié pour les médecins ayant une **activité mixte**. Pour les foyers d'agriculteurs, le revenu d'activité se compose du revenu issu de l'exploitation agricole, estimé à partir du résultat courant avant impôt de l'exploitation (RCAI), et d'éventuels revenus d'activité non agricoles tels que salaires, traitements et indemnités des personnes composant le foyer, y compris indemnités de chômage, ou encore bénéfices non agricoles (industriels, commerciaux ou non commerciaux). Pour plus de détails, se reporter aux définitions des *dossiers* en question.

Risque professionnel

Les conditions de travail des indépendants, comme celles des salariés, peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de risque professionnel (voir *fiche 1.7*).

– Pénibilité physique

La pénibilité physique s'applique aux travailleurs concernés par au moins quatre des six critères suivants : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, porter des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations, effectuer des déplacements à pieds longs ou fréquents, être exposé à un bruit intense.

– Cumul de contraintes de rythme

Le cumul de contraintes de rythme s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des neuf critères suivants : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance vis-à-vis de collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une heure, ou en une journée au plus, une demande extérieure

e obligeant à une réponse immédiate, des contrôles exercés par la hiérarchie, un contrôle suivi ou informatisé.

– Manque d'autonomie

Le manque d'autonomie s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir interrompre le travail, ne pas régler seul les incidents, ne pas apprendre de choses nouvelles, ne pas avoir une formation suffisante et adaptée, effectuer toujours ou souvent des tâches monotones, avoir un travail qui consiste à répéter une même série d'opérations.

– Forte emprise du travail

La forte emprise de travail s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir modifier ses horaires, ne pas connaître ses horaires du lendemain, travailler plus de 50 heures par semaine, travailler 6 ou 7 jours par semaine, travailler habituellement la nuit, travailler habituellement le dimanche.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité renseignent sur l'activité principale de l'entreprise, au regard de la nomenclature d'activités économiques française (NAF rev. 2). En raison de la répartition spécifique des **non-salariés** dans les différentes activités, les regroupements sectoriels effectués dans cet ouvrage diffèrent quelquefois de ceux de la nomenclature d'activités agrégée (NA) – voir *annexe Regroupements sectoriels*.

– Agriculture

L'agriculture recouvre l'ensemble des activités agricoles au sens de la nomenclature d'activités économiques (code A de la NAF), hors sylviculture, pêche, aquaculture, activités de soutien à l'agriculture, chasse et services annexes. Elle recouvre les productions végétales (céréales et grandes cultures, arboriculture, viticulture) et les productions animales

(élevage de bovins, caprins, ovins, grani-vores ou autres animaux).

Les conjoints collaborateurs ainsi que les cotisants solidaires, exerçant sur une surface inférieure à la moitié de la surface minimum d'installation (SMI), ne sont pas comptés parmi les non-salariés agricoles. Dans le *dossier* sur les foyers d'agriculteurs, la spécialisation de l'exploitation est définie selon l'orientation technico-économique de la production (OTEX), nomenclature spécifique mise en place suite à la réforme de la politique agricole commune de 2003, utilisée pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 ainsi que dans le réseau d'information comptable agricole.

– Industrie hors artisanat commercial

Ce secteur recouvre l'ensemble de l'industrie manufacturière (code C de la NAF), hors charcuterie, boulangerie et pâtisserie, ainsi que les autres industries : industries extractives, production et distribution d'énergie, eau, assainissement, récupération et gestion des déchets (codes B, D et E). Dans cet ouvrage, sont distinguées les industries du textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie et reproduction d'enregistrements d'un côté, les autres activités industrielles de l'autre (incluant notamment le travail des métaux, la fabrication d'instruments, prothèses ou bijoux, l'installation et la réparation de machines et équipements).

– Construction

Le secteur de la construction correspond au code F de la NAF. Il regroupe la construction générale de bâtiments, le génie civil et l'ensemble des travaux de construction spécialisés : gros œuvre (maçonnerie, couverture, charpente), travaux d'installation (électricité, plomberie, chauffage, etc.) ou de finition (menuiserie, peinture, revêtements et autres finitions).

– Commerce et artisanat commercial

Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises du commerce et de la réparation

d'automobiles et de motocycles (code G de la NAF), auxquelles s'ajoute l'artisanat commercial : boulangerie, pâtisserie et charcuterie. Sont distingués dans cet ouvrage le commerce et la réparation d'automobiles, le commerce de gros, le commerce pharmaceutique, les métiers de bouche et l'ensemble du commerce de détail (commerce alimentaire ou d'habits, articles ménagers, fleurs, etc.), en magasin ou hors magasin (vente sur les éventaires et marchés notamment, vente à distance ou vente directe).

– Métiers de bouche

Les métiers de bouche regroupent les métiers de l'artisanat commercial (boulangers, pâtisseries, charcutiers), classé par la NAF dans l'industrie agroalimentaire, et certaines activités du commerce de détail alimentaire (boucherie, poissonnerie, commerce de pain).

– Transports

Le secteur des transports recouvre les transports de passagers ainsi que ceux de marchandises quel qu'en soit le mode (route, fer, aérien, etc.), les activités de poste et de courrier ainsi que les activités connexes telles que l'exploitation des infrastructures, la maintenance et l'entreposage (code H de la NAF). Les activités de taxi, y compris véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et le transport routier de fret concentrent près de 90 % des non-salariés du secteur.

– Services aux entreprises et services mixtes

Ce secteur rassemble des services s'adressant principalement aux entreprises (codes M et N de la NAF), et des services dits « mixtes », qui s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers (codes J, K, L).

Ils regroupent les activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie et autres activités spécialisées telles que publicité, *design*, photographie, traduction, etc.), les services administratifs et de soutien (nettoyage, sécurité, location de

véhicules et équipements divers, photocopie et autres services de bureau), l'information et la communication (activités de programmation et conseil en informatique notamment, activités audiovisuelles, édition, services d'information), les activités financières et d'assurance et les activités immobilières.

– Services aux particuliers hors santé

Ce secteur recouvre l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement (formation continue, soutien scolaire, enseignement artistique, culturel, sportif, enseignement de la conduite) et diverses activités de services aux personnes telles que la réparation d'ordinateurs ou la coiffure (codes I, O, P, R, S de la NAF).

– Santé et action sociale

Dans ce secteur, sont rassemblés les activités afférentes à la santé humaine dispensées par des médecins, des dentistes ou des praticiens paramédicaux, les services d'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (code Q de la NAF), ainsi que les vétérinaires. La pharmacie est considérée comme une activité commerciale par la nomenclature d'activités et ne figure donc pas dans ce secteur. Le secteur de la santé et de l'action sociale regroupe très majoritairement

des activités s'exerçant en pratique libérale, au cabinet du praticien. Les non-salariés sont très peu présents dans l'action sociale et, de façon plus générale, dans les activités dispensées en établissements (hôpitaux, établissements pour personnes âgées ou handicapées, pour enfants et jeunes en difficultés, etc.).

Taux de dépassement

Il est défini, pour les médecins spécialistes de secteur 2, comme le montant moyen annuel des dépassements rapporté aux honoraires moyens annuels (dépassements inclus).

Volume d'activité des médecins

Il correspond à la quantité de travail fournie par un médecin au cours de son activité libérale. Dans le *dossier* « Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés » de cet ouvrage, cette quantité de travail est mesurée par le nombre d'actes pratiqués dans l'année : consultations, visites, actes techniques (pour chaque modalité de la classification commune des actes médicaux – « CCAM » – qui recense par exemple les actes de chirurgie, d'obstétrique, d'anesthésie, d'imagerie, etc.).

Regroupements sectoriels utilisés dans les fiches et la Vue d'ensemble

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)					Effectif en 2011 (milliers)
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous- classe (niveau 5)	Intitulé	
Agriculture						422
Cultures	AZ	01	011 à 013		Cultures permanentes et non permanentes, reproduction de plantes	192
Céréales et grandes cultures			0111		Culture de céréales (sauf riz), légumineuses, graines oléagineuses	116
Légumes, fleurs, plantes			0112- 0115		Culture de riz, légumes, melons, tubercules et autres cultures non permanentes	18
Vignes			0130		Reproduction de plantes	
Arboriculture			0121		Culture de la vigne	48
			0122- 0129		Cultures permanentes, sauf vignes	11
Production animale	AZ	01	014		Production animale	179
Bovins			0141, 0142		Élevage de vaches laitières, autres bovins et buffles	128
Ovins, caprins, équidés et autres animaux			0143-0145, 0149		Élevage d'équidés, camélidés, ovins, caprins et autres animaux	33
Granivores			0146, 0147		Élevage de porcins et de volailles	18
Cultures et élevage associés	AZ	01	015		Cultures et élevage associés	51
Industrie (hors artisanat commercial)						105
Textile, bois, ameublement, imprimerie						38
	CB	13			Fabrication de textiles	3
		14			Industrie de l'habillement	7
		15			Industrie du cuir et de la chaussure	2
	CC	16			Travail du bois (hors meubles) ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	6
		17			Industrie du papier et du carton	0
		18			Imprimerie et reproduction d'enregistrements	10
	CM	31			Fabrication de meubles	11
Travail des métaux, réparation et autres industries						67
	BZ	05-09			Industries extractives	0
	CA	10-12			Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac sauf artisanat commercial (codes 1013B, 1071B, 1071C, 1071D)	6
	CD	19			Cokéfaction et raffinage	0
	CE-CF	20-21			Industrie chimique et pharmaceutique	1
	CG	22-23			Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	7
	CH	24-25			Métallurgie et fabrication de produits métalliques, sauf machines et équipements	10
	CI-CK	26-28			Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5
	CL	29-30			Fabrication d'automobiles et matériels de transport	1
	CM	32			Autres industries manufacturières (fabrication de bijoux, instruments de musique, fournitures médicales etc.)	16
	CM	33			Réparation et installation de machines et équipements industriels	14
	DZ, EZ	35-39			Énergie, eau, récupération et traitement des déchets	7

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)					Effectif en 2011 (milliers)
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous- classe (niveau 5)	Intitulé	
Construction						332
Gros-œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)						93
	FZ	43	431		Travaux de démolition et préparation de sites	12
			439		Couverture, maçonnerie et autres travaux de construction spécialisés n.c.a.	81
Travaux d'installation (électricité)	FZ	43	4321		Installation électrique	44
Travaux d'installation (plomberie chauffage isolation)						48
	FZ	43	4322		Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	43
			4329		Autres travaux d'installation	4
Menuiserie	FZ	43	4332		Travaux de menuiserie	47
Peinture, revêtements et autres finitions						84
	FZ	43	4331		Travaux de plâtrerie	17
			4333		Travaux de revêtement des sols et des murs	17
			4334		Travaux de peinture et vitrerie	41
			4339		Autres travaux de finition	10
Construction de bâtiments et génie civil						15
	FZ	41	4110		Promotion immobilière	3
			4120		Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	11
		42			Génie civil	1
Commerce et artisanat commercial						475
Commerce et réparation d'automobiles					Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	54
Commerce de gros	GZ	45			Commerce de gros	70
Commerce pharmaceutique	GZ	46			Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	25
Métiers de bouche						51
	CA	10	1013	1013B	Charcuterie	36
			1071	1071B	Cuisson de produits de boulangerie	
				1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	
				1071D	Pâtisserie	
	GZ	47	4722		Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	11
			4723		Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	2
			4724		Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	3
Commerce de détail en magasin						167
	GZ	47	471		Commerce de détail en magasin non spécialisé	19
			472		Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	18
			473		Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	3
			474		Commerce de détail d'équipements informatiques et de communication en magasin spécialisé	4
			475		Commerce de détail de meubles, luminaires et autres équipements du foyer en magasin spécialisé	21
			476		Commerce de détail de journaux, livres, articles de sports et de loisirs en magasin spécialisé	19
			4771		Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	23
			4772		Commerce de détail de chaussures et articles en cuir en magasin spécialisé	5

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)					Effectif en 2011 (milliers)
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous-classe (niveau 5)	Intitulé	
			4774		Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	1
			4775		Commerce de détail de parfumerie et produits de beauté en magasin spécialisé	3
			4776		Commerce de détail de fleurs, plantes, engrais, animaux de compagnie et aliments pour animaux en magasin spécialisé	12
			4777		Commerce de détail d'articles d'horlogerie et bijouterie en magasin spécialisé	3
			4778		Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	26
			4779		Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	10
Commerce de détail hors magasin						107
	GZ	47	4781		Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	20
			4782		Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	9
			4789		Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	51
			4791		Vente à distance	13
			4799		Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	14
Transports						58
Taxis, y c. VTC	HZ	49	4932		Transports de voyageurs par taxis	29
Transport routier de fret, déménagement	HZ	49				21
			4941		Transports routiers de fret	20
			4942		Services de déménagement	1
Autres activités de transport et entreposage						7
	HZ	49	4910, 4920, 4931, 4939, 4950		Autres transports terrestres	3
		50-51			Transports par eau, transports aériens	1
		52-53			Entreposage, services auxiliaires, poste et courrier	3
Services aux entreprises et services mixtes						479
Information et communication						61
	JA	58-60			Édition, production audiovisuelle et diffusion	14
	JB	61			Télécommunications	1
	JC	62			Programmation, conseil et autres activités informatiques	42
		63			Services d'information	4
Activités financières et d'assurance	KZ	64-66			Activités financières et d'assurance	29
Activités immobilières	LZ	68	6810		Activités des marchands de biens immobiliers	6
			6820		Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	6
			6831		Agences immobilières	25
			6832		Administration de biens immobiliers	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques						278
Activités juridiques et comptables						74
	MA	69	6910		Activités juridiques	61
			6920		Activités comptables	13
Conseil de gestion						79
	MA	70	7021		Conseil en relations publiques et communication	10
			7022		Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	69

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)					Effectif en 2011 (milliers)	
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous-classe (niveau 5)	Intitulé		
Architecture-ingénierie	MA	71	7111		Activités d'architecture	60	
			7112		Activités d'ingénierie	28	
Autres activités scientifiques et techniques	MB	72	7120		Activités de contrôle et analyses techniques	24	
					Recherche-développement	7	
	MC	73				2	
					Publicité et études de marché	65	
		74	7410		Activités spécialisées de <i>design</i>	14	
			7420		Activités photographiques	18	
			7430		Traduction et interprétation	10	
			7490		Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	11	
						13	
	Services administratifs et de soutien					72	
	NZ	77			Activités de location et location-bail	7	
					Activités liées à l'emploi	1	
		78			Activités des agences de voyage	3	
				Enquêtes et sécurité	4		
		81			Services relatifs aux bâtiments (entretien, nettoyage, etc.) et aménagement paysager	24	
				Activités administratives (photocopie, préparation de documents et autres services de bureau)	14		
		82	821		Activités de centres d'appels	1	
				822		Organisation de salons professionnels et congrès	3
				823		Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	14
				829			
Services aux particuliers (hors santé)					468		
Hébergement et restauration					164		
	IZ	55			Hébergement	26	
					Restaurants et services de restauration mobile	103	
		56	5610		Services des traiteurs	6	
				5621		Autres services de restauration	0
				5629		Débites de boissons	29
				5630			
Arts spectacles et activités récréatives					48		
	RZ	90			Activités créatives, artistiques et de spectacle	25	
					Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	
		91			Organisation de jeux de hasard et d'argent	0	
				92		Activités sportives, récréatives et de loisirs	22
		93					
Enseignement					85		
	OZ	84			Administration publique et défense ; Sécurité sociale obligatoire	0	
					Enseignement primaire, secondaire ou supérieur	1	
	PZ	85	851-854		Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	28	
					8551		Enseignement culturel (musique, art, théâtre, etc.)
				8552		Enseignement de la conduite	8
				8553		Enseignements divers (formation professionnelle, soutien scolaire, cours de langues, etc.)	37
				8559		Activités de soutien à l'enseignement	1
				8560			

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)					Effectif en 2011 (milliers)
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous- classe (niveau 5)	Intitulé	
Services personnels						171
Coiffure et soins de beauté	SZ	96	9602		Coiffure et soins de beauté	91
Autres services personnels	SZ	94			Activités des organisations associatives	80
		95			Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	1
		96	9601		Blanchisserie-teinturerie	30
			9603		Services funéraires	6
			9604		Entretien corporel	2
			9609		Autres services personnels (astrologues, agences matrimoniales, services pour animaux de compagnie, etc.)	9
						32
Santé et action sociale						380
Médecine						127
	QA	86	8621, 8622		Activité des médecins généralistes et spécialistes	123
			8690	8690B	Laboratoires d'analyses médicales	4
Pratique dentaire	QA	86	8623		Pratique dentaire	36
Vétérinaires	MC	75	7500		Activités vétérinaires	10
Professions paramédicales et sages-femmes						168
Infirmiers, sages-femmes	QA	86	8690	8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	85
Professions paramédicales (hors infirmiers)				8690E	Activité des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues	83
Autres activités de santé et action sociale						39
	QA	86	8610		Activités hospitalières	0
			8690	8690A	Ambulances	4
				8690C	Centres de collecte et banques d'organes	0
				8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	31
	QB	87			Hébergement médico-social et social	1
		88			Action sociale sans hébergement	3
Indéterminé						113
					Non renseigné	25
					Gérants « sans lien »	88

Regroupements sectoriels utilisés pour les professions libérales

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)				Catégorie professionnelle*	
	Code (A38)	Division (A88)	Sous- classe (niveau 5)	Intitulé		
Domaine technique						
Conception et maîtrise d'œuvre						
	MA	71	7111Z	Activités d'architecture		
			7112A	Activité des géomètres		
	MC	74	7410Z	Activités spécialisées de <i>design</i>	PL	
			7490A	Activité des économistes de la construction		
Expertise et conseil						
	JA	58	5829A	Édition de logiciels système et de réseau	PL	
			5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages	PL	
			5829C	Édition de logiciels applicatifs	PL	
	JC	62	6201Z	Programmation informatique	PL	
			6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques		
	KZ	66	6619B	Aut. activ. auxil. serv. financ., hors assur. & caisse retr. n.c.a.	PL	
			6621Z	Évaluation des risques et dommages		
	LZ	68	6831Z	Agences immobilières	PL	
	MA	70	7021Z	Conseil en relations publiques et communication		
			7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion		
			7112B	Ingénierie, études techniques	PL	
	MC	73	7311Z	Activités des agences de publicité	PL	
			7320Z	Études de marché et sondages		
			74	7430Z	Traduction et interprétation	
			7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	PL	
	NZ	80	8030Z	Activités d'enquête		
Comptabilité et assurance						
	KZ	66	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances		
	MA	69	6922Z	Activités comptables		
Enseignement						
	PZ	85	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs		
			8552Z	Enseignement culturel		
			8553Z	Enseignement de la conduite	PL	
			8559A	Formation continue d'adultes		
			8559B	Autres enseignements	PL	
Intermédiaires du commerce de gros						
	GZ	46	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles et textiles, animaux vivants		
			4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques		
			4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction		
			4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions		
			4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie		
			4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir		
			4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac		
			4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques		
			4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers		
Domaine juridique						
	MA	69	6910Z	Activités juridiques		

Secteur d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)				Catégorie professionnelle*
	Code (A38)	Division (A88)	Sous-classe (niveau 5)	Intitulé	
Santé	GZ	47	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	
	MC	75	7500Z	Activités vétérinaires	
	QA	86	8621Z	Activité des médecins généralistes	
			8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
			8622B	Activités chirurgicales	
			8622C	Autres activités des médecins spécialistes	
			8623Z	Pratique dentaire	
			8690B	Laboratoires d'analyses médicales	
			8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	
			8690E	Activité des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues	
			8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	

* Pour certains codes NAF, une condition a été ajoutée sur la « catégorie professionnelle » du non-salarié. La catégorie professionnelle est attribuée par les services Sirene de l'Insee au vu des informations fournies par le non-salarié, en tant que personne physique, lors de sa déclaration au centre de formalités des entreprises (CFE). Elle est déterminée en fonction du CFE émetteur, de l'activité, de l'inscription ou non à un registre juridique (répertoire des métiers, registre du commerce, registre spécial des agents commerciaux). Le code correspond aux modalités 1100 à 1900 de la nomenclature inter-administrative des catégories juridiques (voir le site Internet de l'Insee, rubriques Définitions et méthodes, Nomenclatures, Catégories juridiques), 1500 pour les professions libérales (PL).

Sigles

Aco

Agence centrale des organismes de sécurité sociale

AE

Auto-entrepreneurs

Agessa

Association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs

APE

Activité principale exercée

BIC

Bénéfices industriels et commerciaux

BNC

Bénéfices non commerciaux

CCMSA

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

CSG

Contribution sociale généralisée

CRDS

Contribution à la réduction de la dette sociale

CS

Catégorie socioprofessionnelle

DADS

Déclarations annuelles de données sociales

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Deps

Département des études, de la prospective et des statistiques (ministère de la Culture et de la Communication)

DGE

Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique)

DGFIP

Direction générale des finances publiques (ministère des Finances et des Comptes publics, ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique)

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes)

EARL

Exploitation agricole à responsabilité limitée

EIRL

Entreprise individuelle à responsabilité limitée

EURL

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Gaec

Groupement agricole d'exploitation en commun

GIE

Groupement d'intérêt économique

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques

Inra

Institut national de la recherche agronomique

MSA

Mutualité sociale agricole

NAF

Nomenclature d'activités française

Rica

Réseau d'information comptable agricole

RSI

Régime social des indépendants

SA

Société anonyme

SARL

Société à responsabilité limitée

SAS

Société par actions simplifiée

SCOP

Société coopérative et participative

SCP

Société civile professionnelle

SEL

Société d'exercice libéral

SELARL

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

SNC

Société en nom collectif

SOeS

Service de l'observation et des statistiques
(ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

SSP

Service de la statistique et de la prospective
(ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)

Urssaf

Union de recouvrement de sécurité sociale
et d'allocations familiales

UTA

Unité de travail annuel

Dans la même collection

Parus

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014
Emploi et salaires, édition 2014
Les entreprises en France, édition 2014
France, portrait social, édition 2014

À paraître

Tableaux de l'économie française, édition 2015
La France et ses territoires, édition 2015
L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2015

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé, 53 100 Mayenne

Dépôt légal : février 2015

